CENTRO BRASILEIRO DE PESQUISAS EDUCACIONAIS

A hove Lei Francusa de Erientacas do Enviio Auperio.
$\square$
$\qquad$
$\qquad$
$\qquad$
$\qquad$
$\qquad$
$\qquad$
$\qquad$
$\qquad$
$\qquad$
$\qquad$
$\qquad$
$\qquad$
$\qquad$
$P 1$
Gav. 1

A NOVA LEI FRANCESA DE ORIENTAÇȦO DO ENSINO SUPERIOR

# UMA NOVA NOÇÃO DA CULTURA <br>  

RENOVA A UNIVERSIDADE
ニニニニニニニニニニニニ二ニニニニ二ニニ二＝

Na XV sessão da Conferência Geral da UNESCO，O Sr．Edgar FAURE，Ministro da Educa－ Ção da França，na qualidade de chefe da Dele－ gação do seu paif，pronunciou，a 18 de outu－ bro de 1968，discurso do qual damos abaixo dois trechos essenciais．

## A CRISE DA JUVENTUDE

No mês de junho útimo，quand da Conferência das Co missões Nacionais Europeias，vos $u$ afirmáveis， Sr ．Diretor Geral：＂nêste ano de 1968 a UNESCO deve orientar－se na dire－ ção da juventude，como há 10 anos orientou－se na do terceiro mundo e com a mesma abertura de coração e de esplrito＂．Não há idéia mais exata nem que exprima maior urgência．

0 número，a fôrça， 0 movimento

0 que é a juventude na sociedade contemporânea？E， inicialmente，decerto uma idade da vida．Mas essa idade da vida torna－se a do número．O notável＂Relatório sôbre a Ju－ ventude＂，submetido às vossas reflexões，observa que o núme－ ro de jovens de 15 a 24 anos passará no espaço de 40 anos－ de 1960 ao ano 2.000 －de 519 milhões a 1 bilhão e 128 mi－ Ihões．

Eles já são e o serão ainda mais, o numero, a fôrça e O movimento. Como não se sentiriam também a potência? Co mo não experimentariam entre si, para além de tôdas as distâncias nacionais, sociais e ideologicas que os separam, que ̂̂les são confusamente solidários?

Mais importante ainda, porém, do que o número, é a transformação de seu estatuto psicoldgico e social. Não há exagêro em dizer-se que o adolescente de hoje sai da infância 5 ou 6 anos mais cêdo do queg seu pai. Os livros, as viagens, o cinema, a televisão,/र̄rodigioso desenvolvimento dos meios de informação e de comunicação incessantemente tornam mais rápida o amadurecimento dos jovens.

As gerações precedentes têm a tentação de contestá10 porque elas observam que seus filhos não sabem tudo o que elas sabiam na idade dêles. Elas concluem, muito fàcil mente, de uma diferença de saber um atraso de maturidade.Na realidade o saber dos adolescentes de hoje é diferente do das gerações precedentes. Não tem os mesmos objetos.

Mas, precisamente, porque os conhecimentos de um adolescente se orientam para os acontecimentos, sobre o que é hoje e sua ourios dade sôbre o que será amanhã, o jovem de hoje tem consciência de estar informado dos problemas do mundo e, por consequência, em estado de julgar e, por isso, de agir.
$\underline{\text { Uma juventude desconhecida das estruturas sociais }}$

Enquanto o amadurecimento dos jovens se torna cada vez mais precoce, os quadros sociais que tradicionalmente encarnavam a contestação ou a revolta não cessam de denunci ar sua fragilidade. Os progressos cientlficos, as transfor mações do mundo que êles implicam,o constante pôr em causa que êles provocam, não somente dos conhecimentos mas das idéias também, enfraqueceram as estruturas tradicionais que enquadravam a juventude; vê-se como sinal, em numerosos palses do mundo, o declínio da autoridade familiar, a ores-
cente indulgência da regra religiosa, a superaçã dos
nacionalismos.

Assim, constituiu-se entre a infância e a idade adul ta uma espécie de terra de ninguém, embora essa expressão se ja suscetfvel de contestação, uma espécie de faixa de idade que, cêdo salda da infâmia, requer partieipar deu destino.

Ora, as estruturas sociais geralmente permaneceram indiferentes a êsse fenômeno nôvo, do qual se encontram os earacteres comuns em todos os paĺses do mundo.

A familia tem tendência para manter a realidade ou a aparência de um sistema autoritário.

As nações, ainda pouco senslveis a essa maturidade mais precoce, mantêm frequentemente a mainridade civil e ofvica na mesma idaḑe, de geração em geração.

Quanto às profissões, ainda s6 conhecem crianças ineapazes ou adultos maiores e integrados.

Isto e muitas outras causas ainda explicam o descontentamento tlmido ou barulhento, confuso ou preciso de uma imensa juventude espalhada por cêrca de dez anos desconhecida das estruturas sociais e que tem consciência e consciên cia coletiva de estar em condições e de ter o direito de tomar parte no seu destino.

## Uma necessidade de partivipação.

Ef normal que 0 mundo estudantil ressentisse mais êsse fenômeno e fôsse levado por ̂̂les à revolta. Ê certamente no seu seio que 0 amadurecimento deve ser mais rapido porquanto o ensino tende precisamente a facilitálo.

Ê também al que 0 acesso à condição de adulto, às ta refas da vida adulta é mais longamente retardado.

A reforma da universidade que a França acaba de empreender evidencia que ela tomou consciência do grande pro -
blema da juventude e seu desêjo de resolvê-lo. Essa é bem uma das tarefas da sociedade moderna.

Estamos convencidos de que é preciso conceder aos jo vens e, particularmente, aos jovens estudantes, os meios de participarem do seu destino. O progresso do homem está numa melhor participação em todos os aspectos de sua vida, em que êle esteja incessantemente mais infurmado e interessado e se ja, consequentemente, mais responsável.

## UMA NOVA CONCEPÇÃO DA CUUTURA

Nossa reflexão versa sôbre a prbpria concepção do sa ber e da cultura que nossas universidades têm por missão ola borar e transmitir.

Uma cultura de herdeiros

Para os francêses como para outros povos da Europa a cultura clássica baseava-se em três princlpios que as mu danças do mundo mostram hoje estarem ultrapassados.

O primeiro é que o homem aprende, reflete e trabalha sdzinho. Ora, o espírito e o trabalho de equipe tornaram-se as condições do progresso.

0 segundo é que a membria é o fundamento essencial de tôda a vida intelectual e que um homem culto deve acumu lar conhecimentos tidos como essenciais. Ora, a mobilidade e o desenvolvimento do saber tornam ilusoria na época moderna essa concepção de cultura.

O terceiro princfpio é que a cultura grego-latina, que trouxe ao mundo tanta inteligência, The abria todos os caminhos para seu desenvolvimento.

Que a cultura dita clássica tenha prestado enormes serviços e possa prestálos ainda é algo que ninguém contesta e não esqueceremos que até o fim do século XIX mesmo os
grandes iniciadores do progresso cientffico foram grandes ama dores esclarecidos: 0 jurisconsulto LEIBNITZ, ○ fabricante de papel MONTGOLFIER, o estadista FRANKLIN e o médico YOUNG.

Mas à medida que se acelera a revolução técnica e cientifica, iniciada no século XIX, êsse ensino, que é de alta qualidade, se revela cada vez menos adaptado às exigências da sociedade.

De um lado, com efeito, êsse ensino, constituido de conhecimentos imobilizados que uma tradição secular elevava à dignidade do saber, se revelou pouco capaz de inovar.

De outro todas as investigações sociologicas demons tram que êle somente é accesslvel aos herdeiros da cultura, isto é, aos herdeiros de certo meio familiar. Não é contestá vel que êle freie a democratização.

Cultura de herdeiros, cultura de privilegiados; é tem po, sem negar-lhe os méritos, de medir-lhe as insuficiências e de descobrir as exigências de uma vercadeira cultura para hoje.

A formação de um espirito moderno passa pelo dominio das linguagens universais do nosso tempo: a técnica e a ciência.

A técnica e a ciência: seu lugar na cultura moderna

A técnica não deve nunca ser, em nossa concep̧̧ão da cultura, um setor subalterno aberto às crianças menos favore cidas. Não seria aceitável que nos países modernos os precon ceitos sociais atravanquem os estudos reputados nobres de crianças cujo gôsto ou dons as orientam naturalmente para pro fissões técnicas.

Isso não implica qualquer sacrifficio da cultura geral, nem da cultura que tem como objetivo as letras e as artes cujo desenvolvimento não poderia ser separado do desenvol vimento educativo e cientifico . Estimulando a imagina ¢̧ão, formando a sensibilidade, ela constitui efetivamente o
mais fecundo fermento da fôrça criadora do indivíduo e da so ciedade.

Ao contrário, trata-se de estender a cultura diversi ficando-a. Isso significa, em particular, que o saber aplicedo não é uma degradação do saber tebrico,mas é o seu com -

A cultura não pode mais rejeitar as técnicas; ela de ve integrá-las. Se não existe hoje técnica que possa dispen sar cultura geral e se é verdade que nos próximos anos tôdas as técnicas exigirão, incessantemente e cada vez mais, um suplemento de cultura para que elas possam verificar seu fun damento e procurar os meios de sua renovação, não há tampouc co cultura moderna que possa pretender ignorar as técnicas através das quais passa o progresso do mundo.

Enfim, e sobretudo, a ciência deve tomar na cultura - lugar eminente que the cabe.

Quantos de entre nós sabem, como o lembrava' o profes sor Leprince RINGUET, que o curso do universo foi modificado naquela noite de 1902 em que $n e$ obscuridade de um laboratbrio exiguo da rue Lhomond, em Paris, Marie e Pierre CURIE ví ram nascer de uma Infima parcela de rádio essa fraca luz azul que lhes revelou a radio-atividadc? Quantos de entre nós sabem a influência que teve sôbre nosso destino êsse tro vão que foi em 1931 na historia da fisica nuclear a descober ta do neutron por CHADWICK ?

Olhemos, no entanto, à nossa volta. Os métodos cien tIficos invadiram a economia, a antropologia, a sociologia, 'a linguĺstica e a historia. Eles ensinam em tôdas as disciplinas, mesmo nes litert́rias, o espírito de rigor, o caminho entre a hipotese e a prova, ao mesmo tempo que todo o valor da hipótese, até do improvável, quando concebido e experimen tado como tal. Eles desqualificam o preconceito ideologico, isto é, o sectarismo. Eles ensinam a paciência, a disponibí lidade atenta ao acontecimento e, ao mesmo tempo, a humildade de espírito e, quando é necessário, a arrogância; enfim, - espírito de equipe e o gôsto da renovação.

```
O homem das ciências humanas
```

Tais podem ser, entre tantas outras, as exigências de uma cultura moderna.

Sabemos todos que as organizações sociais são cada vez mais complexas, que 0 mundo se mostra cada vez mais opaco para os que nêle habitam. A tentação dos homens seria supor-t́́-lo e verificamos, ao preço de algumas violências como a júu ventude teme essa alienação de si propria num mundo que ela não compreenderia mais porque ela não poderia amar. Nosso tempo não suporta mais que a competência seja um setor reser vado a alguns privilegiados, alem do qual os beneffcios do progresso seriam recebidos sem serem compreendidos. Ele não aceita que o espírito sofra sua coisificação pelo signo monetário, a dominação do dinheiro.

0 homem das ciências humanas deve suceder, sem renegá-lo, ao

homem das humanidades

Nosso dever é dar à cultura suas novas dimensões para que ela não seja mais um direito hereditário, para que a seguir ela integre, sem nenhuma exceção, todos os meios de desenvolvimento intelectual e moral do homem.

Nossa ultima reflexão, que é a continuação necessária da precedente, diz respeito ao papel da universidade no mundo contemporâneo. Seu papel ${ }_{\text {Sa }}$ é, sem dúvida, o de formar os mes tres que transmitirão cultura renovada, de the proporcionar os meios para uma constante renovação pedagógica e permi-tir-lhes usar, com êsse objetivo a prodigiosa variedade de meios de comunicação e expressão que as técnicas atuais colocam ao alcance de nossas mãos.

Universidades modernas distribuindo, com o concurso dos ultimos progressos da técnica, essa cultura renovada a uma juventude que participe de seu proprio destino e da obra
comum é certamente o futuro para o qual deve orientar-se tôda a nossa ação.

Publication de I'Institut Pedagogique National.

$$
\begin{gathered}
===== \\
==== \\
=== \\
== \\
=
\end{gathered}
$$

```
A NOVA LEI FRANCESA
```

DE ORIENTAÇÃO DO ENSINO SUPERIOR


## ../. .

A nova lei francesa de orientação do ensino superior foi adotada em definitivo pelo Parlamento francês, a 7 de novembro de 1968. Essa lei reorganiza totalmente as institui ¢̧ões universitárias. Ela torna-caducos, em particular, os do is textos fundamentais de 1808 e 1896 que criaram, um as fa culdades, o outro, as universidades. Trata-se de uma "lei quadro" que define princípios fundamentais no que respeita às novas estruturas do ensino superior francês e as modalidades segundo as quais êle funcionará nos planos pedagógico, admi nistrativo e financeiro. Essa lei será completada ulterior mente por varios decretos e circulares de aplicação.

A nova lei compreende 9 capitulos e 37 artigos e destaca sete grandes idéias essenciais que podem ser definidas pelas seguintes rubricas :

1) A Organização de conjunto do ensino superior;
2) As unidades de ensino;
3) A Universidade;
4) As Academias;
5) Os Conselhos;
6) O papel do Estado : Direitos dos professôres e dos estudantes;
7) As franquias e liberdades universitárias.

## I) - A QRGANIZACAO DE COMTUNTO D2 THEINO SURERIOR

A organização de conjunto do ensino superior é relativamente simples. Há na base uma noção nova : as unidades de ensino e de pesquisa. Essas unidades de ensino e de pesquisa se agrupam nas universidades. Todavia, cada universidade não corresponde necessàriamente a uma Região Administrativa do Território, como se constata atualmente. E possível que numa mesma Região, coexistam várias universidades.

Enfim, no quadro dessa dupla hierarquia (unidades de ensino e universidades) estão previstos Conselhos que as geram segundo as regras e limites adianie expostos.

## 2) - AS UNIDADES ISS EXEXIO

a) Definição : As unidades de ensino e de pesquisa serão, às vêzes antigas faculdades, ou então seções de faculdades,ou simplesmente institutos novos. Algumas serão estabelecimen tos públicos de caráter científico e cultural e outras terão simplesmente o caráter de um estabelecimento pertencente a uma universidade. As universidades serão autônomas, seja qual. for o seu estatuto.
b) Autonomia pedagógica : Sem dúvida fica decidido que as unidades estabelecem seu estatuto, suas estruturas internas e seus laços com outras unidades universitárias.

Elas são senhoras, igualmente, de seus programas de pesquisa, métodos pedagбgicos, e até mesmo de seus processos de contrôle e verificação dos conhecimentos e aptidơes isto é, dos exames. A organização dêsses exames cabe ùnicamente aos professôres que pertencem às unidades, enquanto que sua definição depende do conjunto da Unidede que se expressa através de seu Conselho。 Pois cada uma delas será gerida e administrada por um Conselho eleito e dirigida por um presidente igualmente eleito。

Se a unidade não tiver estatutos de estabelecimento público, a direção ficará a cargo de um diretor, porém igualmente eleito.
c) - Autonomia financeira e unidades_de ensino

A autonomia pedagógica das unidades de ensino acres-centa-se uma ampla autonomia financeira proveniente do propósito de descentralização do Estado.

Com efeito, "Os estabelecimentos públicos de caráter científico e cultural dispõem para o cumprimento de sua missão de equipamentos, pessoal e créditos que lhe são destinados pelo Estado. Eles dispõem também de recursos próprios resultantes particularmente de legados, doaçães e fundações, remunerações de serviços, fundos de auxílio e subvenções das entidades públicas".

0 montante dos créditos de equipamento e funcionamen to atribuidos pelo Estado e a repartiçăo dos créditos do pes soal, por categorias, figuram na lei de meios. 0 Ministro da Educação Nacional divide entre os diversos estabelecimentos os cargos que figuram na lei de meios, delega para cada um dêsses estabelecimentos um crédito global de funcionamento, distribui ainda os créditos de equïpamento entre opera ¢̧ões, no quadro das orientações da planificação. Contudo, uma fração dos créditos de equipamento pode ser dividida entre os vários estabelecimentos e atribuida aos mesmos.
"Cada estabelecimento reparte entre as unidades de ensino e de pesquisa que êle agrupa e seus próprios serviços, os cargos que figuram na lei de meios que the estão afetos, sua dotação em créditos de funcionamento e, quando fôr o caso, sua dotação em créditos de equipamento". Ele vota seu
orçamento que deverá ser equilibrado, e publicado.
Esses créditos podem ser utilizados para cobrir as despesas de funcionamento, de material, e para recrutar e re munerar o pessoal que não figura na lei de meios.

As unidades de ensino e de pesquisa não dotadas de personalidade jurídica, dispõem de orçamento próprio, integrado no orçamento do estabelecimento de que fazem parte e aprovado pelo Conselho do Estabelecimento.

Os estabelecimentos estão submetidos ao contrôle da Inspetoria Geral da Educação Nacional, e as contas, à verifí cação da Inspetoria Geral das Finanças e ao contrôle do Tribunal de Contas. O controlle, porém, será sempre "a posteriori".
d) - Quem lecionará nas Unidades de Ensino ?

0 ensino nessas Universidades será assegurado por pessoal do Estado e pessoal contratedo "O pessoal que o Estado afeta às Universidades e aos Estabelecimentos correlatos deve ser declarado, por uma instância nacional, apto a exercer as funções para as quais é recrutado".

0 exame das questões individuais relativas ao recrutamento e à carreira do pessoal depende, em cada um dos or gãos competentes, ùnicamente dos representantes dos profes sôres de nível pelo menos igual ao do interessado.
"Os estabelecimentos podem convidar para lecionar, os pesquisadores, bem como personalidades fora do quadro, e, em tôda a medida do possível, os estudantes qualificados.
" As disposições atualmente em vigor, quanto à dis tribuição do ensino sob forma de cátedras pessoalmente atribuídas a professôrcs são derrogadas, sem que contudo daí
resulte alguma modificação no estatuto dêsses funcionários ou nos direitos e garantias de que gozam.

A distribuição dos professôres e das atividades de pesquisa fica a cargo dos professôres permanentes. Ela é objeto de revisões periódicas. Os professôres permanentes têm competência para organizar o controle dos conhecimentos e aptidões, designar as bancas de exame, e atribuir títulos e diplômas.

Os estabelecimentos determinam a extensão das funções de direção, de conselho e de orientação dos estudantes, parti cularmente no que concerne as obrigações de residência e presença. Eles só poderão abrir mão, total ou parcialmente, des sa missão e obrigações, a título excepcional, e por ato homologado pelo Ministro, após o parecer do Conselho Nacional do Ensino Superior e da Pesquisa.

$$
\circ 00
$$

3)     - AS MIVIVERSIDADES
a) Definição : As Universidades são estabelecimentos públicos de caráter científico e cultural; elas têm personali dade jurídica e autonomia financeira. Agrupam unicades de ensino e de pesquisa que podem, eventualmente, receber o estatuto de estabelecimento público, e assumem o conjunto das atividades exercidas pelas universidades e faculdades presentemente em funcionamento, bem como, (à exceção dos casos de derroga ções através de decreto), pelos institutos que estão sob sua dependência. Podem ser criadas um ou várias universidades na jurisdição de cada Academia. As universidades são pluri-disci plinares e devem associar, tanto quanto possível, disciplinas literárias e científicas. Elas podem, contudo ter uma voca ção predominante.

Convenções permitirão aos estabelecimentos públicos e particulares excluídos do campo de ailicação desta lei, asso -ciar-se às novas estruturas da Universidade.
b) Missão : As universidades têm por missão fundamental a elaboração e a transmissão dos conhecimentos, o desenvol vimento da pesquisa e a formação dos homens. Elas devem esfor çar-se por elevar ao mais alto nível e ao melhor rítmo de programa as formas superiores da cizltura e da pesquisa, proporcio nando o acesso às mesmas a todos os que para tanto tenham vo cação e capacidade.

As universidades devem atender às necessidades da na ção, fornecendo-lhe quadros em todos os setôres. Para cumprir essa tarefa, elas devem adaptar-se à evolução democrática exi gida pela revoluçãc industrial e técnica.

No que respeita aos estudantes, a Universidade deve es forçar-se por assegurar os meios de sua orientação e da melhor escôlhai da atividade profissional à qual entendem dedicar-se, e dispensar-lhes, com êsse objetivo, não sòmente os conheci mentos necessários, mas também os elementos de formaçăo.

Devem ser tomadas disposições nelas universidades para a informação dos estudantes sôbre os problemas do emprêgo e das oportunidades que seus estudos lhes porporcionarão. As universidades devem, igualmente, organizar a recepção dos can didatos já engajados na vida profissional, adaptar expecial mente para êles o conteúdo do ensino, os métodos pedagógicos, os exames, o calendário e os horários.

Além disso, elas promovem a organização da educação permanente ( - para uso de tôdas as categorias da população-), em ligação constante com as entidades regionais e locais.

As universidades devem assegurar a formação dos pro fessôres da educação nacional, de tal sorte que a unidade geral dessa formação permita a melhoria contínua da pedagogia e a renovação dos conhecimentos e métodos.

0 ensino superior deverá acolher os antigos estudan tes e as pessôas que não puderam continuar seus estudos, a fim de"melhorar suas possibilidades de promoção ou adaptar sua atividade profissional." Também deverão ser estabelecidos elos particulares entre as universidades francesas e aquelas da Comunidade Européia, bem como com as universidades parcial ou inteiramente de língua francesa.

Enfim, as atividades físicas e esportivas dos estudan tes devem ser facilitadas, e os professôres que delas desejarem participar serão estimulados a fazê-lo.
c) Direção : Cada Universidade é dirigida por um presidente que tem o título de Presidente da Universidade. Ele será eleito, no seio do Conselho da Universiciade, por um período de cinco anos no máximo e não será imediatamente reelegivel.

$$
\circ 00
$$

## 4) - As ACADEMTAS

A noção "Academia" não faz parte, pròpriamente, da hierarquia ativa do ensino superior já descrita nos dois capítulos prècedentes (Unidades de Ensino e Universidades). -Trata-se mais de um organismo coordenador do ensino superior com os outros (Secundário e Primário).

Cada Academia é dirigida por um Reitor, na qualidade de Chanceler das universidades de sua academia. O Reitor re presenta ○ Ministro da Educação Nacional junto aos Orgãos
estatutários dos estabelecimentos públicos de caráter científico e cultural dependentes do seu Ministério; êle assiste às suas sessões ou nelas se faz reprezentar. Pode suspender os efeitos de suas deliberações, por motivo grave, até mesmo decisão do Ministro da Educação Nacional, que deverá se pro nunciar dentro de três meses, após consulta ao Conselho Nacio nal do Ensino e da Pesquisa.

As unidades de ensino e de pesquisa que não têm o estatuto de estabelecimento público de caráter científico e cul tural são criadas por portaria do Reitor de Academia.

$$
\circ 00
$$

## 5) OS CONSELHOS

A criação dos Conselhos é a grande novidade desta reforma do ensino superior. Ela traduz, em ato, a decisão do govêrno de organizar nêsse ensino a "participação" dos principais interessados : estudantes e professôres.

Estão previstos três tipos de Conselhos :
1/ - No escalão de cada unidade de ensino, um Conselho com a missão de gerir essa unidade.

2/ - Em cada Região administrativa do Território, está pre visto um Conselho especialmente encarregado das questões e problemas apresentados pelo ensino superior.

3/ - Enfim, no escalão governamental fica instituído um Conselho Nacional do Ensino Superior.
a) Oonselhos das_Unidades_de_Ensino_ou de_Pesquisa :

Os estabelecimentos de caráter científico e cultural são administrados por um Conselho eleito, e dirigidds por um presidente escolhado pelo Conselho. As unidades de ensino e de pesquisa são administradas por um Conselho eleito e dirigidas por um diretor escolhido por êsse Conselho.

Os donselhos são compostos, dentro de um espírito de participação, de professôres, pesquisadores, estudantes e funcionários. Ninguém pode ser eleito para mais de um conse lho de universidade ou unidade de ensino e pesquisa.

A representação dos professôres deve ser pelo menos igual à dos estuadantes nos orgãos mistos, conselhos e outros organismos em que estão reunidos. A Xepresentação dos pro fessôres titulares ou adjuntos deve ser pelo menos igual a $60 \%$ dos outros membros do corpo docente.

Os representantes dos estudantes são eleitos em "escrutínio de lista", com representação proporcional. Serão tomadas disposições para assegurar a regularidade da vota ção e a representatividade dos eleitos, particularmente atra vés da instituição de um "quorum" que não pode ser inferior a $60 \%$ dos estudantes inscritos e pela proibição de inscrições múltiplas, em duas ou mais unidades de ensino e pesquisa.

As eleições dos delegados estudantís são procedidas por colégios diferentes, segundo os anos ou ciclos de estu dos. O direito de sufrágio é reservado aos estudantes que tenham cursado com êxito um ano de estudos no ensino superior.

0 presidente do conselho do estabelecimento é eleito por cinco anos e não é imediatamente reelegível. Deve ser professôr titular do estabelecimento.

0 diretor de cada unidade de ensino e pesquisa é eleí to por três anos pelo conselho da unidade, entre os professôres titulares e os adjuntos.

## b) Conselhos Regionais

Haverá um conselho regional em cada região. Compor-se-á dé representantes eleitos das universidades, de repre sentantes eleitos de estabelecimentos públicos independentes das universidades, e, em um terço, de personalidades repre sentativas das entidades locais e atividades regionais.

Um decreto fixará a composição e o modo de designação ou eleição dos membros. Será na realidade uma eleição indire ta. Em tôdas as categorias serão eleitos representantes, isto é, os administradores; os professôres dos conselhos de estabelecimentos designarão seus representantes nos conselhos re gionais. 0 mesmo se verificará com o conselho de administra -dores-professôres dos estabelecimentos, que designarão seus re presentantes nos conselhos regionais.

Quaỉ serão as funções dêsses Conselhos Regionais ? Eles coordenarão as atividades e a organização dos programas dos estabelecimentos, opinarão sôbre seus programas e os pedi dos de créditos, bem como estabelecerão relações com as instí tuições regionais encarregadas do desenvolvimento.
c) Conselho Nacional

E criado um Conselho Nacional do Ensino Superior e Pes quisa, que compreende representantes eleitos das universidades e estabelecimentos de ensino superior e de pesquisa independen tes dessas unidades e, $e$, um terço, de personalidades não uni versitárias, representando os grandes interêsses nacionais. Professôres e estudantes são eleitos em escrutínios sscretos e distintos, pelos estudantes e professôres, membros àos conse lhos de uriversidade e conselhos de estabelecimento. A presi dência dêsse Conselho Nacional cabe ao Ministro da Educação.

0 Conselho Nacional do Ensino Superior e da Pesquisa tem várias f̂unções, particularmente a de preperar a planifi cação do ensino superior e de pesquise, em culaboração com or ganismos,encarregados dos plenos pericdicos nacionais, de acôrdo com êstes, e em vista de uma prospectiva a mais longo prazo. Opina sôbre os programas e solicitações de créditos pelas universidades e estabelecimentos de ensino superior de pendentes do Minisiro da Educação Nacional. Ê obrigatòriamente
consultado sôbre a distribuição das dotações orçamentárias entre os diferentes estabelecimentos. Apresenta tôdas as propos tas sôbre as medidas relativas às condições de obtenção dos di plômas nacionais dependentes do Ministro da Educação Nacional e ao estabelecimento das regras comuns para a continuação dos estudos. O Conselho Nacional terá as atribuições atualmente confiadas ao Conselho do Ensino Superior.

$$
\circ 0 \circ
$$

## 6) 0 PAPEL E OS PODERES DO ESTADO

Apos consulta ao Conselho Macional de Ensino Superior e Pesquisa, o Estado decide em matéria de diplômas nacionais e criação de estabelecimentos, porém nos casos dos estabelecimentos de ensino ou de pesquisa, os reitores podem receber delegação de podêres. O Estado continua a gerir o pessoal titular, e seu papel financeiro é ainda essencial, pois é o Parlamento que vota o orçamento da Educação Nacional, e é ao Estado que cabe continuar a distribuir os cargos e os créditos. Por outro lado, cada unidade ficará encarregada da gestão de seus negócios no quadro do seu orçamento.

O Estado perde certo número de podêres : todos aquêles de que abriu mão no quadro da autonomia. Perde seus podêres em matéria de programa, de contrôle pedagógico, conservando porém, a decisão no que concerne os diplômas nacionais. De outra parte, perde muito de sua autoridade de polícia, porquanto a ardem nos estabelecimentos ficará sob a exclusiva responsabilidade dos presidentes eleitos. Há dispositivos que prevêm que o Es tado pode intervir em caso de necessidade.

Os programas dos estudos que conduzem a gráus, títulos ou diplômas nađionais dependem do Ministério da Educação Na cional e as modalidades de sua sanção são definidas pelo Minis tério mediante parecer ou proposta do Conselho Nacional do Ensino Superior e da Pesquisa.

## 7) OS DIREITOS DOS PROFESSORES E DOS ESTUDANTES

A lei garante aos professôres suas franquias tradicionais : liberdade de expressão, disciplina e desenvolvimento da carreira.

Há um setor reservado aos professôres, no qual os estur dantes não têm direito de interferir : tratanse da organiza ção do controle dos conhecimentos. Os conselhos poderão organizar as modalidades de exames, mas cebe ùnicamente aos profes sôres realizarem êsses exames. A designação das baincas, a ountorga de títulos e diplômas, a escôlha dos professôres, a distribuição dêstes últimos, tudo isto faz parte do dominio reser vado aos professôres.

Os professôres perdem em vários pontos; na eleição do décano, particularmente. E O conselho de professôresmestudan tes que escolhe o presidente. Segundo ponto: a cáteara é su -primida e a residência obrigatória aparece no texto. A lei in corpora, efetivamente, à função docente, as funções de diretor e conselheiro de orientação. Delas decorrem as obrigações de presença e residência。

0 texto assegura aos estudantes, portanto, a participa ção em todos os organismos, em todos os níveis : responsabilí lidades financeiras, pedagógicas, administrativas,definição das grandes orientações universitárias, eleições dos presidentes. Eles participam também das jurisdições disciplinares quando es tas lhes dizem respeito.

0 gráu de doutor é conferido após defesa de tese ou apresentação de um conjunto de trabalhos científicos originais. Essa tese e êsses trabalhos podem ser individuais, ou coleti vos, se a disciplina o justifique, já publicados ou inéditos.

Estágios de orientação para estudantes recentemente inscritos estão previstos por unidade de ensino. Esses estágios são obrigatórios para todos os estudantes em benefí cio dos quais êles foram previstos. Ao término dêsses esté gios, pode-se recomendar aos estudantes a escôlha de um cí clo de ensino mais curto, adaptado a uma atividade profis sional. Se o estudante seguir a recomendação, a nova matrí cula é automática. Se êle perseverar em sua escôlha inicial e terminar sem êxito o ano de estudos, pode ser convocado no ano seguinte para um nôvo estágio pluridisciplinar, cu jas conclusões serão obrigatorias.

$$
\circ 00
$$

## 8) FRANQUIAS UNIVERSITARIAS E IIBERDADE POIITICA

"O ensino e a pesquisa implicam na objetividade do saber e 屯olerância das opiñiões. São inoompatíveis com qualquer forma de propaganda e devem permanecer isentos de qualquer pressão política ou econômica.
"Os estudantes gozam de liberdade de informação a respeito dos problemas políticos, econômicos e sociais em condições que não prejudiquem as atividades de ensino e pes quisa, que não se prestem a monopólio ou propaganda e não perturbem a ordem pública."

Os locais postos a êsse fim - à disposição dos estu dantes devem ser distintos dos destinados ao ensino e à pesquisa, e fora das árèas hospitalares.
"Os presidentes dos estabelecimentos e os diretorres das uniđades de ensino e de pesquisa são responsáveis pela ordem nos locais e áreas universitárias. Eles desempenham essa função de acôrdo com as leis, os regulamentos gerais e

- regulamento do estabelecimento".

CONCIUSOES

Após os acontecimentos de maio e junho de 1968, apareceu como um imperativo, a necessidade de reformar profunda mente as bases do ensino superior na França, necessidade esta, aliás, que já se vinha sentindo he muito tempo.

0 texto proposto pelo Govêrno e que representa a pri meira etapa de uma reforma geral de tôda a educação nacional reconstrói a universidade francesa para que esta, doravante, esteja em condições de "assumir o conjunto dos serviços ne cessários à sociedado moderna e de se adaptar constantemente às necessidades desta última", como está dito na exposição de motivos da lei.

Essa renovação das estruturas inspira-se em dois princípios: a autonomia e a panticipação.
"A autonomia das instituições universitárias tem inicialmente como objetivo,remediar a centralização que, no sistema atual tende a paralisar as iniciativas. Porém, ela não deverá conduzir à anarquia, nem à arbitrariedade. Por isso o texto legal. fixou-- The os limites. Esses limites re-ferem-se, sobretudo, à autonomia financeira e à autonimia administrativa.

0 segundo princípio, o da participejão, constitui, con forme a exposição de motivos do nôvc touto legal : "A lei fun damental de um nôvo contrato social. A participação aplicada ao ensino superior significa, inicialmente, no plano administrativo e financeiro, a participação na gestão das novas unidades no seio de organismos paritários, onde concorrem para as obrigações comuns, todos os que participam da vida da universidade. Em seguida, no plano pedagógico, trata-se da participação na elabcração dos programas, na escôlha dos métodos
de ensino e dos processos de verificação dos conhecimentos".
Finalmente, a exposição de motivos determina que " a renovação de estruturas deve ser acompanhada de uma renova Ção dos métodos. Este projeto-lei apresenta apenas os princípios e fornece os meios. Cabe aos professôres e estudan tes levar a bom têrmo essa reforma dos métodos, sem a qual a transformação das estruturas se tornaria ineficaz. Esta lei não comporta processos autoritários. Ela define uma orientação. O ano letivo 1969-1969 será um ano experimental".

HO/ML

LeI francesa de orientaçã do ensino superior


Publicada no Diário Oficial de 13/11/68, sob o № 68-978

TITULO I : DA MISSAO DO ENSINO SUPERIOR

ARTIGO 1.

As universidades e os estabelecimentos aos quais forem estendidos os dispositivos da presente lei têm como missão fundamental a elaboração e a transmissão do conhecimen to, o desenvolvimento da pesquisa e a formação do homem.

As universidades devem aplicar-se a levar ao mais alto nivel e ao melhor ritmo de progresso as formas :superiores da cultura e da pesquisa, facultando 0 acesso às mesmas a todos aquêles que tiverem vocação e capacidade para tanto.

Devem ao mesmo tempo atender às necessidades da na¢̧ão, fornecendo-lhes pessoal de alto nfvel em todos os cam pos e participando do desenvolvimento social e econర̂mico de cada região. Nesta tarefa, devem ajustar-se à evolução demo crática exigida pela revolução industrial e técnica.

Devem garantir aos professôres e pesquisadores os meios de exercer sua atividade de ensino e de pesquisa nas condições de independência e serenidade indispensáveis à reflexão e à criação intelectual.

Devem procurar garantir aos estudantes os meios para sua orientação e para a melhor escolha da atividade profis sional à qual pretendem dedicar-se, e proporcionar-lhes para êste fim não apenas os conhecimentos necessários como também os elementos da formação.

Devem facilitar as atividades culturais, esportivas e sociais dos estudantes, condição essencial para uma forma ção equilibrada e completa.

Devem formar os mestres da educação nacional, velar pela unidade geral desta formação - sem prejulzo da adaptação das diversas categorias de docentes a suas respectivas tarefas - e permitir o aperfeiçormento contínuo da pedago gia e a renovação dos conhecimentos e dos métodos.

0 ensino superior deve permanecer aberto aos ex-alu nos assim como às pessôas que não tiveram a possibilidade de continuar seus estudos, a fim de permitir-lhes, de acôrdo com suas capacidades, melhorar suas oportunidades de pro moção ou transformar sua atividade profissional.

As universidades devem contribuir, aproveitando em particular os novos meios de difusão dos conhecimentos, para a educação permanente, destinada a tôdas as categorias da população e com todos os objetivos que a mesma pode comportar.

De um "modo geral, o ensino superior - conjunto dos cursos subsequentes aos estudos secundários - deve concor rer para a promoção cultural da sociedace e com isso para a evolução da mesma, no sentido de uma maior responsabilidade de cada homem em seu próprio destino.

ARTIGO 2.

As universidades, assim como as instituições regionais e nacionais previstas no Tftulo II, devem tomar, no quadro definido pelos podêres puiblicos, as iníciativas e as disposições necessá́ias para organizar e desenvolver a cooperação universitária internacional, em particular com as universidades parcial ou totalmente de lingua francesa. Devem estabelecer vinculos particulares com as universida des dos Estados membros da Comunidade Econômica Europeia.

## TITULO II : DAS INSTITUIÇØES UNIVERSITARIAS

ARTIGO 3.

As universidades são estabelecimentos publicos de caráter cientifico e cultural, possuindo personalidade jurfdica e autonomia financeira. Reúnem orgânicamente unidades de ensino e de pesquisa, que podem eventualmente receber estatuto de estabelecimento público de caráter cientffico e cultural, e serviços comuns a essas unidades. Devem assumir - conjunto das atividades exercidas pelas universidades e faculdades atualmente cle exercficio, assim como, ressalvadas as derrogações que vierem a ser decretadas, pelos institutos a elas ligados.

As unidades de ensino e de pesquisa que não consti tuirem estabelecimentos públicos beneficiar-se-ão das possibilidades proprias de gestão e administração resultantes da presente lei e dos decretos referentes 'a sua aplicação.

Sera fixada por meio de decretos, elaborados apos pa recer do Conselho Nacional de Ensino Superior e Pesquisa, a lista dos estabelecimentos públicos de ensino superior depen dentes do Ministro da Educação aos quais os dispositivis da presente lei serão estendidos, com as adaptações impostas pe la missão particular atribulda a cada um. Dentre êsses esta belecimentos, serão determinados por meio de decretos os que serão ligados às universidades.

ARTIGO 4.

Os estabelecimentos públicos de caráter cientffico e cultural são criados por decreto, apరs parecer do Conselho Nacional de Ensino Superior e Pesquisa.

As unidades de ensino e de pesquisa que não têm a qualidade de estabelecimentos públicos de caráter cientffico
e cultural são criadas mediante portaria do Reitor de Academia (1).

ARTIGO 5.

As universidades e os outros estabelecimentos públicos de carater cientifico e cultural dependentes do Ministro da Educação podem fazer convênios de cooperação com outros estabelecimentos publicos ou particulares.

Um estabelecimento pode ser ligado a uma universidade, por decreto, a seu pedido e por proposta da universida de, ouvido o Conselho Nacional de Ensino Superior e Pesqui sa. Os estabelecimentos assim ligados conservam sua persona lidade jurfidica e sua autonomia financeira.

ARTIGO 6.

Uma ou mais universidades podem ser criadas na juris dição de cada Academia.

As universidades são pluridisciplinares e devem associar, tanto quanto possfvel, as artes e as letras com as ciências e as técnicas. Podem, no entanto, ter uma direção predominante.

ARTIGO 7.

Várias universidades podem criar serviços ou brgãos de interêsse comum . Essas criações serão aprovadas pelo Ministro da Educação, apठs parecer do Conselho Nacional de Ensino Superior e Pesquisa. As deliberações instituindo tais serviços ou రrgãos são assimiladris as deliberações de ordem estatutária.

[^0]ARTIGO 8.

Em cada região será instituldo por decreto um ConseIho Regional de Ensino Superior e Pesquisa.

Estes conselhos compreonderão representantes eleitos das universidades , representantes eleitos dos estabelecimen tos de ensino superior e de pesquisa independentes dessas universidades e, por um têrço, personalidades externas repre sentativas das coletividades locais e das atividades re gionais.

Os docentes e estudantes que representam as universi dades e os estabelecimentos de caráter cientlfico e cultural da região, dependentes do Ministro da Educação, serão eleitos, em votação secreta e por colégios eleitorais separados, pelos docentes e pelos estudantes membros dos Conselhos Universitários e dos Conselhos de Estabelecimento. Os docentes assim eleitos serão escolhidos, pela metade, entre os que exercarem as funções de professor ou adjunto.

0 decreto que instituirá os Conselhos Regionais de Ensino Superior e Pesquisa fixará sua composição e as condições de designação ou de eleição de seus membros.

Estes conselhos contribuirão, dentro de sua jurisdição, para a previsão, a coordenação e a programação do ensino superior e da pesquisa dependentes do Ministro da Educa ¢̧ão. Opinarão sôbre os programas e os pedidos de verbas das universidades e dos outros estabelecimentos puiblicos de cará ter cientifico e cultural dentro da referida jurisdição.

Providenciarão tôdas as ligações e coordenações ne cessárias com os organismos encarregados do desenvolvimento regional.

Opinarão sôbre a escôlha das categorias de personali dades externas chamadas a fazer parte dos Conselhos Universi tários mencionados a seguir, no Artigo 13.

ARTIGO 9.

Será instituldo, sob a presidência do Ministro da Educação, um Conselho Nacional de Ensino Superior e Pesquisa, que compreenderé representantes eleitos das universidades, representantes eleitos dos estabelecimentos de ensino e de pesquisa independentes dessas universidades e, por um têrço, personalidades externas representativas dos grandes interêsses nacionais.

Os docentes e estudantes que representam as universidades e os estabelecimentos de caráter cientlfico e cultu. ral dependentes do Ministro da Educação serão eleitos, em votação secreta e por colegios eleitorais separados, pelos docentes e pelos estudantes membros dos Conselhos Universitários e dos Conselhos de Estabalecimento.

Um decreto fixeré a composição do Conselho Nacional, assim como as condições de designação de seus membros.

Caberá ao Conselho Nacional de Ensino Superior e Pesquisa:

1) Preparar o planejamento do ensino superior e da pesquisa em ligação com os organismos encarregados dos plenos periodicos nacionais, levando em conta Êstes ultimos e tendo em vista uma programação a longo prazo;
2) Ser chamado a opinar sôbre os programas e os pedidos de verbas das universidades e outros estebelecimentos de ensino superior dependentes do Ministro da Educação; ser consultado obrigatdriamente sôbre a distribuição das dota ções orçamentárias entre os diferentes estabelecimentos;
3) Dar parecer ao Ministro da Educação sôbre as res trições formulades pelos reitores, nos têrmos do Artigo 10, l̀s deliberações dos Conselhos dos estebelecimentos;
4) Apresentar todas as propostas e dar todos os pareceres necessdrios sôbre as disposições relatives à harmonização dos estatutos dos diversos estabelecimentos publi cos de caráter cientffico e cultural, e assumir uma missão
geral de coordenação entre as universidades e os outros esta belecimentos;
5) Apresentar tôdas as propostas e dar todos os pare eeres necessários sôbre as disposições relativas às condi ¢̧ões de obtenção dos diplomas nacionais dependentes do Minis tro da Educação e ao estabelecimento de normas comuns para a realização dos estudos.

O Conselho Nacional de Ensino Superior e Pesquisa te rá as atribuições atuelmente exereidas pelo Conselho do Ensí no Superior. Poderá reunir-se por seç̧̃̃es e solioitar o pá recer de comissões correspondentes a disciplinas diversas.

ARTIGO 10.

O Reitor de Acedemia deve providenciar a ooordenação do ensino superior com os outros nlveis de ensino.

Na qualidade de Chanceler das universidades de sua Academia, O Reitor representa o Ministro da Educação junto aos brgãos estatutários dos estabelecimentos públicos de caráter cientffico e cultural de sua jurisdição, assiste às sessões dos mesmos ou nelas se faz representar; pode suspender o efeito das deliberações dos referidos brgãos, por moti vos graves, até a decisão do Ministro da Educação que devera deliberar dentro de três meses, após consulta a Conselho Na cional de Ensino Superior e Pesquisa.

O Reitor de Academia representa o Ministro da Educação junto ao Conselho Regional e preside o mesmo.

TITULO III : DA AUTONOMIA ADMINISTRATIVA E DA PARTICIPAÇÃO

ARTIGO 11.

Os estabelecimentos publicos de carater cientffico e eultural e as unidades de ensino e de pesquisa reunidas nes-
ses estabelecimentos determinam seus estatutos, suas estrutu ras internas e suas ligações com outras unidades universitárias, conforme os dispositivos da presente lei e de seus decretos de aplicação.

As deliberações de ordem estatutária serão tomadas por maioria de dois terços dos membros componentes dos Conse Ihos.

Os estatutos das unidades de ensino e de pesquisa se rão aprovados pelo Conselho Universitário de que dependem.

ARTIGO 12.

Os estabelecimentos públicos de caráter cientffico e cultural serão administrados por um Conselho eleito, e dirigidos por um Presidente, eleito por êste Conselho.

As unidades de ensino e de pesquisa serão administra das por um Conselho eleito, e dirigidss por um Diretor, elei to por êste Conselho.

0 número dos membros dêsses Conselhos não pode ser superior a oitenta para os estabelecimentos e a quarenta pa ra as unidades.

ARTIGO 13.

Os Conselhos serão compostos, num espirito de participação, por docentes, pesquisadores, estudantes e membros do pessoal não docente. Ninguém pode ser eleito para mais de um Conselho Universitário ou para mais de um Conselho de unidade de ensino e de pesquisa.

Dentro do Mesmo espírito, os estatutos devem prever, nos Conselhos Universitários e nos Conselhos de estabeleci mentos públicos independentes das universidades, a participa ¢̧ão de pessôas estranhas, escolhidas em virtude de sua compe tência e particularmente de seu papel na atividade regional;
seu número não poderá ser inferior a um sexto nem superior a um têrço do efetivo do Conselho. Os estatutos podem prever também a participação de pessôas estranhas nos Conselhos de unidade de ensino e de pesquisa. As disposições referentes a esta participação serão homologadas pelo Conselho Universi tário em relação às unidades de ensino e de pesquisa que dêle dependem, e pelo Ministro da Educação, apos parecer do Conselho Nacional de Ensino Superior e Pesquisa, em relação ไ̀s universidades e aos estabelecimentos de caráter cientfif co e cultural independentes das universidades.

A representação dos docentes exercendo as funções de professor, adjunto, assistente (ou equivalentea) devera ser pelo menos igual à dos estudantes nos brgãos mistos, conse lhos e outros organismos em que estiverem associados. A representação dos docentes exercendo as funções de professor ou adjunto deverá ser igual ou superior a $60 \%$ da do conjunto dos docentes, salvo derrogasão aprovada pelo Ministro da Educação, ouvido o Conselho Nacional de Ensino Superior e Pesquisa.

A determinação dos programas de pesquisa e a distribuição das verbas correspondentes caberão exclusivamente a conselhos cientificos compostos de docentes exercendo as fun ções de professor, adjunto ou eventualmente assistente, de pesquisadores do mesmo nfivel e de pessôas escolhidas em virtude de sua competência cientffica.

Para a gestão dos centros e laboratórios de pesqui sas, s6 poderão fazer parte dos colégios : eleitorais de docentes, pesquisadores e estudantes, e ser eleitos por êsses colégios, os docentes e os pesquisadores que tiverem a seu ativo publicações cientfficas e os eztudantes do terceiro cí clo (I) já empenhados em trabalhos de pesquisa.
(I) N.D.T. - Chama-se "estudante do terceiro ciclo" o estu dante do úlimo ano dos cursos de graduação, ou - estudante dos cursos de pठs-graduação.

ARTIGO 14.

Os representantes das diversas categorias nos Conselhos Universitários e nos Conselhos dos outros estabelecimentos públicos de carkter cientffico e cultural serão designa dos periddicamente em votação secreta por colégios distintos.

Um decreto determinaré as condições em que os estu dantes que estiverem impedidos de votar pessoalmente, poderão fazê-lo por procuração ou, caso isso seja impossível, serão exclufdos das bases de calculo do quorum previsto no paragrafo seguinte.

Os representantes dos estudantes serão eleitos em votação única por chapa, sem possibilidade de substituição de nomes nem voto preferencial, com representação proporcional. Serão tomadas providências para garantir a regularidade da votação e a representatividade dos eleitos, em particular pela interdição das inscrições eleitorais multiplas em duas ou mais unidades de ensino e de pesquisa, e pela instituição de um quorum que não poderá ser inferior a $60 \%$ dos estudantes matriculados. Se o número dos votantes for inferior a $60 \%$ dos estudantes matriculados, o número de lugares atribuĺdos será fixado na proporção do número dos votantes em relação a essa porcentagem.

As eleições dos representantes estudantis serão realizadas, na medida do posslvel, por colégios distintos segundo os anos ou ciclos de estudos.

0 direito de voto será reservado aos estudantes que tiveram satisfeito às exigências normais da escolaridade do ano anterior. A porcentagem dos representantes dos estudan tes de primeiro ano não poderá superar um quinto do conjunto dos representantes de todos os estudantes, quando a unidade compreender mais de dois anos de curso.

Os estudantes estrangeiros regularmente matriculados num estabelecimento de ensino superior terão direito de vo-
to. S6 serão elegfveis os estudantes estrangeiros originá rios de paises com os quais existirem convênios de recipro cidade.

Um decreto fixará a compceição dos colegios eleito rais e as modalidades de recursos contra as eleições.

ARTIGO 15.

0 Presidente de um estabelecimento exercerd a dire ̧̧ão do mesmo e o representará perante terceiros. Será eleito por cinco anos, não podendo ser reconduzido. Salvo derrogação aprovada pelo Conselho com maioria de dois têrços, deverá ter o nível de professor titular do estabeleci mento e ser membro do Conselho; se não fôr professor titular, sua nomeação deveré ser aprovada pelo Ministro da Edu cação, apbs parecer do Conselho Nacional de Ensino Superior e Pesquisa.

O Diretor de uma unidade de ensino e de pesquisa sera eleito por três anos. Salvo derrogação aprovada pelo Conselho com maioria de dois têrços, deverá ter o nfivel de professor titular, adjunto ou assistente do estabelecimento e ser membro do Conselho. Se não fôr professor titular, adjunto ou assistente, sua nomeação deverá ser aprovada pe lo Ministro da Educação, após parecer do Conselho Universi tário do qual depender a unidade de ensino e de pesquisa.

ARTIGO 16.

As condições particulares de gestão dos serviços comuns a vérias unidades de ensino e de pesquisa ou a vá rios estabelecimentos poderão ser precisadas por meio de decretos.

ARTIGO 17.

As funções de Reitor de Academia são incompativeis eom as de Presidente de um estabelecimento publico de cara ter cientifico e cultural e com as de Diretor de uma unida de de ensino e de pesquisa.

As funções de Presidente de um estabelecimento pulblioo de caráter cientffico e cultural são incompatfveis com as de Diretor de uma unidade de ensino e de pesquisa.

ARTIGO 18.

Em caso de dificuldade grave no funcionamento dos Orgãos estatutáios ou de falha no exerolcio das responsabilidades dos mesmos, o Ministro da Educação poderá tomar, a titulo de exceção, tôdas as providências necessárias ; Ele consultara prèviamente O Conselho Nacional de Ensino Superior e Pesquisa, ou, em caso de urgência, informara o mesmo com a maior rapidez possfvel. Nesses mesmos casos, - Reitor poderá tomar qualquer medida de conservação.

TITULO IV : DA AUTONOMIA PEDAGOGICA E DA PARTICIPA ÇÃO

ARTIGO 19.

Os estabelecimentos públicos de caráter cientffico e cultural e as unidades de ensino e de pesquisa reunidas nesses estabelecimentos determinarão suas atividades de en sino, seus programas de pesquise, seus métodos pedagठgi cos, os processos de verificação do aproveitamento, respei tados os dispositivos da presente lei, os estatutos do pes soal chamado para as funções de ensino e de pesquisa, e os regimentos estabelecidos apos consulta ao Conselho Nacio nal de Ensino Superior e Pesquisa.

ARTIGO 20.

As normas comuns para a realização dos estudos conduzindo a diplomas nacionais dependentes do Ministro da Edu eação, as condições /obbtenção dêstes diplomas e as modalí dades de proteção aos titulos que conferem, serão defini das pelo Ministro, mediante parecer ou proposta do Conselho Naeional de Ensino Superior e Pesquisa.

As aptidões e a aquisição dos conhecimentos serão verificados pelos docentes de maneira regular e continua . Os exames finais permitirão um controle suplementar do aproveitamento.

0 tftulo de Doutor será concedido após defesa de te se ou apresentação e defesa de um conjunto de trabalhos cientfficos originais. Esta tese e êstes trabalhos poderão ser individuais ou, se a disciplina o justifioar, coleti vos, já publicados ou inéditos. Nos casos em que a tese ou os trabalhos resultaram de uma contribuição coletiva, o can didato deverá redigir e defender um trabalho monografico que permita apreciar sua parte pessoal.

ARTIGO 21.

As universidades providenciarão a organização, por parte das unidades de ensino e de pesquisa que dela fazem parte, de estágios de orientação destinados aos estudentes recém-matriculados, quando considerarem útil verificar as aptidões dos mesmos para os estudos que estiverem começan do.

Estes estagios serão obrigatbrios pera todos os estudantes em beneffcio dos quais tiverem sido previstos. No fim dêstes estágios, poderá ser recomendado aos estudantes escolherem, na mësma universidade, outros estudos ou um ciolo de ensino mais curto adaptado a uma atividade profissional. Se o estudante aceitar a recomendação, a nova ma trícula lhe será assegurada de direito. Se Êle perseverar
na escôlha inicial e terminar sem êxito 0 ano letivo, poder\& ser chamado no infoio do ano seguinte para um novo estágio pluridisciplinar cujas conclusões serão obrigatorias.

As universidades providenciarão, por todos os meios apropriados, a orientação contínua aos estudantes, em par ticular no fim de cada ciclo de estudos.

ARTIGO 22.

O Ministro da Educação e as universidades tomarão, cada qual dentro de sua alçada, tôdas as disposições necessárias, em ligação com os organismos nacionais, regionais e locais qualificados, para informar e aconselhar os estudantes sôbre as possibilidedes de emprêgo e de carreira a que seus estudos podem conduzi-los. As universidades e êsses organismos qualificados tomarão também tôdas as disposições necessárias, respeitada sua missão fundamental, para uma adaptag̃a reciproca do mercado profissional e dos tipos de ensino universitário ministrados.

ARTIGO 23.

As universidades deverão organizar o atendimento nos candidatos já empenhados na vida profissional, independentemente do fato de êles possuirem ou não títulos univer sitários, prévia comprovação das aptidões dos mesmos. Permitirão aos mesmos ingressar em cursos de formação ou de aperfeiçomento e conseguir os diplomas correspondentes. 0 conteudo do ensino, os métodos pedagరgicos, a verificação do aproveitamento, o calendário e os horários serão especialmente adaptados.

## ARTIGO 24.

As universidades deverão providenciar a organização da educação permanente nas unidades de ensino e de pesquisa
que reunem, nos estabelecimentos a elas ligedos e nos servi ços que criarsm para êste fim. Esta atividede serఓ organizada em ligação com as coletividades regionais e locais, os estabelecimentos publicos e todos os outros organismos inte ทassados.

ARTIGO 25.

As universidades deverão organizar a educação f1sica e os esportes em ligação com os organismos qualificados. Deverão facilitar a participação ou ع. essociação dos docentes a essas atividades.

TITULO V : DA AUTONOMIA FINANCEIRA

ARTIGO 26.

Os estabelecimentos públicos de caráter cientffico e cultural disporão, para o cumprimento de sua missão, de equipamento, pessoal e verbes que lhes serão atribuldos pelo Estado. Disporão, além disso, de outros recursos, prove nientes em particular de legados, doações e fundações, remu neração de serviços prestados, fundos de concursos e subven ¢̧ões diversas.

ARTIGO 27.

0 orçamento nacionel fixaré para o conjunto dos estabelecimentos de caráter cievtífico e cultural dependentes do Ministro da Educação o montante das verbes de funciona mento e de equipamento que lhes serão atribuídos pelo Estado.

A distribuição das verbas de pessoal por categoria figurara no orçamento, assim como as verbas que êste destinará à pesquisa cientffica e técnica.

De acôrdo com seus programas e conforme critérios nacionais, 0 Ministro da Educação, após consulta ao Conse Iho Nacional de Ensino Superior e Pesquisa, distribuirá entre as universidades e os estabelecimentos públicos de earáter cientffico e cultural independentes destas univer sidades as importências inscritas no orçamento, e stribuirá a cada um uma verba global de funcionamento.

0 Ministro distribuiré também as verbas de equipa mento entre planos de etividedes, no quadro das oriente ¢̧ões do planejamento, após consulta $\_$Conselho Necionel e, eventualmente, 0.0 S Conselhos Regionais de Ensino Superior e Pesquisa. Para ns atividades que se estenderem por dois anos ou mais, comunicará o conjunto do programe e os prazos dos pagamentos. No entento, uma sração das verbas de equipamento poderá ser distribulda entre os diversos estabelecimentos e destineda ¿ êstes ultimos, se gundo as modalidades definidas no paragrafo anterior.

Cada estabelecimento distribuirá, entre as unidam des de ensino e de pesquise que reune, os estabelecimen tos que a êle estão ligados e seus serviços particulares, as importâncias inscritas no orçamento que the forem atri buldas, sua dotação em verbas de funcionamento e, eventualmente, sua dotação em verbas de equipamento.

ARTIGO 28.

Cada estabelecimento distribuirá nas mesmas condi ções os recursos que não provierem do Estado.

ARTIGO 29.

Cada estabelecimento votará seu orçamento, que deverá ser equilibrado e deverá ser publicado. O ConseIho Universitário aprovará os orçamentos dos estabelecimentos que dêle dependem.

As verbas de funcionamento acima mencionadas serão utilizadas para cobrir as despesas de funcionamento e de material dos estabelecimentos e de suas unidades de ensino e de pesquisa e, eventualmente, pere recrutar e remunerar pessoal que não figurar no orçamento. As verbas de equipa mento serão destinadas a cobrir as despesas de capital.

As unidades de ensino e de pesquisa não dotadas de personelidade jurídica disporão de um orçamento próprio in tegrado no orçamento do estabelecimento de que fizerem par te. Este orçamento será aprovado pelo Conselho do estabelecimento.

0 Presidente de cada estabelecimento terá qualidade para autorizar a cobrança das receitas e para ordenar despesas dentro do limite das verbas votadas.

0 tesoureiro de cada estabelecimento será designado pelo Conselho do estabelecimento dentro de uma lista de pessôas aptas, aprovada pelo Ministro da Educação em con junto com o Ministro da Fazenda. Terá a qualidade de te soureiro público.

Os estabelecimentos estarão submetidos ao contrôle administrativo da Inspetoria geral da Educação.

0 contrôle financeiro exercer-se-a a posteriori:os estabelecimentos estarão submetidos $\mathfrak{a}$ fiscalização da Inspetoria geral das Finanças, suas contas ao controle jurisdicional do Tribunal de Contas.

Um decreto do Conselho do Estado precisará os casos e as condições em que os orçamentos dos estabelecimentos deverão ser submetidos a aprovação. Fixará seu regula mento financeiro.

## TITULO VI : DO PESSOAL DOCENTE

ARTIGO 30.

Nos estabelecimentos públicos de caráter cientffi-
co e cultural dependentes do Ministro da Educação, o ensino será ministrado por pessoal do Estado, docentes assccielos e pessoal contratado próprio dêstes estabelecimentos.

Estes estabelecimentos poderão recorrer, para o ensino, aos pesquisadores, a pessôas osiranhas e, eventualmen te, a estudantes qualificados.

Em derrogação ao estatuto geral do funcionaliem pú blico, os docentes de nacionalidade estrangeira poderão , nas condições, que vierem a ser fixadas por decreto, ser nomeados para o corpo docente do ensino superior.

ARTIGO 31.

O pessoal lotado pelo Estado nas universidades e nos estabelecimentos a elas ligados deverá, respeitado seu estatuto particular, ter sido declarado apto para exercer as funções para as quais tiver sido recrutado, segundo normas de âmbito nacional.

0 exame das questões individuais relativas ao recru tamento e à carreira do pessoal cabe exclusivamente, em cada um dos бrgãos competentes, aos representantes dos docentes e pessoal assimilado de nivel pelo menos igual ao do in teressado. Ninguém poderé ser eleito por mais de seis anos nem reconduzido nos organismos de competência nacional chamados para êste exame.

ARTIGO 32.

A escôlha dos docentes que exercerão num estabeleci mento as funções de professor, adjunto ou assistente caberá a Orgãos compostoz sxclusivamente de docentes e pessoal assimilado de nfivel pelo menos igual.

Os dispositivos vigentes relativos d̀ distribuição das disciplinas sob a forma de catedres pessoalmente atri buldas a professores ficam revogados, sem que isto envolva, no entanto, nenhuma outra modificação no estatuto dêste pessoal nem no que toca os diretos e garantias de que se beneficia.

A distribuição das feunções de ensino e das atividades de pesquisa dentro do mesmo estabelecimento será ob jeto de revisão periboica.

Os docentes mencionados no artigo anterior terão competência exclusiva pana realizar esta distribuição, or ganizar a verificagẽo dos conhecimentos e das aptidões , designar as bancas e conferir os titulos e os diplomas . Das bancas só poderão participar docentes, ou, nas condi¢̧ões regimentais, personalidades qualificadas estranhas ao estabelecimento.

Apenas os responsáveis estatutários dos estabelecimentos e das unidades de ensino e de pesquisa terão podêres para admitir ou demitir, respeitados os respectivos estatutos, o pessoal colocado sob sua autoridade.

Os estabelecimentos fixarac a extensão da missão de direção, conselho e orientação dos estudantes impllcita em qualquer função universitária de ensino e de pesquí sa, e as obrigações de residêrcia e do presença ligadas à mesma. Sb poderá haver dispensa total ou parcial desta missão e destas obrigações a tftulo de exceção e conforme um reğulamento homologado pelo Ministro, mediante parecer do Conselho Nacional de Ensino superior e Pesquisa.

ARTIGO 34.

Os docentes e os pesquisadoros desfrutarão de uma independência completa e de uma liberdade total de expres
são no exercício de sues funções de ensino e de suas atividades de pesquisa, sob as reservas que lhes impuserem, em conformidade com as tradições universitárias e com os dispo sitivos da presente lei, os princlpios da objetividade e da tolerância.

TITULO VII : DAS FRANQUIAS UNIVERSITARIAS

ARTIGO 35.

0 ensino e a pesquisa implicam na objetividade do saber e na tolerência das opiniões. São incompatfiveis com qualquer forma de propaganda e devem permanecer fora de qualquer influência polftica ou econômica.

ARTIGO 36.

Os estudantes disporão de liberdade de informação em releção aos problemas polf́ticos, econômicos e sociais,em condições teis :que não prejudiquem as atividades de ensino e de pesquisa, não se prestem para monopólio e não pertur bem a ordem pública.

Os locris postos ̀े disposição dos estudantes son esta finalidade serão, tanto quanto possivel, distintos dos locais destinados 20 ensino e à pesquisa. Serão exte riores aos recintos hospitalares. As condições de seu uso serão definidas anर́s consulta ao Conselho e fiscalizadas pe lo Presidente do estabelecimento ou pelo Diretor da unidade de ensino e de pesquisa.

ARTIGO 37.

Os Presidentes dos estabelecimentos e os Diretores das unidades de ensino e de pesquisa serão responsáveis pela ordem nos locais e recintos universitários. Exercerão esta miss̃̃o no quadro das leis, dos regulamentos gerais e
do regimento interno do estabelecimento.
Qualquer ação ou provocação à ação que atingir as liberdades definidas no artigo anterior ou a ordem puiblica no recinto universitłrio podera ser objeto de sanções disciplinares.

Um decreto do Conselho do Estado determinará as condições de apliceção do presente artigo.

ARTIGO 38.

0 poder disciplinar será exercido, em relação aos docentes, em primeira instância pelos Conselhos Universitá rios ou pelos Conselhos dos estabelecimentos públicos de caráter cientffico e cultural independentes das universida des, e, em resumo, pelo 1 Conselho Superior da Educação $\mathrm{Na}-$ cional.

Os Conselhos aptos a estabelecer normas em matéria jurisdicional serão constitul̃os por uma seção discipliner, cujos membros serão eleitos, em seu meio, pelos represen tantes eleitos do corpo docente.

Para o julgamento de cada caso, a seção discipli nar, que sb poderá compreender docentes de nivel igual ou superior, será eventualmente completada, conforme os casos, seja por cooptação de um membro do corpo ao qual pertence - ŕé, se êste corpo não fôr representado, seja por nomea¢̧ão de representantes dos estabelecimentos particulares de ensino superior.

Estas mesmas jurisdições, completadas por um numero iguel de membros eleitos em seu meio pelos representantes eleitos dos estudentes, exercerão o poder disciplinar em relação ao corpo discente.

Um decreto do Conselho do Estado determinara as penas aplicáveis e precisará a composição e o funcionamento destas jurisdições.
signariom diretamente seus representantes junto à mesma.

ARTIGO 41.

Os representantes eleitos pelas unidedes, ou eleitos diretamente, nas condições previstas no Artigo 40, for marão a Assembléie constituinte provisbria da universidade. Elaborarão os estatutos da universidade, que deverão ser aprovados pelo Ministro da Educação, e designarão seus representantes no Conselho Nacional.

A estrutura dos colégios eleitorais, as normes relativas ao eleitorado, a elegibilidade e as modalidades do voto, a composição das Assembléias serão determinadas por decreto, em conformidade com os dispositivos previstos no Titulo III da presente lei.

Três meses depois da publicação da portaria ministerial designando as universidades de uma Academia, as que não tiverem adotado estatutos conformes aos dispositivos da presente lei poderão ser dotadas de estatutos estabelecidos por decreto.

As universidades regularmente dotadas de estatuto serão elevadas por decreto à categoria de "estabelecimen tos publicos de caráter cientffico e cultural".

ARTIGO 42.

Decretos do Conselho do Estado regulamentarão a transferêncic, para os estabelecimentos públicos de cará ter cientffico e cultural criados em obediêncie è presente lei, dos direitos e obrigeções dos antigos estabelecimen tos, assim como dos bens de sua propriedade.

ARTIGO 43.

[^1]universidade reunindo a metade dos docentes e dos estudantes do total da França tiver conseguido adotar seus estatu tos e designar seus representantes. O Conselho do Ensino Superior ficark então suprimido.

ARTIGO 44.

Para facilitar a organização das instituições previstas pela presente lei, tôdas as medidas provisbrias des tinades a garantir a gestão dos estebelecimentos universitל́rios, o desenvolvimento de suas atividades de ensino e de pesquisa e a transição entre as antigas e as novas instituições poderão ser tomedas por decietos, em derrogação aos dispositivos legais e regimentais vigentes.

TYTULO IX : DAS DISPOSIÇOES FINAIS

ARTIGO 45.

No tocante aos cursos superiores conduzindo is pro fissões médicas e odontológices : e ̀̀s pesquisas ligadas ès mesmas, os dispositivos do Decreto № 58-1373, de 30 de dezembro de 1958, e do C6digo da Saúde Pública, continuarão a ser aplicados aos estabelecimentos e unidades definidos pela presente lei, sob. a ressalva das adaptações necessárias, que serão objeto de decretos do Conselho do Estado.

0 Ministro dos Assuntos Sociais sera associado a tôdas as decisões relatives aos cursos médicos, farmacêuti cos e odontológicos e $̀$ ès pesquises que dêles dependern.

ARTIGO 46.

Os dispositivos da presente lei realtivos à pesqui sa aplicar-se-ão exclusivemente à pesquisa não orientada
realizada nas universidades e nos outros estabelecimentos de ensino superior com $o$ fim de manter o ensino no nfivel mais elevado dos conhecimentos.

Os dispositivos de presente lei não visem modificar nem a missão do Centro Nacional da Pesquisa Cientffica, nem as modalidades de sua intervenção, nem a competên cia dos organismos consultivos que dêle dependem, em particular o Comité Nacional da Pesquisa Cientffica.

$$
\begin{gathered}
======= \\
===== \\
=== \\
=
\end{gathered}
$$

Dinzatmun. HUEERT BEUVE•MERY DIRECTION REDACTION ET ADMINISTRATION S. RuE des italiens, Paris-ixa

TELEPHONE PROVENCE (770) $91-29$ ADE TLLEWAM, JOURMONDE PARIS

# APRÈS LA DÉCISION DE NE PAS DÉVALUER LE FRANC 

## «Dans le même hateau...»

par SIRIUS

DE rous les commentaires qu'a suscités, a lintérieur comme genéral de Gaullo, le plus significatif est venu d'Allemagne - Nous sommes tous, aurait déclaré M. Strauss, dans le même batean. .

Parce qu'elle a gardé fort mauvais souvenir de la réevaluation du deutschemark en 1961, l'Allemagne a categoriquemen: refuse de s'exposer, en période préelectorale, à une aventure analogue. Mais. parce que de lourdes hypotheques continuent de peser sur sa politique et qu un exces de prosperite economique Unis le flot toujours croissant des dollars et acceptait de contribuer largement au soutien de la monnaie francaise. A Washington, si une certaine detente pouvait étre observée depuis quelques mois dans les relations franco-américaines, ce n'est tout de mème pas un grand elan de sympathie personnelle qui inspire au presiden: Johnson des encouragements aussi chaleureux et la promesse de toute t'aide . compatible, précise-t-il, avec nos engagements natioaaux a, Sans doute s'agit-il moins de véritable confiance que de crainte, la crainte qu un passager incommode en vienne a envoyer
tout le monde par le fond, sans trop se preoccuper de savoir comtout le monde par le fond, sans trop se preoccuper de autres et lui-même reparaitraient à la surface. De même quII excelle à monter les coups de tháatre, le chef do l'Etat francais sail comment tirer, evec sill le faut une pointe de chantage. des elements de force d'une situation de faiblesse.

L'efficacite d'une dévaluation à chaud - la France en a defa fait l'experience - n'étant pas certaine, on s'en tient, pour l'instant, à des ouvertures classiques de credit et à des demi-mesures qui. on fait, ressemblent, pour l'Allemagne, à une réévaluation partielle et provisoire, et, pour la France, a l'operation inverse. La face eat ainsi sauvec. Loin davoir ete humilie publiquement, le gineral tient. aux depens de ses dupes, la grande vedette sur toutes las scines du monde. Le plan peut-il reussir? Le precedent britannique n'est pas des plus encourageants, mais les charges,
les ressources, les marurs des deux pays ne permettent guère que les ressources, les marurs des deux pays ne permettent guere que
des comparaisons hasardies Aus piro, si l'entreprise echouait et s'il den companisons hamardees hu pire, si l'enireprise echouair et sul en téte du peloton $*$, ne brandiraiton pas I'* ultima ratio $=$ : is menace d'une diovaluation assez importante pour remettre en cause Tensemble des structures monitaires de IOccident ?
tal Ean Gaulle ne Fect pas meins dens son analyin do la politique interieure. If est tare qu'un simple citcyon, mals plus encore un chel dEtat, reconnalise set innuffisances. iss errours. ses fautes grives de mai-fuin survenyes. I Ilmproviste ., Peut-itre, en effet etaient-elles malaitement provisibles, puisque let dirigeants syndicaux eux-mómes furent loin de pouvolr toufourt en awsuret to contrble. Sera-t-il permis pouriand de rappelar que - gouvernti C'est provoir a que thomme qui gouverne est en place dopuls dix
ans et que lo pesan du 21 decembre dernior prendrait aujourd bui

## Le gouvernement présente au Parlement son programme de redressement financier

Net raffermissement du franc sur la plupart des marchés des changes

- M. Couve de Murville doit présenter à lissemblee nationale le programme de redressement financier dont les grandes
lignes ont ete esquissees par le déneral de Itgnes ont ete esquissees par le géneral de
Gaulle dans son allocution radiodilfusée du 24 novembre, après son refus de devaluer le frane. Les tetes de chapitre sont les suivantes : rétablissement dut contröle des changes, reduction de limpasse budgetaire à 6,5 milliards, aide a lerportation, rentorcement de la surveillance sur les prix et sur les fraudeurs du fisc.
- La plupart des syndicats réagissent assea séverement à vallocution présidenMais la Confederation genérale des cadres a également exprimé ses inquietudes. Signalons encore que le conseil du C.N.P.F. a rémi également le 25 novembre ses instances exdcutives.

Les milieux agricoles souhaitent de leur cōtd que le coup d'audace du gènéral ne
leur parte pas préfudice ins estiment en leur porte pas prefudice. Ins estiment en
effet avoir ete les premières victimes des eveenements de mai et juin.

- A l'étranger. le chotr du président de ia République a surpris tout le monde, sauf. à les entendre, les ministres allemands Strauss et Schiller, dont le premier avait pourtant donné la nouvelle de la devaluation du franc. $n$ n'y a que Tokyo pour penser que le refus de dévaluer entraine tune révision de Rofire de credits internationaur a la France. Si rechange de mes sages Johnson-de Gaulle est relevé avec interêt. la plupart des grandes capitales enumerent les risques que comporte sne tique, tant pour la poirsuite de Texpansion française dans un climat deflationniste qu'd rexterieur. A Bonn et a Rame on craint
que les monnaies ne soient oictimes de sur ta solidite du retablissement escompte sur franc et sur les dangers d'sne encompte tion de la crise monétaire internationale. New-York on conaiderre que la crise dy franc devrait finciter ten Sis du Marche commun d oouloir une monnaie commane
- Sur la piupart des marchks des changes, le franc amorce try net redresucmest, notamment à Londres (od to lisre es te dollar se sont tgalement bien tesur), a zurich et a Amsterdam, Le mark, en renanche, reas aflaioli a Lomares Laumunce ce Cappas ciers de Washington pourratt se coneretiser par Teztensiot de Feccord a nespy (troe de mornaies) entre la Bancue folernle de retrerve et la Banque de France, remforcera a conflance retronide dens notre momele.

LES CONDITIONS DUN «PARI》
Le choc parchologique dost lo miso et al une sorta dialos sacrio présidest de la République a sa - poer la difinase de la maceale peot comma le 30 mai dernier - miag ger tous les eflote est en tocrut sence, ure arme de chaly Sar le troat des fiacapes exinieures, Theure of lo comporthmater den capl| taux مottens peut farte of ex t ciridiblis , portion rar lins pormis ast forfarnolo! torngre le ofínital de

 molnz contirub à fouer cratro notre Eomale. Cethe fola Ticiat domab an retua do rajarar la paris da trases comporios, la certitudo de beiolbcier - malgre tout - des 2 melligrde do evidits do sos portwaciren den Dix
ike violisis 0 on se tal pos pppel
 wartout at Ton solt goe io devalion tion falifalemerat profetio s'erel por - et de lola - tocten lies choncene


 - piatorate : poct len beriolas on is micurlib masitaito internationatio Op 10 s ertit quiendela duen tex on io \$ le syutime thaqualt de relort en eclate parce cen le livn storling da mi=e cosp, io doller pourta? Ia mime coper io doller poura? Stre dangurvosenat coevini Cem-
 qui, en tait, ressemblenk. pour la France. A l'operation invere.
 toutes les acenes du monde. Le plan penseants, mais les charges dent brisanaique n'est pas des plas encouragesermettent guère que
les ressources. les mosurs des deux pays ree perrise tchouait es sit des comparaisons hasardees dusible pour la France de - repasser
 en téte du pelacenation asses importante pour rem
nenaer duble des struetares monataires de l'Oceident

Equl t lukmìme sux le plan de la politique mendiaie, le gene ral de Gsvlle ne lest pas moins simple eltoyen, mais plus encote un
 Ice te mal tout to marvenues - a limproviste o. Peat-itre, en effor gradves de mai-fulalsurvent previsibles, puisque les dirigeants syndicaux eux-memes furent loin de pouvoir loujours en asuverner contrale. Sera-t-il permin pourtand de rappeler que. thomme qui gouverne est en place depuis dix conaraistoir *, que thomme qui gouverne est en place depuis dith asa et que te plan du 31 decembre dermier prencral de vie de fout
des resonances cocasses sil n'y allait des conditions
 us peaple ? A On sublique. comment nous pourrions etre paralyses
deat de is sip por des crises telles que celles dont nous avons pant de pays secouies par tant de saccades, le notre miliey de tant de paye de ses attoires. Serair-il incivique de concrater que. me s'est guere It ritablisuement du mois de fuin, cette efticacife no seasse pas manifestie puisque reditorialiste d'un journal qui a parler d'une pour particulierement hostile a,

- politique convulsionnaire - ?

Les Francais nen sont pas moins, eux austi, odans le merne bateau on secoués par la tempete et bien en peine do chationaux pilote. Sil n'y a evidemment rion intut de quelque aubaine, on peut ou internationaux toujours a moins ne pas leur offrir de trop belles occasions, voire en prendre quelques-uns a leur propre piege. A defaul da confiamaprendre quarolo qui s'est fait une loi do la dissimulation systematique, la crainte da malheur commun, lespoir quil peut encore etre conjure, permettront peat-etre d'equilibre sans aggravation difficiles: du chòmage.

Industriels, commercants, investisseurs et intermediaires de toutes sortes doivent savoir qu en precipiteraient des bouleversesation peut encere puils ont, eax aussi. quelques bonnes raisons de ments poltone fonctionnaires, ouvriers. paysans, doivent savoir que ni la lumiere al to salus ne leur viendront de 1'zst quand les meil leurs economistes de ces pays - pour peu que ha nberio enarisme soit laissee - denoncent ha dietarure paraes etats-majors devraient bureazeratique. Le gèneral de Gaulle et ses etats-majors devraen raconsaitre onfin qu il est des elapuyer sur une fuste economie soute politique doit. tot ou lard plus habile. le plus prestigieux finit des torces. que lalssez a d'autres le soin dacquitter le prix de ses teujours par triomphes.

Banales verites! Les mecornaitre conduirait, sous des dehors tallacivux a faire de la France un pays on voie de sous-developpromat Seul un effor: commun de que d'ouverture sur l'Europe prudenis propect permettre aux Francals d'atre - ce grand peuple as le monde
des temps medernes ... qui laisserait aux autres le soin do le juger des temps mire .

AII JOIVR LE JOI/R Céographie pratique
Si Le controle des changes se stque, moins certainement ta Si le controle des changes se sique. moins poraphie politique, mais pas du toste sa roserur. les Frongais deurust desapprendie la geogra. phie Mans, ront-its apprise, helas ! pendont les oueloses annees de pristempt monetaire gur ont permis a bervicoup dernife cur te eisiter revirope et le mande?
Peut-etre la geographie phy-
tout, semble-t-il. io oeographic Economique

Un repard tete sur les pays qu'ls travertaient teur ent pourtant appris que le pain blanc a bien mellteur pout si ton ne le mange pas le premier.

ROBERT ESCARPTT.

## en reduisant la consommation



Les pourparlers de paix sur le Vietnam
Le gouvernement de Saigon aurait décidé de participer aux négociations
Lo pratident Nouper van Theu aurara annonce it debut dapres-midi, ambassadeur des Etats-Unis au Vietnam du Sud, la decision du gouvernement de Saigon de participer aux converiations de Paris, annonce l'A.F.P., qui cite une source généralement biea
informe. informe.
Aucune confirmation olficielle n'a pu être obtenue de source ameriBanker, qui a duré vingt minutes. unods, soir, lo président sudvietiamien avait réuni le Conseil national de sécurite et il qurait ole question vail, de l'envoi d'une délégation aux pourparlers de Paris.


Le cadre de la complabilité nationale
Le choix fatt en matilere d

termes simples actuellement
des dernleres statistiques daten de septembre et octobre), le com-
merce francals est déficitaire de



exportations ( $19 \%$ en 19
$+14 \%$ en 1965$)$ et si poss
timiter ses importations.
(Lite la suite page 3.)

## POINT DE VUE

## Une crise générale de confiance

M. Francois Mitterand nous
a fait parvenir - ce point de a fue o à la veille de la décision du genéral de Gaulle de ne pas dévaluer le franc
Teasion monetcire internationale, ávenements do masjuin en France, telles sont los deux causes essen-
tilles relevies par M. Couve de telles relevaes par M, Couve de
Murvillo dans ses interventiona a la Murville dans ses interventions a ia
tolotision at devant l'Assemblee na. tolovision at devaner la crise actuello.
tionalo pour motive Mals plus encore qu'une monnaie faible, commo la live, la tension internationale met en peril une mon: naie réputée forte comme lo tranc, tandis qu'ollo épargae le mark, qui ottre lo provocant visage do la
bomine santo au paint d'accentues por comparaison la mauvalso mine de comparaison voisin. Viai pous lea ans. inexact pour les cutres. Y'argumeat n'explique done pas, loin do la, io declin d'une monnaie, la aotre, hien orquell du régime al objet de l'uni-
verielle envie, culourd hul disempa. vensile envie, cujourd hul desempa.
rée ot implorante. On comprend que tea of implorante. On comprend que

FRANCOIS MITTERRAND avec prudence, et qu'I ait fugésage de ne pas se bormer d̀ une justifica tion dont il mesure l'insuffisance, En
tevanche, avec une lourde insistanco qui cadre assez mal avec ridèe que qual cadro assez mal avec ridee que rejetá le qras de l'acensation su les événements du printemps do Paris. Le général de Gaulle, on cen souvient, avait dijà exprimé le mome sentiment lors do la recep-
tion des parlementcires a IElysee. tion des parlementaires a IElysee. On doit, de co fail admettre qu'il
s'agit de la thèse offilelelle cutour s'agit de lo these officlelle outour
de laqualle s'argonisera le debat de laquelle a
Notre trtention n'est pas do nior
les effets d'une pareille sccousse. Si les eflets d'une parelle socousse. Si
to systeme polltique est sorti appatomment renforcé de l'ápreuve. la polltique economique ne pourait manquer d'étre affeclée par J'agitation universitaire, par une grève quit vaillours pendant plus d'un mois,
par les rajusten sats de salaires at
de traitements qui s'en sont ensuide traitements qui s'en sont ensui-
vis, et, d'une focon génerale. par vis, el d'une tocon generale. par
lo trouble de fopinion. Mais ta ma: niere dont lo president de la République et le premier ministre posent le problème tend à dégager lo poavoit exécutit de ses responsabilités avant et apres lhiatus de maijuin et à centrer lo procés sui lo désordre de cinq semaines. Sils ont taison, its curont autant quills le voudront loccasion de le démon-
tret. Sils ont tort, nous verrons dans quet. Slls onl tort, nous verrons dans cette dérobade un procide do propaqande politique el nous cherche-
rons ailleurs l'explication fconoml. que dont on nous prive. Nous tmeli querons, on s'en doute, à dire dans cet article quitla oat tort. Non pan préjugé, comme certains ne manque tont pas de nous le reprocher, mais par soud de tiret la legon d'une expérience dont le dotoulement ap parait désormais clairement regard. (Lire la suite page 5)

Les télicitations que le président Johnson s'est empressé d'adresser ou geinéral de Gonlle et la reponse
chaleureuse de ce dernier ne de chaleureuse de ce dernier ne de
vralent pas surprendre. Les EtatsUnis et la France ont intérét à ce que n'éclate pas pour linstant une
crise monitaire majeure des changes, arise monetaire majeure daisons poli-
mise et al une sorte d'unian accroo
pour la dófonae de la monnaie peut pour la doleneo de ta tait pas appal étre raináae. qur sentiments do flertb. en vartout al l'on sait que la dóvalua: aurbur al fooment profatée n'cvall pa tion initialement projate les chance - et de loin - toussir. En elfot, les rojustemente do rounsir. comportent toulours do -a chaud. comporient toufours son qros risques. evrioat beroinis de lo - plafonnás , pour les besioina de lo écuritá monétaite internationale. estimait qu'cudeláa d'un taux de $10 \%$ le systeme risquair de voling on b́clats parce que la livre sterting itait contrainte de s sulvre , of que du même coup, le dollar pouvali ètre dangereusement contestb. Comme oucune formule de semplacement n'etail prête, to monde risquait brus quement de se trouver plongé dans un chaos de paiements internatio naux puig dans une grave crise éco nomique.

# La décision franc̣aise soulage le dollar et la livie 

ques qu'économiques et financiùres L'administration óemocrate a polr souci de ne pas transmettre les pou voirs a M. Nixon dans le climol de fièvre monétaire quil règne o de favre moneiaire quilent de to Reavecu. Quant ar presiden drablit ravance toute parribilité de jouer u: róle important dans une éventuelle contéreace internationale destinée e ramener un certain ordre monitaire, $s^{\prime i} 11$ était averé que les dilficultes trancrises avaient éte le dêtonateuw mettont le feu aux poudres, même sion
d'une certaine façon, lo propagation dune certaine façon, lo propaganioa
de Texplosion du systeme monetairt tout entier avait pu paraitre comme çai An cantraire, le refus de la divio tuation contribre objectivement à la consolidation du chatean de carte dans la mesure ou celliei pent e. core tenir debout pendiant quelques mois, alors que, désormais fout to monde. et non plus seulement que). ques professionnels, connait sa vulne-
rabitité et est donc, bêlas / foaté do se proféger contre les risques duupe
dépréc
moma
méme

## men ne dec


quil equiralait a une difaite tr
PAUL FABRA.
(Lire la suite page ))

## «J'ai décidé que nous devons achever de nous reprendre sans recourir à la dévaluation >

Volet le texte integral de Tallocation radiodiffuste du gènéral de Ganille
La crise monetaire traversee par la France est La consequance de la secousse morale. economique et sociale qu elle a subie a improviste aux mois de mal et de juin derniers, faure que cor íranps le la lutte sterile des interéts. Quand. a militeu de la concurrence mondisle, un pays ie parle du natre - qui etait en btat do crolssante prorperite et qui disposalt d'une des monnsies let plus fortes du monde. a cesso de travailler pendant des semaines et des semaines. quand on fa lenguement prive de trains, de navires, de transports en commun, de produits miniers, de communiostions postales. de radio, d'essence, daloctricite, quand, pour echapper a ia mort par asphyxio. Il a du d'un seul coup imposer a son Son budget de depenses soudainement accrues puisar sen cridit on soutiens precipitamment pro digues anx eatreprises devenues defaillantes, rien pe peut falre que co pays-la. méme s'll a su iarriter au bord du gouffre, retrouve aussitó requilibre. Mais, jusqua ce qu'il trait retrouve rien ne peat empicher qu'll $\gamma$ ait, au-dedans et audebars, nombre de gens qui suspendent la confiasoe quils araient en lui et tachent de faize panas lears interets a eux avant linteret public, poe alors de faire les frais de cette odieuse spe culation

Cependant, en dópit du mauvais coup quil lu vait eto porte, notre économio s'est ressaisio. Le travail a repris partout. L'expansion se doveloppe de nouveau. Le commerce exterriour s'accroit. Cela. grace au ressort naturel do notro peuple ef a cer-
faines mesures approprices. D'autre part, les Etats taines mesures appropribes. D'autre part, les Etatí
les mieux pourvas viennent de nous ouvrir den les mieux pourvas viennent de nous ouvrir de eródits considerables, qui pouvent encore être nug. mentes et qui s'ajoutent aux resorves qui nous appariennent on propro. Enfin, on voir venir ie entier sera d'accord pour eftablir un systomo moné. taire impartial ot ralsonnable. mettant chaque pays ? des lors qu'il le máritera - a l'abri de mouvements subits et absurdes de ta speculation. Bref, nous avons, on toute verite, pour lo presont et pour l'avenir, tout ce qu'il faut pour acheve: le rétablisiement commence of ropasser en têto du peloton.

Le maintien de notre monnaie C'est pourqual, tout bien pené, j'al, avec lo gou vornement, decide que nous devons achover de nous reprondre sans recourir a la devaluation Dans la situation a la fois troublee et pleine d'esperances ou nous nous trouvons aujourd hui, une du tout un remede, mais l'artifice momentano d'une ruineuse facilite et la prime payco à ceux qui ont joué notre declín. Mais, à cóto de certains concurrents qui sont, eux, tres actifs et en trè

LE PRESIDENT JOHNSON ADRESSE
AU GENERAL DE GAULLE une coffre de coopération»

Le preilient Johnion a enSe Gavle to ieveramme suisont

- Je sais que io me fais linterprete da peaple americain en vous disart notre espoir commun que votrs action reuk disposion a coppisvz dases toute Lo metrure compatible ayte nos objectifs sationaux pouz que votre but solt atteint.
Le chel de rever trangats o
adrevie tmmidiaternt oy pret adrenid tmmediatemerst on pre-
ident des Elats-V. nicent deatie filfante
reter
- Votre masage ai prompt en ai amienal m'o


## ment priciew,

vaux it Toffre de expotrs fion que voas formulet ap nom des Elats-Unle poor la rikumits de lientieprise deas leguilie
Is France est engagie et equ peut cosduire sos drux peos ples a mieux conjoguer leurs eiforis dans les comalans bcodiotertt montiol

- Je rous pris de croire, cher baute consideration es at mes senniments les plus cordiaux.

Chaque membre du conseil des ministres avait été invité à donner son avis
Les delfberations du consell des ministres extraordinaire, reun le 23 novembre à 15 heures a velysfe, sous la préridence du oéntral de Gaulle, ont permis a chacun des membres du gouvernement de faire de trols heures trente : ce fut dono l'un des conseits les plus longs de la V. République.

C'est un rapport de M. Françis-
Xavier Orioll aur les entrotions de Bonn et la situation monétaire qui a ouvert la reunion qouvernamentale. La ministre de l'économle et des olferte por nos partenaires n'est lifée lirite par nos partenaires nest liee a cucune condition. If mentionse demander que la devaluation du tranc se soit pas dun taux tel qu'elle entraise d'autres changements de parite, II prisente en concluatios les fols solutions posribles : - grande . doraloction, de lordre do $15 \%$ ou darantoge: * patile . dóvaluation,
Lesinieure à $10 \%$; pas de divaLelinieury à $10 \%$; pas de díra: furlle lormalo a ses priftéresces, Selb il apparaitra dans la suite del tromion.
Le . tout de tablo . commence. cear it Iranonory qui, le premior: serthe 6 lo dovaluation et fortement crgmant, M. Esgan Foure porio Sar. choque memtre do pers. Tour o mest papst la pervis. Lo pectitial


tade
: Ce qui était absurde to semacine dernidre n'ert pas forcément absurde cotte semaine. . Le priait deat do la Republique parait sereíp et detendu: te cllmat du cosaeil, osiurent los participants, elait trei
different de celui du mols do mai iffarent de celul du mols do mai An fil des isterventions, on not que M . Michel Debre eat hostile la dovalaation ou alors, ai elle étal inevitable, a un tour ousal éleve que ponible, M. Chalandon exprimo M . Andis sonsiblement ideatique Verponé Malrours, se refertan! à Yerposé fechnique du miniatre des mais arec eciat pour la seale solp tion. gaullate t. le relus do déro luet. M. Maurice Schumann tqao reit, difll, que la question polay atilude poseut être eavisogie. on atilude peut être envisogie, 11 es
prononce contre la déraluation,
N. Marcellin. ea revasche, penche vers la e petite , dévaluation, Les
deus cuites ministros tepubicoing
 wost hor
pormb
mambre
finnt
 bisen qu'av

Don ordre, le malntion de notro monnale exige absolument que nous nous remettions. A touk egards of dans tous les domaines, on equilibre complet.

## Les contrôles nécessaires

Au point de vue économique, cela veut dire que, sans revenir sur l'acerolasement des rémuné rations tol qu'il as bto tixb au printemps, nous refusoni d'imposer. a ce titre, à notre economio des charges nouvelles, dós lors qu'olles l'empécheralent do redovenir vigoureuso ef concurronelie. Cela vout dire que, simafranément. nous omsondons tenir les prix des produits fabriques, des alimonire ot den services. Cola veut dire que. pour renare positive la balance de nos palomonts, nour alions
diveloper d'office in capacito d'exportation de non entreprises, notamment on les allegeant do nostains impóts qui pósient a l'oxcos sur leurs prix
cer
de roviont,
Au point de vue financler, te decouvert du budgot do 1969, qui avalt bt6 d'abord bvalue a plus do 11 milliards et domi. sera ramenó à molns de 8 milliards et demi, grâce en particullor a la roduction des deponses de fonctionnement de nos administrationf. a celle des subventions fournies aux entreprisos nationalisies. od celle de nos ombi-
tions du moment, quant à notre equipement civil, tions du momont, quant a notre equipernent civil,
militaire of universifaire. En méme temps, les credits octroyès par l'Etat seront adaptobs ot limittos aux besoins reele do l'expansion nationale. Il va do soi que les contróles nócessaires deyront fouer
avec rigueur, tant pour co qui ent des changes quen ce qui concerne la perception effective de tous les impots existants.

L'ordre public
Au point de vue de l'ordre publlo - ear ta bto trouble et ne cessarit du momont ou il avail qu'll solf desormals meintenu, - les mesures voulues dolvent etre prites pour que e'en solf dorinavant fint, aunil blen dans nos racultes el nos ecolel que dans les rues de non vilies ei sur io routes de nos campagnes, de toutes agitations el exhibitions, de tous tumultes of corteges, qui emplchent io travall et scandalisent las gens senifs. et pour que chacus de ceux qui ont un devol remplls, le fasse consclencleusemont. coniclencleusement.
Francalans, Françals, ce qui se passe pour natre monnale nous prouve, une fols de plus. que la vle ost un combat, que le succis coate rettont, que vans et commo nous te deyons, nous gagnons colle-cl en y participant tous ensemble, alors nous serons en mesure de mener at blen, comme il le faut, les transformations, les riformes, tes progris. qui feront de nous, a coup sór, un grand peuple exemplaire des temps modernes, Car, a travers nos eprouves, quelles qualles solent er quelles qu'elles dolvent étre, vollh le but national.

Vive in Republique I Vive Ia France

## Le nouveau contrôle des changes

- Les opérations commerciales devront être domiciliées chez des intermédiaires agréés
- Les Français ne pourront plus acheter de valeurs sur les places étrangères




$\qquad$

Sin grazit dum vogaze tourtsperionne une allocation ea corm etrangeres d'un montant fqulvalent a 300 P. cent-A-dire is mat-
tit de ce quil etalt permis on mat 811 slagt dun vorage efaffarm une alloeation sptciale dun man-

 de cheques d'acrreditifs ou o maximum dune contro-raieur de
100 p pourra etre oflimb soun forme de burketa ktringurn Lei penanines qui ter rendeat it
vitrangs pout un wiour on




8ut sagit d'um vogage tourls-
que, it peut etre attribot par
terprese au visurn notre espoir
on vous disant
commun que votre action reuscommun que voire accion summes
fiste, et sue nous some disposis a cooporer dans forte
la mesure compatible avec nos

Le chel de petat francais o
 rident des dente:
riponse silvante:
Votre mestage si prompt el ment precieux.
mont preciexue hatement les

- J'apprecie he vacux ol lotfre do coopotation que vous is
desmer Elats-Unis pour in reusite de lentreprise dans taqualle 1s France eit engagoe el qui
peut conduire cos doux peutples a mieux conjumins dcoofforts dans
nomique et montaire. qui sont d'interibt mondial - Je rous prio de croiro. ches
menieur te pretident. a me manse consideration et a mes sentimeats les plus co
ances indique potamment que I'aide oflerte por nos partencires n'ent llée aucune condruan, mise les Nout a demandel que la dóvaluation du
tranc ne solt pas d'us taix tel quiollo tranc ne solt pas d'us taix tel qu'ollo
atraine d'autres changements do sutraine d'autres changements do
parib. II pritrento en conclualon les partis, I prosente en conclunion les divaluation, do l'ordre do $15 \%$ ou davantage: © petifo. dôvaluation,
intíieure à $10 \%$; pas de dóvafuation. II ne marque pas ciairement quals Il apparaitra dans la suite des dilibebratilo
tolastöne.
Le t toun do table
Le it tour de tablo eommencer C'est M. leanneney quithoriquemen
esptime son avis, catego hostile à la dévaluation el tortement argumenth. M. Edgar Equre parie ensuite dans le méme sens. Tour a tour chaque mambte du qouverat ment prend la parole, Le guation. de Goullo pose parfois une queation pout taire resumet une milors, vous êtes pour ou contre la dévaluation? , - et parfois cunsi la devaluanion une séflion, voire une bou-


## Les déaluations du franc depuis quarante ans

- 25 JUIN 1928 - 12 dèva-
luation est de 79.69 Un trinc represente as 5 milli-
crammes dor tin (te francgerminal equitalatt A 290,322 mullierammes dor fin) : 10 dollar vaut
re 128.13 F
- I- OCTOBRE 1936.-Rtla Banque de France sur la base de 1 F : 44.1 milligrambase de 1 Fin. Crestion dun twes dor nine cration dothant (entre ti of 43 millignammes dor fin). Constitution d'un fonds de stabilisation des changes
 in base de 1 F :
grammes for fin:
- 12 NOVEMBRE 1938, -Leacilsse-or est reívaluelo - II SEPTEMBRE 1599 - Le controle des changes est intutut. bloquant les cour
11 dollar: 4380 F ; une 11
 ligrammen dor fin

- 2 NOVEMBRE 1944 - Une

- 26 DEOEMBRE 1945 .
 cemore 19 monetaire International Le
mone frane est devalue: I1 corree-
pond it 7.46 milligrammeses
door fin Un dollir egale dor fin
119.10 F
- 26 JANVIER $1948-$ DevB
luatuon d'environ
44.45 La France adopte un sys-
teme de taux de change maitiple echelonne pour le doliar de 21439 F (cour
ornclel pour la mottle du
prodult des exportations) prodult des exportations)
305 F (cours libre pour
solde des expartalons) solde des expartationss. C
systeme n'a pas ete reconni par le Fonds monetaire in
ternational a partir d 17 octobre 1948. ples devtees sont allgnees sur
moven du dollar.
- AVRIL 1949 - Devaluation de falt : le taux du dollar
cst porte a
300 F
roours lture).
- 20 SEPTEMERIS 1949 Apres ta devaluation du
sterling, devaluation et re
asauent los participants,
dilferent de celui du mols do mai
 quo M. Michel Dobre eal alle dtal Inóvitable, a un taux cussil exprime qua possible, ionsiblement Idenique. M. Andrá Malraux se rèférant lexposé technique da minitte des finances, so prononce aclat. pour la seule solution - qualliste e, lo refun do aeva
luen. M. Maurice Schumann igno rait, ditili, que la quastion puis dothe sa pode peut efre envisagee, il se
otitude
prononce contre la devaluation M. Mareellin, en revanche, penche
vere ta - petite, dívaluation. te vers autrea ministras républicain Ieux cutres ministes. Chamant et Bet. tencourt, qui fait un solide exposé, sont hoatiles à toute rávislon de la paritó du tranc. La plupart des meat en définitive tavorables à lo these qu'avalent successivement dé fendue, out début de cotte consul
tation, MM. Tecmneney ef Edga tetion,
Faure.
M. Couve de Murville, à son tour résumant les positions prises, se pro entendre que, sil avait fallu dívaluer, it aurait
Jordre de $10 \%$.

 son cabinet avec le promier minitit
Les tormes du communiqué Les termes du commuilqué 1Elysee, qul, selon une procódure
inhablituelle, annoncera la decision prise et l'allocution radiodilfusio du chof de I'Etat. sont alors crrités.

LES POLITIOUES MONETAIRES DES PAYS DE LA ZONE FRANC CONTINUERONT A ETRE

## ETROITEMENT SOLIDAIRES

## Les Etats africalns et malga- ohe membres de ls zone frane

 one memoresa lexcepton du Niger of du Mnl1
ont delegad a Parls leurs ministres ou leurs ambassade ers pour
partlocloer ia la réunlon qui seas partlolper a no réunion qul sest
tenue le 24 novembre sous la présidence de M. Ortoll, minist
i'economie et des financos. Le communigue diffise apris
cette remition indique oue lo micette reunton indique que lo m-
nistre francals a a injorme les representants des pays africains
ef matoache des developpements et malgache des defocloppements
rdoents de la confoncture montrioents de ta confoncture mone-
taire internationate il a dgatetaire internationale. In a cgaik-
ment expase les principas cament expose les principasi ca-
racteres de ta politgle sume
par lo oomivernement trimgais par le ponvernement trangar
dans les domames deonomigue
mowitaire monitaite. Les representants des
Etota a/rioains et malgoche on
 leurs pays respectifs of des remarcues sur
toife internationale achulle.
a a dhe convery que les politiques
mandtarines dex Etats membres te lo some frame coatimarront etre efrottement solidaires os Dans les milleus proches do Ortoll aralt informe sed parte-
nilres des mesures que le pounairs des twesures que to pou-
vernement frangals alati pren-
dre pocir redraker la sination dro pour redreaser is sthation
monetalre.
 Le prinelpe retenu est in prohtoution de a tous transfaris ous
operations de chanpe on France
tendant anstition par in resident d'ovoir a l'etranger ou a
la détention en Erance par un ressident de moyens de palement sur Petranger $n$.
On remarquera que ce principe On remarquera que ce principe
est le meme. mot pour mot, que
celui qui foridait le controlo institue le 29 mai dernler. Mals son
application est besucoup plus

EEMENTS DE CAPITAUX ET DE DEVISES, "sont prohibées. sauf autorisation prealable
ministre de l'conomite et des fiministre de leconomion et l'expor nances. de moyens de patement tatilets, chedques eflets), ains que de valeurs mobiliteres. L'importa-
tion et lexportation de lor sont soumises
ble t. même. les règlements d
De toutes natures qu'un résident
opére avec l'etrange, sont eux aussl soum
lable.
Les valeurs moblleteres etranLes valeurs mobilleres etran-
seres les devises etrangeres, et tous titres de créances sur
letranger, dolvent etre deposess
let etranger, oolven hea un inter-
dici a tin mois che
médaire agréc, qu'lls solent demédlaire agrée, qu'lls solent dé
tenus par des résidents ou des non-résidents. La iste de ces
intermédiaires est donnée en intermed
annexe.


Sélection hebdomadaire du journal «Le Monde *


Sil s'agit duun vovage dranfalres,
the allocatlon speciale d'un mon-
tune allocation special au plus a 200 F , avec un maximum global
de 2000 F ou de fa contre-valeur de 2000 F ou de ia contre-valeur
de cette somme. est prevue. Elle ne peut etrre dellivere que sous
la forme de cheques de voyage, la forme de cheques ac de chiques. d'accreditits ou do virements Toutefols, un montant maximum d'une contre-valeur de
100 F pourra etre delivie sous 100 P pourra etre
forme de bilets etrangers.
Les personnes qut se rendent a Les personnes qu se ronden de
efranirer ponr un solour do
momins do ving-quatro heures n'ont drolt qu'i 50 F en billets français contre Les résldents, porteurs A leur
entrée en France de billets étranentrs ou de cheques de voyage pers ou de cheques de Inbelus de les ceder contre des
tenus francs au receveur du bureau des
douanes, solt au point de passage douanies, solt au point de passage
a la frontiere, solt au point a la fro

## L'EPARGNE facteur de PROSPEERITE

 paiement faxie par le contrat dimportation, sn ce qui concerntaires, les deviscs ne peivent etre acquises que huit fours au plus
avant la dace prdve pour rexpeavant la date prevue pour dexpor marchandises. A En outre, si 1 importation est annulee
pour quelque raison que ce sith,
il faut retroceder Immediatement
Imes.


## socilite de banque Ex DiWVISTISSEMAIS

$\qquad$


COMMENCEE il y a une di-
zaine d'annees, manesque de Christine Arnothy. dont Aviva (1) est le
sixlème titre, se poursuit stec une régularité titre, se se poursuit tion solide. Elle romanciere qualite quit situa cire, son style facile a des raccourcis bureux, elle a a en meme temps la criosite des àmes et le sens trasique
of I'histoire, qu'elle doit peut-etire a a histoire, qu'elle doit peut-etre a
naissance en Hongrle et a son ex-
erience des dechirement prience des dechirements de l'Europe. andult, sur lest en Israje quelle nous pe-reporter Jean-Paul Anet. Celul-cl
sulvi. pour le compte de sa sumv, pour le compte de sa revue.
guerre de sls fours, confié à ia
arde drune jeime prcie dune jeume fourse contienne en uniorme dont ie prenom, Aviva signifie rintemps Devenu smoureux de la has que lon puisee faire sutrement accord grammatical - quil $s$ diallurs perdue dans le desordre de la
fictoire avant de rentrer en France, ne peut loubller, se falt renvove an Israel et comprend quilis sont nees top loin lun de Fautre pour que leur nariage soit possible : elle trop pas-
sonnement atiachee i sa terre et a onnement attachele à sa terre et a
a solldarité heroique avec la feunesse e son pays et lui trop enraciné. nalgre ses airs de jeune intellectuel mancipe, a ses origines de bourgeols tésols et catholique pour entrer dans e monde
Ains resume, le sujet du roman
de Christine Amothy nous promettait de Christine Amothy nous promettalt
une peliture des mecurs de la nation une peinture des mceurs de la nation
sraeplenne en guarre des paysages
 choiogiques sur la separation des tures de la race et de ia rellgion, et dans Avira, mats it faut iravouer, un peu schematiquement et dans te consexte dune intrigue trop peu vraisem-
blable pour gue sentiments es mroblèblable pour gue sentiments et proble-
mes n'en solent point fausses. in faut que nous solmettions que Jean-Paul ne salt pas un mot d'hebreu ni Aviva pu communiquer que par un interintimite de quelques jours, oa 11 n'y aura rien eq de plus que queiques gentils regards et furtifs serrements
de dolgts: if faut crolre ausi que le le prínom et jamals entendu le nom de son ange gardlen en umiforme Je de son bien que les pilus folles pasions
saluvent s'allumer it une minueale peuvent s'allumer a une minuseale Stincelle, mas, tout de mame, notre pour avoir conccu sur de ai faibles
indices un amour qui devient pour lui indices un amour qui devient pour lui rolle et valine poursuite dun fantome
anonyme dans is jeunesse d'une nit tion moollisée. cola fait un peu truqué, et le plus inttreasant est alors dans le rewur dee sa memoire vers ses crises de de detresse spifituel oue fivorise son désarrol sentimental. Derniere touche de romanesque excessif: pour apprendre retrouvera Aviva que de francais et qu'elle lui professeur

# <AVIVA», de Christine Arnothy <UN MONDE ENGLOUTI», de Michel Pobida «LES MOISSONS DE L'ABIME $>$, de Guy Le Clec'h 

par prudence ou par ordre, la comédie du recours à l'interprete. Christine arnothy, on le voit, a franchement onte symbolique à l'intensite d'un fecit fondésur le croyable et lordinalre. Je ne suis pas certain que cette
echnique convenait a son sujet e technique convenait a son sujet et on aurait voulu de la force et de la verité dure. Mais on a toujours plaisir a trouver, dans le tissu de la prose dese Traits pe payants dhumour poetiressemblait ce jour-la $\dot{a}$ in ennuque
dégoúté du genre humain. $\Rightarrow$
$\therefore$.
Ce n'est pas en nous entrainan hons de nos frontières que Michel Ro-
lida, dans Un monde englouti cherché le dépaysement. Car on $n$ saurait imaginer un réclt - ains res peu romanesque - qui soit deetoffe plus francatse, plus traditionhelle, plus bourgeoise que cette évocation, avouse pour autobiographique
d'une enfance heureuse liee au chardune eniance heureuse liee au chardune terrasse ombragie de vieux tilleuls au coour de ITle-de-France quelque part entre Louveciennes e
les lisieres de la forét de Saint-Germain. Cest dans le temps qu'est cherché et rendu parfaitement sensible le sentiment d'une distance poétique. Et pourtant, le recul n'est que d'une cin-
quantaine d'années : Michel Robidia etait enfant au debut de ce slecle. e ses belles annees se situmet, un peu avant et pendant la premlere guerre mondiale, l'apres-guerre lul ayan de l'adalescence, le vertige et is détresse meme de voir se deliter et s'ecroule Fordre des mceurs et des chases qu' imait. Je vis depuis assez longtemps venirs sur les facons de vivre et de sentir dans un milleu provincial vers 1910. et je confirme parfaitement son diagnostric : notre generation a eprou fe fe franchissement d'un seuil produ franc-or, de Thumanlsme êlegan dAnatole France, du nationalisme de Barres et de la sociologie rassurante dretudes pour archeologue et le paysnge mort dun monde aboll sur equalres Mont rever les poeles sexaout i la fols trop exuberant et
rop etrolt, dans sa motale eloovement Idealiste et fondamentalement golste et dans et fondamentalement
que mplition plus rituelle
aillances mes llmites et ses de-
prècèdent lorage, le charme dun
bonheur parfume et calme sous une Michel Robida appartient a un famille de vielle bourgeolisie parisienne, aisée et cultivée, avec des re-
lations dans les milieux d'affaires et

Par
Pierre-Henri SIMON
de
l'Académie française
dans le monde de lart (un grand-plre fut un bon peintre de batalles). De tous ces avantages qu'il serait de bon
ton de considerer comme des tares, il ne rougit pas, et il s'accepte dans les dimensions et les valeurs de son
milieu natal, it ne repudie pas 8 Theritage, la succession, Penchainement
d'une lignee de parents exquis, fortzes et charmants? Le lien spirituel de la famille, cess, is une trentaine de noble et vétuste, où trois genemations se réunissent pendant les moss dété et où le narrateur a ses plus indéraciii, qui ne hausse jamais le ton et ne force jamais le trait, c'etait don intéresser le lecteur à une grisaille de ls rie quotidlenne qui n's dimportance qu'enregistrẻe par une mémoire dien dans la famille, ia passion d'un jeume ncle pour une danseuse, is fuite drune jeume tante romnnesque srec un musiclen, mais cels ne dépasse guèr
lanecdote. Les difficultis des maitre faire regner lordre dans une office ì les domestiques sont trop nombreux ne sauraient passionner un lec eur dauiourdihul. En revanche. le
theme de la defense de la maison, trop theme de la défense de la matson, trop
aste et trop vielle, ou ll y a toujour quelque chose qui chancelle. qui appelle le couvreur et le macon, at point de ruiner finalement la famile ouchee d'alleurs par les bouleverse
nents financlers des annees 20 , est interessant et bien mené, et la « maison de campagnes de Michel Robid hous oblige a penser au s maitre de ore que delui-cl s'épuise à rendre vle ot beaute a une masure étrangère, alors que Robida raconte la lente déca dence dune maison que etait comme le es deux cas c'est toctive. Mals, dan de la lutte de l'homme avec is putsDrame proustien, en verite, et il est
mpossible de lire Un monde enolouti sans penser au Temps perdu. Merme
cadre historique et social ; méme curiosité passionnée du passé, retroue
dans des objets, dans des facons de dans des objets, dans des facoons de parier et de sentir : il y a, dans la
famille de Robida une arriere-grandmère qua a connu le Parls de LoulsPhilippe.
gout leger


se laisser assoupir par cette sorte de
mysticisme : Il sait que le temps couti-
npa et ou'andis smoir shol npa, et ou'aprìs svoir sholl notre charmes, Il en fait un prisent poar
d'autres qui 5 trouvent is lear torr avec une dellicatesse, une discretion, un recueillement de civilise.

Dans son demier roman, les Moissons de Tabime (3), Guy Le Clect
ne soccupe pas comme Mrichel Robidn ne s'occupe pas, comme Michel Robida Christine Arnothy, de la premlere Christine Arnotiv, homme confronte A ia rencontre de ramour et de ithistoire Christine Arnothy a lalsse son
editeur annoncer que par elle, ila editeur annoncler que, dear elle, \& sle re le fit jomaisa ce cul nes pas user de la litote Et nous apprehons aussi que Guy Le Clech yient de nous donner e le roman de Feternel jeune homme $\$$, ce qui n'est pas
une mince ambition. Voyons ce qu'I en est.
Nous rencontrons le herros des Mois Nous rencontrons le herras des Mois-
sons de Pabime, Jacques Marville, il
vingt, ans, en septembre 1939, sur la grave et tourmac, feune intellectuel frère Georges, beau garcon sportir
qui plait aux filles. Mals celle quaime fieorges, cialre, Mult pretere JacGeorges, Claire, lul prefere Jac-
ques, et prend linitiative de se don-
ner a lu dans les vagues et sur un
it de varech teurs amours ilt de varech. Leurs amours sont en-
veloppses dans Yombre de la guerre
qui menace, mals Munich Velolgne qui menace, mals Munlch Velolgne pour queiques étudiant a la Sorbonne,
vyant oublié is douce et reposante ayant oublié is dovice et reposante
Claire et courtisant une vincente. -完 dereau,

## sceptique et Jeterteques panarchiste rive ma's

 orguell a ne prase une satirnaction osurce erdse pon son the
le jes
nef
 aura poor titre les jors de state
et quat ne fant pas prijuger de
 nt le surtecus nit he talme

## 

Cest par etrear oue fat ecrit
semaine dermiere que, in cars une the


## 

## les variétés par claude sarraute

Por JEAN DE BARONCELLI 1. Y avait hull ans fa Vembergate de 1960 quehean-Goorges Hulourot navait pas pred lourd, au phymique comme ou moral dans sa vie peraonnelle. E Ton se deacndait quelles rraces do ces epreares et de ce asiasce force portercit Yanare msurelle -elle-mime Intercompee, trols mols durant es cours de tournoge, par une degreasion servease du réalisatear.
En 1960, la Vërhit, IIT Lagénleux, e eflicace s, mas dua blist̀t médiocre, crvait confirm evo Cloust so trouvait a un palier de sa carriere. Depul lo triomphe (mérité) du Salaire de la perr, et mis a part le Mystere Ploamsa, ouvrage dua geare particulier, il ap parahsait do phea plus evident que le ci
noane incllonal a forcar radhesion du public paxte des moress a scureat Indignes de son éclatunt talnet de coatert et de ce gout naturel de la violesce et be la provocation quil l'avait fait cosritirus, à sas debuts, comme un héritier ereatal de Stohela
Ea 195t. Cloment s'anaquait à I'Enfar. D'après ce que Ton ica le sujot de ce film était beauoonp pla a-biseax que celui des précédents. II s'ortanat dhes analyse de la jalousio: pend=t tris =lintes (quil devaient durer deux beares à ricram, us homme ottaint de falouwie obanvionnello s'maginait être le meurtrier do sa luma Terrasao par un infarctus, Clou-
 do rame Molis Il a pria sa revanche. . L'enter,
dial C'ur tre primomier dune idee devenue dial Clat ter primonier dune idee devenue
folle. ful rit en rous, soms que vous pulssiez

 ia prramiontite ourait po ausri bien sintituler rexter.

## Le sens du péché

 menti, In Elletion ant doncten lligne directe. Ce soat ine moladias de Teprit (lou de I'áme) quif Intirrenser disocmeli in rivallacteur des DiaboMiquen En in trasose qu'll entend provoquer
 chopetie.
 do lo Prioomien in wort ex sess io plus strict du termes, leat ervetirs S'organisent selon des
 graphe amotear qu tuove wan platair a plo groproplier ser medilut dop tes poner hol un polntis dovanigarde of cquil to cevparit parialise meat normale. juaquar jow ob apost oide aus bluarise etigenete be tas and ie phetr oraphe, ello dicourre
Lorague Clourot parie de ses illm, Il es mo cosnoit volontien le caroctios partiolismen autoblographliqas. Ae suis pasid par des eproures de on greste. diclarseli, ent, criser
nous atteignons le terme de l'aventure dans cel état de malaise, d'oppression, de désespérance Le par l'auteur
e lerme de laventure, c'est le suicide de la est réellement devenue que la vie, pour elle, voiture contre un train... Le film, en fait devrait s'arrêter là. Clouzot lui a ajouté un épilogue dont l'utilité parait fort contestable, mais qui nous vaut un des a clous : du récit, un tres brillant morceau de bravoure, que le réalisa-
teur considère comme le résultat (provisoire) teur considere comme le résultat (provisoir
de ses recherches plastiques et cinétiques. de ses recherches plastiques et cinétiques.
Un cauchemar de l'héroine, sur son lit d'hôpital, sert de prétexte à cette hallucinante symphonie visuelle, faite de chocs et de rapports d'images dont quelques-unes no frappent notre retine qu'une fraction de seconde. Clouzot affirme que sept cents plans (autant que pour un film ordinaire) entrent dans cette séquence qui dure environ sept minules. Leeflet est scisis sant, l'experience est passionnante, mais, a point ou nous en sommes arrives du film, If s'accorde assez mal cevec prouesse technique Peu importe d'cilleurss ce qui précede. Pa Prisonniere, c'est le suiet qui compte, dans lucide et franche d'une dépravation de la serve lité. On se demandait, aprés sa lonque absence. quel apport nouveau on allait découvrit dans to film de Clouzot. Cet apport, je crois. est ic sincérité. La Prisonnière est, à ce jour, le film le plus sincère, le plus personnel de l'auteur. Le probleme qu'il y traite est lí chez lui $\dot{\text { a }}$ des souvenirs dont il a voulu se déliver. EI
c'est avec une conviction où lion decouvre c'est avec une conviction où l'on découvre
l'écho d'une vieile angoisse qu'Il nous dit qu'il nous crie que la perversion est le mal et qu'l nous crie que la perversion est le mal et mer, la prison et l'enfer.
Celfe conviction nous touche-elle cutant quil le voudrait ? Je pe puis donner fci qu'une te ponse personnelle. Ce qui m'a gêné dans ce film, cest la \& myopie, à laquelle nous con tre (et nous avons parfois l'impresaion d'etre des voyeurs survellant d'autres voyeurs). ses amants pervertis ze représentent quieux-mémes. lear aventure te limple dे un cas pricih, un cas clinique, wn simple fait divern. Une foin eacore 1 Intransigeant réalisme de Clounot res treint la dimension dramatique et tragique di son film. Il manque a la Prisomnitre la faille. louverture, le ditour inattendu quil sous per mettraient de presdre nos distances et de dícou vir sous les linages autre chose que leur Clounot mia
 epigraphe à scn film celte phrase de Baude
laire : \& Nous arons tast abusb du microscope. quil étudie les hidenses ercroissances et les qui efudie les hideuses ercroissances ef les quill eat impotas doat sotre carut est couvert, gage des cutres hornes. Ils vivent pour vivre. of sous, hellan! poar saroir ! .
Clousot , seat en Mals ac rigueur lotillies au-dela de critye connolisumets.

## ZIZI JEANMAIRE

Nous la reverfons bientôe à la telle.
vision: la voici, en attendine, sur tes vision : la voici, en attendant, sur les
boulevards, reine d'une. Zizi-Perit show , avec changement de robe entre chaque numéro et gambades entre chaque couplet. Tandis quelle court se livert aux mains de ses habilleuses, cing boys surgissent en sen taverse dans an grand babil de gete convenus ef dartitudes saugrenues quis sont la marque d'an style admir blement adapté aux exigeaces music-hall. Cest plein de muscle,
verve et didés. Mais c'est trop pas amez.
Excellent en chacune de ses parties le spectade, dans son ensemble, eor de cevant, parce que desequilibre, domin pour moitic par Georges Reich et se Balless de Broadway (ex-Ho), pour lauthe par Roland Petit er ses ex-Balles de Paris. Tout bon qu'il fût, poarquo onvoir pus sacrific ie premier an secona ? Pourquoi a'avois pas laisse au a mari de Zizi : le soia dorga aiser, darmoaiser ta soirce, de la imprimer de bur ea bour sa griff perroneneile therbe sous le pied? Pourgaoi favoit mis en siruation de lasser? Oo ne compread pas. L'Otympis pourtaat pas si souvent I'cocasion d'afficher on som doat shonore IOpern.
Le seal svantage de cerre incropable gabegie aura etite de readre plas sood is fois tenace et fragile de Rende Jean
thas and taite. Tourneboule par tant de mogvemena contrairs, oo simetrit pootoir la dooer 20 micto, of plas 50 garder, or plos tcouter quolle; on
aimernit lai dire de laiver ses fasaimernit lai dire de hiviver ses fas-
freloche ad vativire, de rever comHreloba au vatinite, de reter coms-
me elle or, en trose de pugs, tourr me elle $s$, en tease de puge, mours
Q jumba, en dens et es doigo, grince de ooir, augute dombre, aves
if ravianast riage dopaline delaint ic
 co dimenait oe voir bartre que so cild coe see maiss, pupilions de ouit role sist sum sa poitrise de petit guype; Oo simerzit surourer plos trinquille Io tendrove, is grouille er le morlant dianocation micus accondion i Guin
bourg qua Buthers is tuan Angon qua Burbink, ile chanse deun fion Paris

 fercit On e's jumain fir mienc Dess
 aram, rim sprts Cor vese mypienie enimpatiol is max pe a mpariex annit pievero is mon Cen une bs


Queneau. Cest toute la grice, tout le chis, tout l'esprit d'un article de plutör un apoir promese aussi, on applaudir enfio Zizi Jeanmaire sur to grand ecalies de traditioo.

## - Olympla

## LES MOTS CROISÉS

par ROBERT LESPAGNOL
PROBLEME N* 403


HORIZONTALEMENZ
${ }^{2}$ Troure toujoun on geas pown




 FVim De chaot gutur locen es deveasn nairen
veaticalement

sotithov be promutie w- en Hosimontanemest

veaticnerment
$3^{2}$ mapallires -2 mouman -1


# Lesport dans lemonde 

## AUTOMOBILISME JEAN VINATIER (ALPINE-RENALLT) vainqueur du critérium des Cévennes

## 

# La journée des résultats nuls en première division 

## BASKET-BALL

Quinze Américains dans le championnat national peuvent aider les jonerurs francais à proggresser



DIINSPORI A I'AUTRE..
GYMNASTIQUE, A Kicu lo relec-
Hon nationale dubkrine de oym-
notion nastique a battu celle de France
par 394,25 a 387,20 . Le Francais Christion Deusa
rest classe premier au cheval rest elasse premter au cheval
d'arcoth, ainst que son compatriote
Christian Gulltroy avz barres Christian
paratules.
TENNIS - La Suède A'ens qualifice pour les dem-finales do ta coupe
du rol de suede en battant l'Allemagne de votuse par quatre olo-
toltes a une, Elle rencontrera le tolfes a tine. Elle rencontrera le
Danemark au four stifiant. - L'Americatn stan smith a gagne It frale du simple mesteurs
du tournol de Cryatal Palace en du tournot de Crystal Palace en
dominant vAnglats Mrapk Cox $6-1$,
$6-1$ ). Les simple domes a tie enleve por Virginta Wade (G.-B). aun di-
pens de Margaret Court-Smith ( $6-3$ )
 to double mesteuss, face aur Ame. Ricainy
iJ-1II.

RUGBY



## DÉPERSONNALISATION

Apres

io
oueurs recente visite des
France, qui-africains en une période de transilion dans une longue tournee estivale en Nouvelle-Zelande et en Australie, la saison internationale
s'ouvrira reellement le It decembre à Bucarest. Le match
Roumanie-France sera en Roumanie-France sera en fait
le seul test selectif avant le tournoi des Cing Nations pagne
en 1968 avec le talent de buen 1968 avec le talent de bu-
teur de Guy Camberabero, mals suivi d'echecs qui selebent tout
de meme au nombre inquietant de six consecutivement
De hauts dirigeants comme
M. Guy Basquet, out fut pourM. Guy Basquet, out fut
tant en son temps une
dette on ont pris ombrage. de-
puits la celebre eponie sudputs la celebre epopice sud-
africaine de Lucten Miras et de
ses ses camarace
rayonnement

$$
\begin{aligned}
& \text { rayomnement que certains } \\
& \text { foueurs ovatent acquis sur te } \\
& \text { ferratur par teur personnalite } \\
& \text { et leur falent. ts semblent }
\end{aligned}
$$

et leur par leur personnalite
tarent pur marquer talent ifs semblent preftrence nour
met marquer une prefdrence pour
l'anonymat: Qui n'est pas sans vertu dans les luttes de packs mals qus, ges heralise de packs
quapor tes convituences quapor les considuences les
plus facheuses. Depuis foumerplus facheuses Depuis louner-
ture du fournol des Cing Naiure du tournot des Cing Na -
tions 1968 en fonvier dernier. pris de cinquatte foururs sont
ainst passes dans le XV de
France, dont on tent XV de
possible dloiones des garcons a
to valeur
Gachassin.
tion, dans son folklore, danss sa truculence, a besoin de pirsonnages qui à leurs qualites de pittoresque. ta force tranquille rétincelle géniale. Ce n'es pas un a setzième homme du XV de France p, qui pour le hors du commun un spectacl national. mais des " ligures comme celles de Mias Me doc-
teur Pack) Domenech Dur) Paok) Domenech (le Oreilles). Dupuy (Pipiou) Crauste (Ile Mongol), Boniface Cles Boni). Roques (ie Pept du Quercy), Gachassin (Pet
Pan) ef quelques autres.
Dans leur desir de deper-
sonnallisalion les dectionneurs, toutefois, commettent un curieux contresens Parallèleplus atfacher aucune tmpor tance aux principes fondamer-
taur dur de ligne pour les troisont le fet Funite du paek dans-quarts e ses statiques. dans les phaspectaculaire, etant de rigueur
comme Ront tests cont montré les deur Le retour ie Springboks.
Lere deotait de Christian Car taine remise en place. Mais plus que les foueurs ioce. Mais soin de se ressaisir
 nret iourn. les rescapes arries-
ront an Autralie quid lesp las-
dra emcore traverser 14800 kilometreal aoant de parvenir au
terme de liur periple, Sydney, le


## BASKET-BALL

Quinze Américains dans le championnat national peuvent aider les joueurs français à progresser

## Les leux olyroplques de Maxico ost contirnh duas tagos iclatante


 pont hormel Lo wel trixament

 Then Jo ritrosen americima mo.
 it les rempotes ex particulet avec it ine terob Spor dee plus popu. 3tre surahtanique cotio diact. in theorl ozitceta ou lo base boll. dem ine grusee cition, un match ion $=$ mpatiture Len chompionnats ecis en des ramportest un onorme

 - jobera moyen ante 1000000 159000 bave io tratiter dive
 de dolitern

而
18 ноvEMBRE




D'une semaine à l'autre...


LONDRES - Le cabiret britan-
nique se riunt en seance extraordid Mieqe se rtunit en seance extraordi.
nire sous ia presidence de M. Horoid
Wtuson. pour etudter tes mesures eco. nomiques of findmeler ties d'auserit Que prendra fa Gradere-Brausterite
JERUSALMM Grate attenfar Covac morth, einquante-neut blephe
L'organiation EI Eath revendique Tattentof
NEW-YORK. - Deux patients xu-
siont poys. blowent posir ta Aeconde fots une 23 NOVEMBRE
$\qquad$
 pin seralue
24 NOVEMBRE





 NEW-YORK - Dewr appornh
amiericarns iont extownta sent baigon - prise de deyts de erout,






## POINT DE VUE

## de CRISE EN CRISE

Lo giseral s'eat oflert un beck ginat que lo food des choses es est changb.
In un seas, cucun disiqualibre de prix. cucune parte de ressarves. oe rendeat une divaluation inevis. table.
In y a comze lerpiriesce de Hous les pays lo fait apparaits. diux cutres types de solation lime cent un ensemble de mepares pia
compliquites qui prodit pursilis. ment le màme effet: tere rur les importations, rabreations exar exportastions, difteretion poor les los-
rates: à cuoi il fout bien ajoular rates: a quoi it feat bien ajociar des meacres de restictios art les
sortion de capitorx. I'cuts. c'est sortien de coplterx. L'antre. cest la deffation qui a force de mleas
tir Texpanvion et de provoquas le homage, restrulat ia demande im a chercher lecis das atraphi rotranger, $\mathrm{Dens} \equiv \mathrm{man}$ come dass Iautre. on evile Tearichissemeat de ceax qui cat arporti jeurs clapitcus mots ce mungos lo beine temitre formio ent on camoc flage, la dearing riaype es outre de prowoquer une crise sociale par le chômage corpit avec des haus ses syatimeatiques de prix
Compe in ent natirel, le gocvernement ve monque pas dianister sur le coroctite livenational de la cise, el pour son apect Empais, eur in rerponathits den tivien ments de mol Sor lina dear points,
a eat boa do voir of qull et ent
II y a trojoum in erpect bler.
actional dans toite crise mocitulte.
Par PIERRE URI
soit quielle affecte plusieurs pays da fols, soit que ceux qui se defient Gune monsaie transterent leurs
aroirs dans une autre. Mais cette crised dara ane autre. Moins l'avantage de dissiper quelques confusions. Parce que les secousses précédentes araient affecté la livre ou le dolfar, elles paraissaient mettre en cause le système monálaire dans son ensemble, cest-d-dire Yétalon de change or, où ces deux monnnaies nationales sont acceptees comme riserves par les banques centrales. Cette tois, il s'ogit du rapport entre ie tranc et le mark, qui, ni lun ai loutre, ne sont des monnaies de
feserve. On peut bien être trappé yeserve. On peut bien être trappé par ia succession des crises, mais ii y a pas de changement de
tructure dans le syateme mone. thire, que ce soit par le retour à jor ou por la création d'une monzaie internationale cuthentique qui paisse eviter les difficultés où, suiTrant les moments, tel on tel pays se trouve jete. Tout au plus, pauton soutenir que des changes flexibles évitercient le déséquilibre des balances des paiements quand il y a dícalage des taux d'inflation ou zeme des taux dexpansion entre Ies differents pays, Mais leurs in-
conviniants seraient d'un autre orconviniants seraient d'un autre or-
dre: les risques qufls comportent Imitercient les échanges et plus apcore, la possibilititanges det, plus grands ensembles économiques : et ii $\bar{y}$ a des circonstances où la depriciation monétaire ne connaitrcit pius de limite.

## Absence de coordination

Ce qui est sethe fols mis es 6rs dance, cont la contradicsion suthe
la liberte, incontentabiement soubet la luberte, incontenabiesest soubcr ments de capitaux of J'absence de coordination den polisques économb ques el monitalies tas disiquill bres sont Inérilables tant qu'II Y a des poitiques presque enbitement autotomes de chaque pays des mouvements divergents do prix, un maniement inconxidité des taux
d'laterét. Et ce désequillbre ne man. d'Interét Et ce dessquillibre ne man-
que pas d'átre amplifis par des quo pas detre amplifis par des tout état do couse it est diffiello de controbler. Co cu'os nomme in spículation n'est ordinairemant pas autre chose que Teffort pour obtenir un protit ou pour éviter une perte :
 plutot qu'une cruse, à moins qu'elle ne releve d'une conspiration: Il est blen difficile de lo prétendre quand
elle est le fait de millions d'hommes.

ni atteindre une dimension suffisante : elle ne peut ni vendre de récteurs ní développer industriellement le système de tólávision en couleurs : elle engloutit des milliards dans le Concorde: elle absorbe dans quelques projets toutes les ressources qui seraient nécessaires pour
diftuser la recherche et diffuser la recherche et la technologie dans l'ensemble de son indusà bout de bras des activités en dé a bout de bras des cctivités en déles tarits de la S.N.C. ou, toutes sors tes d'entreprises mal placées. Et surtout il y a le fardecu formidable de l'agriculture.

Mêmes causes en mai et en novembre

Ainsi tout curait pu étre different et la crise de mai evitee. Mais I fallait une tout antre pollitique. ies repercussions dume interrup tion de production ou des hausses de salaires paraissent aussi désos deuses, a cest que la léconomie étai compátitive. le récime la capacité d'avoir donné une monnaie pays: la vérité, c'est que la bausse des prix depuis dix ans $y$ avait ité pius forte que dana ancun pays it plus forte que dana aucun pays des prix aे lexportation montre qu'ailleurs ils etaient restés stables ou avaient baissé ; ils avalent gravement monte en France. En un mot ITtalie ou les Pays-Bas ont comnu des hausses de salaires de $20 \%$ on un an. l'Allemagne de $12 \%$ el e Japon auqumente régulièrement les aiens de 13 à $15 \%$ port an. Its aont pas connu la crise de no vembre.
do contrôler. Co quion nomme
spéculation nees ordinairement pais
autre chose que loter aute choso que l'effort pour obtenir
un profit ou pour áviter uno perte marchí, Elle est ane consequenco no relève d'une conspiration : il et bien difticile do le prótendre quand Ce qui aggrave la situation, c'en la structure do l'́́conomle internade paye y a un tout petit nombre de paye qui compient vertiablemear les Etata-Unis, la Grande Bretagne, Allomagne, la France, ITtalie ot to Japon: a quol a'ajoute le roble tiaas cier de la Sulsso. On peut arriver a cet incroyable stat de choses que rAllomagne, par son excideni, cits de tous les autres poys tmog cits do tous les autres pays Image mence a peine à passer d'un deficit à un surplus. Peution en faire grie à ta Reppublique foderale? Apres une crise assez marquie, so produc tion a reprit avec une extroordinaire viqueur. rinduatrie ctoksont de quelque $20 \%$ es un an L'ézorgie avec laquelle ses prodocteurs se
tourneat vers tous les marchés expllque son expansion commerciale : la que sonsso des prix c . en moyenne, été plus taible que dans lea cutres pays industriels. Ell. est cuthentiquement compétitive. c'entodire qu'elle est sons doute un des rares pays qui naient geseralamest pas besoin do par rapport aux prix intérieurs. Compar rappont aux prix inlerieurs. Com-
ment átomser dis lors que non ment a ctosses des lors que non tent sur ses inportations, mais qu'elle attire les capiliturs?
Tout a'eat pas oepesdant aussi naturel dans ce formidable exoídent. Pour répondre à robjectif d'barmonination des impoin directis dans le Marchb comman, TAllemagne a obandonsé son emcien syuteme de fares purpues a choque stade sur. 10 prix total da produat pour adopter la taxe à la valezr ajouthe. Le principe meat pas es couse : I'am. den synteme comporiat de qraves Intéqrées. Comme lo lost tocis les pays. IAllemaqne chargeait les importations d'un mostant rifpoto smboursait cette charge iे Yexporation. Les taux de compersation ou et $8 \%$ avec eragearin de 6 . La taxe à la valeur ajoutió an tanx
de $11 \%$ a été caiculée de tello sorte qu'ello représentót dos recettes iquivalentes à celles du syatime nelen. Suivant la logique de cette ixe, la compensation a fiemponion devenues intégrales. Au contraire, it devait apparaitre do t'évidence que Iancienne compenaation, lancienne
exobiration, n'étaient que partilles.
curait sans doute ou un atirait isant pour les capltoux fugitits. eat commode de tout reporter sur lo a nior que les heunses de solatres
oient eu dos repercissions sur les. prix. Mais il faut remonter aux sources. faute de quol on risquerait do se tromper sur ce qui eat oujour dhul nécessaire pour s'en sortir.
La crolasance qénérale do Y'íco-
nomie pouvalt átro conaldéréo comme nomie pouvait étre conaldéreo comme
satistaisante. Co que les comparal. satistaisante. Co que les comparal. yons europoennes mottent on evi-
dence. cent que les solaires horaires cence, cent que les salaires horaires
des ouvriers, $y$ compris les charges socialos apress avoir été les plun hauts d'Europe apres la Belgique, etaiont les plus bas juste avan Ttalie. Fait plus frappant encore. la durée du travall était restée in. changée depuis dix ans alors qu'elle
cvait été progressivement récuite au. tour de quarante heures chez tous nos partenaires européens. Mèmo comple tenu de la quatrième se. maine de congés payés, la durée annuelle du travail restait supé.
teure de $12 \%$ à celle des autres rieure de $12 \%$ à celle des autres
pays. A quoi il faut ajouter la ma. pays. A quoi il faut ajouter la ma-
poration des impôts indirects et des cotisations sociales, la multiplica. tion des impóts sur le revenu payés par les travailleurs. Qu'ils aient si peu bénéficié de la croissance qénérale de l'economie, c'est le fait fondamental qui explique que la France soit le seul pays ou un mouvemen
d'ótudiants cait débouché sur une greve générale.
Il y avait à cette disproportion des causes profondes, aqgravees par les orientations délibérées d'une politique économique et fiscale. Que la croissance n'cit atteint son rythme qu'en évitant pratiquement la réduction du temps de travail, c'est le signe que la productivité s'est moins accrue en France que dans dautres. pays. Les techniques, les investisse.
ments ou l'organisation sont moins en cause que la structure gónérale de l'économie. La réduction de la population active engaqée dans l'agriculture a été plus lento qu'ailleurs, les petiles entreprises, inefficaces et couteuses dans la production ou la distribution, ont été moins
bousculées. De là une surcharge à bousculées. De là une surcharge à la fois dans les prix de revient et
dana le fardeau fiscal. Si l'on compare la France et l'Allemagne on papercoit te ressort profond de la divergence qui vient d'eciater au grand jour. L'Allemagne a élargi à ua ryhme accéléré les industries qui repondent à son stade de développenmont, et auxquelles elle peut donner touto l'ampleur nécesscire : timeicarique. la France, et ses bud gots to laisaleat apparaitre de plus on plas ciairoment d'année on anpit, s'ent alourdio par les deux bouts. EII o tendalt ses elforts vers des productions do pointo, où ello ne pourait ail combler won retard

## uemeat eniegistré?

II n'étalt pas déralsonnablo de parier sur lexpanaion: lea entre prises pouvalent aceroitre leur production asme accroitro sonniblemon
leurs elfectifs, et du même coup baiarer leurs couta. Encore fallaitill que nécossaire. que I'cppal no lit pan purement verbal. C'est so limiter
a l'aspect lo moins caractoristique que do diacuter sur le dóficit du budget. Un déficit btait logitime
dans une situation où le chômage dans une situation ou le chomage 'ent l'orientation des dépenses publlques ot du crédit qui eat décisive. Or le constat est effarant, Le crédit
a d́é largoment distribué áa toutes a été largoment distribué à toutes
les entreprises, petites ou moyennes, sous prólexte de leur permetre maintenir l'emploi, malgrt les hausses de salaires. Le gonllement des dépenses publiques a ete essen-
tiellement celui des dépenses pour les charbonnages, les chemins de fer et l'agriculture. Comment peut-on prótendre entretenir une expansion quand l'équipement public est rogné, quand la manne du budge ou du crédit va lout entière au soutien des structures les moin
productives, à lalourdissement du productives. a l'alourdissement du nomie?
On savait donc que la reprise allait s easouffler, que lexportation ne s'etait maintenue que par le déca-
lage entre les anclennes commandes et les livraisons, alors que les subventions accordées pour les ventes
a létranger devaient disparaitre. Cos données de base expliquen plus fondamentalement la brusque rupture que les erreurs, les incohé sait pourtant qu'elles n'ont pas manqué.
Ainsi une conclusion essentielle se dégage d'elle-même : ce sont les memes causes qui ont provoque novembre ot qui risqueraient de faire échouer le redressement. Un renversement fondamental s'impose. Tout doit être centré sur la création ou le renforcement d'industries qui répondent au stade du dévelop. pement et à la vocation européenne du pays. L'indulgence n'est plus de mise pour les formes de production
et de distribution les moins efficaces qui pesent sur le niveau de vie et qui pesent sur la capacité de concurrence. Et même loccasion peut être saisie de réviser une politique agricole dont les agriculteurs se demandent euxmêmes silas sont les véritables béne ficiaires et sil les intormédiaires ne profitent pas dcyantage du soutien des prix.
Il n'y a à la longue pas d'cutre vole pour assurer à la tois l'expan. sion, l'équilibre extérieur of la paix sion,
sociale.
of $9.4 \%$ on 1957 . Au courn do
onze dentiores amnós. lo soution
budabitaire a ragriculiure a aug badgetaire a ragicullure a aug.
mente doux tois plas vito que les menta doux lois plus vio quo ies fois ot demio plus vite que le produli national.
M. Edqar Faure avalt indiquó avant do quitlor la rue do Varenne qua les prionten, duriculture seraient cette annéo Yagriculture seralent collo en surtout l'indusirie aqricole of alimentaire, necteur dont la santáa détormino celle
do I'agriculture. Do fait, M. Boulin n'a pas manqué do taire remarque: aux dóputós que les mubventions
d'oquipement accordóos au premier d'óquipement accordóes au premier
de ces deux necteurs avaient prode ces deux aecteurs avcient pro
qresse do $150 \%$ et cellos du aecond de $30 \%$ par rapport au budget
initial de 1968, Mais ces ougmen. nitial de 1968, Mais ces ougmen-
tations porteront sur des chiffres tations portoront sur des chifres
extrêmement faibles : 25 millions de francs dans le premier cas, 208,5 mil-
lions de francs dans le second. Ainsi le gouvernement n'a $a \cdot+11$ inscrit comme participation publique aux
investissements des industries agriinvestissements des industries agri-
coles et alimentaires, cest- $\dot{-}$-diro coles et alimentaires, cestadire
pour préparer l'avenir, quane somme équivalente a celle qu'll a
accordée a la veille dea demieres elections aux pelits eleveurs sous
forme de prime à la vache , Estiiorme de prime a la vache, EstiM. Le Baull de la Morinière a siqnalé que . la croissance des in-
dustries alimentaires, en volume de dustries alimentaires, en volume de
production. depuis 1958 , $n^{\prime}$ a atteint production, depuis
en France que $20 \%$ contre $47 \%$
aux Pays-Bas. $40 \%$ en Belgique, Etats-Unis.

## Une subvention indirecte

 à l'industrie étrangèreEn fait, les véritables epriorités :
du budget de 1969 ne sont pas du budget de 1969 ne sont pas
celles des exposés des motifs mais celles qui s'imposent d'elles-mêmes par leur propre pesanteur aux mi. nistres. Le budget en couts de dis. cussion est en effet ecrase par deux
grandes masses : le soutien des mar chés a aricoles, qui est inscrit pour ches agricoles, qui est inscrit pour
7.59 milliards de francs, et les de. penses sociales, qui figurent pour 5,81 milliards de francs. L'importance de ces deux masses, en ac croissement constant, explique le vé ritable elaminage . subi par le budget d'investissement, M. Lo Bcult de la Morinière relève à ce propos que l'augmentation des concours
financiers de l'Etat a l'aqriculture inanciers de IVlat a Iaqriculure exclusive sur les dépenses ordinaires, qui se trouvent ainsi maio rées de $31.2 \%$, En revanche, les crédits de paiement des dépenses en capital ne conncissent qu'une en capital ne connaissent qu une
légere progression $(+7.2 \%)$, tapdis que les autorisations de prodis que les autorisations de pro- des sur
gramme nouvelles, dont la crois- 1964.

Dani eon rapport, M. Godefroy theote ant opponunoment qua, Theure actuelle. Valdo thoorlquament on fail aux consomamatours btrangers ou ent absorbéo par des frala do atockage sana cesse qrandissants is
Oue la France subventionns is Que la France subventionne is consommatour btranget lut eemble conforme os un pays on vole do racheteur est un pays on vole do


Les credits sont très inégalement repartis selon les marches. A tul
seul, le marché des produits taltiers seul, te marche des produits
$(20 \%$ seultiement des recettes pay sannes) recevra $45,6 \%$ des provisions Inscrites dans te budget. De même ves betteraves et les cerreales
verront-elles attribuer
8,6
$\%$ $22,3 \%$ des subventions, alors qu'elles
ne contribuent a la formation du ne contribuent a la formation du
revenu paysan que pour respectiverevenu paysan que pour respective-
ment $1,5 \%$ et $13 \%$. Parmi les produits peu a dépensiers $n$, on peut citer la viande (denrée qui provient, comme le latt, des petites exploitathons), laquelle ne recevra que $3,6 \%$
des crêdits, alors qu'elle assure le tiers des recettes de l'agriculture, et nussi, malgré limpression lalssée par les destructions de rêcoltes de Vété
dernier, les fruits et legumes dernier, les fruits et légumes
$1,9 \%$ des subventions pour $13 \%$ du $1,97 \%$ des subre
revenu agricole.
Laccroissement des ápenses soutien du marché des produits laltiers s'explique par la progression tràs raplde de la collecte de lalt: $+60, \%$ en quatre ans, ce qui a en-
traine une ausmentation de $76 \theta^{\text {en }}$ traine une augmentation de 760 st
des excedents de beurre et de 796 des surplus de poudre de talt depais
peoth of en quatro ans les estera multipilifes par deuz avaient bib mulfiplifon par douz Tris rapida-
ment il flait apparu au qouvernement

 des aqriculteurs, alors que leurs ruvenus propres augmentaient trols fols molns vile. C'est ce qui expll que que, prograssivement, la part do la collectivit́ó se solt accrue dans le financement du ségime social de
la payiannerie, milieu riche en la paysonnerie, milieu riche en
bénaficiaires de prestationa (vielllards of onfants) ef pauvie on cotl
 Dans le rapport qu'll a présenté
devant les députós, M. Marcel dovant (es deputes, ('alleuts fait remarquer que. to servies dos prostations vielleste n'atteignail pas moins do $48 \%$ des charges du B.A.P.S.A. Ot il est évident qu'il n'appartient pas à la population
active artcole de prendre en active aqricole de prendre en
charge, à elle seule. la masse des charge, a elle seule. la masse des
retraités dans ce secteur, alors que retraités dans ce secteur, alors que leurs enlants sembers d'autres activités quil bénéficlent largement de cet qupport.
Il est à noter que la participation de la collectivité aux charges de la protection sociale du milleu pay-
san pourrait être une forme de san pourrait etre la une forme de nale à l'égard de ce milleu déshérité si elle se faisait de façon plus sélective. Mais le systeme ótant forfaitaire à tous les échelons, les agriculteurs qui curaient les moyens de payer des cotisations en sont exemptes au mème titre que
les petits paysans pauvres, et les les petits paysans pauvres, et les
prestations noint. d'autre part, les mêmes. quel que soit le degré de fortune des bénéficiaires.

## LE HAVRE POURRA RECEVOIR EN 1970 <br> DES PETROLIERS DE 250000 T.

(De notre corresp. particulier.) M Philippe Dechartre, secretalre M. Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat a l'equipement, a com-
mencé le 21 novembre, au Havre, mence le 21 novembre, au Havre,
le tour des grands ports fran-
decide daccomplir sais qu'll a décide daccomplir.
Hannee $1969, a-t-11$ indique, sera Yannee dut Harre. auquel seran affectes 110 mimions sur les 290
millions qui sont pretus pou
Yensemble des ports francals. Il ne s'agit pas in d'une faveur mais de la reconnalssance d'un
fath a précse M. Dechartre. Le Havre, en effet, dolt pouvoir retrollers geants de 200000 les petroilers geants de 200000 connes,
et str mots plus tard ceux de
250000 tonnes.

## RÉGION PARISIENNE

## Le schéma directeur est-il remis en cause ?

M. Chalandon, minisire de lequipemadirecteut ogement, est aux prises avec on a demande ane de la region parisimane - M. Delouvrier, prefet de region el aureur du schima. Siagit-il diuns remise on cause profonde du plan durbanisme du Grand. Paris de I'an 2000. s'agit-l1 seulemest dune ila a tive de conciller io souhairable et is poss doute trop prix de legeres concamionk lit en sill, drux thises tôt pour en juges, Quol quil en

- Celle quil est illustrie par le sebema direcleur. d'une exigesnte coberence qui no souffre gubre la-pen-pris doms is mesure où l'equilibre d'une region ou doivent vivre esviron quatorze
me fragilis. Toute breche ouverte dans le syateme mis en place peut provoquer, sous la pression des besoins et des interéts, des reactions en chaine qu'll est impossible de maitriser. Un trou dans la cogue, ou une surchargo frop accentube, peut com-
promettre Iensemble et falre chavifer la barque
- L'autre thèse que M. Chalandon soutient avec conviction est celle du rebalisme, notamment financier, It faut se contenter, selon lul. des
moyens du bord, qui, en la circonstance, sont moyens du bord, qui. on
redults, et agir avec le plus grand empirisme of la plas grande souplesse. Autroment dit. le sehéma directeur lul semble étro une construction idéale et trop rigide, dont le respect intransigeant conduit a la paralysie.

Zond- 6 est revenue sur terre en expérimentant

coscantrer sur telle ou tolle opéra-
ons. conforme en tous point aut tos conforme on tous pointh au toditior on fonction des circonstanoes ? Lo schéma directour a to
merrite d'exister et d'avols bto merte d'oxister et d'avoir oto
mürement rélichl. Il n'a de nens que miremont reflechi. in na dest respecta avec tntunaigeance. Oa conviendra sans doute que los vastes réserves lonclares qu'il implique fles zones d'aménagoment ditteré nolamment couvrent plus de 70000 hectares) gelont les transactons et la consitruction pour un avenit plus ou moins lointain. Mais ette politique se traduit par un treinage non négligeable do la apó-
eulation toncière. En libérant trop culation tonciàre. En libérant trop
largement, ne vatoon pas remetion largement, ne vation pas remettro
le leu dux poudres? Si los vastes Le leu aux poudres? Si los vastes
resarves foncières of les contraintes resarves foncieres ef pes contrainien supposent peuvent oftre qua elles supposent peuvent être da achéma. d'cutres dispositions sont plus positives ef on peut
adtonner que le mioistre n'ait pas
 trentiollement des villes nouvelles.
Le miniatre va selforcor de liver Le ministre va seitorcor do iver
a la construction d'importantes sur-
faces alors que les villes nouvelles faces alors que les villes nouvelles
riaquent do ne famais voir le four. raquent do ne iamais voir lo four
a. Texception de Pontoise-Ceray et peutitue de Trappes el d'Evry. Les peuteus de villes nourelles pour
planst par consbquent reater dans Hanst par consequent reater dans Sos continuerait à se doveloppet,

 Au moint dilton en attendre des ri des ntaervis de merrains paur les foulpenverts : une bonne compo
asos de oviz et do pleine. Cette


 Yordre des granda problimes o 12
soodre s'exprime par les chifina nuivatas:

- Plur de cont mille logements sont a localiser chaque année on
téglon de Paris, plus d'un million
daux cent mille logements en dis doux cent mille logements en dix ville de Paris à construit
- Cos ordres do grandeur, pour. suit lo schoma directeur, font maintonant comprendre qu'uno solution méme spectaculaire qui, par exem-
ple. ne porterait dans son entier que ple, ne porterait dans son entior que
sur vingt mille logements par an, sur vingt mille logemenis par an
laissorait en debors les quatro cin-
quièmes du probleme et ne serait quièmes du probleme et ne serail
donc pas à lócholle des besoins. donc pas à Péchelle des besoins.
M. Chalandon semble auss ${ }^{\prime}$. commoder de lóoxttôme modeatle doa cródits, Le nechéma directeur se monte. semble-t-11, plua optiminte, sinon
plus clairvayant : C'est projet plus elairvayant : Cest projet
opres projet, budget apres budget. plan après plon. et non par une déchsion unique comme un coup de ba quette magique, que se financent
une ville, une aqgomeration, une une ville, une agglomeration, une
vigion urbaine. II reste que si dans la distribution des tinancements la juste part n'était pas faite en temps uille cur grondes infrastructures des transports, T'extention de Tagglome
ration sur les axes chaisis serai ration sur les axes choisis serai
entravee ou retardec.
- Ceci provoquerait un resserrement ef un engorgement des lieux
habités qui accroitraient les coûts babifes qui accroitraient les coults
fufurs des investissements comme les hufurs immediats de fonctionnement de thais immediats de fonctionnement de
la vie urbaine : cependant que contsaueraient pendant de longues an nueraient pendant de langues an-
nees les diflicultés de la vie quoti dience pour tant dhommes de cette immense ville. Lo rígion urbaine de Paris sien serait pas moins nombreuse, mais moins b́tendue elle de
vienciait de mains en moins viva viendait de moins en moins viva
blo t-1. Finalemeat. pour Paris blo L-L. Finalemeat, pour Paris
comme pour toutes les cutres recomme pour toutes les cutres ré-
giams, un urbanisme prévu de longue date couttera moins cher que Ia improvisations et que le comble telarde les plas cricicis.
 perane tus ro doss doat le verminus tue par it schema ditectear
Boxay . Saint. Liget. poarral itr

Les résultats navrants dea don-
nées fournies on 1950 puis on 1961 nées fournies on 1950 puis en 1961
par IInatitut national do la statis. par et des étuden óconomiques
tique
(I.N.S.E.E.) au sujet do la consom(t.N.S.E.E.) au sufot do la consom-
mation den Francals on matièro do boissonn alcoolisóes avaiont, on leut
tompa, inquitito lopinion publique ot attító l'attention do tous our les conséquences mutuplos of dósos rouses de ce llogu.
La campagne a information menóe dopuis lora, aupròs dos jounes génosombló porter sos frutts et nombro d'observateurs jugeciont, en toute bonne fol of selon dos indications dans notre paya, en vole de ré qression.
II n'en est malheurousoment tion. ot les indications chiffrees que viont de publier a ce sujet M. Malignac,
adminiatrateur de II. N. S. E. E, (1), administratour do II. N. S. E. E. (1), non aeulement que la diminution de a consommation alcoolique moyenne que Ton avait espórée ne s'est pan
produite de 1951 a 1966, mais enproduite de 1951 a 1966, mais en-
core que cette consommation moyenne des -dultes augmente depuis 1963 et approche a theure
actuelle 28 litres d'alcool pur par personne et par an (2). Cette consommation est de $40 \%$ supérieure à celle de ITtalie, deux tois plus importante qu'en Allemagne, trois tois plua qu'en Belqique, on GrandeBretagne of aux Elats. Unis, quatre lois plus qu'en Suedo et au Danemark Elle donne au Françis le triste record mondial de limprégnaaion alcoolique ef cela sans qu une amélioration quelconqua somble se dessinet, en depit de tous les eftorts
disployes depuis près do vingt ans Le vin constitue plus de $70 \%$ de blère $10 \%$. les apéritits $6,3 \%$ of bles eaur do vio el Iqueurs 7.4 \%,
Depuis 1950, to consommotion cidro a bais é: celle de la bière des appritits anishs ef des vina doux noturels a plus que double. et si ta consommation du thum o balseb do
at 5 , celle do whishy a quintuole - dervier ne reprifreata quintuple

## UN DÉSAStre NATIONAL

## L'alcoolisme absorbe $42 \%$ du budget hospitalier

L'ascension rapide de la part incombant, dans les budgets nationaux, sux depenses de santo constilue pour tous les pays ivolues fix prochaines grands sujets de préoccupation des dix prochainen
années. années.
Aucun pays $d u$ monde, fat-it prospére, ne pourra plus assumer sans limite cette charge, dontion la croissance est due pour partie a J'amestional, au
do I'education sanitalre ef. pour l'essention de l'ducation sanitaire et. pour $\begin{aligned} & \text { developpement rapide de techniques efficaces mals } \\ & \text { dever }\end{aligned}$ developpement rapido de ech de soins. Den choix
couteuses do diagnostic ou dramatiques s'imposent doja, et s'imposeront plus dramatiques simposent deja la premiere fols dans l'histoire de la médecine, ta déclsion thérapeutique ne repose plus exclusivement sur des régles hippocratiques, mais doit s'inspirer bgalement de considerations financieres I te fait que le rein artificiel se voit reserve, mome aux Etats-Unis, a quelques malades privilégíss illustre ce drame.

Cos mbmes progres permetient, A notre opoque o maintenir en vie de grande alcoollques atteint de eirrhose du fole ef que l'on consideraif comme perdus il y a quelques années encore. Au prix de coins multiples, nécesiltant d'innombrables explorations blologiques, des medicstions excesivement coateuses et pracieuses (cornione, annbio fiques, sang et plasma, sibumine humaine), ef des interventions chirurgicales haurement speciaises ha mort de ces maiades pour complications clasan de méme pour suxquelles tous les services iques de laicoolisme. auxquelies hous ies aervices. spolaisés peuveni, dons progrés selenilfique.
Mais le nombre de ces malades est tel, pour fo France, qu'lla phsent d'une charge financiere insupportable sur le budget - on deficit - de l'assu-anco-maladie, ot sur un patrimoine hosplialier dont il n'est plus besoin de dire la mlebre.

Par le docteur ESCOFFIER-LAMBIOTTE
que $0.5 \%$ do Valc
par los Frangcia
Car lot Frangais pur connoimmó Co quac colota a la Franco col ítat |quement inchiltrable. Toulo la na. (ivuemont Inchiftroblions uno monure Ion paio ent einot dans uno monaio Hon qua conatituont, pour lo montant
 limprócinion du travall, la mulipilication des acciden
Une récento ótudo du doctour - Gô, pouraulvio dans un ascteur des chomins de for contrôtó syatómatiquement quant à Jothyliame of pour des rainons de sécuritó, donne détecté on effet, sur cinquanto-cing mille chemino - $13 \%$ d'alcooliques Touto la nation paie caussl dans sa chair of dann son niveau de vie augmentation effrayante du nombre cidents de la route: I'alcool a dane cette curgmentation une part bnorme. comme le montre une theso téconte de doctorat en pharmacie (P, - M. Vailland) com nentant les dosages d'alcool dana le sang syatématiquement zeleves chez cinq cent cinq vicomes doccidents amenees dux contres hospitaners regioncuux do Nantea Pres de la molth do cas bie 1967. Pres de la maine de ces bieasés so alcouvient on etat dimpréqnation une èbriote caractorisión présentaif 5 grammas d'alcool par (de 2 à tangh, La moltí́ des conducteure d'automobiles impliqués dans los ac cidents oveient une olcoolemien telle que It+ alteinte dea fonctions manem fielles ef motrices dimfaciont sirimuspguent laputude ò to conduite .
Outre les accidents, Jimprégno tion aicoolique ant responmable d'une tenast non emulement gux degatis caua, eerrecku, appareils clrculatioire


Chex les mátropolitainn on troave,
dans cette population hospltaltare danis cette population hospitailers ce taux prestque incroyable alteint co taux preique incroyabio alleini
$60 \%$ al lon ne consldere que la tranche d'áge de einquante solxante-quatre ans, of is s'ative a des régions de l'Oueat de la France. Quant aur alcooliques hospitalisés comme tels of solgnón pour díliflum. polynóvrito, cirthose, 6thyliame chronique, otc., volci ce qu'a couts en moyenne lour trailement

- Cure de dénintoxication : 1496 F (21,4 jours d'hospifalisation)
- Polynévrites éthyliques : 4555 F 62 jouts d'hospitalination en oy
- Elhyliquen chroniques : 5055 r 64 Jours d'hospitalisation)
- Cirrhose éthylique : 6600 F
70 jours). (70 lourn)
Comparant lo prix de revient des alcooliquen dans un service horpltalier a colui des autres malades.
M. Lereboullet montre que ces des. M. Lereboullet montre que cos ders
niers coûtent en moyenne à la commiers coutent en moyenne a lo comp
munauté 1209 F , contre 4124 F munaute 1209 F, contre 4124 Fux alcooliques, solt une majaration cux alcool
de $241 \%$
Co qui fait que len alcooliques consomment $30 \%$ des depenses cotaien honpitalidires... el, as Ios du budget accooliquen averés. 41.8 \% du budget annuel des services hospt tale. On pariens de médecine ofint publique de perlpor 1'Aasistancy annuelle de 272 millione depense 22200 milions mimoss de francy solt, à peu de chose prese. le coint lotal d'un centre hospitalounivers.

Si lion ajoute à cotte somme consitalcoalime danse drantres secteur hosphtaliers. la chirurgio notammant ou los hópitaur paychiatriquey fer 37 des malades porchiatriques bous
 Fincidence bisancietre qu'a I'alcoo rociale et aur celul de la Sicurito Cette dime ainal paybe par toute Yistorication it io la malodie. tres. eat, pour une largese des au
estime-til un resserrement excess
du marche foncier doivent être $d$ sormais appliquees de maniere plui souple et plas liberale. Les reserves de toute actuce dorvent ase nossisire. La posibilite de construire serc considérée comme ta rigle of linterdiction comme lex-
coption. Le critere determinamt pous coption. Le critiere determinant pour
occorder les parmia de construire seto essentioliement ruthisation ports disponibles.
Concretement, le ministre a dotain nombre de modifications:

- A LIET DE PARIS: la llgae de coastruction, dont le trominus ont
firio par lo schima directeur a firi par to schema directeur a
Boissy-Saint-Leges, pourrait itre, estime lo minaistre, prolongé jurgr'a
BrieComto-fiobert a ped de trais. BrieComte-fobert a peasisque la role de cheais de ter. octuellement murtisete, existe. Ce prolongement permetrait d'envisa-
get, suggere ie minastre, une concenqut, suggere ie minaste, une conces
tration luportanite de logements et d'equipomests dans la zone des-
aervie. Cette extencion de la zone aurvie Cetre axtencion de la zone
arboine vers Brie-Cinte-Bobert poutrait reporter dass un arenir assez
lointras lo thalimation des villes Iolataia lo thalination des villes
nosrelles de la valles de la Marne nosvelles de la vallee de la Marne
(Lieusist et Ingery). prevue par le schimo directent.
O A LOUSST ET AU NORD. Outal : in problame zumero un aux
yeux du = ativte est le debouche de yeur du he rowesi et plus par.
Jautbroule de rent
boulleregest lo doublement de cette bouleregest la doublement de cette qu'ces boulevard periphérique. In est
a astar que ce projet est la raison pribelpele pour lequelle le ministre cansidere que la ville nouvelle de
Pastoizn Cerct peut éte prioritaire Pontrian Cercy peat éte prioritaire.
Es an premer lemps, le deffcut de
 rarait mole a remettre en ecuuse
la rill sovvile, mais lo doublelo rille socreDo, mais le doubleloquelle serait raccordée la ville posvelle a la hcuteur de Meulan
losit du racorfement ; 250 mil.
losa, iuh a depuis sembio itre une aolation de rechange acceptable.
- $A D$ NOAD DE PARIS: les privilions dutubniane doivent. grasd comple de la copacite plus
lexicroute la Coropelie, le trafic ent extime is quatre-vingt plib vibicules par

 ariaNord.
L'arqumentation de M. Chalandos
 of des moyens financiera sidicuaci,
reest limises Cette contradietion

 Page 12

Orientations precises pour Yextension
ef des réserves de terrains pour les
equipements : ane bor equipements phrase du schéma directeur bian la sifuation. Le ministre sin. surge contre le colle trop diriqiate edu schema, mois, on laissant as dations lorainges, ne risque-thl pos d'erzemble qui a présidé à l'élaborotion du achéma? C'est encore ce demier quil répond à cefte question : lordre des grands problemes à soudie s'exprime par les chiftres
mark. Elle donne au Francais
triste record mondial de limprégnation alcoolique ot cela sans qu'une dessinet, en dopit de tous les efforts déployés depuis près de vingt ans,
Le vin constitue plus de $70 \%$ de Le vin constitue plus de $70 \%$ de
cotte consommation moyenno la
biose $10 \%$ les aporitite $6.3 \%$ of les ecux de vie et liqueurs $7.4 \%$. Depuis 1950, la consommation du cidre a bais-é: celle de la biére, des apéritits anisés et des vins doux naturels a plus que doublé, et si la consormation du rhum a baissé de o. celle du whisky a quintuplé :

## Zond- 6 est revenue sur terre en expérimentant une nouvelle méthode de rentrée

breuse, mais moins étendue elle de-
vieadrait do moins en moins viva.
blo $\quad$.... Finalement loas pour toutes les autres que date coultera moins cher que les improvisations et que le comble-
ment précipité et par àcoups des Ces rappels n'étaient sans doute pas inutiles au moment oú un nouble décidé à prendre à bras-le-corps un probleme d'une extrême complexité : l'avenir de la région parisienne.
denir de PIERRE TREY

Pres de la moitíe de ces blesses se
trouvaient en êta d'imprégnation
alcoolique: un tur quatre prosentait alcoolique : un tur quatre presentait

- une ébriaté caractérisés 5 grammes d'alcool par litre de sang). La moltié des conducteurs dicutomobiles impliqués dans les acque I's atteinte des fonctions sensorielles et motrices diminuait sérieusement l'aptitude à la conduite .
Outre les accidents, l'imprégnalourde mortalité et d'une morbldité tenant non seulement cux déqáts cary. sés directement aux organes (toie, ses directement aux organes (toie,
rein, cervequ, appareils circulatoire et nerveux) mais ou fait que Yalcooique est sensibilise à toute une série
de maladies telles que la tubercude mat
lose.
La troisième cause de mort Les chiffres les plus récents concernant la mortalité ou par alcoollsme ou par cirrhose du foie ont ete puseptembre 1967. Is montrent que la mortalité par cirrhose du foie s'est encore élevee, en chitfre absolu et en pourcentage, par rapport cux an-
nées précédentes. Elle a frappé en nees precedentes. Elle a frappe en
196617178 Francais avec des records notés en Côtes-du-Nord, Finistère. Ille-et-Vilaine. Morbihan Orne.
Le p
e professeur Justin Besancon, qui recherchait chez mille Français décedés et autopsiés la cause de la mort. tion cérébrale) dans $11 \%$ des cas. Ce qui représente plus de 50000 morts si l'on extrapole ce pourcentage cuy $\$ 25000$ décès annuels de notre pays. Et ce qui place l'alcoolisme autralsième rang des causes de mortalité, mmédiatement aprés les maladies cardio-vasculaires et le cancer.
Cette mortaltié, et la morbidité qui la précède, pourraient n'être que affaire personnelle des alcooliques if les regles de la solidarité sociale faiscient en réalité peser toute la charge sur lensemble des toute la sociaux.
El quelle charge! Le professeur Lereboullet publie à ce sujet les
tésultats saisissants d'une enquête qui a porté sur 5000 malades hospitalisés à lhospice de Bicêtre pou: une affection médicale quelconque. á l'exclusion des alcooliques venu pour une cure de désintoxication.
( 22200 millions de francs anciens)
soit. a peu de chose pres, le cout total d'un centre hospitalo-univeraiSi lon ajoute à cette somme conn dérable la charge constituee par
robcoolismo dang dautzes sectours hospitailiers, la chirurgie notamment, ou les hôpitoux psychiatriques foú $37 \%$ des malades hommes sont des alcooliques), on pourra, conclut M. Lereboullet, se faire une idée de incidence financière qu'a I'alcoo. lisme sur le budget de la Sécurité sociale et sur celui de la nation... Cette dime cinsi payée par toute une communauté à la maladie, à l'intorication, à la faiblesse des autres, est, pour une large part, res. ponsable de la misère hospitalière et des difficultés financières de l'as. urance-maladie.
Cest pourquoi in suggestion faite mardi dernier a l'Assemblée notioale par M. Maurice Schumann d'ins. auret une suriaxe apaciale sur les alcools et draffecter a la Sécurite sociale ces ressources nouvelles, est milieux médicaux et bospitaliers les milieux
Elle avait d'ailleurs été suggèrée If y a deux ans au gouvernement par la Confederation des syndicats d'une ax turprime pour la forme crus - surprime pour risques achas - destimee a compenser ia sociale pout le traitement des alcoo liques, charge dont l'étude cilee di-dessus indique l'ampleur.
On peut, en outre, esperrer qu'une telle taxe contribuerait à treiner liex. ension de ce qui constifue depuis ant d'années le plus lourd el be plus honteux fleau de notre sante publique.


Vous avez un appartement à Paris?
Confiez-en la gérance à
Jocques MARTY
iste en adminintration dimmeublo


DU MAINTIEN DE LA PARITE DU FRANC

## COMMENT LE MONDE ENTIERStimuler les exportations A CRU A LA DÉVALUATION...en réduisant la consommation



A Bonn...
Des le 21 novembre, tandis que la conifence des dix ministres des
finances etail reunie a Bonn, une
depetche de DPA annoncait que le ministre
angisis du Tresor, M Jenkins, et les minlstres americaln et allemand des finances. MM. Fowler
et Strauss, falsalent dêpendre leur participation i l'operation de
credits en faveur de la France
dune devaluation mesuree du Le lendemain, toute la presse,
dans tous les pays interesses, an-
 ence des camerns devant la deuxierme Muniguass, commentant le comen loccurrence de ta question de Ia decraluation du franc irancais, Irancals den fixer le montant, il n'y a pas lieu tontefols d'envi-
sazer la devaluation d'autres un communique fin de fournée, un communique publife. non par
M . Straus mals par M. Schiller, dementait ces propos du ministre nde n'en diffusait pas moins M. Straurs Nos deciarations de a Bonn, Roland Delcour, qui avalt ilstes présents, les propos du mi$\approx \mathrm{M}$. Strauss et pouvalt ecrire sur le fait que les partenaires de la France lul falsalent conflance,
te principe une fots acguls pour prendie ta declsion et fixer ie

## La décision Iranc̣aise soulage le dollar et la live

[^2]

## ef à Paris

A Paris, plusteurs membres du gouvernement, les collaborateurs
les plus prnches du premler ministre et du ministre des finances. de tres hauts fonctionnaires, déclaralent sans ia moindre re-
serve que la dévaluation etait serve que la dévaluation etait
decidee. donnalent même des indications sur son taux $-9.785 \%$, que la decision de pratiquer une n'etair pas definitivement acquise n'etair pas définitivement acquise.
Lagence France - Presse, comme Cest snn métier, alimentalt Jour-
naux et radios en declarations, reactions, documents, rappels historiques reposant sur la certite 22 novembre dans la presse dia matin trop tard informee des déplaner un doute fann, avalient laissé demain an doute, falsaient le lendemain amende honorable.

bilque on imaginait mal qu'un
ajustement monetaire puisse être ainsi annoncé par bien des lement pas lieu.
La seconde question, qui en decoule, est evidemment de sa-
voir sill 9 a eu machination, intoxicatlon a dose massive, faite de
propos déllbéré. En l'état actuel de notre information - modestle qui paraitra un peu tardive peutl'experlence - 11 est impossible de le dire, Simplement peut-on envergure eat exigetion ce cette de la mise en scene et un tel secret que, s'il s'est agi d'intoxi-
cation. les minlstres, les haut
fonctonnalres et de tres nom-
eux-memes intoxiques o, et que
seul le chef de I'Etat, le premler
eux-memes intoxiques o, et que
seul le chef de I'Etat, le premler
eux-memes intoxiques o, et que
seul le chef de I'Etat, le premler
ministre et le ministre des
ministre et le ministre des
ministre et le ministre des
quol sien tenir.
quol sien tenir.
quol sien tenir.
On peut aussy se demander st
to premdent de is Republique
navait put
On peut aussy se demander st
to premdent de is Republique
navait put
On peut aussy se demander st
to premdent de is Republique
navait put
n'avait pas, pelon ton habltude,
grarde deux ters
n'avait pas, pelon ton habltude,
grarde deux ters
n'avait pas, pelon ton habltude,
grarde deux ters
pourra
que, te
pourra
que, te
pourra
que, te
Viateura
Viateura
Viateura


LES CONDITIONS DUN «PARI»

Or les premiers eremtere page.,
Or les premiers = tests s du côté
de lhomme de la rue élaient foque tants : dévaluer à moins do to inquiéparaissait un coup dée de $10 \%$ Yeau, le déclenchement d'éée dans sus * wilsonien * , l'entrée dans un marécage économique et dans un dont on voyait mal comment sortir l'amour-propre des joumalistes an a soutlert, maris comment no pas io refonir d'avolr subl in extremis un
bomiontl?

## Un grand pas

Remettre sur pled non finencen gionioures on faisant tóconomle
d'uno divaluation est une tache cut no parait pas devoly dipasaer no forces.

1) Le coup de hache portó dan tamine l'impanes ó on pay plos

## baianc

 palements ne pout quère être esperee dans les temps qui sont protux dune rentree massive de capitune partis chercher meilleure forla dévaluation n'a pas ou pulsque devonanous rechercher par Ausi moyens aे decercher par tous les d'exportation. Cest des surplus mesure annoncéo à quol tend la Gaulle at qui consiato notamment a prix de revient , Si Ton se rappelle que notre meillour cliont, l'Allomagne, ea deloxam sea imporianons acilitora du méme coup l'entrée de non produita sut mon territolio, on voli que de bonnes cbancea oxiatent eo voir notre balance commercialo onregistrer des excidents durables:
3) te rólabllesement du controle
des changes sera plus divernement
le Senat : sur 20.1 millards din-
vestissements civils Inscrits dans estissements divils inscrits dans
des titres 5 ot
6 du budget il 1 n ' a que 8.7 milliards de credils de
palement correspondant i des perations nouvalle. Sur 131 mll . lards de crédits de patemen I n'y a que 0.28 mtllard de dé. penses nouvelles.
La tecnnique uthisee sera donc probablement differente selon les mecteurs ivils reports dinvestissement des investissements militaires déja en cours d'exécution cle opérations nouvelles d'équipe rés peu nombreuses en 1969 rés peu nombreuses en 1969). de l'expansion... les crédits oc$\underset{\substack{\text { ae } \\ \text { tro } \\ \text { wis }}}{ }$
 ment économique et social) es ceux du titre VIII du budget des entreprises nationales celients
du FD...S.) seront freines. ainsi que ceux des Industries privées
(artisanat, sidérurgle notamment) dont le FDES couvre en partio
des

- LA CONSOMMATION DES PARTICULIERS sera de son cote
freinee. Pour deux motis prinreinee. Pour deux motifs prin-
clpaux découlant du cholx tnitial evoque plus haut (ripage de la consommation vers lexporta-
tion): les 8 ou 9 milliards a trouver pour exporter a l'etran-
ger ne peuvent pas l'etre par les
seules seules mesures precedentes; or que l'Etat \&e Gaullézerait a annonce impots p pour developper la capacité d'exportation des entre
prises. Ce qui signifle que les prises. Ce qui signifle que les par lapplication du dispostiff déjà Indique ne seront pas des
économles nettes : une partle sera ompensee par la moins-value riscale decidee pour des raisons
d'exportation. value (son ampleur et mos formes), on ne sait encore rlen,
Réduire de nouvenu le versement Réduire de nouvenu le versement
forfaltaire sur les salaires ITEtat dêta renonee en septembre 1.7 milliard qui constitualt 56 part de cet impot) ne serait guere
ogique, pulsque c'est l'Etat qui
devralt rembourser (alors qu'on parle d'economies) ta perte ainsl eales. Parellement la fliscallsapartle des cotisntions de securite soclale payces par les entreprises
no airaft fuire coherente avec lo
 rence Mats la logique et la cone les vertus les plus prisees en ces heures de construction hàtlve
d'un plan d'austerite financlère d'un plan d'austerite financlère
Quelle que solt la formule retenue, la consommation des particuliers sera reduite de diverses facons coutre la hausse des tarifs publion defa annoncée)

M Strauss Notre correspondant
a Bonn Roland Delcout, qual avit
receuliil. comme tous leq fournarecuelili. comme tous les fourna-
nites presents propos du ma-
nistre allemand, pouvalt ecrire: M Strauss et M Schinfer ont
nsiste des la fin de is confrence inste des la fin de is conference
sur le falt que les partenaires de
de le principe une fols accouls, pour

## La décision franc̣aise soulage le dollar et la livre



## 

Luation du tranc. On peut penser
a la lecture du message du prest
dent lohnson au genéral de Gaulle dent lohnson au général de Gaulle ce quills ont fait en fuillet dernier quand la France prit des première mesures daide à rexportation, n riposteront point, cette foisci, po
rinstitution dune Yinstitution d'une taxe sur les pro
duits ochotés en France. On peur espérer वussí que Bruxelles se mon
 polititque française. Une dívaluation du trane aurait eu sur le tonction
nement du Marché commun, et no nement du Marche commun, et no
tamment sum to fonctlonnement du
marche agricole commun. de triss tamment sur le fonctlonnement
marché agricole commun. de
graves conséquences. Comme on graves cansequences Comme on le
sait, le traité de Rome R'impose pas
a ses membres une liberation com plete des mouvements de capitour
et par conséquent une restauratio temporcire du controble des changes n'est pas une entorse caractérisée
a la lettre du traité, à condition quill n'entrave pas le, bon fonc
nement , du Marché commun. nement, du Marché commun.
Sans compter expressement dessus, le général a fait allusion a
jour où, entini, le monde entier pour jour où, entin, le monde entier pou
rait se mettre d'accord pour établi
 un systeme monetaire
raisonnable. Toute la question est d
savoit si savoir si le systeme ne va pas se détuaquer si profondément et si vite
que chaque gouvernement nationc que chaque gouvernement national
perdra la maitrise de sa politique economique et financiere, ce qui rendra nécessaire une intervention i à
churd, D'un cité. la perspective chuud, D' Dun cofté, la perspective
¿une profonde réforme du systeme Tune profonde rétorme du système
monétaire inlernational. impliquant
presque nécesscirament une réevapresque nécesscirement une référo-
luation du prix de lor, complique dans rimmédiat raction des gouver nements puisquills doivent comptet
sur le fait que la fuile des capitaux sous la forme dachat d'or con nuera quol quill arrive.
Dun autre cótr. cette perspective
permet d'espérer que leffort de
permet despizer que Teffort de
dễation que la Ftance, d̀ la suite déNation que la France. à la suite
de PAnqleterre. est obligée d'entre peendivqleterre, est obiligée dentre prendre pourra se relacher dans un
delaj assex court. Si Pon est opti
mitto, on peut mirto, on peut espérer qu'il s'aqit
drattendre quolques mols. $I$ est es sentiel qu'qutte temps la France ne
perde pas ses résorves, et a'ail pas
 luy ftro accordth, car un pays en
deeth ofowath guèro voix au chapt deeth orcurah guerto voix au chapi
tre dans ane discussion tnternatio teo dans une dilecussion internotio
sale, mime al tes solutions adopties tessemblaient oux thites quill a
longtempe dótendues. paul fabra

 Un grand pas
Remettre sut pied nos finances
extérieures en faisant l'économie d'une dévaluation est une tâche quif
ne parait pas devoir dépasser nos ne
forc
1)

1) Lo coup de hache porté dans
1o déficit budgetaire est sérieux, On tamène l'impasse a un per plus do la moitié de celle quí était prévue initialement dans la loi de finances, C'est un qrand pas vers co retour
á léquilibre que $M$ Couve de Mur. a l'équilibre que M. Couve de Mur-
ville envisogeait défa pour l'année
1970. Le coup de barre est donné 1970. Le coup de barre est donne
qui nous sortira de ces equux de laxisme financier où, apres une
páriode d'euphorie, on risquatit la noyade. Le lemps est venu plus vite
que prévu de réduire la consomma.
tion intérieure pour faire porter tout tion intérieure pour faire porte:
leflort sur le tront exterieur.

## La France vend presque autant

 de biens d'équipement qu'elle en achète- LES ACHATS DE LA
FRANCE aux pays etrangers FRANCE aux pays etrangers
situes hors de la zone franc
etaient ainsi composés l'annee elaint $\begin{aligned} & \text { derniére }\end{aligned}$
 Materes premí
brute 15.1 \%:
beml-proauts :
- Produts fimis : $40,1 \%$, dont
- blens d'equipement : 24.6 \% -btens
15.5 ge consommation
- Divers : 0,1 \%.

Lorlgine de ces achats était la

## L'Allemagne absorbe $17 \%$ de nos ventes

LERANCE aux DES LA hors de la zone franc ont eté ainsi composées l'année der-



Pays ou Marche commun : $41.3 \%$
(dont Allemagne de vouest (17,3\%):
Pettie zone de Hbre-techango Autres prtnclpaux pays d'Europe Pays de PE Est, saut ia Youso-
slavie: $4.5 \%$ : - Amertque du Nord : $6,8 \%$ : - Moren-Ortent : 1 S
!

eap
chos
taux
tune
Ia d
dova
moy
dex
mesu
Gau
alle
Impô
Imp
prit
que
que
$\stackrel{r}{2}$
d
dos changes sera plus diversement
apprécié. C'est, noun l'avons sou-
chant: destináe of treiner les sorties
de devises, elle pousse aussi les
spéculcteurs vers le fruit detendu
L'expérience de maj-septembre der
niers a été decevante, mais il est
certain que le rythme dimmigration
des capitaux. alors, était tout de
méme moins vif que ces derniers
temps de liberte. En outre, il fout
reconnaitre que le type de contrôle
institué tin mal b́trit assez lache:
institué tin mal étorit assez lâche:
4) La volonté de tenir les prix

- des produits tabriqués. des all-
ments et des services., est réaffir
mée sans qu'on parle de blocaqe.
La tache sera plus facile puisque la dévaluation a été fécartéo. mais un
autre chef de hausses apparait,
puisqu'on veat réduire les subven-
tions fournies cux entreprises natio
nalisées: celles des tarits publics
quisees : celles des tarits publics
qui seront plus importantes que préva:

5) Les durs efforts exigés pour que to pays se redresse doivent surtout
permettre d'attendre. ce jour où te monde entier sera d'cccord pour etablir un systeme monétaire impar
fial ef raisonnable mettant chaque pays - dès lora qu'il le méritera - à l'abri des mouvements subits et absurdes de la spéculation. . C'es
là une invite trés netle à la une invite très nette à l'adminis.
tration de M. Nixon, et le réchaut. fement des relations avec les Etats Unis (attesté encore par l'échange de télégrammes avec M. Johnson) eat de bon augure pour ce nouveau

- Brellon.Woods. souhaité par tous.
Mais la détense héroiguar tous Mais la defense héroíque de la
- parité o, lhistoite l'a montrá bien des fois, a ses victimes désígnéea les chômeurs en plus grand nombre, les consommateurs du bas de
r'́chelle, quil supportent plue mal l'échelle, qui supportent plus mal que
d'autres certaines auqmentations de autteas certaines augmentations de
prix. On voit mal dans lo dispositit
 co qui permettrait de répartit une
plus grande partie de la charge imposee du pays sur len citoyona plus aises. Si le mauvais cap posse
vito, et que lexpansion peut repartir sur des bases saines, cos dessquil libres Imposies par la conjoncture seront vite oublibes. Sinon, les. aot
tations of oxhibitions. et cortiges - pourraient. hàlos
reprendro.
forfaitaife sur les salaires dEest a
defa renonce en septembre au
1.7 millard qui constifuaft sa

| par |
| :--- |
| oce |
| cal |
| and |

cales. Parelliement la fiscalisa-
tion-a a litallenne - d'un
 soclale payees par les entreprisee
ne seralt guere coherente avec le ne seralt guere conerente chace de
ouncl dBlleger les ectarge de
IEtat. Mals logque et la cohe
rence ne sont pas necesalrement 1Etat. Mals la logique et la cone-
rence ne sont pas necosalrenent
lea vertus les plus prises en oes
heures de construction hatlve heures de construction hative
d'un plan d'austertite financlere
Quelle que soit ia formule rete Quelie que solt la formule rete-
nue, is consommation des partinue is consommation des parti-
cullers sers redulie de diverses lacons (outre la hausse des tarifs
publics deja annoncefe) : - Par une pression (dont la
forme nest pas encore arretee) sur les syndicats pour qu'ts mo-
derent leurs revendications: le a rendeizvous "social de mars
prochain, prevu par les sccords oe Grenelle, sera maintenu, mals
on compte, semble-ti, Iutiliser
pour faire comprendre aux linte. pour fare comprendre aux inte-
resses patronat et syndicats)
que que "l'evolution economique et
financlére generale tormule
utilisee a Grenelle) ne permet atilisée à Grenelle) ne permet
guere d'aller au-dela du constat
sur
隹 d'achat des salartes
dit : Par une restriction du crèdit. que dotit se reunir. préctuera
et completera les dispositions adopteas par la Banque de
France le 12 novembre On parie France le 12 novembre On parle
blen que rien ne salt encore
decide - d'un eencadrement : du credit sux entrepricem plus
large que celluil qui avat ete de
cide sur te court terme il o a cide sur te court terme il ${ }^{\text {y }}$ a
quinze jours On evnque sussi la
possibilite dun a tour de vis sur le crédit a la consommation si les mesures dejla
latent insuffisantes.

## Blocage des prix

## de certains services

Bien d'autres mesures sant teo-
quees en ces heures de fierre da austerite financiere Le de desir
deviter un dérapage trop rapide deviter un derapage trop rapide
des prix (souhaite jusqua un cer.
tain point parce quil redult la consommation. redoute au-dela parce qu'il risque de mécontenter
cort ropinion) a conduut a prearer un controle accru des prix On en ignore encore le detall.
mais il semble bien quion s'oriente vers:

- Le blocage des prix des ser-
vices qui ont le plus augmenté Les qui ont le plus augmenté:
utres tarifselifince accrue des autres tarifs des services: - Le renforcement de la ri-
gueur dans les contrats de programme avec lindustrie
Le recours a des e recettes de
poche budgetaires (tave sur poche, budgetaires (taxe sur
lessence) ou parial budgetaires
(prix du tabac: $10 \%$ rapportent. prix du tabac : $10 \%$ rapportent
tho miluons par an), a cealement
ete etudie. Mats on lenome si le etd etudie. Mals on tgnore st le
premier minlstre rettendra ces
propositions de nature. elles aust, a rtidulre la consomma-
Hoon, mals dont le chef de IEtat
na pas parle. ombert mathieo.
(1) Dne hause de ${ }^{5}$ ge otalt dela
prevun pout lexercice ting


## LES COMMENTAIRES A L＇ETRANGER

NEW－YORK ：I＇Europe des Six doit créer BONN ：une dévaluation camouflée du franc une monnaie unique

après une réévaluation déguisée du mark
De notre correspondant particulier ROLAND DELCOUR

LONDRES：le programme français d＇austérité peut compromettre l＇effort de redressement britannique
 s

in
 <br> \section*{a} <br> \section*{a}

## 

ces
sule
sule
ete．．．
en
a déclar pays du club des Dir
seur
d
le protes－

 devalue le fanc．Je ourals arte
tont dait clairement que cette
solution de ne pas devaluer le
trato toit abole solution de ne pas devaluer le
franc etait absolument comprise
dans ie champ des eiventualites
 que nous avons envisaques Lal
ternative se presentait tout tait
ainis a la fin de la conference ainsi è la fin de la conterence：
oub oien und dealuation nuld out
bien une devaluation moderee． ou bien une devaluation nulle out
bien une devaluation moderee．
Donc，pour moi la decision fran－
Caise noest mos une sursitis pan

 ler，＂ce fut linverse，en ce sens
quiun tuux de deviaiution rela－
quineme derd du lite tivenment eleve du cote francais
a tet lobjet de la discussion，et
que ce taux sest redutt par la que ce taux sest redutt pat la
suite．$n n^{n} y$ avoit aucun interet
de notre $n a r t$ a de notre part a ce que le tranc
soitt tevalue，At Ans．les Alle－
mands，secondes par soit devatue n Ains，les Alle－
mands，seeondes par．les Amer1－
cains et aussi par l＇angleterre，


## ，

le
le
pon
pal
cal

## $\stackrel{v}{10}$

## 號

\author{

## ，

}

Maintenant que ia perspective
duue devaluation du franc et
dune réevaluation du D．M．est
écente polva Londres， 25 novembre．－La Londres， 25 novembre．－$\frac{\text { La }}{\text { premiere stupefaction passee，les }}$ Anglais s＇interrogent sur les rai－
sons et les conséquences even－ den du franc，qul etait consi－
déree lic comme quasi certaine a
lissue de la reunion du groupe l＇issue de la réunion du groupe
des DIx a Bonn．Officiellement， on se garde de tout commen－
taire．De source proche du gou－ vernement on confirme cepen－
dant que la decsion francaise nest en aucune facon incompa－
tible avec les décisions des Dix． Dans la capitale britannique， on décele un triple motif psycho－
logique，financier et politique
dans le nouveau et spectacuiaire

## \section*{庴 <br> <br> } <br> t－on Ga ne dév

Grancais．Donde par，le pre－
Gaungennéralement，le général de－

déjuger，que，ne solt par convic－
ton profonde ou par vanité

## t

 blessée．Financlèrement，lopinitenprévaut que le genéral，aprés
avoir，malgré Vappui americain et
britannique，vainement tenté avoir，malgré Yappui amemericain et
britannique，vainement tente de
convaincre l＇Allemagne fédérale
de réevaluer le marke de réévaluer le mark sestelifréa
une opération de retardement． une opération de retardement，
Celle－ci viserait a obtenir，des
l＇entrée effective du président
Nixon a la Mavon Blanche line Nixon a effective du Mason Blanche，une
site de nowelle conférence de
Bretton sorte de nouvelle conférence de
Bretton Wods，Une telle ren－
contre est unanimement souhal－
tée tée par les Britanniques，La
Grande－Bretagne，en raison de la
situation précalre de la monnaie situation précalre de la monnafe
anglaise，et surtout des trop
lourdes obligations internatio nales imposées a la livre sterling
en tant que monnale de réserve，
eprouve plus encore que eprouve plus encore que la France
la nécessité d＇un realignement
concerte des concerté des princtpales parites，
y compris celles du deutschemark
et dup y compris cel．
et du dollar．
Politiquement，la décision du
général apparait a la plupart des
général apparalt a la plupart du
observateurs anglais
dictee observateurs anglais dictee par
le souct d＇empecher que PAlle－
magne，grace a sa puissance eco－ magne，gräce a sa pulssance fco－
nomique et financlere ne rem－ nomique et financière ne rem－
place is France comme première
pulssance politique de 1Europe occidentale，et stitique de lEurope
Marché commun Marché commun．
ROME ：les difficultés de la France tiennent à dix ans de＜dirigisme capitaliste 》

## Rome， 25 novembre．－Lorsque les dipetchen do Bonn amnoneqient la devaluation，la presse Itallenno <br> tempatalatit contre la prense Italienno politique fran．


#### Abstract

écartee pour limmédiat，les mi－ lieux d＇affaires de la City sin－ quletent surtout dune repercus－ lieux daffaires de la City s＇in－ quletent surtout dune repercus－


 Slon probable sur le marché deschanges，rouvert le 25 novembre changes，rouvert le 25 novembre
apres cinq jours de fermeture．On
s＇attend en particulier que les apres cinq jours de fermer que les
spattend en particulier
spéculateurs fassent revenir d＇Al－ spéculateurs fassent revenir d＇Al－
lemagne fédérale leurs cappltaux
pour profiter des interets ellevés pour profiter des interêts élevés
de Londres，Paris et New－York
Ces capitaux flotants risquent Ces capitaux flottants risquent
cependant d＇etre severement pe－
nallsés si les banques centrales nalises si les banques centrales
ne dellvrent quau comptegout－
tes livres，francs et dollars dont on attend une hausse spectacu－
lalre．plus long terme on prévolt une reprise de ia spéculation，a
la fois sur le mark et lor，pou－
vant coincider avec lentree de M．Nixon a la Malison Blanche pour les specialistes britannigules
dememer la nature es la porté
exacte des mesures annonctes en exacte des mesures annoncees en
termes assez vagues par le ge－
neral de Gaulle．Liaide a nermes assea vagues par le ge－
nation en particulier ne a l＇expor－
tat－elle pas compromettre leefficacité des tations decidees par le chanceller
de IEchlquier ？
faires milleux daf－ falres s＇inquiatentéegalement pour
leurs propres ventes a la France leurs propres ventes a la France
et ne manquent pas de soulligner
le caractere protectionniste，con－ le caractère protectionniste，con－
traire a l＇esprit du traité de Rome， des mesures annoncees par le gh Des Journaux Influents，le Fi－ nancial Times et le Times en par－
ticuler，demeurent cependant server，quant aur chances de suc－ serves quant aux chances de suc．
ces du parl du general Le enon，
a la devaluation est essentlelle． ment une decision politlque，due
a des ralsons de prestige a des ralsons de prestige a $1 \cdot \ln$－
terleur comme a pexterieur，ecrit
en substance le Times，quil doute en substance le Timesieur，ecrit
de la reussite de Voperation．© $L a$ livre et le dollar ainsi quen le sys－
teme monetaire occidental don－ son ensemble，everont peut－etre en－
traines dans la chute du traines dans la chute dut－ctre en－ poursuit le Times，qui ne vol
dautre solution qu＇ume interven－ coutre solution qu＇une interven－
tion amérlcaine a court terme，un nouveau systeme plus souple，per－
mettant aux partts de s＇adap．
ter aur reallies fconomiques ter aur reallies foconomiques à
long terme．－（INTERIM）
maintenant de frangaise, et surtout
nion publique fratrude des detenteurs de
de l'a capitaritude des des orandenteurs dociétés.
Di Goulle les $0-t-1 i l$
convoincus e fronc ne sera dévalué ni moinenant ni dons un mois, mais qu'ou
contraire, dons I'ovenir, I'économia francoise se portera, beoucoup mieux que maintenant? Selon les
specialistes financiers de New. York, c'est lo question essentielle. Pimposent, et il les prixe fransais
pouvaient etre stabilises, si to balance des poiements pouvait ttre
ré́quilibrée, le franc pourrait peu peu regagner lo position de force it it y a quelques mois. Levolution, encore occentute ou des experts de Wall Street est


## M. Henry Fowler : j’applaudis à la décision

ánapplaudis à la decision du ecrétaire americsin su Tresor.
A. Henry Fowier, au cours dune 4. Henry Fowier, au cours d'une
nterview tetivise qui a eth le 24 novembre au solr, la pre-
mere résoction officiele diou-
tre-Atlantlque a lannonce du malntlene de lannonce du
ranc porite du
mericaine a
Yadminisration méricaine a a-t-il expliqué,
ny arait pas de dsfequill-
re fondamental dans la parité
i franc: la princlpale cause de franc: Is principale cause de
a crise a eve declenchee par une ruée speculative Evoquant les
engagements pris par les diffe-
rents gouvemements a la conferents gouvermements is conme-
rence des Dix a Bonn, M Fowler
precise : Le seut arrangerent etait que si la France de
aluatt elle le ferait de facon le pas remettre en cause la comme on lul demandait d'ex
iquer que M
Strauss minis

## souhaltable à I'heure actuelle L'amelioration du système doil

 L'amelioration du systeme doiitre une evolution progressive. etre une evolution progressive.
Au debut de son interview, $M$ Au dee a catégoriquement affir mé que la crise monétaire euro-
pénne n'affecterait pas la posi-
tion du dollar a Bien suir s-t-1 on du dollar. a Bien sür. $\mathrm{a}-\mathrm{t-}$
dit, nous ne sommes pas à labr
des developpements des developpements qui se prorusent aulleurs. Maris re dollar ment forte grace a lamelioration de notre balance des paiements.
Les ministres des finances sont comme des alpinistes, a re-
marque M . Fowler. Si tombe, les autres tomberont l'un après lautre. Nous devons etre stroitement liés, et fespère que
le général de Gaulle comprenle général de Gaulle
dra nos problemes.

## M. ROBERT TRIFFIN : bravo

## New-York, 25 novembre AFFP). - Bravo! $A$ Telle a eté la reaction de M. Robert

 A.F.P.). «éaction de M . Telle a Roberteté is rifin, anclen conseller Économique du président des Etats-
Unis, professeur a l'universite de
die Yale, lorsque lagence France
Presse lui a appris la déclsion du general de Gaulle. Le professeu Triffin estime que la France 8
a possibilité de surmonter cette crise, compte tenu de ses réser Ves de change encore considèra-
bles, et qu'il ne lui seralt peutbles, et qu'il ne lui seralt peutrir a des mesures draconiennes
drausterite. II a cite a cet egard lexemple de la suite a cet egard et de la
Beigique, qui ont un double mar che des changes: I'un officlel e
I'autre ouvert ia la spéculation.

## MOSCOU : pas de commentaire officiel



La "Pravdan ou 24 novemb terait sur trols colonnes : \& Le sys-
teme finanicier du capitalisme est Ebranit Jusgue dans ses fonde-
mients. $n$ V'talitorialiste observalt get mente $n$ V'dilforlaliste observait que
Ia crise paa pas seulement des raclnes a crise n'a pas seulement des racines
tconomiques profondes, mals aussi un aspect politique, et in aloutait : a Vallemagn
azns une positton arantageuse, va
explotter fes difficultes de ses parexplotiter tes difficultes de ses par-
tenaires de fo.T.A.N, pour affirmer
ses pretentions avee encorn plas d'arrogance, n


## La commission du Marché commun : nous sommes prêts à apporter à la France tout le concours compatible avec les traités

(De notre correspondant partic.) Communautés européennes (Bru-
xelles), 25 novembre. - La xelles), 25 novembre. - La Com-
mission des Communautes euro-
péennes a publié le 25 novembre, mission des communautes euro--
pénnes a publié le 25 novembre,
is heures, un communiqué expri-
mant sa position sur mant sa position sur les decl-
sions prises a Parts, et de facon
plus plus generale sur les «évene-
ments» survenus ces derniers
jours. Voici le texte de ce comjours. Vo
muniqué
«La Commission des Communautes europeennes, reune en
seance spécale le 25 novembre
$1968, ~ a ~ e n t e n d u ~ u n ~ r a p p o r t ~ d o ~$
$M$ Raymond Barre, vice-president de la commission, sur les récents dé-
veloppements de la situation moveloppements at a sitale internationale.
nElle se tellicite de ce que te
maintien de la parité monetaire qu'elle avait précontse au cour
des consultations communautaire des consultations communautaire
qui ont eu lieu à loccasion de la
réunion du groupe des Dix ait ete consacré par les décisions des $\begin{aligned} & \text { consac } \\ & \text { gouver } \\ & \text { fis. } \\ & \text { \# Le }\end{aligned}$
" La commission estime que tes mesures prises par le govverne-
ment allemand pour réduire les surplus de la balance commer
ciale de la République fédérale d'Allemagne, ainsi que pour frei-
ner les mouvements speculatit des capitaux, apporteront un contribution, notable a a la stabili-
sation monétaire internationale. " Elle considère, d'autre part français de ne pas dévaluer franc et d'appliquer de rigoureuses mesures d'économie est de
la plus grande importance pou ia Communaute et pour l'econo
mie internationale. Elle est prete à apporter ai gouvernemen francais tout le concours compa-
tible avec le respect des reples tible avec le respect des règle des traités.
) La commission souligne enfin
qu'tl est plus urgent que famai qu'il est plus urgent que jamai
de renforcer la solidarité moné taire au sein de la Communaute par ure meilleure coordination des politiques économiques et par
linstauration de mécanismes cooperation financlére entre les pays membres. Elle a recom-
mande de telles mesures a plu-
sleurs reprises. notamment sleurs reprisen, notamment depuis
le debut de 1968. Elle deplore que
celles-ci n'aient pas été jusqu'ici prises en considération par les
Etats membres. Elle est convaincue que la solidarité des Six qui
doit s'inscrire dans une cooperaton internationale constitue une
condition indispensable du retablissement de cordre monétaire CCe texte appelle les premier
commentaires suivants commentaires suivants: in la com-
mission informée au moins de facon
officleuse des intentions prises a Paris manifeste expressément sa Elle souligne la nécessité pour les
Six d'adopter un comportement solisix d'adopter un comportement soli-
daire et coordonné (lequel ne s'est pas manifesté si spontanément an
cours des jours precedents cours des Jours preceacnts et n'en-
tend nalement se poser en censeur,
contrairement contrairement a ce que certaines
informations diffusées dès iundi matin dans ta presse anglaise; avaient
pu lalsser croire ; 2) cette facon de saluer comme positives les décisions intervenues pendant le week-end demontre la volonté de ta commis-
sion d'eviter une confusion analogue à celle qui avait suivi en juillet dernier le premier train de mesures prises par la France (aides a l'exporta-
tion et contingentement de certalnes importations) pour sauvegarder les intéréts de son industrie.

Ph. L.

## LA PARTICIPATION AMERICAINE <br> AUX CREDITS A LA FRANCE EST POUR L'INSTANT DE 500 MILLIONS DE DOLLARS

Washington, 26 novembre
A.F.P.). - La participation amé fcaine aux 2 milliards de dolars de crédits mis a la disposi-
tion de la France par le groupe tion de la France par le groupe
des Dlx s'elevera, comme prevu ard millions de dollars, Lacentre la Banque de France et In Eserve fédérale sera augmenté de
300 millions de dollars, et la tré 300 milulons de dollars, et la tré-
sorerie americaine fournira un credit de 200 militions de dollars
M. Fowler a dit toutefols que le
credit de in Frince poir crealt de
augmente.
place la France comme premere
puissance politique de lEurope
occidentale, et singulerement du
mettant aux partes de sumpues
ter aux réallés énomilos.
long terme. - (INTERIM.)
ROME : les difficultés de la France tiennent

## à dix ans de «dirigisme capitaliste»

(Correspondance particulière.) Rome, 25 novembre. - Lorsque ios dépêches de Bonn annonçaient les dépêches de Bonn annonçaient
la dévaluation, la presse italienne tempêtait contre la politique francaise. Le 24 novembre, l'annonco que le frane ne serait pas devalué
suscitait une autre vague de protestations, Voici le titre du quotidien de droite $I I$ Tempo : En se rebellant contre les décisions des Dix, do Gaullo retuse de devaluer. Dune façon ou dune autre, les ialie géneral D'alleurs, tous les milieux politiques italiens, des démocrates chrétlens aux communistes, pensent que la crise monétaire actuelle a son origine non pas dans la secousse de mai-juin, mais dans les erreurs de dix annees de edirigisme capitaliste s, Aussi l'allocution comm la confirmation que non seulement les erreurs ne seraiont pas corriqées, mais que le qouvernement français persistait dans ses errements. . Au lieu de miser sur l'expansion par raccroissement de la demande des consommateurs et par une devaluation stimulant les exporlations, disciton le 24 novembre tiens de qauche réunis au siège de leur parti, le qénéral veut réduire la demande globale par des économies budgétaires qui affecteront réquipement des administrations publiques,
diminueront les commandes aux indus. diminueront les commandes aux indus-
tries nationales et provoqueront des débauchages dans l'industrie natio nalisee. Cest donc une politique de poursuivre, politique qui tabrique des chômeurs et est totalement inconcevable dans les temps modernes. - Le général, poursuivent ses détracteurs, a créé les prémisses de nouveaux troubles de l'ordre public, car les travailleurs - qui ne seront vraisemblablement plus convoqués au rendez-vous de mars 1969 n'ad
mettront pas d'être les seuls à devoir pror pour les erreurs du à devir paulliste.

Dans d'autres milioux, la con fiance du qénéral en un retour pos avec un certain scepticisme. Ce n'est que partie remise : entend-on tréquemment. En sens inverse, d'outres commentateurs observent que général a probablement renoncé é une réévaluation de l'or
En effot, il a manqué la grande chaine do la provoquer par une colul du dollar, tôt ou tard - qu'une dévaluation de $20 \%$ ou $25 \%$ du Iranc aurait inevitablement entral noe. Une dévaluation a chaud du trane, dit-an éqalemont, curait ett
opéré quand la fièvre a disparu. Dans ce cas seulement on peut en tirer des bénéfices et ra
En Italie. le problème que l'on so pose est de savoir si des économies budgétaires promises pour 1969 seront à même de remédier à une crise en cours en novembre 1968. It est certain que les effets psychoio-
iques du discours du général giques du discours du les spóulateurs. De meme, lea allegements fiscaux promis aux entroprises
auront des répercussions favorables. Mais en Italie, on se préoccupe du ontrôle des changes quir n'a pas eto anonco dans ses deta tel controle en France. un économiste blen connu ici. M. Libero Lentl, écrit dans le Corriere della Sera : La
contiance se perd rapidement. On confiance se perd rapidement. On la reconquiert plus lentement. On ne la reconquiert pas par des mesures
qui suspendent méme partiollement, la convertibilité d'une monnale. On pourra tout au plus empêcher la pourra fout ou plus empecher la nement pas ramener en France les apitcux qui se sont déjà entuis. . Un autre óconomiste itallon très connu, M. Ferdinando di Fenizio, assure dans la Stampa de Turin que on craint a present - après la ecision du general de Gaullo que la spécuacion internationale sur e franc franças ne devienne plus
vaste. Dans le Messaggero de Rome, onfin, un éditorial non signé estime que la France a met roccident à a porte s. - Ce faisant, Paris pourra aftirmer que le tranc est la monnaie a plus forte du monde. De même que la Russie peut prótendre que son rouble vaut 1 dollar et 10 cents. car ceux qui cherchent à le vérifier ont mis an violon.
On craint surtout ici que ne soit renouvelée l'erraur de ne plus créditrançais provenant de l'otranger - La note à payer pour les étranger. ments de maljfuin - nous a affirme un économiste italien connu - exis. tait aussi en septembre dernier lors. que lo trane avait retrouvé une certaine stabilités. Cest la prévision d'une révaluation du deutschemark qui a. somme toute. declenché la nouvelle fuite des capitaux trançais. e pense que la résvaluation de
$3-4 \%$ du deutschemark et les restrictions pour commercial etrangers à court terme en Allo magne, suivies par des mesures symetríques et inverses de la part de la France, pourront provoquer un deflus des capitaux flottants de rallema gne. Le tout est de savoir si ces capitoux rentreront en France ou Sulen sils iront aux Etats.Unis, on Sulsse ou meme en Italle.
hivio magnani

L'APPLICATION DE LA LOI D'ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

I. - Les nostalgiques de l'ancien régime


## L'autonomie

et la participation
Lo relorme ainspircit on le scit,
de deux principes fondamentaux : Taulonomie of la participation
L'automomie des universtites avail pour bat de porter remede aux
excois d'un centralisme quil paraly. exces d'un centralisme qui paraly.
sait les inititives et qinait Iodap. sait les initiotives et qüncit Iodap
atation de lenseignament supetieur

 Tourosomie fonctionnelle. pidaqo-
qiqun, tisamciere, roccord de tous a suipurs etf dist, d'autant plum
 sel. Les debast parimapataites
 viviour a Yauvosomie maigres dis univer-
 -wher aroutosinte. sane apet. avor mis was arower que dana la

 seyt

## en

 !
## ge

ete quun ingenieux découpag
facultes en place destine mettre, lors de la constitution des universites, on facile assemblage de morceaux motrentanement separés pour satisfaire au varu de la loi Sans en ètre dupe, le ministère a
admis que s'accomplit librement admis que saccomplit librement ae tion des structures anciennes. Sh
peut etre encore temps, auiourd'hui peut etre encore temps, aujourd'hui
d'eviter pour partie que les univerd'eviter pour partie que les univer
siles nouvelles ne photographien les ancienines facultéa avan qu'elles s'en repremnent lez me
thodes. les mopurs, les hiérarchies, torce est dadmetre quen ce do
maine la liberte dont ont usé le maine la liberté dont ont usé les
intentions resicuratrices rend plus intentions restauratrices rend plus
dilficie une roaie renovation des atructures universitaites et par voit de consequetce, des enseignements et des methodes, Et ce serait un
grand dommage si. au terme d'un grand dommage si. au terme aun texies, I'Univeraite nouvelle n'était Timage exacte. bien qu'un peu plus romplocer.
Mais clest la a cogestion. Mais c'est la a rogextion , e des etudiants a la gestion des ing suscite encore. les vraies hostilités. 4. meme cellescl n'oseat pas toin fours s'avocuer. la cogestion a tai s.an entriee dans la loi dorientation pour des taisons tyes diverses. Phi icsophiquement ce pourait ére une
appilication de fo conception gitut Ihepication de la ia participation an encore Iate de la . participation
quit scit peu Traisemblable quil soit pru rraisemblable que le
greeral de Goulle ait sonqee, avan la revolie de maijuin a conaien quelque responsabilite aux endiants Sulement soubcilcilil que les etue-
dants btodent convine gen the donss etrodest convaiocu que len meilleun foat ist ou tard lour che
min A ceux pour qui lo partiono

 cotion de hidee que ie progres de Fomme commate a dtre poass ceme - eoux latormo do son dentin. pluy cqpable dr ie compreadre of de Furneuse riforme Sertan ton pos Kaureuse riforme Surtout, ton pos In movation des prograpmenes que iet den methodes pidogoqiques touverait en fi: wn istirument etficoce.

LES CONGES SCOLAIRES

Toussainy

Dauphine, qui participa a retaboration de cette
toi. Nammé conseller aupres dil directeur des toi. Nommé conseller aupres dil directeur des
enseignements superieurs peu apres larrivé de
M. Edgar Faure. il a abandonne ce poste apres
le depart du ministre de l'education nationale.

quau long des années les verhis
pieses de notre systimo d'enseignemeat superieds avalest engendrit les cosaitions de mos deperissemency cosurvatisme univeraitaire, prote nalijuis 1958 , a owfourdhal retiouve laurée par lordre et la paix nociole. ef zuriout sa bome consciences. es taterue por les exces dispersis el prolonges des rifoltuionnaires. Co celui des entelignonts ai biss elis diantr que cellai dune sociele pose ef dogme que io villorme a achoue sul subriste. quelive pont qurique dorimplation se pouval itre lac complissement difintht et partait diune mutation de fessignemeat Le problime de la fecresse, dautre part deborde largeneat celut des tastritiost unversitaines. Ainss la persistance de quelques descrdres n'est dracmo nomiere un sigse decourognom derse la poursuite doune aruve leate et ditnelia Les incideats mivernalaite fissante se fournissent cucan argineat setieux contre la siforme, pos plas sous semblet-il. que io sithme se pest s'occoider io profit exclatil de Tordre assure. Nal se peat dire ea etfet ce qui,
dans Tortfe oisiraiement mainteno dans Farare geseraiement mainteno. गुnik: coeza ou oux premiers bivatais de la reforme. Nul ne peut dorastoge sefpartir eatre eux la res. porachitis de difordres excgeres par lan uas mini-ises par les cutres. As molin peutso deplorer le crédit qu'athachert on teignent d'attacher, denplife goe but desordre univers:raire, 10 te estrure as bon fonctionnement de Teapeignement et des exaress. a la lifile tout chahut, doivent étre lactis an passit de la relorme. Mais, récuptrath son èner. des barricades et le bruit des paves le coaservatasme univerriitaire inscrit à son proqromese ravalo l'ordre, le serieut la contisuilie des etudes. Ia formation de verilables elites. A peise suggerrer-d queiques occom-
modemeots: un pen moins do cours magistraux, et peutifue. and devient necessacire, us peu plus de police Quelques vocables aumi poumaient à la rigueur étre moditiés, les doyens perdre leur tite et les foculthe lear

Une révision déchirante la reiraite do gineral de Gaulle. len mutations politiques qui I'flet, le départ de M. Edqar Foure. rendont aux nostaigiquan du ayatione ancien lour chance of leur audace. et puisque peut venir, dans lordre restaure, theure d'une revanche, diètre luates ho tompo ni le goû́
Its n'étaient
lo d abord, dass lo realite ensule
Tautonomio des univeraison ost to
raulosomie des univeraibex ont亿e plan tincosier dis lans que ies geat goe dee dotatione budobio ifer qua tror somt athentes pat IEIal cources propres Lantanomle finan cite se perk ia prabque, qu cuntrobles financiers. V'autonomie es chalement liminee sut lo plan peidagogique dis lors, cure rEtat se
wiserve to droit de reglementer les qrades notionaux, les programmes les examens quir y conduisent refusant la conception américrine des
universibs competitives, ou la res. universies competitives, ou la res
tueiqnant fortemeat. Ei sans doute peut-on estimer souhaitable que les pecultés ne subisient ni directemen mi isdirectement lo tutelle des capi. taux prives, et raisonnable que t'Elat assure, dans toute la France. une unite des diplómes nationaux, mais il faut admettre que cette
conception de lindependance et de I'egalite des universites vide l'autonomie d'une large part de sa substance
La rénovation menacée Aujourdhui. nul ne peut donc dire si ICutonomie universitaire, qu
rencontre d'cutant plus de partieqne quenatre dicutant plus de partisans apportera à lenseiqnement superieus de réels bientaits Nul n'en peut rien savoir, puisque les etablisse ments curonomes ne sont pas encore creas, ou viennent seulement de iours. Oseraton constater que le probleme de l'cutonomie, duran Tonnee quil s'acheve. s'est modestement situe au plan des relations en
tre te ministere de l'education na tionale et les anciennes facultés ? Or n'aroll pas semblé que l'édu
eation nationale maintenait les ta cation nationale maintenait les fa cutes sous une tutelle plus pesante ayant la reforme, multipliant les ar reites hatils. les circulaires equivo ques. laissant parfois les doyens ou les conseils aux prises avec des
textes indechiftrables? lextes indéchiftrables ou des décitache contradictoires? Cuotidienne du ministerre. thès ditterente de celle qu'ill remplissait autrefois, fut au long des jours e des nuits d'eviter des desordres, de reqler des situations apparemmen inmolubles, de faire face a des ca
trnces, de rèparer des maladresses trnces, de reparer des maladresses, Mo lourner de mauvaises volontés
Mon ne peut dire que. dans ce tarrest dinterventions que, dans cesscires. lo vole fut bien préparée à l'auto somile proclamée.
a A linverso, Yéducation nationale a scrupuleusement laisso los an Ciennes facultéa libres de dessines velles. Or, al Y'on excopte quelques rores laitiativen, les nouvelles sirue tries des unites d'enselgnement of de recherche concues par les an-

 punovatos des programmes el des
mithodes pedagogiques trouverait en
eLe un instrument afticace.

## LES CONGÈS SCOLAIRES

## TOUSSAINT : huit jours.

## dy samedi 25 octobre au au 1 undi 3 novembre

TOEL
NOEL : quinze jours. - Dü samedi 20 deecembre au soir
au lundi 5 janvier au matin. MI-FEVRIER : huit jours. ZONE A: du mardi 3 février au soir au jeudi 12 fevrie
au matin: ZONE B : du mardi 10 février au soir
jeudi 19 fevrier au matin. jeudi 19 fevrier au matin. PAQUES: quinze jours. - Du samedi 21 mars au soir
lundi 6 avril au matin.
ETE : soixante-sept e! soixante et onze jours. - ECOLES
MATERNELLIES ET PRIMAIroir an ioudi 3 septomen matin ; LYCEES ET COLLEGES : du samedi 27 juin al soir au lundi 7 septembre ai
matin.

## Le monde du petit enfant

Le petit enfant porte en lui des aspirations orientées vers toulours plus de connaissances,
plus de découvertes. Bien y répondre est extremement important pour son avenir
Les spécialistes de PEDAGO. GIE MODERNE ont réalisé des
ENSEMBLES EDUCATIFS marquablement adaptés à chaque áge.
Tout y est prẽvu pour la Maman et son entant. De nombreuses suggestions pour tous les temperaments et le temps dont dis

3 ans : LE MONDE DU PETIT ENFANT 4 ans: MON JARDIN D'ENFANI 5 uns : MA CLASSE DE DOUIIEME Notice A 34 sur demande
(préciser la date de naissance) PÉDAGOGIE MODERNE 70, rue Michal-Ange - PARIS 16

Tel. : 288-80-54
au départ de sombreur ibconve-
nients. Par le jea des pourceqiages, elle criarit on seln des orgunats de geation, de vétiables classes socia:
 © inveriss comauns de ITaiversite, mais. par un pouladirne rague
ment intellectualise, les interes de sa cultegnie. parte, distribuast des pouvois goes, of IDat aflaibli, avait aralisé

Le bilan positif de la cogestion

 fas 1959 les eators priferabie quiech yracie tyame descendos daso Is
 eit alors ets aslamie port la bon bout Ce z'est pas la surie de ray sil sa tat axtremest A = molis est: secossaire que bote talistive, sil ap parempest Imitee quille solt stivk crive duns un plan dessenble.
Ladisuion antionale a da tare face.
 cu four le foun, à des sitrosions puret Improvisen des ramides pour pu-
 rez en plat presee La otossith
de preserver Iordie a geine ies velon motern Cor pour \%- Tordre \&ip maistesh its oat dit domet ene sulae de coups de bume et partos Sevier leat octica Inpprovisator quabdinuse a suss docte es beri-
tabla in elle a mp=plif soa ettot at labiak at elle a rnopli soa attot sul olait dams rimondiat que les mosers granss enneigsest at las efodicos evideat draitigtires bop pressias de dicitions bisves of B groseath raieat diss raproches fisadis. Ot, $L$ est val que lo relorme dolit icre cobirente dims ses moldries detaila et que leaseigpecment est uno chosen polint, serieuse
Mais lo plie sergit que bout on etfort se perdit of debouchàn rat ia
 pas maince. Les diclirations ounires sitaires ou diomenes polisoues on ofe sombreunes gul desonpant los desordres dans les lycies et len faculibs affirment quo los facuito forctonacivat normalement crant marfuin 1968 - et appelinat avec quelques priccutions de langege depart de M. Sdgar Faure a dors dopart de M. Sdqar Faure a don une siduction souvella la la d'orientation n'auraikelle ése gu'une parenthise, utie le temps du drame daus to tranguille death to rWhl veraite traditionalle? BI al des void reserranter alfirment que la तtform he sera pas remise es coush elles nous hrquietent ausal, au ellos aien dirent pas auset 10 relorme neas par acquise Elle eat eatreprive. Arrb let sen progres, exnme Teaneal sur in tront acns plus ries fur consenti.
 a condamnet sama Havouen ear Io coberance el tellicacis d'une reforme commensie tmpliquent quella sasi convoidice al pounutrie.
Le bilan de la rêtorme ext à ce four, celut d'une chance dannee, pus proservee, mals tragle. C'est thon neur de M. Edaar Faure d'avalr one choisir ceffe chance, la prendie d'avoit su be pas la compromettre dans les difticaltes politiques de zon action.

## LES QUESTIONS SOCIALES

## La C.G.T. face au pouvoir


M. CHABAN-DELMAS COMPLĖTE LE PLAN DE REDRESSEMENT


DÉMOGRAPHIE ET ÉCONOMIE
Les jeunes sont-ils trop nombreux?

UNE INTERVIEW DU MINISTRE DU TRAVAIL
Le VIe Plan pourrait fournir l'occasion d'amorcer le contrat de progrès social souhaité par les syndicats

déclare M. Joseph Fontanet

 ment ? Dans leur grande majorité, - Dans leur grande majorite,
les travalleurs de ce pays aspi-
rent certainement au calme et ne rent certainement au caime et
bénéfice des castegories sociales
les moins favorisées apres prises au
les moins favorisées, a démontre
quill ne concevait la rigueur ne-
cessaire que dans cessaire que dans la justice. Alns
a-t-11 entendu encourager la con-a-t-11 entendu encourager aa con
fiance des travalleurs, tout auss inance ces travauleure
indispensable au sucees du plan
de redressement que celle des epargnants.
II faut cependant regarder au-
dela de ta confoncture immédiate dela de la conjoncture immédiate
car avec l'évolution vers la sociét que l'on appelle deja « post
industrielle $\%$, le probleme de industrielle $n$, le problème de las
paix snclale tend de plus en plus a se poser en termes nouveaux,
Certains conflits francalis ou
etrangers Etrangers - je pense, en particu
ler, a la greve de Fiat démontrent. Nos soctetes haute ment mécanisees deviennent de
plus en plus vulnerables, et une
immense usine peut els immense usine peut etre bloquee
par l'arrett d'un petit atelier.
La géneralisation de l'automatisation et de l'informatique va accroitre cette vulnérabilité.
déclenchement anarchique greves catégorielles peut, des
lors, entrainer des perturbstions lors, entrainer des perturbations
considerables, Une fraction de la jeunesse peut trouver dans ces moyen d'expression de sa protestation contre la sociéte, Pour
enrayer le développement, enrayer le développement de ces
types nouveaux de conflits, dont toute la population aurait a a souf-
frir, il faut une politique de progrés qui evite a la masse des
salaries d'être rejetee du côte des salariés d'être rejetée du coté de
minoritaires révolutionnalres, minoritaires révolutionnalres, et
it faut un syndicalisme fort, responsable et écouté.
$-N e$ pensez-vons

- Ne pensez-vous pas que la
multiplication de ces gurves-
thromboses thromboses, comme on dit, soit
due abta reticence dit a relancer la politioue des
accords d'entreprise? accords dentreprise? Car on si-
gne ou en renouvelle beaucoup
moins d'accords qu'll y a quinze - Il serait excessif de const-
derer la situatlon actuelle comme decourageante. Au contralre, les négociations entro patronat of
syndicats sont plus nourries
 mentations de salaires superieures a celles que pouvaient absor-
ber d'autres branches.
II It les possibilites de discussion
où lont insuffisantes soit du fait de
son sont insuffisantes soit du fait de
l'attitude retrograde de certains
employeurs, soit a cause de la employ
faibles
pensan pensant à ces derniers secteurs
que nous voulons modifier la lol sur les conventions collectives. Nous
souhaitons que les conventions
collectives dume branche donnée collectives d'une branche donnée
puissent etre etendues a des
secteurs industriels connexes. La Commission supérieure étudiera
tres prochainement des proposi-
tions qui seront soumises ensuite tions quil seront soumises ensuite a modifier la loi. Une autre de
nos préccupations est de remenos preoccupations est de reme-
dier a la lenteur des formalites
nécessaires pour qu'une convennecessaires pour qu une conven-
tion soit applicable dans les entreprises non inscrites a des féde-
rations patronales.
Bien entendu, je suis favorable a tout ce qui peut, dans d'autres
domaines encore, inciter au dedomaines encore, inciter au de-
veloppement de ces relations contractuelles entre les em- em-
ployeurs et les syndicats, car la
France, a cet esard, a France, a cet égard, a ête long-
temps en retard. que les. rémuntidations des travail leurs payes a lheure seraient progressivement \& mensualisées $\%$.
Que comptez-vous faire dans ce - Il faut d'abord bien comprendre pourquol ce theme est devenu d'actualité. Liorganisation du travall est désormais plus collective, faisant reculer in no-
tion de salaire au rendement individualisé. De plus, les sala-
riés recherchent davantage de sécurté dans leurs gains et aussi tat peut-etre surtout - davan-
tage de dignite. Mais in sagit
diun probleme difficle a rigler dun problème difficlle a rígler
par des mesures immédiates et générales, mesures immédiates et Versitét des siftuations coneretes
D'autre ces aura le changement de mode de remunerationgement de mode la produc-
tivite ou Iatasntalsme?

$\qquad$ nous parait devoir etre principalement reglé entre partenaires soclaux par la vole contractuelle.
tentative de programmation en
valieur entreprise pour le $V^{*}$ Plan. L'idee d'un contrat national de progrès a moyen terme, émise par
certaines centrales syndicales. pourrait trouver là un polnt d'appui. a conabiter presque porte dà porte
en France des industriels en quete d'une main-d'ouvive introuvable et des chómeurs dont la qualification ne correspond pas a
la demande. Quelles mesures comptez-vous prendre pour fa-
voriser l'indispensable ajustement qualitatif? Comptez-vous accroitre le nombre de centres
formation projessionnelle? ojessionnelle?
d'abord que les difficuliés provenant effectivement d'une insuffsante adaptation de nombreux pas masquer aux jeunes l'exis-
tence de chances exceptionnelles de promotion pour ceux d'entre eux qui acceptent de se perfec-
tionner. Ils peuvent alors non tionner. Ils peuvent alors non
seulement trouver du travall, mals espérer gravir très rapide-
ment les échelons dans les branment professionnelles qui connaissent des situations de pénurie
Cela suppose précisément quills puissent acceder a une formation professionnelle adaptée. Leffort
du ministère du travail sera pourdu ministère du travall sera pour-
suivi dans ce domaine. Malgrê
les restrictions budgetaires, une les restrictions buidgetaires, une
soixantaine de millons de francs supplémentaires seront attribués Notre soucl est de diversifler
davantage sée par les centres et de créer
dés cette année des sections la ou des besoins se font sentir,
comme par exemple dans les mé-
tlers du secteur tertiaire et les tiers du secteur
métiers feminins.


## Loger à bas prix

 les travailleurs débufanisde ta neus avess parte tout a l'heure tier d'ouvrier. Les mesures auxquelles vous pensez seront-elles
sulfisantes pour attirer les agriculteurs vers lindustrie?
-Sl la main-dimule hesite ì venir travallleuvre ruans linghesite a venir travaller dans I'in-
duustre,
c'est
qu'elle est souvent dustric, c'est qu'elle est souvent
paralysee par le probleme du torement Lun des moyens drassu-
prota moonte georaptrqua eo professionneile est de resoudre ce
problème. Des propositions sont ia l'étude pour accroltre les possiblltés d'hébergement et redure
le coat du logement en dehors


DÉMOGRAPHIE ET ÉCONOMIE
Les jeunes sont-ils trop nombreux?

Por Alfred sauvy
nous formulons les deux observa.
tions suivantes: tions suivantes
La tin du coloniallsme, I'émancipa. puis la guerre, ont eté non deur. denées mais aidées par la forte crois sance démographique, inédite dans Thistoite. Si. par exemple, la population égyptienne était restée décimée et attciblie par les épidémies et en.
démies, peut-atre aurions-mous encore démies, peut-atre aurions-nous encore
quelque roi Farouk, La demographie et la politique ont, cette tois, pousé ef ia polinque ont, cette tois, poussé
dans le meme sens. Plus délicat est lo fugement sur
les pays occidentaux : l'augmentation du nombre des jeunes otelle contribué à reftervescence? Si ce nombre avait poursuivi son declin séculaire. les explosions de Nanterre
ou de Berkeley se sercient-elles néan. ou de Berkeley se seraientelles néan-
mains produites? Nous penchons moins produites? Nous penchons
pour Yalfirmative. mais sous une forme attírnuetive. Du reste, que de rcisons en apparence contrairet t Les
tévoliés de 1968 , व'áge supérieur à tévoliés de 1968, acáge supérieur à vingt-deux ans, appartencient à des clasues creuses. Les étudiants de To-
kyo n'ont certes pas été a larrière. gyo n'ont certes pas été a Iarriereque la natalité faponaise ait fortement diminué da partit de 1950, sifuation presque inverse de la nôtre. 11 teut tonir comple cursides effets de contagion. Mais surtout Iougmentation du
nombre d'átudiants en Franos (de nombre d átudiants en Franco (de
i à 9 en trente ans) a été dae, en presque totalité, à la démpcratisation de Tenseignement et non Tougmentation de la notalité. Tout cela demande a etre tuadie scurrall être lage en un court artcle. Le sujet est à peu près vierge. Le domaine scientifique prisente détonnantes analogies avec notre
territolte: II y des rones où s'entoment les chercheurs et deutres. où regnear silence et solitude. Commo pour respace, de ne sont pas les moins attirantes.
Lo peur des jeunes est particuliepeat depuis en Frcace non seulemeat depuis les troubles de mai thurien en verfu duquel nous bout, a la limite En particulier, dans cette coociption, le sombre def em-
plois aerrait timilt, dams rHerojone, comme la longuear des côtes as les diagitos. of sombirn dimintierait Guand as pulfoge bent boy de-
pur disepep aicase opres dissep


 feit bor ménage.
Bornons-nous à deux observa Aul Au début de l'automatisme, it $y$ a
une vingtaine d'années, les prédic une vinglaine d'années, les prédio
tions les plus sinistres ont été émises, par les gens les plus sérieur. sur lótendue du chömage quif allait en résulter. Posez la devinette autour de vous : De combien le nom-
bre demplois civilo atill diminue bre d'emplois civils a-til diminue aur Elats-Unis depuis vingt ans?
La téponse est : - dix-sept mill La reponse est: 一 dix-sopt mis a augmenté de $26 \%$, plus que la po
pulation en age de travailler. Les tcux d"activité ont monté dans tous les groupes d'áge, scut au-dessus de soixante-cing ans. Deuxième de. vinotte : Dans quelle categorie le
taux d'activito a a +11 le plus ang laux d'activito a-til lo plus aug
menté? Réponse: chez les femmes de plus de quarante-cinq ans. Dí tuisant des dogmes de bêton, ces nouvelles appartiennent à la cató gorio
France. Noconde observation est en France. Nouvelle colle : De com-
bien a augmentóo (ou diminú) 1862 a augmente (ou diminué) de tenus par des jeunes de dix-huit á vingt-cing ans? Ríponse : augmen. tation d'environ un million (sans doute un peu plus, comple tenu des lacunes du recensement de 1968). Et ce résultat a été obtenu en dépit des erreurs d'orientation et
de rinruffisance de la formation protesslonnelle.
Ce million de jeunes en plus apportent des ressources à la sécurité sociale. Or ils ont encore peu den-
fants, sont, dans rensemble, blen tants, sont dans rensemble, blen
portants ef ne touchent évidemment portants ef ne touichent évidemmens de saroir de combien les retraites aurajent étó amputêes si, privde de ce renfort, la sécurité sociale n'arait distribué que ce qu'elle a reçu. Qu'il s'ogisse de politique ou raison davoir peur de la jeunespe. Les exces de cellecl résultent de la earence de raccuell, Impurable oux aliené, lo leune explose. et, tel ral. batros de Baudelaire. a ses ailes de qeant rempichent de marcher de Notre socleté a tout appris, foui etudié, exceptó rant de rajeunir.

ALFRED SAUVY.
 minoritaires revolutionnaires, et
il faut un syndleallsme fort, res-
ponsable et ecoute. ponsable et ecoute.

- Ne pensez-vou
- Ne pensez-vous pas que la
muittplitation de ces greves-
thromboses, comme on dil thromboses, comme on dit, soit
due da reticence des employeurs a relancer la politigue des
accords d'entreprise? Car on signe ou en renouvelle beaucoup
moins d'accordo
derer la serait excessif de consi-
ituation actuelle comme decourageante. Au contraire, les
negociations entre patronat et syndicats sont plus nourries
quelles ne letalent auparavant, et plus continues Par exemple,
laccord du 10 février sur femplol marque une etape impor-
tante de cette politique, de meme que précedemment, en 1958 , laccord sur les retraites complemen-
taires. - Out, mais les discussions contractuelles ne portent pas
actuellement sur les salaires et actuellement sur les salaires at
le mantien du pouvoir d'achat la nécessité de prendre des mesures pour faciliter les negrocta-
tons la ou elle ne sont pas suf-
fisantes fisantes, Dans l'ensemble, la lol
de 1950 sur les conventions col-
lectives lectives s'applique de facon assez
satisfaisante. La preuve en est


## Quel est le «

- Vous parlez de dignite. Mais
Phomme ne vit pas seulement de dignite. Beaucoup de travalleurs ont encore des rémunérations
trés basses. tres basses. Quelle est votre con-
ception du salaire minimum dans
in pavis deneloppe? un papys developpé?
Les centrales syndicales, à lexception de da la c.G.T. onticales, a renonce, etant donnée l'extreme di-
versite des modes de vie des individus, a calcaler le salaire
minimum a partir d'un budgettype. réalité, avec l'étude de is
En réforme du, SMIG, on s'apercoit qu'll s'agit moins aujour-
d'hui d'une notion absolue de minimum \&vitaln que d'une notains avalent cru, il y a quelques années, que ramélioration gene-
rale des conditions d'existence garantiralt par elle-même un minimum de ressources a tout salaperdrait ainsi de sa portée En fait, dès linstant on grace a
l'elevation du pouvoir d'achat, an l'élévation du pouvoir d'achat, au
cours des annees précédentes, la cours des annees précédentes, la
masse des salaires a progressé a masse des salaires a progressé a
un rythme plus rapide que le
SMIG, He an SMIG, He au seal mouvement
des prix. on a pu constater que des prix, on a pu constater que
l'éventail souvratt vers le bas, et que les rouvratt vers le bas, et
quenerations les plus que les prematent do retard par rapport a la mogenne. Or, par
nom de la solidarite, il neet pa nom de la solidarite, 11 n'est pas
acceptable que les salarless les moins favorisés ne bénéficlent pas, à pari entiere, de lamélioraquol le pouvernement Cest pourqual le gouvernement entend consultant les organisations pon fessionnelles et sociales concernees, une procédure amellorée, un rote plus actif de protection
des bias salaire et dvolution en salaires et régler son l'évolution generncordance avec
ratlons. rations,
Lun des problèmes à resoudre

| tlon de salalre au rendement Individualisé. De pius, les salaIies recherchent davantage de sécurite dans leurs gains et aussi - et peut-être surtout - davan- | Loger à bas prix es travailleurs débutanis |
| :---: | :---: |
| age de dignite. Mais it s'agit |  |
| un probleme difficile a regier | tier d'ouvrier. Les mesures autr- |
| sures immediates et |  |
| ompte tenu de la di- | S- |
|  | culteurs vers l'industrie? |
| ces aura le changement de mode |  |
| mération sur la produc | hesite a venir travailler dans l'in- |
| me ? Un nou- | dustrie, cest quelle est souvent |
| etat d'esprit est nécessaire, | alysce par le problème du lo- |
| largement affaire dedu- | d'assu- |
| cation. Pour toutes ces ralsons, | bilite géographique et |
| le problème de la mensualisatio |  |
|  | ons sont a |
|  |  |
| aux |  |
| et progressivement. | le cout du logement, en dehors |
| Mals le gouvernement considère |  |
| d'un probleme |  |
| ant qui intéresse |  |
| ne de la a nouvelle | Iire a resoudre le probleme pay- |
| us voulons avoir en France | san. In faut aussi creerer des em- |
| voulons - une | zone rurale. |
|  | situation actuelle de plein |
| t revaloriser le statut d'ou- |  |
| ler d'Industrie qui, a l'heure | ent à assouplir |
| tuelle, ne séduit plus la jeu- | en en Fr |
| sse. Celle-ci a tendance a se | leurs de pays moins developpes? |
| mer de plus en plus | politique francalse d'lm- |
| aplois tertialres de "cols | migration n'est pas dictee |
| blanes \%. alors que des post | quement par la conjoncture |
| industriels exigeant une haute | tionale. Nous ne considérons |
| ualification sont souvent tenus |  |
| valleurs étrangers, II | un volant, qui |
|  | duit en cas de retou |
| cette reforme de la mensualisa- | conjoncture. Au con |
|  |  |
|  | e mandauvr |
|  | de |
| cerne le degré d'automaticitê | terme. |
|  | acc |
| ais je constate que le | dont ces traval |
| crat- |  |
| ent les rigidités excessives, em- | parfols la formation |
| ber |  |
| ejoint la | France. |
| on de nombreux | Et les pays d'Afri |
| qui savent que tout carcan | Je reco |
| lementaire finit toujours par |  |
| tourner contre le progres so- | s'est fait |
| et souhaitent, comme | Iaccon assez ana |
| moi-meme, voir la Commission | L'hébergement des |
| eure des conventions | clandestins pose des |
| es conserver son |  |
| ere. Ce rôle est tr | reveles. Aussi bien des |
|  | nouvelles devront-elles intervenir. |
| omm | is les pays |
| fieure des conventlons collectives | der |
| se prete très blen aux discussions | ayer de |
|  | utilis |
|  |  |
| politique des sa | des |
| vé. Elle | des |
| des institutions privilégiées de la | leurs ressortis |
| per |  |
| par le govvernement. Quels devraient étre, a votre | Le fait in-d'auvre |
|  | pr |
| U'objectir de solidarite que |  |
| - |  |
| e | curs |
| avec les contraintes comotionitib | la colleet |
| Ces contratites | - Au contraire |
| de ne pas |  |
|  |  |
| e des salafres, la mettant tout | tes, proportionnelloup de retril- |
| lere en mouvernent | , prop |
| vant la course sal | et |
| ns laquelle on salt bien que les | ctif de pro |
| plus faibles sont tou- |  |
| ta. II ne s'agit pas | 0 |
| peéch | cuelitir des tran |
|  | moins |
| Pour determiner jusquioa on | taines de nos industries ont im . |
| peut alier, il seralt utile de pou- | ement |
|  | pas |
| ts | is a cetie cona |
|  |  |
|  | u |
|  |  |
|  |  |

## LE TEXTE DE LA LOI D'ORIENTATION

NOUS publions ci-dessous le texte de la loi d'orientation de lenseignement supéric
lement le 7 novembre.
Cette loi f novembre.路 Elle rend notamment caducs les deux textes fondamentaux de 1808
et de 1896 qui créaient l'un les facultés, l'autre les universités. et de 1896 qui créaient l'un les facultes, fautre les universites.
On constotera que le mot de «faculté $\begin{aligned} & \text { ne figure pas dans le nou- }\end{aligned}$ veau texte. D'outre part, celui d' «université") prend un sens entierement noureau puisqu'il est maintenant defini comme un * étoblissement public», alors qu'il ne désignait jusqu'à maintenan que l'ensemble des focultés d'une même académie, Les établissements d'enseignement ne sont plus constitués selon les ordres d'enseigne-
ment (droit, lettres, sciences, médecine, pharmacie) mais deyront ment (droit, lettres, sciences, medecine, pharmacie), mais devront
ére pluridisciplinaires et $=$ ossocier autant que possible les orts etre lettres aux sciences et aux techniques D

Les principes fondamentaux de la loi sont les suivants : large outonomic des établissements en matière pédagogique, administrative
et finonciére; constitution de a conseils" sur les plans régional en national ; large représentation des ćtudiants dans tous les organismes de gestion oux differents niveoux : unites d'enseignement, univer-

Pour opérer un bouleversement d'une telle ampleur, de nom breuses dispositions legislatives et réglementaires doivent être etape et elle va étre complétée par plusieurs décrets et premiere d'application.

Ceux-ci devront notamment apporter des précisions sur de Ceux-ci devront notamment apport
breux points qui restent dans l'ombre.
Lo mise en application d'une réforme aussi importante sero forcément difficile et longue. Elle ne sera pas facilitée par l'obscurité extrème de certaines dispositions de la loi dont plusieurs orticles, dans leur rédaction finale, représentent des compromis peu applicobles entre des thèses radicalement opposées.

## TITRE PREMIER : mission de l'enseignement

 supérieur.ARTICLE PREMIER Les universittes et les etablissements auxquels les dispositions de la présente lol seront etendues ont pour mission fondamentale
telaboration et la transmission de Ia connalissance, le developpement
de la recherche et la de la recherc
des hommes.
Les universites doivent s'attacher a porter au plus havt niveau et au meilleur ryihme de progres lute cormes superieures de la cul-
ture et de la recherche et a en procurer laccess a tous ceus qui
en ont la vocation et la capacite. en ont la vocation et la capacité soins de la naten en luit be-
nissant des cadres dans tous les domaines et en participant au developpement social et economi-
que chaque région. Dans cette tache elles dotvent se conformer par la revolution industrielle et
lechnique A reggard des enselgnants et des chercheurs, elles dolvent assurer
les moyens dexercer leur activite
denselgnement les moyens drexercer leur activite
denselgnement et de recherche
dans les conditions dind dans les conditions dindeppendan-
 meileur cholx de lactivite et du 1essionneile a laquelle its enten-
dent se consacrer

## dispositions de la présente lo

 seront etendues avec es adapta chacun d'eux, la mission particu-liere qui lui est dévolue. Des dècrets déterminent ceux de ce chés aux universités.
[La rédaction de cet article capita) est fort imprecse. Que seront ce che? Theoriquement it dolt s'agir d'un nouvean découpage plus fonc-
tionnel que la repartition actuelle tionnel que la répartition actuelle
des disclplines entre les ordres trades disciplines entre les ordres tra-
ditionnels de facultés (sciences, lettres, droft, médecine, pharmacie),
Mais, comme Ya indiquê M. Edgar Faure à 1Assemblee nationale, on qu'il est commode qu'iltes en solt ainsin, Donc it pourra s'agir solit
simple changement d'eciguett, simple changement d'étiquette, c'est
ce qui risque de se produire dans des villes de province ayant des facultés jalonses de leur indépendance
et encore et encore assez petites pour conser-
ver leur unité traditionnelle. Les "grosses $n$ facultés et notamment celles de Paris devront se scinder en plusieurs unités. La formule aunités
d'enseignement et de recherchen ambigue. Dans de nombreux cas, il aura forcément des unités d'ensel

## ARTICLE

Les établissements publics
caractere sclentifique et sont créés par pacique et culturel après avis
du consell national de l'enselgnedu consell national de lenselgne
ment superieur et de la recher-
Les unités d'enseignement et de recherche qui n'ont pas la qua-
lité d'etablissement public à caractère scientifique et culturel
sont crées par arréte du recteur sont créées
d'académie.

ARTICLE 5 Les universités et les autres
établissements publics a caractere scientifique et cuiturel relevant du ministre de léducation
nationale peuvent passer des connationale peuvent passer des con-
ventions de coopération d'autres établissements publics ou privés.
Un établissement peut, être rat-
taché à une université, taché à une universite, par dé-
cret, sur sa demande et sur procret, sur sa demande et sur pro-
position de luniversite, et apres
avis du consell national de l' avis du consell national de len-
seignement superieur et de la reseignement supérieur et de la re-
cherche. Les etablissements cherche. Les établissements rat
tachés conservent leur personna-
lité lite morale et leur autonomie f1-
nanciere.

## nanciere

CCette double procédure du
 pour lenselgnement que pont



 superieur et de recherche in
pendants de ces universités pour un tiers, des personnalités extérieures representatives des
collectivites locales et des act1collectivites loca
vités régionales.

## Les enseignants et les étu-

 diants representant les et les etablissements àsités et enture
caractere sclentifique et cultur de la région relevant du ministre de reducation mationale sont
elus au scrutin secret et en col-
leges distincts par les enseileges distincts par les ensei-
ganants et par les etudlants mem-
bres des consells d'universite et des consells d'etablissement, Les
enselgnants ainsi elus seront
pour moitié choisis parmi ceux qui exercent les fonctions de professeur ou maitre de confé-
rences. Le décret qul Institue les
conseils régionaux de l'enseigne-
ment supérieur et de la recherche ment superieur et de la recherche
mixe leur composition et les condi-
tions de designation tions de désignation ou d'élec-
tion de leurs membres. Ces canseils mores. Ces consells contribuent dans
leur ressort a la prévision, a la cour ressort a la prévision, a la
coordination et a la programmation de l'enseignement superieur ministre de l'education nationale. programmes et sur les demandes
de crédits des universités et des de credits des universités et des
autres etablissements publics a
caractère scientifique et culturel de ce ressort.
Ils assurent toutes les liaisons bismes chargés du dec leloppement
orga-
aination

## Ils donnent leur avls sur le

 choix des catégories de personna-lités extérieures appelées à entrer dans les consells d universite vises
a l'article 13

## ARTICLE 9

Il est institué sous la présldence du ministre de l'ta préstion 'enseignement superieur et de la recherche qui comprend des représentants elus des universités, des représentants elus des êta-
blissements d'enseignement rieur et de recherche indépendants de ces universités indépen- pour
un tiers, des persannalités pote un tiers, des personnalités exterleures représentant les grands
intérets nationaux.
Les enseignants et les etudiants etablissements a caractere sotes tifique et culturel relevant du
ministre de l'ducatienministre de l'education nationale
sont élus au scrutin secret colleges distincts par les et en gnants et par les étudiants mem-
bres des des des consells duniversite et Un decret fixe la


Lo cons
nement
feoherche
tenu de ceux-cl et en vue d'une 2) Est saist pour long terme 2) Est saisi pour avis des programmes et des demandes de cre-
dits des universites et des autres etablissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de toirement consulté sur la répartire les différents établissements:
3) Donne son avis au ministre de l'education nationale sur les oppositions formees par les rec-
feurs, conformément a rarticle 10
ci-apres, aux délibérations des -apres, aux deliberations
onsells des établissements :
4) Falt toutes propositions et
donne tous avis sur les mesures donne tous avis sur les mesures telatives a l'harmonisation des
statuts des differents etablisse-
nents publics a caractére scienments pubics a caractere scien-
tifique et culturel et assume une
mission genérale de coordination mission generale de coordination
entre les universites et les autres
etablissements :
5) Fait tout
5) Fait toutes propositions et
donne tous avis sur les mesures relatives aux conditions d'obtention des diplomes nationaux rele-
vant du ministre de léducation natienale communes pour la poursuite des etudes.
Le consell national de l'enseignement supérieur et de la recherche exerce les attributions de l'enseignement supérieur. II peut siéger par sections et s'en-
tourer de liavis de commissions correspondant a des disciplines
diverses. verses.
[Le gouvernement $\mathrm{n}^{\prime}$, pas accepté
ne premiere rédaction du minste une premiere rédaction du ministre beratifs a ce conseil national comme aux conseils régionaux. Ses attribuions sont done consultatives. Tou erois, il dispose d'un pouvoir imons. Sa dépendance, par rapport à exécutif, a été accentuée par un mendement malheureux de l'as par le ministre. Pour assurer sa pre miere mission (préparer la planifieation), ce consell national devrait propres, distincts de ceux service histere. ${ }^{\text {distincts de ceux du mi- }}$

## ARTICLE 10

Le recteur d'académle assure la
coordination de lenselenem supérieur et des autres enselgne-
En qualité de chanceller des

ganes statutaires aupres des or-
ments
ments publics a caractere sclen-
ifique et culturelrelevint mique et culturel relevant de son ou sty falt repretsenter ; it peut
suspendre leffet de leurs dailt rations pour raikons graves, jus-
qua decision do mand minitro do Catucation nationate ministro do statuer dans les trols mols. aprois
étudiants qui seralent empêchés de voter personnellement seront ou, à défaut, seront exclus des a l'alinés suivant. quorum prévu Taln suant
Les représentants des étudiants
sont élus au scrutin de liste a ont elus au scrutin de liste a un tour, sans panachage ni vote proportionnelle. Des dispositions seront prises pour assurer la régularité du scrutin et la reprépar linterdiction des inscriptions
electorales multiples dans deux electorales multiples dans deux
ou plusieurs unités d'enselgneou plusieurs unites d'enselgne-
ment et de recherche et par institution dun quorum qui ne
peut étre inferieur a $60 \%$ des étudiants inscrits. Si le nombre des votants est inferleur à $60 \%$
des étudiants inscrits, le nombre des sièges attribués est fixé en proportion du nombre des
votants par rapport a ce chiffre. Les élections des délégués étu-
diants ont lieu, dans la mesure du possible, par collèges distincts selon les années ou cycles
d'études. Le droit de suffrage est réservé
aux etudiants ayant satisfait aux exigences normales de la scolarite, l'année précédente, Le pourcentage des représentants des saurait excéder un clnquième de l'ensemble des représentants de tous les étudiants quand l'unité comprend plus de deux années. Les étudiants étrangers règulerement inscrits dans un eta-
blissement d'enselgnement supérieur ont le drot de vote. Ne
sont eligibles que les etudiants etrangers ressortissant de pays avec lesquels existent des accords
de réciprocité.
Un décret fixera la compo-
sition des colléges électoraux les modalités de recours contre
les élections. les élections.
IUne crmpazne avait êté mencée, notamment au sein du Eroupe toire des etudar du vote oblign-
Murelle Murville ayant fait connaitse son
hostilte a cette formule, it pas eu damendement en ce sens au Parlement. La commission des af faires culturelles avalt propose un oote a deux tours. Le ministre a
preféré la procédure consistant fixer te nombrecedure consistant à sieges etudiants en proportion du nombre des vo-
 Farlement qui a amendement du des etudiants de prembere te vote celut des étrangers quit ne figuraiens pas dans le texte intual.] figuralent

ARTICLE 15
Le président d'un ctablisse-
ment en assure la directorn ment en assure la direction et le
reprebente a regard des tiers. II
est elu pour cing ans et n'est. immedratoment ans et n'est pa
reelleible.
deroratlon


TITRE II : les institutions universitaires.
Aanticle 3

ront etre prononoees par deecret,
par les instituts qui leur sont rattachés
Lorsque les unités d'enselgne-
ment et de recharche ne constituent pas des établissements pubucs elles bénéficient des possi-
bilites propres de gestion et d'adoilites propres de gestion et d'ad-
ministration qui resultent de ta ministration qui des décrets pris pour son application.
Des decrets, pris après avis du
consell national de lenselgne-ment superieur et de ta recherche, rixent in diste des etabisseperleur relevant du minlstre de

## TORREMOLINOS

Costa del Sol
LA COLINA
STUDIOS et APPARTEMENTS de 2-3-4 pièces
 Piucist - Thatig -
pmoxime man
Rentabilité garantie por contrat
$10 \%$ NET L'AN PENDANT 10 ANS prix interessant
Henerigh: LA coursa, Aparisio it - Terrmathen - Rapagne
.
©
des facultes

## ARTICLE 6

Une ou plusleurs universites
peuvent etre creess dans le ressort de chaque académle.
Les universités sont pluridisclplinatres et dont que possible les arts et les
tant
lettres aun sciences anx techniques. Elles peturent cependant
(Actuellement chaque universte est composte du meme ensemble do
factitite offrant chacume, dans tonte facuites offrant chacune, dans tonte base. A laventr uly aura des ualyerités pluridisciphinaires ortrant ces a menusp difrerents, Au cours
d'un intéressant debbat a pAssemblee natlonale, plusicurs députés de la majorite ont demandé quen conseQuence les etudiants puissent ubre-
ment choisir teur univecitit et non plas so voir impaser on intentife Celle faculte - notamment a Parts - sest leur domicite. Le ministre 8. est declare favorable tout en re-
fusant d'inscrire une disposition en fusant drisscrire une dispootition en
ce sens daas ta tol, compte tenu de ta complexité de ia question.
Si les universites pourront avoir
une vocation dominante, celle-ci ne saurait etre exclusive, xelon lesprit
de la lot. Elle ne parait donc pas de la lot. kue ne parait donc pas
autortser ta constitution d'universittos médicales, par exemple, comme
lientsagent cortains professeurs de tenvisagent cortains professeurs de
cette discipline.] cette disclpline.

## ARTICLE 7

Plusieurs universités peuvent
crêer des services d'Intérêt commun. Ces creatitions sont approuvées par le ministre
de l'education nationale aprés avis du consell national de lenselgnement superieur et de la re-
cherche. Les deliberations instituant ces services on organes
sont assimllées aux deliberations sont assimnlees aux délibérations
d'ordre statutaire.

ARTICLE
Dans chinque rigton est instl-
tue par decret un consell régiotue par decret un consell régio-
nai do t'enselimement supérleur et de ta recherche.
Ces consells comprennent des reprisentants elus des univer-




## TITRE III : autonomie administrative et par-

 ticipation.article 11
Les stablissements publics à
caractere sclentifique et culturel et les unités denselgnement et
de recherche groupess par ees
ctablisements determinent leurs etabissements determinent ieus
statut, leurs structures internes
et leurs liens avec dautres unithe universitaires, conformement
aux dispositions de la preste
ioi et de ses decrets dapplicaLion. deliberations doondre statutaire sont prises a la majorité des
deux tiers des membres composint les consells. unites diensel Les statuts des unites d'ensel-
gnement et de recherche sont apgnement et de recherche somt ap
prouvts par le consel de luil-
versite dont elles font partle.

ARTICLE 12
Les établissements publics a ca-
ractere selentifique et culturel sont administrés par un consel
lu et dirlges par un president clu et diriges par
Les unitis denseignement et
par un consen elu et dirigeles par
Le nombre des membres de ces consells ne peut etre superieur i quatre-vingts pour les établisse-
ments et a quarante pour les ments
unites.

## ARTICLE 13

Les consells sont composés, dans un esprit de participation, cheurs, des etudiants des chermembres du personnel non enseignant. Nut ne peut etre elu
dans plus dun dans plus dun consell d'univerdunité dienselgnement et de recherche.
Dans le même esprit, les statuts doivent prévoir, dans les conseils blics indspendants des ents putes, in participation de personnes leur competence, et notamment de leur role dans l'activitée réglo-
nale: leur nombre ne peut être nale: leur nombre ne peut etre
inférieur au sixieme nl superieur Inférieur au sixieme nl superieur
au tiers de leffectif du consell. Les statuts peuvent egalement sonnes exterieures dans les con-
sells d'unite d'eneelimsells d'unite d'enseignement et dions relatives a cette departicipa--
tion aont homolouies par lie
 selgnement superieur et de la re-
cherche. La determination des programmos de rechercho et in repartition
des credits correspondants reldvent exclusivement de consells scleutifiques composes densel-
gnants exercant les fonctions de
professeur professeur, maitre do conferences
ou eventuellement maitre-assistant, de chercheurs de meme niyeau et de personnes cholsfes en
fonction de leur competence fonction
sclentifique
Pour la gestion des centres ot des laboratolres de recherche pou-
vent seuls falre partle des colleges électoraux d'enselgnants, de
chercheurs et chercheurs et detudiants, et etre elus par ces colleges. les ensel-
gnants et les chercheurs ayant des publicatlons scientifiques a leur actif et les etudiants de trolsieme cyole defa engagés dans des

## ARTICLE 14

Les représentants des diverses categories dans les consells
des unites d'enselgmement at do recherche, dans les consells des universités et dans les conselts des autres etablissements publics rel sont périodiquement desjendes au scrutin secret par collines Un décret doterminera
condtionis dans leisquelles
attelot. Cest un ameodement do
Fariement gul a fotroduit to rote pariement qui
des etudinnts de promither annde el celof des etraners qui ne figuralen
pas dans le tevte Initiat. ARTICLE 15

## Le prisident ment en issure

 dun etabllase-direction et is
rd des tiers I reprisente $A$ Figard does tiers
est elu pour cing ans ot nest pe immidiatement reeligile consel a is majoritd des deur tiens.
 etre membre du consed: sui nest
pas professeur utulaire, sa nomination dolt estre approuvie par
le ministre de leduction natlonale, aprers avts du consell natio-
nal dee lenselimement supirteur nal de Tenselgnema
et de la recherche. Le directeur dune unite den: ela pour trols ans saut dero-
saton decide par le consel!
la matorite des deux tiers, it doit sam majorite des deux tiers, it doit
lavoir do rang de professeur titulaire, ou maitre de conferencess ou maitre-asdstant de recabiss
sement ef etre membre du
consett sil nest pas profesout consett Stil nest pas profesour
titulatre ou matite de conferences ou mastre-assistant, sa nomi le ministre do Teducation natho-
nate ants avls du consell do nate apres avls du consell do snemen
partie.
no. Parlement a porté à clnq ams non realisible, to mandat du prest dent de retabissement que te texte goureruementah arait fise dune dut
ree allant de deus a quatre alls il a admis, drautre part, ta possbolite que to prestident atune naiversite ou te directear de runite deenselEnement, be solent pas un profes.
seur titutatre, sous rtwerve d'etre homolosues par le mintstre de Feducation natlonale.1

## ARTICLE 16

Des décrets pourront pivelser
les conditions parteutieres de gesles conditions partleutieres de gex.
tion des services commums it plusleurs unites denselgnement et bilssements.

## ARTICLE 17

Lem fonctions de recteur dracademle sont incompatibles avec celles de prisident dun etablise-
ment public a carnctere sclentiment pubite a carmetere scientdirecteur d'une unite d'enselimement et de recherche
Les fonctions de présdent d'un sclentifique et culturel sont in compatibles avec celles de dimeteur dune unite dienselgnement et de recherche.

ARTICLE 18
En cas de difficult srave dans le fonctionement des organea statutaires ou de defaut dexercice
de leurs responsabilitess de leurs responsabilités, le ml
nistere do 1Dducition inationale peut prendre, it titre exceptionnel touts dispoaitions neceesaires: if oonsulte le conseli national de Ienseignement superieur et de la durgence, Timforme des que possible Dans ces memes cas, le
recteur a qualite pour prendre meteur a quallie pour prendre
toutes merures conservatolres.

## HANOI OU L'ART DU CONCRET

Quelques grands prlacipes $\begin{gathered}\text { a } \\ \text { maintenir fermement et, pour at- }\end{gathered}$ maintenir termement et, pour at-
teindre robjecit final de la tatte politique, une gamme étendue de possibitulés - telle semble ftre la position de Hanoí et du F.N.L Les rívolutionnaires vietnamiens
sont décidés à se montrer à la fois souples et fermes, ef a four-
jours tenir compte d'une sifuotion jours tenir compte d"une sifaction
concrete qui peut se modifier. concrete qui peut se mocifier.
Un exemple: la reprisentation du gouvernement de Saligon aux du goivernement de Saigon aux
négociations. Les NordVietnomiens n'exigent ni de cess a autorités = nf dies diplomates ameri-
 cielle, en bonne et dae farme, de
Tindependance des dexu delfgo tions de la R.D.V. et da Froat
de tiberation ths save=t quits ne fobtiendrojent par qu'une telle
requête rendrait ciffile la reprise des réunioass de Tovence
Kleben. Peu leur importe duns la Klibbet. Peu leut inporte dans la
marure où persompe 20 pourra masure où persompe se pourra
emplcher Nme Bith datirmer
qu'elle parie 509 par as non do qu'elle parie son par as som de
Hanoi mais da FNI et, poursuiarnotelle. dune tis large trac-
 mienne thre a K Zarriman et
our reprisentents de Saigon de le niet : ill so modilieroat pos
ciand une ciaal une stivation de fait Et
rimportont s'eutll pas que lo rimportant s'enda pas que le
porteparote of pritident Thileu
siego of lo mine male Tue ren
voyée des maquis? On est très proche, dons cotte optique, de la part Washingtom
Autre evemple, qui concerne les personnolitís saigonnaises quit Niendront ì Paris, Aux yeux du gourernement de la R.D.V. elles
sont foutes, - par essence s, par sont toutes, = par essence s, © par
mature ?, des \& fantoches ), qui. mature :, des fantoches , qui,
xans Toppui' amérlcain, n'auraient xans Toppui americain, n'quraient
avcune existence. Pourquoi alors aucune existence. Pourquoi alors
aroir cecepté de siéget en compagnie de ces a qutorités ,? Parce que, justement, elles existent. Et M. Xuan Thuy, tout en aultipliant attaques et sarcasmes
d leur sujet, n'c pas écarté, entre q leur sujet, n'a pas écarté, entre
mai et octobre, sil ne l'a pas mai et octobre, sil ne l'a pas
envisagée nettement, la possibienvisagee nettement, la possibi-
lité de rencontrer un jour dans Lre de rencontrer un jour dans
une même salle les représentants du qénéral Thieu et ceux du pré.
sident lohnson. Est-ce à dire quion sident Johnson. Est-ce d̀ dire quan ne tait, du côté nord.vietnamien, qucune différence entre les éven. tuels représentants de Saigon?
Certainement pas. Si la fraction Certainement pas. Si la fraction sud-vietnamiens était prépondé rante dans la délégation, les pourparters pourraient rapidement devenir plus sérieux, plus positifs. L'hypothèse ďune délégation - dure s, parlant au nom des gé. néraux les plus rebelles à toure évolution, n'est pas exclue.

## Un gouvernement révolutionnaire ?



## LES JUNTES D'AFRIQUE NOIRE ET L'OCCIDENT

Récemment encore, les milltaires récemment au Mali, ont été inter- à régard des Etats-Vinis n'est orientation est encore plus netqui se sont emparés du pouvoir dites. Une rigueur financiere, guêre différente de celle de ses tement perceptible. Les officiers qui se sont empares dans une douzaine d'Etats d'Afri- d'antant plus severe qu'elle est le prédecesseurs, MM. Cyrille Adoula du Togo, de Haute-Volta et du que noire, et le conservent actuel- fait de soldats entièrement novices et Moise Tshombe. Le géneral Congo. Brazzaville. entretiennen
lement dans neuf d'entre eux, semblaient ne possé
man que funiforme.
Les différences paraissaient proondes entre la Haute-Volta, dont le gouvernement est presque exclu-
sivement composé d'officiers, et la République Centrafricaine, où les civils sont largement majoritaires. Et les méthodes de gouver nement du Congo-Brazzaville n'étaient en aucun cas comparables à celles qui prévalaient de autre cōté du Stanley-Pool.
Cependant, on peut noter des similitudes de style dans la facon ont, en République Centrafricaine
comme au Congo-Kinshasa an Togo comme au Ghana, les miltaires menent sur un ton de comA Bangui et les affaires publique a Accra, les fonctionnaires ont ete invités sans douceur à s'absenter
moins fréquemment de leur bumoins frequemment de leur butravail dont la lenteur était devenue excessive.
Partout ou des juntes ont évincé les hommes politiques, les Constitutions ont êté suspendues, les
Assemblées êlnes dissoutes et Assemblées élaes dissoutes et
les partis politiques contraints de cesser leurs activites, voire mis hors la loi. Les milices populaires,
telles qu'elles existaient au Ghana et au Congo-Brazzaville, ou plus

Dix-sept coups d'État militaires en Afrique noire en six ans
 en matière économique, a été instaurée. L'autorité s'est substituée à Tanarchie, qui avait fréquemment précédé la prise du pouvoir. L'armee n'admet en effet aucun partage reel de lexercice des respon-
sabilités publiques, et aucune des institutions capables de faire obstacle à ses decisions, aucune structure susceptible de nuancer son action ou. a plus forte raison, de sy opposer n'est tolerée.
D'autre part, dans la conduite de leur politique étrangère, les régimes militaires d'Afrique noire n'ont manifesté que des vellétés ae neutralisme. Aucune modifica-
tion réellement profonde et durable n'a été constatée dans ce domaine. Même lorsqu'ils ont été formes dans les prytanees des pays de
Est, les jeunes officiers africains Est. les jeunes ofriciers africains comporter en amis de roceident. Beancoup d'entre eux, apres voir proclamé solennellement leur oionte de non-alignement,
ont progressivement tournés nouvean vers lancienne tutrice coloniale et, plus généralement, ers les puissances occidentales. Le géneral Mobutu, qui s'apprête à feter le troisieme anniersaire de son accession an pouramitié belge, est reste fidele l'amitié belge, et son attitude
t au Congo-Brazzaville, ou plus
pouvoir après Yassassinat du pré-
sident Abubakar Tafewa Balewza - an ghana, le 24 févriew 1966, l'armée destitue le président ient chef de lénéral ankrah de-- au Nigeria

1966, Au NIGERIA, le tieutenant-colonel Guillet remplace le genéral Ironsi, assas siné par des officiers nigérians.

- An BURUNDI, le 28 novembre 1966, le capitaine Milicombero
reaverse le rol Ntare V .
- Al toco te in
- Au TOGO, te 13 Janvler 1967, Meutenant-colonel Eyadema
obtlent ta démission du president
Grunitol Gruittaky.
- En SIERRA-LEONE, te 23 mars 1967, Le Heutenant-colonel Juxon-
Smith confisque le pourolr an smith confisque le pouvolr a Sir
Albert Alargal.
- Au DaBo
bre 19G7, des officiers eltminent to
génerat sen
 che de lRtat par to liewtenall-
olouel Alley.
En Arema-t eove to ts
 Oson-sm * Au

Ankrah et ses cadets du Ghana ont largement ouverts au diaBritanniques. Quant aux majors nigérians qui, derrière le général nigerians qui, derriere le general
Gowon, controlent la réalite du pouvoir a Lagos, fis n'ont vraisemblablement accepté laide soviétique que pour écraser les séparatistes du Biafra; ils restent sensibles à l'influence de la Grande-Bretagne et à celle des Etats-Tnis.

En Afrique francophone, cette <br> <br> \section*{AU MALI <br> <br> \section*{AU MALI <br> <br> \section*{AU MALI <br> <br> <br> Conflit de générations <br> <br> <br> Conflit de générations <br> <br> <br> Conflit de générations <br> <br> <br> et divergences idéologiques} <br> <br> <br> et divergences idéologiques} <br> <br> <br> et divergences idéologiques}

Les nouvelles en provenance de Bamako ont ete accueillies avec
stupéfaction. Aucun signe avant coureur n'avait laissé prévoir une crise d'une telle gravité. M. Modibo Keita jouissait d'une large audience
populaire.
Cependant, depuis plusieurs années déjà, des tensions se manifestaient au sein du parti unique.
En cout 1967, le président de la République malienne avait dissous le bureau politique de I'Union soudanaise. En janvier dernier, $1^{\prime}$ As dissoute nationale malienne avait été
dour. dissoute a son tour.
Au Mali, comme.
d'autre Etats d'Afrique bequcoup feunes cadres du parti supportaient mal la tutelle de leurs ainés, dont ils étaient impatients de prendre la releve. Plus doctrinaires, ces jeunes comprenaient mal le pragmatisme des hommes de la génération pré cedente. Ils reprochaient à ces derniers, souvent formés dans les casserablees parlementaires trancaises,
où beaucoup d'entre eux avaient siégé, de se montrer trop concillant siege, de se montrer trop conciliants coloniale. His admettaient pulsance le gouvernement malien sticarto que souvent des a voles atricaines du socialisme .
Regroupés derrière quelques tochnocrates, dont M. Seydou Badion Kouyato, quil joua un rblo capltal dans rolaboration du plan mallen plus proorpisiotent, ces elemonts, plus progressiates que les premlers sont partisann druse actonaliste, moins fownitie avac la France C'en vern les pays do lEat, et nurtout vers
quils porteat plus volontiors leurs
apparait aujourchul que les doctri-
naires de l'Union soudanaise ne naires de 1 Union soudanaise ne
renonçaient pas à imposer au gourenonçaient pas à imposer au gou-
vernement leurs conceptions radivernement leurs conceptions radi-
cales. La situation économique rescales. La situation économique res-
tant médiocre, en dépit d'une amétant médiocre, en dépit d'une amé-
lioration récente, un ment se développait parmi les popu lations urbaines. L'armée, pour
Larmée, pour sa part, n'est pas
unie derriére ses chots. Son chet d'état-major, le colonel Selou Son che dispose d'une autorité réduite. Car, au sein des forces armées comme
au sein du parti unique, des luttes de tendances se manifestent.
Plus àgés, les anciens combat
tants des troupes coloniales tants des troupes coloniales franccuises, vétérans des campagnes
d'Indochine ou d'Algerie, sont ralement asser proches, sont géné ralement assez proches des vieux
dirigeants de 1 Union soudanaise Mairigeants del IU Inion soudanaise, Mais tel n'est pas le cas de leur malienne.
Comme les sous-olficiers de Sierra. Leone, qui ont récemment restitué lo pouvoir aux civils, comme les majors du Nigeria, qui ont porté ì la tàte do I'Elat le génèral Gowon en cout 1966, les jeunes officier malions ont une conception dilfé zente do la conduite des aflaires publiques.
forcer les assises contribué à ren M. Modibo Keita du régime de Moulevement des à louccasion du ecraserent au debut de quat dile 1964. les militaires mallena on enclinas ou do lour force, Ila sont pe enclins ou
dirigeants
ioflicacos
footficaces, soit avec tour chote
quils jugent trop directement libs hommes politiquen. d'escellentes relations avec lanBokassa, président de la Répuvrier l'hôte officiel du gouvernevrier Thote officiel du gouverne-
ment français. Le Mali ne fera sans doute pas exception a la endance générale.
Que les anciennes puissances oloniales tirent ou non avantage de cette évolution, elles ne manqueront pas d'en étre tenues pour plus ou moins responsables par


Tandis que la France participe à des exercices communs

## Les grandes marines étrangères se renforcent pour endiguer l'expansion navale soviétique

L'exercice commun auquel se livreront, au debut du mois prochula as Midiarraseo, les deux escadres françaises est assez exceptionsel Dasbirade. la flotie se reunil dans lese parageis en decembre beit evecterts et deux sous-marins normalement basés a Brest doivent rejolodre eatre Toulon e! la Corse l'escadre de la Mediterranee, rentarcie. pour la circonstance.

qui vient, avec le croiseur ant
Mals cette manoruvre interescadres, venant apres la part
clpation françalse a lexerclice cipation france de paradis, dans ces mémes lieux. demontre que les milteus politiques et milt-
tares sont perplexes $\frac{\text { sinon }}{}$ Inquiets - devant la nouvelle
stratégie navale de lUR.S.S. Les stratege navie
objectifs des Sovietiques en la et plusleurs interpretations pos-
sibles, depuls te simple def! aux forces oceldentales jusqu'a
menace d'intimidation a r'enconmenace d'intimidation a rencon-
tre de pays a recalcitrants tre de pays restions, le commendement francais dont les moyens milltalres ne sont pas illmites,
pourralf accepter prinipe dune plus accepter large cooperation tech-
dique avec les armées d'autres nlque avec les armees daatre
nations, Les troupes francalse reconnalt-on en prive, ont tout
a gamer a s'entraliner et manceuvrer au contact des forces amles; l'bisolement en ce domaine syant
pour effet de diminuer a terme Pefficacite des unitts et de leur En dehors de ces demonstrations l'effort de la Franco pour sia
 1970 a moins de circonstancea
extifieutes tout a falt exception.
 nes etranetes, en accord ou non
svec io. AN. ont dicide, en revinche do contrer l'expansion
nevale de 1 U.RBB. partout ou
 Cent sinst que 1 Tralle, In
Grande-Bretagne, les Erats-Unit
 diplolement owlitique on Midi
tepranie. La marino ltsienne priva dacquery des avions Bre
kuet-Atantle de patrouille mari-
time a lonme dutance: is Orian
aérien : Colbert s, de participer à des manceuvres de ro.T.A.N. Certains observateurs estiment que cette opération. prévue depuis plu-
sieurs mois, est en rapport avec les mouvements de la flotte sovietique. ment où manifestation de la marine nationale intervient à un moment ou le pavillon francais se fait de plus en plas rare on Mediferranee tandis que les navires de guerre sovi
force premiere fois depuis deux siecles.
de-Bretagne s'est engagee a
fournir un porte-avions ou on fournir un porte-avions ou on
batiment d'assaut et les EtatsUnis sont persuades que leur VI flotte (deux cents avions et vingt-
cing mille hommes capables de demeurer pendant huit mols consecutis en campagne avant
d'etre remplaces) est encore sans
tivale. Les Americalins ont aussi qivale Les Americains ont auss
promis de ne pas retirer du serpromis de ne pas retrer de lutte
vce certans apparells de lors d'age.
antl-sous - marine hors anti-sous-marine hors d'age.
Seule ta Turquie a falt savoir
qu'elle ne participerait pas quelle ne participerait pas à
cette survellance en Mediteranée, Ia puissance offensive de sa
marine de guerre ne lul permetmarine de guerre ne lul permet-
tant pas daffecter des navires a

## Ravilaillement à la mer

La penetration navale sovictque n'est pas seulement sensi-
ble en Mediterrante. elle lest ple en Mediterranete, elle lest
tout autant en mer de Norveke, dans le Pacifique et plus reecm-
nent dans locêan Indien. ou. ment dans l'ocêan Indien, où,
pour l'intant, les pulssances oceldentales nentretiennent que peu do forces en hauto mer, La
France maintient a Diego-Suarez France maintent a Diego-suarez
ot Djiboutl deux dragueurs et quelques avisot-cscortaurs Plusicurs observateuns pensent que at l'ent de Suez ia encourage quo a lent de suez a encouragd
IU.R.S.S. a avancer on octan Indien les batiments, parmi lesquals
 Loin de sen bases, a dos coas de
crolslere de loneue durbe pour croisicre ay point is doctrine domplol et eprouver la restitance de
ples matariels. Elle tenteralt egaement do minitier a la tochinlque
da ravtalliement a la mer, alora gin jugu'a pricent eof navirei
coloniale, is acmant mallen s'icarte trop souvent de
nociallame
Rogroupis dertiète quelques technocrales, dont M. Soydou Badian
Kouyate, qui foua un role copital Kouyate, qui joua un plan malien de dévaloppemont, ceo élémenta. plus progressistes que les premiers champlous de la lutte nationaliste. sont partisans d'une cooperation moins 6 Errite avec la France. Cesi vers les paye de l'Eat, et surtout vors la Rópublique populaire de Chino, quils portent plus vole et ses amis reqatds. N'cilleurs contribué à dé cider M. Modibo Keita da faire large ment appal cux experte et technt dens communistes chinois pour la mise en valeur de leur pays,
Le rapprochenent esquissé avec Ia France depuis deux années ravait done pas que des partisanse.
Ia conclusion des accords mone taires franco-maliens, en tevrier e en décembre 1957, arait suscite de nombreuses rezerves. Le retour a to libre convertibilite da la rantrée du Nall dans la zone monétaire ouest Mali dans la zocing, érolte porte d'cocès à la sone frunc,
des modires.
Parmi eux figurait M. Negro, ministre des finances, et la plupart des responsables du parti. Mais sur ce point précis, le conflit de qénerra
tions était percoptible. Méme lorsquills admettaient la portée écono mique des accords conclus. les jeunes cadres descpprouvalent des textes quil portaient atteito a Nader logie sociaiste dont
I'application intégrale.
Lo voyage à Bamako de M. Yron Bourqes, secrêtaire d'Blat aux
 coopération, n'crait pourtant provo qué oucune riaction particullise. BL a Paris, on semblait cssene satisfait
do la aituation au Mall. Mais, it

LES INTERVENTIONS ETRANGERES
ont pesé sur la décision D'ATHENES D'EpARGNER LA VIE DE M. PANAGOULIS

Athenes, 23 novembre (A.E.P) publie, pour le moment du molns sur la decision du gouvernement gree de no pas filie exicutes
M. Alecas Panagouls mats II est protable que cette deciston sera portio dscretement, par la vole diplomatlque, a la connalssance
des gouvernements etringers qu sont intervenus pour to con-
damne, apprend-on de sourveaudamne,
torlse.
II est corthin, estiment is os atdet ies observateurs que le
grand interet manifestd par les orguntsations et lea gouverne-
ments occidentaur a foud un rote mppotant dans la dacision grec-
oue Te uremter ministre. en efque. Le premler ministre, en ef-
fot, no pouvalt pas he pas tentr comple de lematou soulevit caune los efforta deploye depuls
dix-hut mools pour falre eidop-
maliens ont une conception diffe-
rente de ta conduite des affaires
nubliaues. publiques.
bequcoup contribúa à ren arcer les assises du régime de M. Modibo Koita à loccasion du soulèvemen des Touaregs, qu'ils ecrasèrent au debut de lannee
1964. les mulitaires maliens ont 1964. les militaires maliens ont conscience de leur force. Ils sont peu
onclins au compromis, soit avec les onclins an compromis, soit avec les
divils. quils estiment inigeants eivils, ay leurs chefa quils fugenit trop directement liés aux bommes politiques.
Ce soat donc les ofticiers subalernes, voire les sous-otriciers, qui, au Mali comme au Togo ou au Congo-Braracille, vont donner un nouveau style cu regime malien. Leur succes eat be du maintien do par unite, car, sus parvieno pas à maintenir leur anion, les di: vergences quil les opposent risquent un pays qui avait connn buit ampees de stabilite politique depals son accestion à lindépendance. PGILIPPE DECRAENE.

## Le capitaine Diakité

 président du gouvernement provisoireLo capitaing Yoro Diaklisi $a=615$ designo, le 23 sorembre, com=0 president du gouremement promi de liburation pationale. Le copilitione Dickite est vice-presidest do comive que dirige io Ilectesant Mousso Traore.
M. Jean Marie Kond, minlstre du Plan de M. Nodibo Kelita, a eto nomme ministre des effoires atran gíres charge de la coopiration, et le copitaine Charies Gissoko, membre dy comite militate de libíration sontiopale, ministre de la delense sation nole. M. Loula Neqre cocserve ie
porteteuille des fifaces. ot porteteuille des fizances ei
N Tiecule Kosothi la prialdesce do la Banque de divelippemest crec rang de minlatre

## Le lieutenant Moussa Traore <br> chef du comité militaire <br> de libération



# DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 

TITRE IV : autonomie pédagogique ef participation.

ARTICLE 19
Les etabussements publics a ca-
ractere sclentifique et culurel et ractere scientinque el cumer
les unites drenselgnement et de
recherehe sroupes dans ces eta recherche grouptes dans ces eta-
bllssements determinent leurs activites d'enselimement, lears pro-
grammes de recherche, leurs me summes de recherche, leurs me
thodes pedagogtques, les prootdes ce controie et ae verincationtudes
connalisances et des aptur
sous la reserve des dirpastions sous in reiserve des dupasuons
de la presente lot, des statuts des personnels appeles aux fonctions
denselgnement et de proherche
ders et des riglements etablis aprot
consultation du consell naticonal ie l'enselgnen

ABTICLE 20

dans la mème universite dautres
etudes ba un cyele denselgneetudes ou un cycie denseigne-
ment plos pourt adapte a une ac-
tivite professionalle SI Petunourclie inscription est de droit.
Sil persercre dans son choix intSal perservcre dans son choix ini-
tial et sll termine sans succes Tanpe detudes, It peut etre appele au debut de lannee sulvante nairo dont ies conclusions seront Les untrersites pourvolent, par
tous mofens approprles, tous mojens appropries, a l'orien-
tation continue des etudiants, en particuller A la fin de chaque
crele détudes. partientet detudes.
ICet article posait en fatt in questhas de is selection a Pentrie de
Fraiverité ia commision des af-
etablissements qui lul sont rattaches et ses services propres, les
emplols figurant a la lol de fiemplols figurant a la lui sont affectes, sa dotation en crédits de fonctionnement et, ie cas echéant, sa
tation en crédits d'equipement.

## ARTICLE 28

Chaque établissement répartit resources qui ne provlennent pas de I'Etat.

ARTICLE 29
Chaque établissement vote son
budget, qui doit être en equilibre budget, qui doit etre en équilibre
et etre publle. Le consell de l'unlversite pubple. Le consell de Iunietablissements qui lui sont rat-
tachés. crédits de fonctionnement
Les Les créaits de fonctionnement
visés
ci-dessus sont utlisés à couvrir les dépenses de fonctionbilssements et et de leurs unités
biel des étad'enselgnement et de recherche et, le cas échéant, à recruter et rémunérer des personnels autres que ceux figurant a la lol de fisont destinés a couvrir les dépenses en capital.
Les unités d'enselgnement et de
recherche non dotees de la per-
sonnalité juridique disposent d'un budget propre intégré dans le
budget de l'etablissement dont elles font partie. Ce budget est
approuvé par le consell de leetablissement. par le consell de leta-
Le président de chaque établissement a qualité pour autoriser pour ordonnancer les dépenses dans la limite des crédits votés Le comptable de chaque étaconsell de l'etablissement sur une liste daptitude approuvée con-
jointement par le ministre de léducation nationale et par le
ministre de l'économie et des ministre de l'économie et des
finances. It a la qualité de
comptable public.
Les établissements sont soumis au contrôe administratif de
l'inspection générale de l'education nationale.
Le contrale de leducaa po contróle financler s'exerce sont soumins aux vetabifissementions de
linspection générale des finances leurs comptes au controle juridictionnel de la cour des comptes Un décret en Consell d'Etat précisera les cas et les conditions dans lesquels les budgets des
etabilssements devront etre soumis a approbation. It fixera leur
réglement financler.

## TITRE VI : les enseignants.

Dans les établissements publics a caractere sclentiflque et culturéducation nationale, l'enseligne ment est assuré par des personnels de l'Etat, des enselgnants associés et par des personnels contractuels propres à ces étaCes ents.
faire appel, pour l'enselgnement qux chercheurs, a des personnaLités extérieures et, eventuelle-
ment, aux étudiants ment, aux étudiants qualifiés.
En dérogation at ral de la fonction publlque géneenselgnants de nationalité étrangère peuvent, dans les conditions fixees par un décret en Consell corps d'enselignants de dans les corps d'enselgnants de l'enseigne-
ment supérieur.
[Des disposition
recherche au sein d'un même éta
blissement fait l'objet d'une révl-
sion periodique Les ensiodique
Les enseignants visés a l'article slve pour effectuer cette répartiion, organiser le contrôle des connaissances et des aptitudes,
désigner les jurys et decerner les
titres et diplames participer aux Jurys des enseignants ou, dans les conditions ré lementaires, des personnalités qualifiées extérieures à l'établis Seuls
Seuls les responsables statutal tes d'entabignement et de recherche ont pouvoir pour engager ou congedier, sous réserve de leur leur autorite. due de la mission de dirent pétionconsell et dorientation des étudiants qu'implique toute fonction universitaire denselgnement et
de recherche et les universitaire denselgnement et
de recherche et les obligations
de résidence et de résidence et le obligations
y sont attaché présence qui dispenser de tout ou partie de cette mission et de ces obligations qu'd titre exceptionnel et par un reglement homologué par national de l'enselgnement supel rieur et de la recherche.
ISI les metthodes pédagogiques,
alinsi que tes procédes de contrōle nourelies vont être réplementaires promulguées
concernant Concernant les professeurs associes protesseurs cholsis solt parmi des des personnalites etrangers soit parmi tenant pas a l'Universises napparrecrutes a titre contractuel, mats apris ant devenir fonctionnaires d'enselgnemertaln nombre d'années la demande de Cette disposition, nale, Vapplligera Esalement aur
tranker. Contion ront devenir professeurs titulaire
sans lire obitsts sans tire
raliser.

[Le ministre a đéclaré à ce propos sein par les représentants élus a l'Assemblée nationale : "Quand
une autorité véritable aura été mise en place avec le concours des $6 t u$ diants, qui ne pourront plus se dire brimés, elle devra assurer son ordre propre, sans quol le ministre n'aur plus à hésiter pour faire prévalol lordre de l'Etat qui jamals ne doil tre bafoué, $n$ ]

ARTICLE 38
Le pouvoir disciplinaire est en premier ressort par les consells d'universités ou par ceux des établissements publics a caractere scientifique et culturel indépendants des universités, et en ap-
pel par le consell supêrleur de éducation nationale.
Les conseils statuant en matiepar une section disciplinaire dont
du corps enselgnant
Pour le jugement de chaque affaire, la section disciplinaire, qu ne peut comprendre que des en-
selgnants d'un grade egal ou superieur, est éventuellement complétée, selon les cas, soit par
cooptation d'un membre du corps auquel appartient. le justiciable si ce corps n'y est pas représente.
soit par nomination de représensoit par nomination de represen-
tants des établissements denseitants des établissements
gnement superieur privé
gnement superieur prive.
Ces jurlictions, complétées d'un nombre egal de membres elus en leur seln par les representants elus des étudlants, exer-
cent le pouvolr disclpinalre l'égard des étudlants. Un . determinera les Consell d'Etat determinera les peines applica-
bles et précisera ta composition et le fonctionnement de ces juridic-
tions.

## TITRE VIII : mise en ceuvre de la réforme.

ARTICLE 39
Avant le 31 décembre 1968, le
ministre de l'éducation Etablire de reducation nationale etablira. apres consuitation des une liste provisolre des unites d'enseisgnement et de recherche destinees a constituer les diffe-
rentes universités. Les colleges rentes universités. Les colleges
électoraux des differentes categoélectoraux des différentes catégo-
ries seront convoqués par les recteurs sur la base de cette liste
provisolre en vue d'élire leurs deprovisoire en vue deire leurs de-
legués. La détermination des col-
leges électoraux les modalités des leges électoraux. les modalités des scrutins et les dispositions néces-
saires afin d'en assurer la régula-
rité et la rité et la representativité, notamment en ce qui concerne le quo-
rum, seront fixees par decret,
conformément prévues au titre III de la prísente
loL.
[Le passage entre le régime actuel et celul si différent prévu par la lol
sera forcément délicat et compleze Le ministre a chargé les rectents qui sont ses représentants locaux de proceder a des consultations sur
le nouveau decoupage en unites d'enselgnement et de recherche. Des le cadre - encore provisoire - des nouvelles unites. Les deliégués disposeront alors de quelques mols pour tés en du regroupernent de ces unltes en one ou plusieurs universites part, et un texte statuts. D'autre If pritiser, ces delézufs disponeron Ce pouvalrs pour sérer les fotablis sements traditionnels - les facultis
qui encore : survivront plusteun molts encore : rralsemblablement fuxqu'h
1 fin de Fannte it in de rannee universitalre, an bution des crédits.]

## ARTICLE 40

Les delegues alnsi disignts d 1. Etaborer ion staruts des unicea statuts devront etre approueur dacantrile:
2. Disimer les osleguts de
lunite if frasemblice constitutive provisolre de duniverite
Les unites d'enoelgnemen

40 constitueront l'assemblée constitutive provisoire de l'universite,
IIs elaboreront les statuts de Ins elaboreront les statuts de prouvés par le ministre de léduleurs représentants au consell naLa structure des collèges electoraux, les regles relatives a p'elecdu vote, la composition des as decret, conformément aux dispo sitions prévues au titre III de la
présente loL. présente 101.
de l'arrêté ministértal publication de l'arreté ministériel designant celles qui n'auraient pas adopté de statuts conformes pas adopte sitions de la présente loi pourront
etre dotées de statuts établls par Les universites régullerrement pourvues d'un statut seront eripublics a caractere scientifique et culturel.
[A propos de cet article, le sroape communiste a de nouveau demande progressive des grandes inteles aum 1e rapor
Le rapporteur, le rectear Capells,
répondu qu'un problime se pose it it dente tain qu'll taudra arriver a restouper res quelque cent trente decoles dilin senteurs, mals non pas ios srander eotes comme Polytechalque. De mème, it conviendra de revoir la situation de certains ttabliwements repares de ralms mater pour des ecoles supertiagues dagricultare aus

ARTICLE 42
Des decrets en Conseil dEtat regleront le transfert aux eta-
blissements pubiles armetire sclentifique et culturel crits en
application de in prolas et oblifations inte iot clens etablissements ainst que des

## ARTICLE 43

Le Consell national de I'ensel-
naux relenat du ministere do
Ytducation oatlonale et tes moda-
lites de leur sanotion sont ittes de leur sanotion sont defnuts
par te ministre, Par cetle formul lation on revenait, en falt, pour la
quast-totalite des enselgnements quasi-totalite des a des diplomes nationaux), sur les ubertes d'éta-
bilssement des programmes et des procedures d'examens attimées a vratt permettre de donner plus de
souplesse tout on preservant to casouctere national des diplomes doau-
rat
 feur sont propres et les enselgnements quily conduiront.
Le troistème alinéa modine le rt-
gime des thèses qui pourront étre attribuées pour des travaur collectifs ou inédits. Toutefols, le Par-
lement a limité la portied du texte initial en maintenant robilgatton dune sontenance individuelle, méme
dans le cas de travaux collectifs Le nouveau rekime doit surtout appor-
ter des transformations sensibles en lettres où ta these etalt d'une longueur excesstive et avalt conserse, oxns la preparation, un caraetere
strietement Individualiste.] ARTICLE 21
Les universites pourvoient à
l'organisation par les units deenen font partle de stages dortentation a lussige des ettudiants nourvellement inscrits lorsqu'elles es-
timent urile de verifier leurs aptiprennent.
Ces stages sont obligatoires pour
tous les etudiants au bénéfice destous les etudisnts au benerice desquels 115 sont prevus A rissue de
ces stages, 11 peut etre recom.

## TITRE V : autonomie financière.

## ARTICLE 25


#### Abstract

ARTICLE 27


La lol de finances fixe pour caractére solentiflique et culturel
gés dans la vie professlonnelle,
quills passedent ou non des titres universitaires Elles leur permet-
tent d'aceder a des enselmene-
ments de formation fectionnement et dobtenir les diplomes correspondants, Le con-
tenu des enselgnements, les me-
thodes pedagoglques, la sanction des
horal
tes.
thet dispositions conceraant teduextuon permanente sont nettement
plus tberales que celles actuelleplus on
ment en
 vus de titres universitaires et lame-
narement pour elux denselgnements c'un tspe particulier, ce qui n'ex
pas, a de rares exceptions près.

ARTICLE 24
Les universites pourvoient à lorganisation de leducation per-
manente dans les unités d'enselgnement et de recherche quelles groupent, dans les établissements
qui leur sont rattachés et dans les services qu'elles creent a cet en liaison avec les collectivites régionales et locales, les établis.
sements pubilics et tous autres or sements publics et
(Cet article, qui ne figurait pas
dans le terte souvernemental, est
 (U.D.R.).]

ARTICLE 25
Les universités organisent
l'éducation physique et les sports, l'education physique et les sports,
en liaison avec les organismes en liaison avec les organismes
qualifies. Elles facilitent la par-
tcipation ou l'association des enquaiines Eiles faciitent la par-
ticipation ou lasociation des en-
seignants à ces activités.
tion nationale le montant des
crédits de fonctionnement et crédits de fonctionnement et
déquipement qui leur sont attriLa répartition des crédits de personnels par categorie flgure personnels par categorie figure
a a loi de finances, ainsi que les
credits que celle-cl affecte it la credits que celle-ci affecte a la
recherche scientifique et technlque. vu de leurs programmes, et
conformément à des criteres naconformément à des critères na-
tlonaux. le ministre de l'éducation nationale, apres consultation du consell national de l'enselgnement supérieur et de la recher-
che, répartit entre les universites che, repartat entre les universites caractère scientifique et culturel
Indépendants de ces universités les emplols figurant a la lol de credit global de fonctionnement. II repartit, en outre, les crédits
d'aquipement entre operations, d'kquipement entre operations,
dans le cadre des orientarions de tian planification, après consulta-
tuen du consell national et, eventwellement, des conselis régionaux de l'enseignement superieur et de
la recherche. Pour les opérations la recherche. Pour les opérations
a etaler sur deux ans ou plus, 11 communique l'ensemble du pro-
gramme et lechéancler des palementa. Toulefols, une fraction de
crédits déquipement peut etre repartie entre les divers établis-
sements sements et deleguee a cea der-
nlers. sulvant les modalles definiers, sulvant les modalltés dér
nies au précédent alinéa. Chaque etablinsement alinéa.
entre les unites d'enselenement
apres un certaln nombre d'années
d'easeignement. Cette disposition. a ta demande de VAssemblice nationate, sapplifuera éralement aux
etrangers. Cest-A-dire qu'tls pourront deventr professeurs titulaires sans etre obllges de se falre natu-

## ARTICLE 31



## TITRE VII : des franchises universifaires.

## ARTICLE 35

L'enselgnement et la recherche et la tolérance des opinlons. Ils sont incompatibles avec toute forme de propagande et dolvent demeurer hors de toute emprise ARTICLE 36
Les étudiants disposent de la problémes politiques, économiques et soclaux, dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux
activités d'enseignement et de reactivites denselgnement et de re-
cherche qui ne prêtent pas à
monopole ou propagande et monopole ou propagande et qui Les locaux mis a cette fin a la dans la mesure du possible, distincts des locaux destinés a a l'enselgnement et a is recherche, Is
seront exterleurs aux enceintes seront exterleurs aux enceintes
hospitalieres. Les conditions de leur utilisation seront définles après consultation du consell et controlees par le président de letabilssement ou par le direcde recherche.
(la definition at ta proparande
era blen doflicate. X tnclura-t-on
par un reegiement homologué par
le ministre sur avls du consell
national de l'enselgmeme
ninistre sur avis du consell
national de l'enselgnement supeISI les méthodes pedagogiques, alnsi que les procides de contröle
des connalsances seront determines par Connalsanances seront determines
pansells paritaires (art. 19). en revanche, Porganisation de ce
eontrole, e'est-î-dire les examen, eontröle, cestoì-dire les examens,
releve des seuls enselgnants En parlart de revision píriodique de la répartition des fonctions d'en-
seignement. le legistateur voudrait eviter que le professeur X , ne fasse,
par exemple, pendant vingt ans le par exemple, pendant ringt ans, le
cours de premulère année de droit cours de premere annce de drote
constitutionnel. Mais, a in demande trés pressante de nombreux untversitaires, le gouvernement a accepté
que les etudiants ne soient pas assoque les étudiants ne soient pas asso-
cies a cette revision. Le systeme mosenâgeux des chaires disparait. In ne devrait done plus y avoir de lishoratolre, de crédits et de personnel relevant duan setu homme, le titulaire d'une chalre.
Le recrutement du personnel rele--
vera des responsables des etablissements. « Je suls choqué, a đéclaré le ministre a AAssemblée, que des
professeurs titulaires puissent emprofesseurs tutulaires pulssent em -
bancher ou débaucher du personnel sans controle. in Enfin, Ia loi réar-
firme que les universitaires doisent firme que les universitaires doivent
resider dans ta ville on tis enselgnent - obligation qui existe déjà, mais n'est pas respectece par tous et quills doivent etre presents dans leur etabilssement en dehors do
leurs heures de cours.]

## ARTICLE 34

Les enseignants et les cher-
cheurs joulssent d'une pleine
indépendance et d'une entlere clce de leurs fonctions d'enselgnement et de leurs activités de
recherche, sous les réserves que recherche. sous les reserves que
leur imposent, conformement aux traditions universitaires et aux dispositions de la présente lo1, les
principes doobjectivite et de tolé-

## In distribution de tracts? Pour vou-

 loir contenter tout te monde, les "enrages $n$ en reconnaissant undroit et leurs adversaires ea te timitant, on a, sur ce point, abouth a un texte qui sera mapplicable on ne sera pas respecte. A I Initiativo
du sénat. it an ete du Sénat, il a éte préclsé que les
locaux seratent distincts a dans In mesure du possible n. Comment eviter, en effet, ce qui sest toujours
prodult, que des discussions polltlques alent licu dans des amphi-
ARTICLE

ARTICLE 37
Les présidents des établlsse
ments et les drecteurs des ments et les directeurs des uniche sont responsables de l'ordre dans les locaux et enceintes unlversitaires. His exercent cette mis
sion dans io cadre des lols sion dans le cadre des lols, des
réglements generaux et du réglement interteur de leetabilssement Toute nction ou provocatlon is une action portant atteinte aux
libertes deffinles a l'artlele pro cedent ou a lordre publio dan
cés
l'encelnte ienceinte universitaire est pasUn décret en Consell dEtat dé terminera les conditions d'appil
encore : vralsemblablement fusqu'a
ta fin de Yannée universitaire, an
ia fin de lannée universitaire, au
molns en ce qui concerne la distri-
bution des cedits) moins en ce qui co.
bution des crédits.] ARTICLE 40
Les dellégués ainsi đésignés de-

1. Elaborer les statuts des unttes auxquelles iss sont rattachés;
ces statuts devront etre approu-
ves a titre provisolire par le recves a titre proviso
2. Désigner les délégués de
l'unité a l'assemblee constitutive provisolre de l'université
Les unités d'enselinem
Les unités d'enselgnement et de recherche qui, à la date du
15 mars 1969, nauralent pas adopte des statuts conformes aux dispositions de la présente lol, pourront etre dotées a titre provisolre
de statuts établis par décret.
Dans le cas oú les unités d'en-
Dans le cas où les unités d'en-
seignement et de recherche n'au-
seignement et as, cette mene date,
ralent pas
dessigne leurs delegués à l'assem-
désigné leurs dellégués à l'assem-
blée constitutlve provisoire de
blée constitutive provisoire de
luniversite, les enselgnants. etuluniversite, les enseignants, etu-
diants et autres personnels de ces
unites dessigneralent directement unites designeratant arrectement constitutive provisoire de l'untversité.

ARTICLE 41
Les représentants elus par les
unités, ou êlus directement, dans les conditions prévues à l'article

## TITRE IX : dispositions finales.

## ARTICLE 45

En ce qui concerne les ensel-
gnements supérleurs condulsant aux professions médicales et dentaires et les recherches qui leur
sont associées. les dispositions de sont associées, les dispositions de
l'ordonnance n" $58-1373$, du 30 décembre 1958 et du code de Ia cables aux établissements et unités dérinis par la présente lol,
sous réserve des aménagements nécessalres qui feront lobemet de
decerets en Consell d'Etat décrets en Consell d'Etat
Le ministre des nffaires so-
clales sera associ6 Le ministre des affaires so-
clales sera associo i toutes les
decisions concernant les enseldéclsions concernant les ensel-
gnements médicaux, pharmacelltques et dentaires et les re-

## ARTICLE 48

Les dispositions de ta présente
lol, relatives it ia recherche,
s'appliquent uniquement a la redans les universites of effectuce autres établissements denseignement supérieur en vue de mainenir l'enselgnement au niveau Les éleve des connalssances Les alspositions de la présente ni ta mission du Centre mational de ia recherche solentifique, nt
les modalltes de fon interventes modalltes de fon interven-
tion, ni la compétence des orga-
nismes consultatiss dent de lul notamment dêpenmite national de la recherche scientiflque.

Les commentalres entre crochets et on caractères gras sont de B. Girod de L'Ain et F. Gaussen.

## ROQUEBRUNE CAP MARTIN prat Monte. Corto

## RÉSIDENCE DU GOLFE-BLEU

Expa bel ensomble rêaldentlel avec vue exceptionnelte sur mer.
 Livrable tmmediatement
Ronselmemonts : 17, La Crolsette - Of CANNES. Tol 30 00-33,
et S.P.E.I. 14, avenue Fi-Roosevelt, PAR18 ( BH ) , 11AL $54-04$

# Le franc se redresse sur de nombreux marchés 

La Banque de France a annoncé dès le 25 novembre qu'elle était prête à échanger les dollars au niveau-plancher de la parité officielle.

Si les mesures d'austérité annoncées rétablissent la conflance dans la monnaie, le marché des changes doit normalement s'équilibrer de lui-même au niveau de la parité.

La décision de la Banque de France, st elle se conflrme, écarte en tout cas la possibilité de voir réapparaitre, comme à l'occasion du précédent contrôle des changes, une «décote »du franc.

## LE 25 NOVEMBRE

## A LA FRONTIERE ALLEMAN-

 DE : le contrôle des changes est sévèrement appliqué.Le controle des changes est désormais séverement appliqué à la frontière franco-allemande. Les douaniers s'assurent que les ressortissants français n'emportent pas plus de 200 francs par personne. Quant à l'or, les billets de change et les travellers chèques, ils sont strictement interdits à l'exportation.

## LE LONG DE LA FRONTIERE FRANCO-BELGE : important dispositif de police.

Un important dispositif de police est mis en place au long de la frontiere franco-belge. Gendarmes et C.R.S. aident les douaniers pour le contrôle de tous les véhicules, dans le cadre du strict contrôle des changes.

## LONDRES : très net raffermisse-

 ment du franc, affaiblissement du mark.Un redressement sensible des cours au comptant du franc, de la livre et du dollar a été enregistré à la réouverture, le 25 novembre, du marché des changes londonien. Le mark, en revanche, s'est affaibll. Une grande nervosité règne sur le marché. "Beaucoup de discussions, mais peu dopérations $n$, remarque-t-on.

Le raffermissement du franc est considérable, puisque le dollar ne valait plus le même jour que $4,9575 \mathrm{~F}$, alors que la semaine précédente le franc devait être soutenu à 4,97. De même, la livre se change a 11,8225 contre 11,8528 à la fermeture du marché des changes, le 19 novembre, La livre vaut ainsi 3 centimes de moins.

Les mines dor enregistrent des hausses de plusieurs shillings. Aux Bourses des matières premières, la plupart des cours s'inscrivent en hausse.

## AMSTERDAM : hausse spectacu-

 laire du franc.Dans l'attente de l'ouverture du marché des devises le franc français amorce une spectaculaire remontée aux guichets de change des gares, des aérodromes et des postes frontière. Acheté le 24 novembre dans la limite de 500 florins au cours de 60 florins pour 100 francs, le franc français est acheté maintenant à 66 florins pour 100 francs et sans limitation.
La livre, parallèlement au franc, amorce une remontée, passant de 8 florins, à 8,45 florins.

## BRUXELLES : le franc français

 est négocié à $10 \%$ au-dessous du cours officiel.Les banques et les bureaux de change de Belgique négociaient le 25 novembre le franc français à $10 \%$ au-dessous de son cours officiel.

## ZURICH : fermeté du franc.

Le franc a manifesté une nette fermeté à l'ouverture du marché de Zurich, où la demande a légè̀rement dépassé l'offre. Les 100 F français ont coté entre 86,63 et 86,77 francs suisses contre 86,44 à 86.43 le 19 novembre.

Le dollar et la livre sterling se sont également montrés fermes.

## GENEVE : on achète le franc a

 80 centimes.Le taux du frane francals dans les bureaux de change de Genève est fixé le 26 novembre unlformement a 80 centimes a
l'achat et 85 centimes à la vente. Une grande banque qul achetalt lundi it 81 a ramend son cours mards à 80.

## AMSTERDAM : 71 florins pour 100 francs.

Le cours du franc aux guichets des bureaux de change des gares, aérodromes et postes frontlères, a fait le 26 novembre un nouveau bond en avant Echangê le 25 au cours de 66 florins pour 100 francs sans limitation. le franc est acheté le 26 aux gulchets à 71 florins pour 100 francs.

Le cours le plus bas avalt ete enregistré dimanche soir lorsque le franc était tombé à 60 florins pour 100 francs et n'étalt changé que dans la limite de 500 florins.

LONDRES : la défente se poursuit.

La détente se poursuit le 26 novembre sur le marché des changes. La livre s'inscrit à 2,3856 par rapport au dollar (contre 2,3840 lundi soir). Le franc s'inscrit par rapport au dollar à 4,95675 francs par dollar contre 4,9590 la veille. Mais le mark s'affaiblit, le dollar valant aujourd'hui 3,9795 marks contre 3.9780 lundi.

Le marché reste toutefois très calme à l'ouverture. Sur le marché de l'or, on observe une trés légère baisse de l'once.

TOKYO : remontée du franc et de la livre.
Le franc est remonté le 26 à Tokyo, à la réouverture du marché des valeurs étrangères, ainsi que la livre sterling. Le mark, par contre, a légèrement perdu.

Le franc francals a ete vendu 72.33 yen (contre 71,68 le 21 novembre), la livre 855.40 yen (contre 853.40 le 21 novembre), et le mark 90,05 yen (contre 90,48 le 21 novembre). - (A.F.P.)

Signalons également que le frane confirme sa remontée à Beyrouth, Damas, Mexico et Téhéran.

## BOURSE DE PARIS - $\quad 26$ NOVEMBRE

| VALEURS | Cours précéd. | Dernier cours | VALEURS | Cours précéd. | Dernier cours | VALEURS | Cours précéd. | Dernier cours | VALEURS | Gours <br> précéd. | Dernier cours |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| 3 | 6040 | 6010 | B. La Henin | 300 | 296 | Immob. Marseill. | 1060 | 1050 | Orleans | 87 |  |
| $5 \%$ 1920-60. | 12550 |  | Sté B. et Parti | 205 | 206 | Midi | 439 | 425 | Electro-Mé | 227 | 236 |
| $\begin{array}{llll}3 & 1 / 2 & \% & 42.52\end{array}$ | 6880 |  | B. Union Par | 175 | 176 | Rente Fonc | 200 | 202 | Fin.Fr.-Marocaine | 22 |  |
| $3 \% \quad 1942$-1955 | 6690 | 67 | C.G.I.B. | 186 | 185 | Voitures à | 299 | 290 | Franco-Marocaine |  |  |
| 3 \% amort. 45-5 | 6780 | 6780 | Cse liqu. | 74 | 076 | Cogifi. | 108 | 108 | Gaz et Eaux..... | 190 | 197 |
| $41 / 4 \% 1963$. | 19210 | 192 | C.F.E.C. | 850 | 810 | Foncin | 123 | 120 | Ind. France | 7850 |  |
| 4 1/4-4 3/4\% 63 | 17960 | 17930 | Crédico | 154 | 155 | Gr. Fin. Cons | $113^{\circ} 80$ | 11390 | Lehon et Ci | 242 | 245 |
| Emp.N.Eq. $51 \% 65$ | $197 \quad 10$ | 19730 | C.A.M.E | 15510 | 15360 | (Ly.) Lyonn. Im | 114 | 114 | Cie Marocain | 950 | 975 |
| Emp.N.Eq.6\% 66. | 201 | 201 | (M.)Crédit Mo | 142 | 142 | S.E.F.I.M.E.G. | 141 | 14020 | Omn. Part. |  |  |
| Emp.N.Eq. $6 \% 67$ | 40760 | 40720 | Crédit Privé. | 7010 | 7010 | (Li) S.I.M.N. 0 | 100 | 9865 | O.V | 3350 | 3410 |
| Bons $5 \% 1956 .$. | 114 | 11370 | Crédit Univers Financière Sofa |  |  | U.G.I.M.O | 95 15 | 9790 117 |  |  | $380 \text {.. }$ |
| E.D.F. parts 1958 | 26750 | 269 | Foncia-Crédit | 210 | 220 | Un. Imm. Fran | 120 | 118 |  |  |  |
| - parts 1959 | 25950 | 26170 | Fr. Cr, et B. (Cie) | 3650 | 36 | Sté Gest. Mob. | 237 | 238 | Sof | 6810 | 6910 |
| - $6 \% 1950$ | 11660 | 117 | Hydro-Energ | 218 | 22460 | Gestion Sélective | 11130 | 11050 |  | 170 | 170. |
| $5 \% 1960$ | 25250 | 25350 | Locaha Lyon-A | 730 195 | 700 195 | Invest. et Gest... Sté Invest. Pétro. | 21380 4950 | $\begin{array}{r}216 \\ 49 \\ \hline 10\end{array}$ |  | 420 | 420 |
| G.D.F. 6 \% 1958 | 263 | 27020 | ¢y |  |  | Inv. Paris P.B... | 90 | $90 .$. | S.A.F.A |  | 40 |
| Ch. F. 6 \% 1955. | 101 |  |  |  |  | Parisienne Plac | 166 | 167 | Salin. Cam | 118 | 12270 |
| G.I.S. 6 \% 1954. | 12070 | 12070 |  |  |  | Placem. | 206 | 210 | Cambod | 45 io | 46 |
|  |  |  | Soc. Mars. Crédit |  | 18360 | Sofrag Sovalma | 180 | 178 | Clause | 23010 | 230 |
| Abeille I.A.R | 223 | 220 | Sté Cent. Banque | $186$ |  | Sovalm | 157 | 160 | Indoch. Plant.. | 3020 |  |
| Abeille (Vie) | $610$ |  | Gle Fonciere. | $\begin{array}{r}74 \\ 121 \\ \\ \hline\end{array}$ | 74 11960 |  |  |  | Agr. Ind. Madag. | 68 |  |
| France (I.A.R.D.) | 135 | 140 | Union Escompte. | 121 230 | 11960 | Abeille. Applic. | 306 604 | 304 595 | Mimo | 156 39 | 157 |
| France Vie. | 201 | 205 | Un. Fr. Banques. | 230 | 230 116 1 | Applic. Artois | 604 117 | 595 115 | Pada | 39 |  |
| Prévoyance | 444 |  | Union Ind. Crédit |  | 11650 438 | Artois. B. Hyp. | 117 110 | 115 115 |  |  |  |
| Protectrice A.I.R. | $182 \ldots$ | 182 | Vendôme-Equip. | 450 | 438 304 | 8. Hyp. Fr, Ar Centen. Blanz | 110 314 | 115 311 | Allobroge ....... | 114 |  |
| Providence (Acci. | $\begin{array}{ll} 234 & 90 \\ 205 & 50 \end{array}$ | 240 | Fonc. Chât.-d'Eau (M.) S.O.F.I.P. | 103 | $104 \ldots$ | Charg. Réun.(p.) | 2550 | 2650 | Banania | 203 | 203 |
| B. Const. tr. pui | 475 | 460 | Fonc. Lyonnaise. | 638 | 638 | P.L.M. . . . . . . . | 9460 | 92 | Fromage | 172 |  |



- Valeurs pouvant faire l'objet de < marchés à options > $\star$ Valeurs donnant lieu à des opérations fermes seulement



## UNE CRISE GÉNÉRALE DE CONFIANCE

## (Suite de la première page.)

## Le meilleur des mondes

Depuis le début de sa mise ea couvre, le V Vlas s'exécutait mal La croissance induastrielle, surs lo. nations modernes. marchait au tra lenti, Le chômage s'aggravait e atteignait surnout les feapes, thermait
devant eux les dibouches, los tirrait au désespoh et a la colète Líévo au desespois et a la colera Levo prenctit dis rotard sur tes privisions. Parallelement rien ne rescit cor. riger linipetice guit prevaut dans la répartition de profit notional au detriment dos travaileuss les ré bon voulotr d'ums matiorita consas vatrice.
La France engageait sans y croite la grande partie du Mar. che ocmmun ta stahilité politique
intorieure, les asfislactions données à lomour-propre et parfois à linté ret actional sum le plan extérieut, ic rnstarration de io monnole, certal bes qrandes ríussites techniques, compenscient ou dissimulaient les defaillances Nais on pouvait dis.
cerner un malaise, pressentir une cercer un malase, pressentir une tinct Topinios pablique marchandai a conlianot a Thome qui incarne le regime (lors de relection prési dentielle de 1965) et à sa politique lors der bilactions legislatives de 1957. Peu de gens peuvent, cepenlexplovios da cies de Nonterre Par an double parodore, io prerre. Por istre qui la mout do plein to isparut rition do Melew loue

## Les effets réels des journées de mai

Il ent évidemmast difficile de mesurer avec preciaion limpact de la
crise de mai aur la production in. dastrielle. Divers modes de calcul font opparailre uno pertie de $3 \%$. environ $60 \%$ de la prodoction $30 \%$ en juin, ceila donn moi pres $5 \%$ pour licmbie. Une perte seche de produetion de 3 geable. Ela nest ceries pas stégli ne politigue hors do portiee pour vers lexpansion? Examinons cel aspect des chores

1.     - LES EFFETS MECANIQUES DE LA CRISE DE MAI SONT PLUS
LIMITES QU'ON NE LE PRE TEND.
due í la hauses des la demande peu plas ab hausse des on moyennes) 11 , treinée par les prélèvements supple mentaires sur la Securito sociale el curail pu létre par lo diminution, a prix inchangés. des revenus des atrepreneurs individuels
b) Face à to réduction de loiltre
ténultant de la staqnation de la
colup qual tira dun óchec eviden colui quil luif succida voulut pare: ay plus presse. In obtint d'abord des son reprit son elan le commerce arterieur s'aflirma, l'emploi se stabilisa, les prix montérent au peti retrite. Les discours officiels se res ersite. Les discours officiels se re la conjoncture. Ils respircient l'euphorie et le contentement de soi. Mai et juin fournissaient un service nusable : Vaugmentation des impóts? c'était la taute des = événe. des services publics? c'etait la faute des. èvénements . Et ainsi de suite. L'explication ótait au demeurant communément accoptée. Quant a lopposition, elle cherchait l'ane porteur de la peste, et crut le trouver parmil les siens. Bref, le meilleur des mondes.
La restriction et voile s'est.il déchiré? du crédit et co que $M$. Couve de Murville a appelé une phónoménale spéculation ont d'un coup renversé la tendance. Les voix officielles so firent plus circonspectes, Elles avertirent que l'abus du crédit noyait tous les circuits, déjà encrassés par fes depenses publiques, ef que le la définition d'une nouvelle poli tique. On entendit un plaidoyer. Oui la seule erreur sérieuse était d'avoir sous-estimé les conséquences des barricades et de la greve. Et l'anienne reprit quelques tons au
tiles entreprises ratrapage des heures perdues, l'ac ation des importationse, l'augmendepuis juin par rapport à la période correspondante de l'année précédente)
c) Si la compétitivité a èté affai. blie par des coûts plus élevés icoâts salaricux et hausse des prix inté. reurs), les perspectives d'expansion ae sont au contraire affermies, grace au progrès de la productivité
el à la taible influence des prix en a la taible influence des prix in. notera enfin Timportance des capa citis inemployoes do notro produc tion, puluqu'en mal on estimait pos. aiblo une curgmentation de $15 \%$ de
II. - LES DECISTONS DU COU.
 EFFETS por l'accrolasement de la xemande globale conjugú avec la salariío. el por de nombrevat den reurs dexécution
Le budger de 1958 prároyalt unn
impase do 2 milliardse, Encore
M. Debré avaifil preatenta in ehur
une fuite de largent hors des frontières. On multiplie les aides à l'ex-
pansion, mais on ne se réferte a pansion, mais on ne se retere a
aucun critere de selectivité et on accentue de la sorte la pression inflationniste. On se trompe plus lourdement encore sur la capacité de résistance du franc. On oublie que lo ideal pour les placements étrangers que, depuls 1964, les trois quarts des excédents de la balance des paiements provencient ordinciremen
de ces placements
a cour terme de ces placements a court terme, e
que la valeur relative de notre mon naie se rétracte par rapport au naie se retracte par rapport au
mark, ot sans doute aussi par rapport au dollar, virtuellement dégage du piège vietnamien, L'affaite du crédit est, de ce point de vue. démonstrative. L'injection réalisée en cours d'année était globalemen
souhaitable. Mais le qouvernement souhaitable. Mais le gouvernement,
fidèle à lui-même, refusa d'opérer les choix nécesscires. Les entreprises equrent une aide indiftérenciée, quelle que fút la partition qu'elles ícient appelées à jouet dans le concert de l'expansion. Un peu de saupoudrage electoral, beaucoup de épugnance a imposer les sélections qui eussent conduit à réformer le a puissance publique firent le rest On aboutit à ce scandale d'entrepri: ses empochant les facilités de crédit et plaçont des sommes considérables a l'étranger, Le gouvernement ali menta ainsi, par devers lui, la spe sulation. Il y a en France, faut-il le dre? une grande majorite dents qui ciment leur pays preneurs qui ciment leur pays et trop cependant qui, reposés de l'excitation patriotique, et sitobt ran. gés les drapeaux tricolores du
30 mai, songerent que. pour leur argent, mieux valait la protection de a trontière suisse plutót que le rem. part offert par la politique du gén

## Les structures de la société sont en question

plusieurs tois hes sots sele tho electivitó, discrimination selection. C'est sans doute parce quils expri. ment el résument le principal de nos observations, Que le gouvernement ait élargi limpasse, ouvent le crédit ot multiplié les aides, nous ne lui en ferons pas griel. Mais il l'a fait hors de tout grand dessein. Non pas iricupacité à concevoir, mais par mpossibilité d'agir. Prisonnier de sa polinque de clientele et de ses pos. poner un taux d'expansion conforme a nos besoins vitour ni creier lins. trument de notre developpement in conditionnent l'adhésion populaite al Noftort de redressement national. Finsititution d'uno banque nationale d'investisementa. Pulaquo les ban quiers se savent plus leur métier. prendre to sien publiqua dolt téap

## exigences de la competition moderne

 penses. Pauvre Parlement ! Pauvre majorite! On s'étonnera à cet égard qu'un budget à la couture aussi tains postes (excessivement, selon le premier ministre), alors quit lésie premier ministre), alors quin lesi-nait sur la recherche scientifique et sur les équipements collectifs. Ni la politique du crédit ni la politique budqétaire telles qu'elles sont pratiquées ne refletent un choix gouvernemental. Ce qui est une taçon de choisir. La tacon du conserva-
tisme. Nous voici donc emportes pat tisme. Nous voici donc emportes par
le courant d'une politique économique où s'entremêlent austérité et inflation, chômage et expansion, théscurisation publique et faiblesse du frame, où s'entrechoquent le trein et l'accilérateur. On peut affirmer sans forcer la note que l'accumulaque labsence de toute selectivites que labsence de toute selectivite (el davantage compté dans le processus de la crise que la réduction de la production nationale provoquée pa l'agitation de maifuin. elle-même issue, pour une large part, de l'impreparation gouvernementale aux
at modestie de cet ecart souligne tiendrata de de l'accusation. On retiendra a ce propos que nos salai-
res horaires, $y$ compris les charges sociales, sont maintenant en charges de peloton du Marché commun et que les salariés français travaillent un nombre dheures nettement supérieur à celui de leurs associés et concurrents européens. Enifin le bond an avant de la productivité enregistre depuis fuillet prouve bien la part eminente prise pas les ouvriers t les cadres a la relance indusrielie. On se demande pourtant
avec angoisse quelle misore nouraient plus que d'autres le pitx dans les circonstances presontes. Its paieront plus que d'autren le prive


#### Abstract

Devoit accompli, ils crtondirent le Dans un autre domaine, qui ne Dans un autre domaine, $q$ ui ne buche pas à l'esprit civique mais a la compétence professionnelle, on atime que les quatre cinquiemes des sommes accordées cu titre de la pas produit d'équipements nouveaux. Quant à la faiblesse de conception sur le plan budgétaire, une ronie cruelle a voulu que le premier ministre tût contraint d'apprendre aux députés, trois heures avant le vote du budget en premiere lec ture, que ce meme budget etait fure, que ce mème budget etait considere comme caduc par le même gouvernement qui avait fixé cependant l'ensemble et le detail des deun relour de flamme du chómage. dice de dispositions annonciatrices d'une plus grande juastice. Dans te budget où lon vient de decider 2 milliards d'economie figurent 3 milliards d'exonérations supplemenlaires cux entreprises. Bien ne permet d'espérer un allégement sérieux des charges militaires. Quant aux entreprises nationalisees, elles sont Kobjet de furieuses offensives. objet de furieuses offensives. La conjoncture sert de prétexte soient gérées comme on gère une entreprise privée, omettent de préciser qu'elles assument souvent des obliqations qui excèdent leura pos-


de linflation: plus que d'outres, sibhlités d'équilibre, mals qui. sans
sibilités d'équilibre, mals qui. sans ccuse d̀ ta puissance publique. Réa-
liser sur elles de saines économies répond a un louable souci et de ce point de vue le rapport Nora contient des recommandations positives. Mais, en vérité, c'est à leur existence méme quon en veut Les monopoles sont au régime ce qu'est la les faits. Auprès d'eur les Iels sont les faits. Auprés d'eux les intentions
importent peu. A travers eur, ouvimportent peu. A travers eux, cu-au-delà même d'une crise mosétaire dramatique, il apparait plus claire ment que jamais a la quache trançaise que les structures mêmes de notre sociétó sont en question.

## Le régime poursuivi par la peur

Au mois de juillet 1966. la Fédépation de la qauche a publié un o domaine qui nous importe cujour. Thui. Réforme du crédit, réforme de a fiscaite, transferts budgétaires, production industrielle. construction constituent un corps de propositions auquel on peut se reporter. Un peu plus tard. Pierre Uri, au nom du contre-gouvernement. traçait les grandes lignes d'un plan d'utilisaon des droits de tirage spéciaux et d'un projet d'arbitraqe monétaire poscit dional. Le gouvernement dis poscit donc dune information contra politique de rechange. Au mois de mars dernier, nous avons pu noun mèmes, dans ces colonnes (1) expo set un pian de mobilisation de notre economie afin de gagner la bataille de l'expansion. Nous avons déter miné des objectifs de production et une politique industrielle: dèlservir de son pouvoir qui est de se le secteur concurrentiel toumé vers exportation, de se servir due vers public pour cuimer l'economie et de $s^{\prime}$ eftacer chaque fois que sa présence sidentifie a loppression adminis. rative: detini les conditions de la lutte conire les inégalités pour le renforcement de la cohésion so. ciale : exposé la stratégie d'une politique, européenne par nature et par destination. M. Chalandon, qui debat avant voulu participer à ce talents) the l'amene a destin (et ses qouvernement. avait corticiper au proposé la création comme nous, capable d'arienter les organismo ments et d'un institat oì les chets d'entreprises se formeraient aux disciplines du management. Nous nu lof sugoilerans pan aulourdinut de
paraphoser Rutebout:. Que sont mes projets devenus mieux que nous combien la majort loguvella nous combien la majorit a la novation, fütce dans les sec-
taurs où elle devrait se sentir le
plus a l'aise. On jugera sur pleces plus à laise. On jugera sur piéces la ventilation des deux récents mill
liards d'économies liards d'économies budgétaires Souhaitons quelle ne se borne pas prètent par tradition auqual s'op ministérielles. tradition les direction Norerielle
Nous ne refusons pas de faire IEtat du premier ministre et de ses principaux collaborateurs. Mais il hous semble que leur marge d'ini: fiative est si étroitement limitée par les structures dont ils assument la garde qu'ils sont voués à limpuis. sance. Impossible de comprendre autrement l'obsurdité qui consiste d casser l'expansion dans le pire
désordre monetaire quand on sicpdesordre monetaire quand on s'apla stabilité. Impossible non plus de comprendre l'esprit de systeme qui, à partir des réticences gaullistes devant la construction européenne aboutit à priver les Six d'une unité de comple commune dont, à theure qu'il est, la France apprécierait les lentaits plus que quiconque. Mais la encore ce serait le résultat d'une politique quil n'est assurément pas elle du chel de l'Elat.
Un pouvoir fort et une majorité
absolue : depuis un sieccle ces cond tions n'ont áté remplies que cond poléon III et le general de Gaulle poleon III et le general de Gaulle. nous ameneta pas a dernier ne Sedan économique. Lo France et son peuple ont mieux a faire qu'une politique du pire. Mais le tegime qui a survécu, il y a peu de mois par lexploitation de la peur, serc poursuivi par la peur cuassi long emps qu'll durera. Une crise de at a tous les niveoux les domaines
I. - LES EFFETS MECANIQUES DE LA CRISE DE MAI SONT PLUS LIMITE
L'augmentation de la demande due à la hausse des salaires (un peu plus de $11 \%$ en moyenne) et a la hausse des traitements a ote
treinée par les prolevernents supple freinee par mur la Sécuritó sociale et aurait pu l'étre par la diminution, à prix inchangés, des revenus des entrepreneurs individuels :
b) Face à la réduction de loffre résultant de la stagnation de la production industrielle, on a constate la stabilité de la production agri-
cole, le recul pen sensible diss pe-

## A NOS ABONNES

(Les prix ci-dessous sont nets et ne p


Tarif avion (taxe aérienne et abonnement compris)

tés entin on, puisquen mai on eatimat pos sible une augmentation de $15 \%$ oo II. - LES DECISIONS DU GOU. VERNEMENT ONT AGGRAVE CES demande parobale conjugue avec la seduction du pouvair dachat des salaries. et par de nombreuses ar
reurs d'execution. Le budget de 1968 prévoycit une impasse de 2 milliards. Encore
M. Debré ovait-ll présenté la chose comme un accident sur la route de requilibre budgélaire. A l'epoque, cous avions eté quelques-uns a demander une relance de la consommation, que nous estimions a 8 milards. Le mimistre des finances avail 3 nouveaux milliards. Nous en sommes, aujourdhui, à une impasse de près de 12 milliards. Si l'on rappelle que le régime précédent vivait avec un déficit de 7 ¿̀ 8 milliards, et qu'il subissait les sarcasmes de ses adversaires gaullistes, qui ne lui tencient aucun comple des dommages d une guerre mondale de quatre ans quil remarquera qu'avec un budget beauremarquera qu avec un buaget beau-
coup plus important la $\mathrm{V}^{n}$ Republique atteint une impasse d'un même ordre de grandeur, et ce pour digé rer deux mois de difficultés intefieures, L'impasse n'est certes pas condamnable en soi : mais il importe de savoir ce que lon veut, et le gouvernement qui la pratique perd sement de la demande globale dès lors quill s'installe dans le déficit. quili se disperse en subventions et qu'il généralise sans discrimination les aides aux entreprises. Or le gouvernement a dans le mème moment feduit le pouvoir d'achat des masses, potamment par l'auqmentation des fiscalite qui s'est abattue sur les contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu. Cette rallonge $a$, selon rusage, frappé les catégories les moins davorisees plus durement que les grosser fortunes, et s'est coulée dans le movele classicque qui laisse a labri des investigations une s'foute une serie de hausces non prérues par les accords de Grenelle, torifs médicaux, prix de l'essence, priz du crédit, qui ont souligné les contradictions de l'approche gouver-

## Le conservatisme

 ne choisit pasQuant aux errours d'exécution. elles fourmillent. On exonère les socibites of on tggravo la fiscalité directe et indirecte. On préconise uno politique dargent a bon marchó et on releve lo taux do lescompte, On on le aupprime. of dandinges pula supprime, on divulque un projet sur les droits do succeneion quil provoque
politique de clientole et de aes pos.
tulats economiques, il n'a pu ni imposer un taux d'expansion conlorme a nos besoins vilaux, ni creer linstrument de notre duatriel, ni acquerit les concouss qui conditionnent l'adhesion populaire à Teflort de redressement national.
Nous avons souhaite, par exemple, Nous avons souhaile, par exemple,
Iinstitution d'une banque nationale d 'investissements. Puisque les banquiers ne savent plus leur métier, la collectivité publique doit réap. prendre le sien. Il n'y a pas d'autre moyen de combattre les tensions inflationnistes que de choisir. Alors que vouloir l'expansion par des me-
sures indiscriminees revient à noursures indiscriminees revient a no
rir directement la surchauffe. Nous comprenons surchauffe ; difficultés inherentes au systeme li difficultes inherentes au systeme il blemes du crédit, du logement, des loyers, de la santé, de la spéculation de la viande, etc. Elles sont insolubles dans le cadre de système.

## Certains

Certains déja se livrent
guérilla des concurrences
nelles. Nous ne nous en mêlerons pas, convaincus que nous sommes que le debat n'est pas celui des compétences ou des qualités propres
tel ou tel ministre. Nous le ferons d'autant moins que nous sommes d'autant moins que nous sommes
sensibles a la demarche intellectuelle et au comportement de MM. Couve de Murville et Ortoli,
Nous laisserons donc la majorité Nous laisserons donc ia majorite
s'exercer $\dot{\alpha}$ cet implacable petit jeu. Mais en dépit de l'insolente semonce que leur a adressée le patronat, on doit constater que le gouvernement et la majorité ne peuvent taire cutrement que de
tomber du côté où ils penchent : du côté d'une politique de classe, ou loon voit les privilégiés échapper aux sacrifices et conforter leurs avantages, tandis que les travailleurs, et particulièrement les salariés, supportent le poids majeur du tardeau. Le total des reprises sur le pouvoir dachat des salariés atteindra environ 20 milliards de F. La liste des prelevements sur les
revenus des utilisateurs des services publics et de la Securité sociale impressionnerait l'esprit le moins prévenu. Loin de procéder à une véritable redistribution du revenu national, le gouvernement noie les accords de Grenelle dans le flot des revendications des categories professionnelles qui n'étaient pas partie prenante. On peut redouter le grignotage et peut-être la remise en cause des mesures sociales
amorcées par ces accords. Les gré. viates de mai et juin seront-lls déferés au tribunal des classes dirigean. tea pour cause de crime contre lexpansion? On le croirait, à lire ot á entendre tant de rélérences abuives, Co no sont pas len travaillours de Minduastrie qui apóculent sur 10 franc. Do touto laçon, len
solaires augmenthas do $11 \%$, nous
 part éminente prise pas les ouvriers capable d'orienter les investisseet les cadres a la relance indus. ments et d'un institut où les chefs
trielle. On se demande pourtant d'entreprises se formeraient aux avec angoisse quelle misere nou- disciplines du management. Nous ne velle leur sera epargnée. Ils paie. lui suggérerons pas aujourd'hui de
raient plus que d'autres le prix paraphaser Rutebeut: Que sont d'une dévaluation qui serait décidee mes projets devenus?: Que sont dans les circonstances présentes. Ils mieux que nous combien la majonie paieront plus que d'autres le prix à laquelle il appartient est rebelle


## ELLE S'ADAPTE A TOUT!

SIMCA 1100 - la voiture qui s'adapte à tous vos besoins, à toutes les routes, à tous les temps. Elle s'adapte à vos idées de confort, de vitesse, de tenue de route et de suspension; elle s'adapte à votre famille, à votre vie mème. Elle est la voioffrir le grand espace d'un Break, avec toute son utilité, le champ pour vous gement de l'arrière. Elle loge 5 grandes personnes et une énorme quantité de bagages. SIMCA 1100; la plus pratique, la plus sûre des voitures. SIMCA $1100 ; 2$ portes, 4 portes et Break.

SIMCA

## TT

Une Simca neuve des votre arrivée, qui peut être reprise en firr de séjour selon un baréme fixe. Le crédit est également possible. Ces facilites combinées vous laissent donc, un tre tous les avantages auxquels vous aver droit si vous residez hors de France, ecrivez a notre département de vente par correspon
dance.
SIMCA INC.
74 bis, RUE LAURISTON PARIS $16{ }^{*}$


La conférence mondiale des partis communistes sera précédée d'une nouvelle réunion préparatoire

Vienne, 22 novembre. - Les representants des partis communistes, reunis à Budapest en a commission préparatoire $n$, se sont sipards le 21 no-
vembre aprés quatre fours. de deliberations, en annoncant deur decisions: la conference mondiale des P.C aura Heu en mai 1969 a Moscou; elle sera précédée d'une nouvelle reunion de la commission préparatoire, contopuée pour le 17 mars, à Moscou
également. Ces decisions ont eté adoptées à luna-
ion des deldere de de Suiss et de la Réunion, quí, tout en approuvant le principe d'une conférence, ont réservé leur vote jus tre part, les P.C. de Norvége et de Suède (communiste de gauche) n'ont pris part à la Téunion qu'en qualité d'observateuts.

U'altaire tchécoslovaque aura done ajourné de six mois la réalisa-
tion de ce grand projet décidement ion de ce grand projet décidément malchancear On se trouve, en ellet,
ramené a la situation de mars derramené à la situation de mars der-
nier, au lendemain de la premiere nier, au lendemain de la premiére

- rencontre consultative , laquelle avait deja fixe une date approximative pour le : concile . (on novembre ou décembre à Moscou) et une date précise pout la rêunion de la commission preparaloite le 24 avril a Budopent. Le résuliar n'est cepen-
dant pas trop mauvais pour Moscou, dont pas trop mauvais pour Moscou,
bien que son raprésentomt. M. Pono marev, eût de toute évidence pré. féré une dote plos rapprochee. Clest a luif que ron doit linclusion dans le communiquá d'une date de prin cipe pour la réunios de la grande conlérence, ce qui equivaut à impo-
set un teme imperatif aux travaux préparatores. Al controite plusieurs délegations parmh lesquelles, croit. on savois, celles des P.C. roumain, Italies el britamique, estimaient quill sulfiacit de firer une date pour la téunios de la commistion prépa-
ratoire, laquelle serait mieur ratoire. laquelle serait mieux a
même d'appriciet l'étot d'avance ment des travaur as printemps pro chain

La position de la délégation tchécoslovaque
If reste becucoup do faire en seasion : la lonqueur de la présente par le nombre den oien davantage par le nombre des orateuns enten dólégation - presque ont pris les chels de que par l'ampleur des problemes discutés. Les questions brûlanter du jour ne semblent quère aroir êt evoquées cutrement qu'en aparit.

De notre corresp. particul. MICHEL TATU

Qu'il suffise de dire que deux délé. gations seulement - non identifiées jusqu'ici - ont parlé de linvasion de la Tchécoslovaquie dans leur disA cours.
A vrai dire la délégation tchécoslovaque, dirigée par un des col .
laborateurs. du mois d'aoùt. M. Bilak. avait précisément pour mission de témoigner de la e normalisation . des rapports avec Moscou en aidant les envahisseurs à se tirer d'afflaire. L'agence pragoise C.T.K. a même jugé nécesscaire de compléter le ration de M. Bilak en faveur de la contérence internationale, précisant que la Tchécoslovaquie : soutient qctivement se projet.

De toute maniére, mis à part les Soviétiques, toujours prêts à téatfirmer leurs positions bien connues, en qrande majorité les partis hésitent fond des problemes un debat sur le tion des Cing a araque, tels que modèle idéal du socialiste, les libertés individuelles, les relations entre partis en qénéral et entre ceux de I'Est et de l'Ouest en particulier, etc. On préfère se definir par rapport à fets - faciles, : la présente des suio encore montré en tatifiant sans histoire un appel en taveur de Panagoulis et des communistes indo. | néniens. |
| :--- |
| Tout |

Tout de mème le travail prépablemen va sorieux au fur certains proque lon entrera dans a mesure sujot. L'ordre du douns le vif du
conférence mondiale (comme en mars) : les taches du combat con tre limperialisme dans sa phase actuelle, et E l'unité d"action des partis communistes et de toutes les
forces anti-imperialistes $\%$. Le second point, surtout, permettra de préciser dans une certaine mesure la doc. trine des relations entre partis, Le - groupe de travail , chargé de préparer les textes n'aura pas de trop des quatre mois qui lui restent
jusqu'a la prochaine réunion de jusqu'a la prochaine réunion de la
commission préparatoire pour recommission préparatoire pour re-
cueillir et concilier les vues des uns et des autres.
La seconde des missions assianées a la prochaine réunion de la commission en mars (e les questions d'organisation concernant le dérou lement de la contérence $r$ ), n'es
pas de tout repos non plus: elle comporte notamment la mise au point des invitations à adresser, autrement dit le choix entre les deux ou trois partis rivaux qui se sont
constitués dans un même pays (en constitués dans un même pays (en Inde et en Istaell tout particulière ment). Cette question éminemmient politique n'a pratiquement jamais ête
abordee au fond: 11 y eut simple ment quelques passes d'armes à ce sujet lors de la réunion consultative de février-mars. Enfin, comme per sonne ne peut prédire ce qui se passera dans les six prochains mois à Moscou, dans le mouvement communiste et dans le monde en général. ce nouveau délai n'est pas de
nature à dissiper le scepticisme dont on fait preuve depuis la naissance de ce projet il y a plus de cinq ans. La conférence mondiale est toujours en préparation. Mais personne n'oserait encore dire avec certitude qu'elle aura lien dans quelques mois.

## M. KOSSYGUINE A REÇU DEUX SÉNATEURS AMÉRICAINS <br> La détente est impossible si l'un des deux camps est supérieur à l'autre

estime le chef du gouvernement soviétique

L'AMÉRIQUE APRĖS LE

## III. - Make money, not war

L'Amérique pourra-i-elle Por ALESSANDRO SILJ
aire face aux problemes interieurs qu'elle aura à résoudre aprés la fin des hostilités? De nombreux experts - et le gouvernement américain lui-mème - tentent de prévoir comment se fera la transition et de quoi sera fait lapres-guerre.)
notre précedent numero.)

Bequcoup de choses dépendron probablement de la façon dont les
Etats-Unis passeront d'une encol mie de guerre à une économie de paix : il faut espéret que la tran-
sition aura lieu sans crand heurt sition aura lieu sans grand heurt
et relativement vite. Si par contre et relativement vite. Si par contro
la transition est marquee par des la transition est marquee par des
crises, si la conversion des indus. tries et les adaptations sociales
creent des difficultes graves, alors le choix deviendra beaucoup plus
difficile, voire même impossible. La revue Fortune s'est efforcee, dans son numero de juin, de prevoir ce passage à une économie de paix. passage a une economie de paix.
Ses conclusions sont assez rassurantes, avec toutefois une reserve: les difficultés de conversion s'actance des réductions des dépenses militaires. Une réduction de l'ordre
de 15 à 17 milliards dans les deux de 15 a 17 milliards dans les deux
premières annees suivant un armis-

## Des tensions à

Ces quelques indications permet-
tent de considérer que la transition ne devrait pas représenter un probleme pour l'economie américaine portant sur $2 \%$ dul Droduit conversions rut ne peuvent pas créer de dif ficultés sérieuses, lorsque ce produit national brut est de l'ordre de
800 milliards de dollars. Mais ransition créera des problemes à léchelle locale, dans les régions ont leconomie est etroitement liée aux emplois et aux revenus crées par la présence de militaires, sur. et dans les petites villes.
Les Etats-Unis devront probablement remercier leur ancien ministre
de la défense. M. Robert McNamara, si ces problemes trouvent une so lution rapide et éronomique. Le département de la défense a lancé, dès 1961, une série de projels qui constituent, a tous points de vue.
de veritables répétitions générales de la conversion à une économio de paix, Le programme fut concu,
à l'origine, pour permetite a rorigine, pour permettre ou do-
partemont de la difenso do réalisot los dconomios que lo necrótaire o
la dímens. diee sa prise de fone
tlons. funea indiepentile d'arriver o uns première rational sathon do non antrices


Prenons un exemple : la Business Executives Move for Peace (BiEMM, n mouvemen fu fócembre, ses en octobre 1966 ; 80 : aujourd'hui, fls membres elaien 2000 , Il s'agit surtout de dirigeants de petites et moyennes de dirigeants de pettites el mrands entreprises. Beaucoup de B.E.M., aimeraient bien nous rejoindre, mais ils ont peur. Ils ont des sclaires qui atteignent parfois 200000 dollars par an ils ne veulent pas compromettre leur situation. Mais à la B.E.M., on ne se presse pas, on croit fermement que le temps traville en faveur de son action. Se membres pensent que même l'indus rie lourde de guerre partage leur point de vue, tout en nosant pas affirmer. Mais, leur at-on demandé comment cela est-il possible puisque ette industrie est precisement la Pas du tout répondent-ile Ces gens a se sont fait prendre à leur propre piège. $\mathrm{H}_{\mathrm{s}}$ se retrouvent maintenan dans l'engrenage de l'effort de guerre, pas nécessairement parce qu'il leur offre la seule façon de réaiser des benéfices, mais parce que establishment militaire est devenu un client qui vaut 100 milliards de ollars. Mais cela ne veut pas dire que la guerre soit plus profitable, ur le plan des affaires, que la paix. Nous étions nombreux à le croir enant nous avons alfas vrai. Main tion, à la déterioration de l'infla eerves d'or, au déficit de la nos rédes paiements qu'il faut redresser, et pour cela on nous demande des acrifices. Nos cousts dugmentent, l'argent est plus cher, la guerre nous mpêche de développer nos échanges avec les pays de l'Est - avec des pays qui représentent un marché Motentiel de milliards de dollars... Masons, dooutent-ils, notre principale raison d'etre, en tant que mouve-
ment de paix, n'c rien à yoir tout cela : elle est morale et fovec gique. Le business a réagie et idéoloraciale et sociale de notre la crise s'est engagé dans un programme de onversion des ghetlos noirs. Cela ne paio pas tellement. Mais lea bu. inessmen qui reconnaiasent qu'lis ont, dans un pays comme le nôtre. dea responsabilités particulières, Mant de plus on plus nombreux, sonner de la memmencent à raiqui concerne le Vême façon en ce ana ce cas, les tabor : seulement, difficiles a surmonter.
L'heure de la vérité
Dana une interview au Now York nembres du B.E.M. ont deciare

M. KOSSYGUINE A RECU DEUX SÉNATEURS AMÉRICAINS

## La détente est impossible

 si l'un des deux camps est supérieur à l'autre estime le chef du gouvernement soviétiqueMoscou, 20 novembre - Les senateurs democrates Gore (Tennessee) ot Pell (Rhode-Island) ont ete resus le 19 novembre au Kremlin par M. Kossyguine. L'agence Tass prdcise que I'entretien demande par les senateurs, a portesur un cer tain nombre de questions des problemes du desarmement. M. Thomque sur les problemes ambassadeur des Etats-Unis à Moscou. accompagnait les deux membres de la commission des affaires etrangeres du SonaL. Les parlemen-
taires ont indique aux correspondants americains qu'en depit des attaques vigoureuses menées dans les pournaux de Mosco
sive - des Etats-Unis. notamment au lendemain de la session de l'O.T.A.N. de Bruxelles, le clima: des relations entre les gouvernements est bon, en tout cas satisfaisant. D'ailleurs la dépèche de l'agence Tass a été publiee en première page dan les - Isvestia, le soir même et dans la plupart de journaux le lendemain matin.

## Den diclarations das deux séng- tears a ressart que la coaversation. quas al resuart que la coaversation, qui dura press de deax beures, fut quil dura pres de dous beures, tut <br> 열휴윰믐  apour problignas. colui du déacrmexurar problimas colui du de desar. silesae antimis siles mata quo cette discussion semect omitricrio devait tevenir do lorce. Plas pricibement M. Kossy. uite eracil tadique qu'I appréciai yratre do M Nixos a M. Pod toss de polisque etrangere délen dees part parii republicain, qui mosmande motcmmat * une nette  plagocations zation to tielo-américcines ment sovilitque hdiqua éqalement quius relackrarat de la tension in fuo des conpt ital euperieur

Une progression par éfapes A propon do problize de la
ditenso antininion ( A 3 M ) et des mesures de controle des amements. M. Kowrigulae a aftires quion be poavait progremer qee por étapes setait d́tabll il a digiten equilibre - commuaigut el in mastertiqu O.T.A.N. de Brartlies, pricinge qu'il o'ítait par poutble de Der ane negociation sur lez mlunties aे fatri A sovietique es Tchbconlovaquile sains avaient lindigut fuot oméri les trouper soviétiques que tan que Tehiccotiovaquio, it itrit ditionlo compte tenu des dornites de la poll ique interieure americaine, de pou: mement ne lociation sur to dorac teunement et rappela riagit vigou eence des troupen que lo prit Tehicosiovaquie étair contorme do min leur aituation à celle des troupe

De notre corresp particul. HENRI PIERRE
américaines stationnées en Allema que, au lapon et à Okinawa. En aurait-ll ajouté, la présence de ces troupes est juridiquement fondée.
Nécmmoins, les sénateurs insistè ent de nouveau sur la nécessilo d'un retrail des forces soviétique de Tchécoslovaquie, en indiquan que le cours des événements pour rait détourner l'opinion américaine
de la voie du rapprochement et de
la détente ef amener un retour a isolationnisme ou a un anticommu les sénateurs auraient mis en garde ive interlocuteur contre toule initio tive qui créerait une situation délcate pour les Etats-Unis. Ils ne pre ciserent pas quelle sorte d'initiative
ils avaient a l'esprit mais de tout is avaient a l'esprit mais de tout
evidence il s'agissait des pressions militaires soviétiques sur la Rouma nie et la Yougoslavie. En revanche les sénateurs déclarèrent que tou serait mis en cuvre pour casurer malgré les événements, une ratifica ration nucléaire.
ution ropide et éronomique. Lo de des 1961, une sórie de projets qui constituent, a tous points de vue
de véritables répétitions qónérales de veritables repeltions qanérales
de la conversion a une économie
 pas économies que le secréraire a la detense, des sa
tions. jugea indispensables afin tions, jugea indispensables arivet a une premiere rationalisation de ses services et de son budget. Le programme a conduit

L'histoire
La fermeture de la base cárienne d'Olmsted, en Pennsylvanie. a pose
in probleme particulierement diffi cile qui a été résolu brillamment la base, avec ses 257 bátiments, son
aéroport et ses 10700 employes ci vils, ettait le principal employeur de la région aprés l'administration de l'Etat de Pennsylvanie. Le gouver-
nement féderal céda a I'Etat l'aero port au prix symbolique d'un dollar et l'Etat est en train de le translormer en cerrodrome civil avec
investissement de 5 millions de dol. lars. Quant au reste de la base, le
gouvernement tédèral décida de lo mettre en vente au prix du marché Un consortium privé se dóciara dis.
posé a tenter 8 translormation en prêts de l'Etat, à des donations pri-

## ULHAVII PLINIII: <br> un appartement it Pau <br> angle cours Camou / rue de Livron APPARTEMENTS 2 A 5 PIĖCES 58 A 104 m$^{2}$ (+ vastes loggias)

A 5 minutes du ccour de la ville.
Calme et soleil.
Construction de grand standing.
Hall habilie marbe et bois
Ouverture par portier êlectronique
commande de chaque appartement.
Sol des sejours et chambres
Salle de bains completée
par une salie de douche.
Dressing-room amenage.
Vide-ordures individuel.
Chauttage central distribué par radiateurs.
Secholr individuel.
Abonnement teléehonique assuré.
Reatiastion
OF 168 ruo de Grenelle, Paris 7
A nu captal do 30000000
ne suffit pan à résoudre le probleme
mais le plus souvent les communau-
the locales n'ont qu'áa so réjouir des effets de la conversion. A Port.Clin. Ion (Ohlo), ville de 7500 habitants, rarmée ferma un dépót qui employait 2000 persornes. cele den
meture provoqua une chute de
do yourare do 255 toyer do vorare do 25 stix remonterent à l'ancien ni les prix remonterent a ancien noints vecu des que les efforts conjoinent de l'Office of Economic Adjus ment ot des cutorites locales amenerent Uniroyal a amnonecien emplacemen du dépôt.

## d’Olmsted

vées, et à une émission d'obligations. e consortium fut en mesure d'achete a base pour 2,2 milliards de dollars. et avec l'Etat dépensa 2 milliard our la convertir. Ensuite, les in rallations ainsi adaplées fustriels. des prix de concurrence. Aufourd hui. des prix de concurrence. Aujourd hue nue une zone industrielle où les affaires sont en plein essor. Ce n'est pas tout : une partie des terrains ont été achetés par l'université de l'Etat de Pennsylvanie, pour onstruire un nouvedu camps. 500 tudiants y suivent déjáa des cours. Ainsi, la fermeture de la base aérienAnsi, la ou début était apparue comme une calamite., a fini par ouvrir a voie d̀ une entreprise parmi les meilleures que la Pennsylvanie amais connues.
Parfois, les Etats n'attendent pas linitiative du gouvernement fédéral pour se mettre au travail : ainsi,
le gouverneur Rockefeller $\alpha$ constitué il y a presque un an un groupe d'études chargé d'évaluer les consé. quences de la fin de la querre du quences do la l'Etat do New-York.
Une tendance complexe Evidemment, pour réaliser ces conversions ainsi que celles, beau-
coup plus importantes, que la paix coup plus importantes, qua la paix pensable en premier lieu que t'in duatrie fasse preuve de bonne vo onté et d'esprit d'initiative. O comme on lía dit au début de cette tude, les businessmen cmóricains no so limitent pas a accepter líné luctabilite de la paix, ila a'y prépa ent, et par ce seul tait ils s'enga gent a la promouvoir. Make money, ques mois le alogan d'un bon nombre de businessmen, nombre qui vo grandissant. Wail Street a rea avec une montée on fleche qui a duré. Inintertompue, pendant cing semaines, a l'annonce falte to 31 mars dernier par le prósident lohn son.
Mais il no faut pas valt dertiore les initiatives récentes des buss vations mercantlies. It s'agil d'une tendance complexe dons laquelle se mélangent l'intérét privé, la polit que, et une cettaine vision dea in toréts réele du pays.

Maintenant, ils commencent à raiManner de la même façon en ce qui concerne le Vietnam : seulement. dans ce cas, les tabous sont plue
L'heure de la vérité
Dans une interview au New York Dimes, 17 mars dernier, des Times, le il B.E.M. ont déclaré - Notre objectil? Essayer diniluen cer l'administration Johnson pour qu'elle en tinisse avec le Vietnam. Nous nous sommes engagés à cette fin dans toute une serie dactions pour exercer une pression politique dont l'administration. qui sait ? finira peut-être par tenir compte. Mais, si elle devair rignores, alors fous nos ellorta vitors de novem Johnson aux élections de novembre..
Tout ceci est encourageant (et i) taut regretter que la presse, dans propos), mais ne suffit évidemmen pas. L'atitude que lo viens de décrire, les symptômes positifs qui l'accompagnent pourront permettre au pays de se convertir dans le meilleures conditions possibles. compte tenu des circonstance actuelles, d une économie de paix Mais celle aconome nisque daire mes sociaux et politiques, qui, ì la longue. pourraient s'avérer fatals au pays. Les réformes dont co pays a besoin, ot qui impliquent un véritable renouveau. devion bien sûr pouvoir s'appuyer sur une economie solide, mais il devra s'agir d'une economio de paix ot en mémo emps, et surtout, d'une óconomio capable d'assurer une téelle jusqui est devenu, írique, ce pay ses propres mórites, la plus grande puissance industrielle du mplus grande puissance industriello du mondo, en
est aujourd huf $\dot{a}$ l'heure do la vérite : comment en finir avec uno guerre dont la conscience of les ntírêts des citoyens ne veulent plus, et, une tois la guerre terml. néo, comment assurer à tous los citoyens une participation équita-
ble a celte richesse Vietnam a ouvert immense? Lo bien au-dela des problemes cautis par la querre to Vietnam, caunt cas de lo diro, a béo appeló à taire le cllivage eatre une société du blen-être oligarchlque et une soclótó du bien-ôtre sans discrimination.

FIN

Dans to tamille on pour des amis UN CADEAU DURABLE

Ottren un abonnemeat d'un an av
Monde des philatélistes France
Ktraner - 18


# l'expansion Revue de l'association d’étule pour l'expansion de la recherche de la recherche scientifique <br>  

NUMERO SPECIAL : MAI 1968

# recoumandamons du coliooud national dailiens 15.17 mars 1968 

# Pour une ćcole nouvelle : la formation des mâtres et la recherche en éducation 

SOMMAIRE
Déclaration finale du Colloque d'Amiens ..... 3
Finalité de l'enseignement ..... 4
La formation culturelle de l'individu - Rôle et place de l'éducation artistique ..... 9
Evolution des structures des établissements ..... 22
Formation initiale - Formation permanente des maitres ..... 25
Recherche en éducation ..... 28

## ASSOCIATION D'ETUDE POUR L'EXPANSION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Siège social : 29, rue dulm, Paris $5^{\circ}$
Secrétariat : 31, quai Voltaire, Paris $7^{\circ}$ - Téléphone : 222.70 .00
Président honoraire $\ldots \ldots \ldots \ldots \ldots \ldots \ldots$ : M. Georges CHAMPETIER, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté
des Sciences de Paris.

## L'Association a organisé notamment

- Un Colloque sur «La recherche et l'enseignement scientifique en France» (Caen, novembre 1956).
- Un Colloque sur «Les relations Université-Industrie» (Grenoble, octobre 1957).
- Un Colloque sur «La recherche scientifique et technique au service du développement africain» (Abidjan-Dakar, décembre 1959).
- Une Journée nationale d'étude sur les «Problèmes de mise d jour des connaissances scientifiques» (Sèvres, décembre 1961).
- Un débat, sur le thème : «Le diplôme d'études supérieures techniques intéresse-t-il l'industrie» (Paris, 5 juin 1982).
- Un Colloque national sur «La recherche et l'enseignegnement supérieur agronomique, Relations UniversitéAgriculture» (Montpellier, 4, 5, 6 octobre 1962).
- Un débat sur le thème : «Sociologie-Industrie» Paris, 20 juin 1963).
- Un débat sur «Les Sciences de la décision» (Paris, 11 juin 1964).
- Un Colloque national sur «La recherche scientifique et le développement culturel» (Bourges, novembre 1964).
- Un Colloque national sur «Les perspectives de l'enseignement supérieur scientifique et de la recherche» (Caen, novembre 1966).
- Un Colloque national sur \&Pour une école nouvelle : la formation des maîtres et la recherche en éducation» (Amiens, mars 1968).
- Elle prépare pour octobre 1968 une nouvelle journée nationale sur «Les relations Université-Industrie», qui se déroulera à la Faculté des Sciences d'Orsay.

Cette déclaration, préparée par le secrétariat du Colloque et qui résume les rapports des commissions, a été lue à la fin de la séance plénière de travail, le 17 mars 1968, par M. André LiCHNEROWICZ, Président de séance.

Les membres du Colloque d'Amiens, enseignants de tous les ordres et de toutes les disciplines, chercheurs, parents d'élèves, médecins, architectes, représentants de mouvements éducatifs extra-scolaires, administrateurs, se sont réunis au nombre de 550 pour étudier les problèmes de l'école nouvelle, de la formation des maitres et de la recherche en éducation.

Leurs travaux et leurs échanges ont été dominés par la prise de conscience unanime que, dans un monde en mutation rapide, caractérisé par un développement technologique fulgurant, par une multiplication accélérée des connaissances et par une incertitude croissante du futur, la fonction éducative est désormais la mission primordiale de notre société, que tous en sont désormais solidaires et responsables à des degrés divers, qu'ils soient alternativement les dispensateurs ou les bénéficiaires des savoirs.

Profondément troublés par l'inadaptation d'un système éducatif hérité du XIX siècle, dont la centralisation excessive, la rigidité et l'inertie leur apparaissent d'autant plus graves au moment où s'effectue, comme dans les autres grands pays développés, le nécessaire passage à une formation secondaire et supérieure de masse qui doit être aussi une formation de qualité, ils affirment l'urgence d'une rénovation éducative aussi bien que pédagogique qui ne peut se concevoir que dans la perspective d'une éducation permanente de la nation. La mise en ceuvre d'une politique nationale de rénovation éducative ne saurait être différée, sans risques de sérieuses tensions psychologiques, économiques et sociales.

Ils alertent, en conséquence, tant les pouvoirs publics que l'ensemble des enseignants et l'opinion sur la nécessité de cette rénovation à laquelle ils sont résolus, pour leur part, à contribuer de toutes leurs forces.

## **

1) Les mesures à prendre dans une telle perspective ne peuvent l'étre sans que les finalités et la conception même de l'école et même de l'enseignement soient soumises à une révision déchirante.
2) Il importe en particulier de renoncer à une conception exclusivement intellectualiste et encyclopédique de la culture. Une conception plus fine et plus globale de l'éducation doit développer chez l'enfant, avec le goût des connaissances, l'aptitude au changement, à la créa-

[^3]tivité. Elle doit l'inciter à dégager une personnalité solide, lui permettre de maitriser les conditionnements économiques pour vivre des fins culturelles autonomes, enfin l'encourager à la participation et au dialogue.
3) Elle implique la transformation des relations pédagogiques, la réforme des institutions et de la vie scolaire, la restauration de la fonction de chef d'établissement et de directeur d'école, la constitution d'équipes d'enseignants, travaillant de façon coordonnée, enfin un style délibérément ouvert. L'école nouvelle doit rompre, à cet effet, avec l'individualisme et le paternalisme.

Elle doit promouvoir, dans l'intérêt de l'enfant, la coopération entre les enseignants, les élèves et les parents, être ouverte sur l'extérieur et favoriser les contacts avec le monde du travail en étant intégrée dans le cadre de l'éducation permanente.
4) Elle devra permettre la possibilité d'options libres et de travaux individuels des élèves et des étudiants grâce auxquels l'examen pourrait être remplacé par un bilan des études achevées, mentionnant l'indication des niveaux atteints, selon des rythmes de progression également individualisés.

Le contenu des enseignements devrait être fixé par cycle et non plus par année scolaire. Il ne peut être limité à des connaissances abstraites et multipliées. L'enseignement artistique, le travail manuel, les activités socio-éducatives de synthèse doivent trouver leur place naturelle.

Chacun doit pouvoir fonder sa formation générale sur ses possibilités personnelles, qu'elles soient littéraires, scientifiques, techniques ou artistiques, à égalité de niveau et de dignité jusqu'à l'enseignement supérieur.
5) Les participants au Colloque d'Amiens estiment nécessaire de tout faire pour mettre fin a l'actuelle division du corps enseignant. Ils reconnaissent la nécessité urgente, pour les maitres de tous les degrés, d'une formation continue, liée à la formation initiale. Cette formation doit porter à la fois sur les disciplines intellectuelles et comporter une formation professionnelle. Les membres du Colloque recommandent en particulier :
a) une formation universitaire pour tous les futurs enseignants y compris les instituteurs ;
b) deux années de formation professionnelle pour tous les futurs enseignants, conçues sous une nouvelle forme : un stage en responsabilité;
c) une formation continue obligatoire et statutaire pour les enseignants de tous les niveaux ;
d) l'institution, auprès de chaque Académie, d'un Centre Universitaire de Formation et de Recherche en Education, animant, dans les départements, des centres de formation continue.
6) Enfin, les mesures de toute nature visant la discipline, l'assouplissement progressif des structures et de la vie des établissements, leur architecture, ainsi que la formation continue des maitres doivent être éclairées et
accompagnées par un développement des recherches en éducation qui ne peuvent se réduire à la seule réflexion et la seule expérimentation pédagogique. Les recherches devront ètre assurées grâce à une pluralité de sources de financement, ainsi que par l'existence d'un Comité scientifique à l'échelon national, sous la forme d'une Commission de la Recherche en Education auprès du C.N.R.S. par exemple.

La liaison entre chercheurs et praticiens devrait être effectuée par des rencontres en vue de permettre un style concerté d'innovation et d'efficacité.
7) Les membres du Colloque d'Arniens estiment indispensable qu'aux plans d'équipement scolaire et universitaire existants ou en préparation soit associé un plan décennal de rénovation de l'éducation et de formation des maitres.

# RAPPORT SUR LA "FINALITE DE L'ENSEIGNEMENT" 

Président : M. PISANI, ancien Ministre, député du Mai-ne-et-Loir.
Rapporteurs:M. BERARD, Président de l'Union régionale de l'Association des Parents d'élèves de l'enseignement public de l'Académie de Paris.
M. HERSZBERG, Membre de la Commission administrative du Syndicat national de l'enseignement supérieur.

## PREMIERE PARTIE

## FINALITES DE L'ENSEIGNEMENT

«Dans l'Ecole de demain, il ne s'agira plus essentiellement d'acquérir des connaissances, pas même \& d'apprendre dं apprendre», mais «d'apprendre à devenir» (G. Ferry).

Cela nous conduit à définir 4 objectifs auxquels doit tendre «I'école nouvelle». Il faudra:

- đevelopper chez l'enfant l'aptitude au changement pour lui faciliter l'adaptation à l'évolution rapide des techniques ;
- et pourtant créer les conditions pour qu'il puisse se construire une personnalité solide, l'aider à rassembler de façon cohérente les informations multiples qui l'assaillent de tous cótés;
- lui permettre de maitriser les conditionnements économiques au lieu de se laisser asservir;
- entin lui apprendre la participation, l'encourager au dialogue, lui permettre d'élaborer des formes de pensée et d'action communautaires.


## L'aptifude au changement

La rapiđité d'évolution de la science, la mobilité sociale et professionnelle du monde actuel obligent les hommes à faire face à des situations imprévisibles, à résoudre des problèmes nouveaux, à changer périodiquement leurs
méthodes de travail et leurs modes de vie. Et cette nécessité ira en s'accélérant. Il devient alors moins important de donner à l'enfant des connaissances systématiques qui risquent d'être vite dépassées que de lui inculquer des méthodes de travail et d'analyse, d'entretenir chez luí la curiosité et le goût du perfectionnement.

L'école nouvelle devra à la fois faciliter aux élèves réussissant scolairement l'acquisition rapide des connaissances scientifiques les plus récentes, et fournir à tous les moyens de perfectionnement et d'adaptation que réclameront les recyclages et reconversions de plus en plus fréquentes. L'aptitude au changement en effet c'est à la fois la capacité de s'adapter aux méthodes scientifiques nouvelles dans sa propre technique, et la possibilité d'aborder une discipline différente de celle que l'on pratiquait jusqu'alors. L'activité scolaire doit être conçue et organisée comme l'un des éléments de la formation permanente qui est une nécessité de la société nouvelle.

## L'équilibre de la personnalité et la cohérence des acquisitions

L'enfant aura à subir des changements et doit $y$ être préparé. Dans le même temps, des informations multiples provenant de sources diverses (presse - radio - télévision conversations familiales - publicité, etc...) l'assaillent de tous côtés, sans qu'il soit encore capable de faire seul un choix correct, d'établir une hiérarchie des valeurs entre les notions hétéroclites qu'il accuelle passivement.

Ce sera le rôle de l'école de l'aider à faire ce choix, à trier ces informations multiples, à rejeter les unes, à engranger les autres pour enrichir le savoir acquis par ailleurs sur le plan scolaire.

Cette cohérence des acquisitions aidera à forger chez lenfant une personnalité solide, cette personnalité seule capable de réagir aux agressions du monde extérieur, de s'adapter volontairement aux changements inévitables dont nous avons parlé et que beaucoup risquent de subir de façon passive en y laissant une bonne partie de leur valeur humaine.

Trop d'enfants aujourd'hui, pédiatres et psychologues s'accordent à le reconnaitre, présentent des troubles de la
personnalité, allant de l'anxiété aux maladies mentales ou à la délinquance juvénile. L'école doit les aider à acquérir leur equillore, et cela dans une étroite collaboration avec les parents et les responsables des organisations périscolaires.

## La maifrise des conditionnements économiques

-Dans la société durue ère scientifïque et technicienne, veducation ne sawrait avoir pour seul but la rentabilité économique et la production matérielle et négociable qu’elle permet. Non certes qu'il faille les négliger, mais or doit les situer dans le cadre plus large de la rentauilité sociale, c'est-i-dire de l'apport immatériel, non monnuyable, inappréciable, que sont pour une collectivité humaine les qualités physiques, intellectuelles et morales de ses membres (L. Cros).

In r'y a pas en fait d'opposition entre le développement de l'économie et le souci de donner un haut niveau de formation scientifique et culturelle à une population. Ce haut niveau conditionne au contraire le développement à long terme.

## L'apprentissage de la participation

I'école nouvelle doit rompre avec le paternalisme et Mndividualisme. Elle dolt promouvoir dans l'intérêt de lenfant la coopération entre les enseignants, les élèves et les parents. Elle doit, comme un moyen à la fois d'améliorer les conditions de Penseignement, et de préparer les enseignés à leur insertion dans la vie active, être ouverte sur l'extérieur, favoriser les contacts avec le monde du travail, former les enfants à la démocratie en les associant à la marche de l'établissement et leur enseigner la fraternité humaine en encourageant lintérêt pour les problèmes nationaux et internationaux. Elle doit développer chez les enfants tous les modes d'expression, car le dialogue peut s'établl autrement que par le langage, et Penseignement artistique ou le travail manuel somt des moyens de communication avec autrui aussi bien que d'epanouissement personnel.

## LES METHODES D'ENSEIGNEMENT

Nous cxaminerons successivement l'influence de ces finalités sur

- Porganisation de la pédagogie,
- le conteni des programmes,
- le rôle des enseignants.


## Une pédagogie concentrée et souple

[^4]gogie devra lutter contre l'écartèlement auquel est soumis l'élève et lui proposer un enseignement sous forme de «centres d'intérêt».

Nous en déduirons la nécessité :

- des réalisations d'activités interdisciplinaires,
- du travail en équipe,
- de la responsabilité pédagogique du professeur principal,
- de l'analyse du mécanisme des opérations intellectuelles nécessaires à l'assimilation des connaissances,
- de Iétude de la personnalité propre de chaque enfant et de son milieu socio-cuiturel, pour développer sa faculté d'apprendre à partir d'un enseignement concret ou au contraire conceptuel.

Il est certain que la personnalisation de l'enseignant qui doit découler de cette pédagogie nouvelle ne saurait exister avec des classes trop nombreuses, Remarquons toutefois que la solution réelle consisterait à adapter des effectifs en fonction de l'acte d'enseignement.

## Ainsi :

- La transmission des connaissances peut pariaitement se faire devant un public très nombreux (voire même, dans certains cas, par recours aux diverses techniques de télé-enseignement qui peuvent ainsi libérer le temps du professeur pour un contact direct).
- L'exploitation pédagogique, au contraire, allant de Pétude de cas concrets à la vérification des acquisitions des élèves et des étudiants et à l'assimilation de leurs connaissances, a tout intérêt à s'opérer dans des groupes très restreints.


## Le contenu des programmes et le remembrement des disciplines (cf. Rapports de MM. CROS et TRICART).

Chaque discipline doit etre conçue comme remplissant une double fonction, selon qu'on l'enseigne comme une contribution à l'éducation générale, ou en vue d'une future spécialisation.

Il faudrait dissocier, dans l'étude de chaque discipline, ce qui est matière à formation générale et doit être enseigné à tous les elèves, et ce qui est loojet de spécialisation et ne doit être enseigné que sous forme d'option.

D'autre part, le remembrement des disciplines, en dépit des difficultés considérables qu'il présente, devrait tôt ou tard intervenir.

Au degré élémentaire, il serait dès à présent possible de supprimer le cloisonnement en utilisant des \& centres d'intérêt», des "sujets globaux" qui favoriseraient l'association des disciplines traditionnelles, mais permetiraient également l'épanouissement des divers moyens d'expression de l'enfant et encourageraient le travail collectif.

A une époque où les spécialistes sont de plus en plus amenés à travailler en équipe avec des représentants d'autres spécialités, il importe de forger dès l'école un
langage commun à ceux qui plus tard auront des activités complémentaires et de les habituer au dialogue.

## Le rôle nouveau des enseignants

Il existe à notre époque un profond malaise des enseignants à tous les degrés. Ils se sentent dépouillés de leur autorité morale, de leur dignité même, dans la mesure où certains jeunes - très sensibles au profit immédiat et au prestige de l'argent - n'ont plus guère de considération pour des maitres dont la condition matérielle n'est pas brillante, dont l'autorité est battue en brèche et dont le savoir n'est plus un monopole puisque ce que l'on a nommé «l'école parallele» prodigue les informations dont nous avons parlé plus haut.

La rémunération des enseignants n’est pas notre propos d'aujourd'hui ; notons tout de même que sa revalorisation est une condition importante de l'amélioration de notre éducation nationale, en même temps qu'une ceuvre de justice. De la même façon doivent être étudiés de près tous les problèmes posés par la féminisation de l'enseignement et la vie professionnelle de la femme. Et remarquons ensuite que le malaise dû à la remise en cause de l'autorité, au changement de l'échelle des valeurs est partagé aujourdhui par tous ceux dont la situation sociale est fondée sur la possession de connaissances qui risquent d'être dépassées et des relations d'autorité qui ignorent souvent la nécessité nouvelle de participation.

Mais ce malaise peut être surmonté dans l'école nouvelle où l'enseignant voit au contraire ses responsabilités éducatives s'accroitre. Il devient l'animateur, celui vers lequel convergent les actions de formation qui s'exercent sur les jeunes et sur les adultes, celui qui aura à utiliser les nouveaux moyens offerts par les techniques audio-visuelles de l'information et de la programmation, celui qui pourra être déchargé en grande partie du travail matériel de communication des connaissances pour se consacrer à la recherche des motivations de ses éléves, à l'évell de leur curiosité, de leurs capacités d'analyse, de jugement et de choix.

Est-il besoin de préciser que toutes les qualités nouvelles que les finalités dont nous avons parlé plus haut doivent développer chez les enfants : aptitude au changement, équilibre personnel, capacité de dialogue, goat de la participation, devront d'abord exister chez les professeurs. Il serait indispensable de déterminer les prémices de ces qualités chez tous les jeunes qui envisagent les carrières de l'enseignement. Il faudrait les développer au cours de la formation initiale, puis de la formation permanente des enseignants.

## CONCLUSION

Ces objectifs que nous venons de nous proposer ne pourront être atteints sans l'accroissement des moyens financiers, mais on devra :

- organiser une recherche en éducation et en pédagogie;
- recycler et former les enseignants en fonction de leur nouveau rôle;
- reconsidérer la répartition des tâches éducatives entre les différentes catégories de personnel enseignant et paraenseignant ;
- aménager et construire des établissements scolaires adaptés;
- faire une analyse, à tous les niveaux, des résistances institutionnelles et individuelles aux propositions avancées;
- repenser l'organisation administrative de l'Education nationale en la décentralisant et en l'ouvrant à la coopération et au dialogue.

Tout ceci exige une coordination, c'est-à-dire l'élaboration d'un plan à long terme, car les transformations profondes en éducation réclament l'espace d'une génération. Mais les premières réalisations tendant à ces objectifs devraient être incluses dans le VI Plan. Ce serait là un investissement rentable au point de vue économique, en même temps que la plus importante des entreprises de civilisation.

## DEUXIEME PARTIE

## LES ELEMENTS DE LA CRISE DE L'EDUCATION

Tous les pays industriels d'Europe connaissent actuellement une crise du système éducatif. Cette crise motive des réunions de ministres à l'échelon international et des manifestations d'étudiants dans les principales métropoles: Barcelone, Berlin, Madrid, Paris, Prague, Rome, Varsovie. Le fait que des universités américaines, comme Berkeley, Harvard, New-York, connaissent également de violents soubresauts, atteste qu'il ne s'agit pas de problème de moyens, mais d'authentiques conflits entre systèmes éducatifs et structures sociales et politiques.

## La nouvelle révolution scientifique et̂ industrielle - le modèle américain

Les pays industriels avancés sont entrés, surtout depuis la deuxieme guerre mondiale, dans une ère d'acquisition accélérée des connaissances scientifiques, caractérisée par le passage rapide du stade de la découverte à celui de l'application.

Le savoir, la recherche, la formation d'hommes compétents au niveau le plus élevé sont devenus le moteur essentiel du progrès économique. Les Etats-Unis constituent, à cet égard, le modèle qui fascine les nations euro-
péennes, indépendamment de leur régime : dynamisme de la recherche scientiifque, importance de l'éducation, aptitude de l'industrie la plus puissante du monde à assimiler au fur et à mesure les découvertes les plus récentes. On ne peut nier qu'il existe une prise de conscience, au niveau des gouvernements comme à celui des opinions publiques, de la tentative et de la possibilité pour les Etats-Unis d'utiliser leur potentiel scientifique pour asseoir leur hégémonie économique sur la plupart des nations de type capitaliste. Cette menace est ressentie d'autant plus nettement que la violence n'est pas exclue des méthodes mises en couvre pour maintenir et étendre leur domination.

## L'inadaptation

## des anciens systèmes d'éducation

Confrontés à la nouvelle révolution industrielle, les systèmes éducatifs fondés sur l'accumulation des connaissances et visant a la seule acquisition d'un héritage culturel s'avèrent incapables de faire face aux mutations nécessaires. Cette inadaptation atteint les divers stades de la formation à la fois dans les méhodes et les contenus. L'enseignement du premier degré n'a plus sa finalité propre; il ne débouche plus directement sur la vie sociale mais doit conduire nécessairement à un deuxième cycle d'enseignement; pourtant le vieux modèle ne cède que trop lentement la place à des modalités nouvelles.

Lenseignement du second degré, quant à lui, se complait encore dans des schémas d'un humanisme faux et périmé : la suprématie du latin, de la dissertation française envisagée trop souvent comme un exercice rhétorique et des mathématiques offre surtout comme horizons l'Ecole Polytechnique, l'agrégation et l'internat des hôpitaux; la formation professionnelle est réduite à une place dérisoire et en tout cas subalterne. L'enseignement supérieur, enfin, refuse dans la plupart des cas de préparer sérieusement à d'autres fonctions que celles de la recherche. Quant à la formation des enseignants, cette tâche ellemême semble le dépasser, car il ne donne pas aux maitres une véritable formation pédagogique. La compréhension du phénomène par les pouvoirs publics n'est que récente et partielle et les moyens nécessaires n'ont pas été pris pour résoudre cette crise. La résistance des enseignants au changement apparait en outre considérable.

## * La crise des valeurs

Le concept de «lhonnête hommes est désormais vide de sens : pour celui qui quitte l'école avant toute qualification, victime sans défense du marché de l'emploi, comme pour celui qui, bénéficiant d'un enseignement supérieur, s'interroge sur le sens du message qui lui est transmis.

In France le chômage des jeunes, à Berlin-ouest la démarche des étudiants, témoignent de l'effondrement des mythes de l'éducation bourgeoise. Comment d'ailleurs insérer "lhonnête homme» dans la société de consommation?

## EDUCATION ET SOCIETE

L'enseignement transmet un capital de connaissances et une culture et, comme tel, il est un élément de conservation sociale. Il est en outre soumis à la force de la demande économique. Constituant le principal investissement social, il n'échappe pas à une nécessaire planification.

## L'éducation, facteur d'intégration sociale

Il s'agit là, indépendamment de tout jugement de valeur, d'une fonction naturelle de l'éducation, qui est une fonction de reconduction. C'est l'aspect conservatif de l'éducation. Mais par sa nature même, l'éducation est facteur d'évolution. Les enseignants doivent prendre conscience des aspects contradictoires de leur fonction sociale et les assumer pleinement.

Tout Etat tend à utiliser l'enseignement comme un élément essentiel d'un projet politique général. Dans la plupart des nations de l'Europe occidentale, la scolarité obligatoire jusqu'à seize ou dix-huit ans est certainement appelée à se substituer au service militaire obligatoire pour faire entrer la majorité de la population dans le moule social dessiné par la classe, dominante.

L'éducation est un facteur d'intégration sociale dans sa démarche : la relation traditionnelle enseignant-enseigné est un prototype de relation autoritaire.

L'éducation est un facteur d'intégration sociale dans son contenu: elle transmet des modes de pensée conformistes; l'acceptation des hiérarchies sociales établies en est le corollaire.

L'éducation est un facteur d'intégration sociale dans ses résultats : sauf pour une élite réduite, elle tend à limiter les possibilités de choix : c'est ce qu'on appelle l'orientation.

L'éducation est un facteur d'intégration sociale pour les personnes qui l'assurent : l'autonomie dont elles bénéficient dans leur profession leur dissimule la dépendance où elles se trouvent vis-à-vis du système social.

## Asservissement ou contestation

S'il est vrai que l'éducation est désormais un moteur de l'économie, peut-on accepter qu'elle soit uniquement conçue comme une force productive et qu'il en soit de la formation des hommes comme de la production des marchandises? Cette démarche est concevable dans une société de consommation fondée sur le profit. Une telle relation de dépendance ne peut être acceptée comme inéluctable. Il est nécessaire de maintenir une certaine distance entre la scène économique et sociale et le système éducatif́. Cela ne va pas sans contradictions. L'éducation doit assumer un rôle économique et social; à ce point de vue, elle est dépendante. Elle ne peut échapper à l'asservissement que par la contestation. Ouverte pleinement sur le monde extérieur, elle doit pouvoir a la fois le critiquer et subir sa critique. L'école ne peut méconnaitre lindustrie et l'agriculture ni les enseignants ignorer les
syndicats de producteurs. Agitée de tensions internes, elle doit laisser éclater le conflit comme un élément de progrès Tel est le roble des comités d'action de lycéens, comme des organisations d'étudiants confrontés aux enseignants on tant que corps social.

## Planification de l'enseignement

Ia planification de l'enseignement est indispensable; nulle société moderne ne pourra désormais échapper à la nécessité de planifier un investissement de cette importance. Mais elle est à long terme. Dix à quinze années s'ecoulent entre la décision politique et le moment où ses conséquences sont pleinement observées dans la vie economique et sociale. Une erreur d'appréciation, un manque de moyens, peuvent conduire à des gâchis ou des dégàts considérables. Faire dépendre uniquement la politique de P'éducation des décisions relatives à la planification économique, alors même que celle-ci ne s'exerce qu'à court terme et est encore fort loin d'avoir atteint la rigueur de la mathématique, est une démarche politique hasardeuse. Un plan qui considérerait la société de consommation comme une donnée définitive ne seralt guère plus acceptable. En outre, la restriction des moyens budgetaires constitue une entrave insurmontable pour les changements désirés.

## OBJECTIFS D'UN PROJET EDUCATIF

## Intégrer tous les progrès <br> de la connaissance

La rapidité de transmission des découvertes scientifiques et techniques dans l'enseignement est un reflet de la cuallte de celui-ci ; cela va de soi pour l'enseignement supérieur, mais vaut pour la vulgarisation. La nécessité de domer à tous la maitrise des différents langages, celui de l'expression linguistique et celui des mathématiques, exige que tous les maitres, notamment ceux du premier degré, aient reçu une formation supérieure. Il leur appartient également de connaitre tous les moyens modernes de communication de la pensée et de l'action, de l'information, et d'être en mesure d'en controbler I'usage.

L'acquisition d'un bagage culturel et l'assimilation de la méthodologie scientifique par le plus grand nombre constituont le meflleur moyen de dégager les elites quil feront avancer les connaissances.

## Former des hommes compétents et efficaces

T'enseimement doit préparer à une profession, mieux, et si possible, à plusieurs professions, car il deviendra de plus en plus difficile d'exercer le même métier toute sa vie. La dépendance à l'égard du marché du travail est en raison inverse de la compétence. Une formation professionnelle partielle ou écourtée est un gaspillage pour un investissement coâteux. C'est aussi un moyen d'exploita-
tion. L'accepter sans protester efficacement, c'est favoriser cette exploitation. Orienter les enfants de façon définitive dès l'âge de quinze ans participe à la même démarche.

## Donner l'apititude à intervenir socialement

Des hommes instruits, compétents et efficaces ne sont pas nécessairement en mesure d'assumer pleinement leurs responsabilités dans un groupe social pour intervenir dans l'évolution d'une société. Une soécialisation étroite constitue le plus souvent une entrave considérable. Pour remplir un rôle de contestation sociale, il est nécessaire d’être en mesure de critiquer les modèles qui ont été fournis par le système éducatif. Cette aptitude suppose une pratioue de la critique dans le cours même de l'éducation. Telle peut être la portée sociale de certaines innovations pédagogiques, La formation civique que devrait dispenser l'ecole est double : donner lapprentissage, au niveau de l'établissement scolaire, d'une pratique sociale et d'un exercice d'authentiques responsabilités (ces revendications sont celles de comités d’action de lycéens, des organisations d'étudiants) ; permettre une ouverture aussi grande que possible sur le monde extérieur, faciliter l'information, la discussion, le débat, et faire prendre conscience des problèmes auxquels sont confrontés les sociétés et les individus.

## Proposer une autre perspective

On peut imaginer que le sumplus de tichesses, résultat de la production sociale, soit consacré non à la consommation de denrées nouvelles différentes des anciennes quoique ne répondant pas à une nouvelle fonction, mais à des investissements sociaux : la santé, Péducation, I'art sont au premier plan de ceux-ci.

L'éducation permanente, la formation permanente prendraient une autre dimension si elles ne répondaient pas seulement à une nécessité, à une contrainte économique liée au marché, mais si elles constituaient au contraire une possibilité de choix librement effectué.

## STATUT DE L'ENSEIGNANT

Enseigner n'est pas un métier comme un autre. L'enseignant n'intervient pas directement sur la production ou la marche de la société; la médiation entre l'enselgnant et la société se fait par l'intermédiaire des enseignés ; la nature de cette médiation conduit à établir entre les enseignants et la société un contrat moral particulier. Mais la dimension sociale de sa profession, les aspects contradictoires, déjà soulignés, de la fonction éducative et la cohérence de sa démarche au regard de ses options personnelles interdisent à l'enseignant d'etre neutre, car le concept de neutralité est en l'occurence démuni de sens.

Enseigner, instruire exige de la loyaute, de lobjectivité. Cette activité implique une démarche similaire à celle de lhomme de science. Enfreindre cette attitude serait, de la part de l'enseignant, outrepasser le contrat moral qui le lie à la société. Mais cette demarche ne saurait être
neutre: les structures de Ienseignement sont un produit de l'Etat, elles correspondent à un projet politique, elles ne sont pas neutres; les programmes vehiculent ume idéologie, ils ne sont pas neutres; les démarches pédagogiques sont la transposition d'une pratique sociale, elles
ne sont pas neutres; les sanctions scolaires, Porientation, Ia sélection, sont des décisions sociales, elles ne sont pas neutres.

Enseigner, c'est s'engager.

# RAPPORT SUR "LA FORMATION CULTURELLE DE L'INDIVIDU - ROLE ET PLACE DE L'EDUCATION ARTISTIQUE" 

Président : M. MALLET, Recteur de l'Académie d'Amiens.

Rapporteurs : M. MANDAA, Inspecteur départemental, chargé de mission nationale.
M. SALANON, Inspecteur général de l'engnement des Beaux-Arts.

## FORMATION CULTURELLE

## 1) Un problème posé <br> en termes nouveaux

Le problème de la formation culturelle se pose aujourdhui en termes nouveaux.

Naguère encore, la notion même de culture restait liée à un certain niveau de civilisation, de participation intellectuelle et socialc. Le phénomène de transmission culturelle semblait plus dépendre de privilèges héréditaires que d'un système éducatif concerté. Les niveaux de culture semblaient impliquer un réseau de cloisonnements quasi imperméables.

## Pour une culture ouverte

Notre élargissement de la notion de culture nous conduit à penser que l'homme cultivé n'est pas forcément le privileglé qui a maitrisé et dominé le savoir de son temps au point de pouvoir se permettre le luxe de loubli, mais celui qui se sent à sa place dans une collectivité à son échelle, en tant que participant responsable et compréhensif.

## L'éducation générale et sociale <br> dolt etre en mème femps culturelle

Duns ces conditions parler de formation culturelle, c'est sassigner comme buts premiers la formation d'un être :

- sachant stinformer, vaisonner et communiquer ;
- responsable, libre et désaliéné mais en même temps communautaire ;
- équilibré, sachant découvrir son art de vivre par un ajustement sans cesse recréé à l'environnement changeant ;
- oapable pour cela de prévoir et de «se préparer sans cesse au devenir».


## Souplesse de définition et d'adaptation

Une telle information ne peut prétendre à l'avance définir nettement son contenu. Différentes selon les possibilités de chaque individu, les circonstances et les lieux de vie; ignorante des formes futures de nos civillsations; capable seulement d'extrapoler à partir du présent en fonction des leçons passées aussi trompeuses que précieuses, une telle formation ne peut s'assigner comme but que l'épanouissement des possibilités individuelles, la préparation à l'action collective, la transmission des connaissances et des instruments fondamentaux permettant la maîtrise des idées et des choses.

## D'abord découvrir les besolns

Ne pouvant être définie longtemps à l'avance, et moins encore à partir de modeles uniformes élaborés par un organisme central, la formation culturelle commence, pour ceux qui en sont chargés, par la connaissance aussi claire que possible des possibilités et des besoins individuels et collectifs, ainsi que par l'inventaire des ressources locales. Plus encore que la diversité des moyens, elle réclame la sympathie attentive à la société dans laquelle elle se construit? Transporter tel programme, telle formule, tel animateur dans un milieu, sans changement, sous prétexte qu'il a réussi dans un autre, serait, à nouveau, recommencer toutes les erreurs commises à ses débuts par l'assistance technique et culturelle.

## Une telle formation dolt être globale



- au niveau de l'individu a former dont aucun aspect, aucun rôle ne devra être négligé. Pour chacun la participation culturelle à la société, c'est à la fois la meil-
leure compréhension des phénomènes scientifiques, sociaux, philosophiques..., la participation consciente à la vie civique, l'accomplissoment du rôle familial, la coopération à l'ouvre communautaire, l'accès à tous les modes d'expression par lesquels une culture s'enrichit et se renouvelle, et en particulier l'expression esthétique, que ce soit comme créateur, ou, plus généralement, comme consommateur éclairé.
- Au niveau du formateur qui ne peut plus se présenter à celui qu'il forme sous une seule face, mais d'abord en tont qu'homme total, animateur s'appuyant sur une spécialité mais, à travers elle, visant bien au-delà - pour les autres comme pour lui-même. Le formateur doit oser devenir un provocateur, au bon sens du terme.
- Au niveau de l'acte formateur qui ne peut plus se décrire comme une transmission à sens unique mais comme un échange où les rapports enseignant-enseigné, école et monde non scolaire, spécialité et formation générale peuvent constamment s'inverser.


## 2) Rôles privilégiés de l'école et de l'éducation artistique

Pour accomplir cette difficile formation, deux moyens nous paraissent privilégiés :

- Pécole parce qu'elle est un lieu de passage obligé pour tous les enfants; parce qu'elle permet toutes les expériences en s'efforçant de rendre les risques d'échecs aussi peu dommageables que possible ; parce qu'elle accorde le temps de réflexion, les aides et les moyens les mellleurs et qu'elle tente de faire disparaitre les inégalités individuelles; parce qu'elle intervient au moment où lenfant est encore le plus ouvert et le pius malléable;
- l'activité artistique qui, dès le plus jeune âge et tout au long de la scolarite, permet à chacun de s'exprimer spontanément avec ses moyens propres et de découvrir, à travers ses tatonnements, ses possibilités personnelles, la diversité des modes de communication et la nécessité de la technique.
De plus, Péducation artistique permet l'exercice, dès le depart, de la creativité indispensable à toute participation culturelle.
Si, à l'âge de l'entrée à la maternelle, il semble difficile de s'appuyer sur les sciences, les lettres, les participations à la gestion collective pour développer la créativité, celleci s'ofire déjà à nous spontanément par l'activité plastique, la voix, le mouvement de l'enfant. Il nous parait indispensable de l'utiliser largement.

C'est pour cette raison que, ne pouvant tout faire à la iois, notre commission a préféré restreindre son champ de réllexion à Péducation artistique en sachant que le four où cette éducation particulière aura enfin obtenu la place qu'elle mérite, la formation culturelle globale de l'individu, y compris éthique et civique, aura toutes les chances de s'accomplir.

## Place de Partiste

Bien Evidemment, lorsque nous traitons de l'éducation artistique dans des perspectives de large formation cultu-
relle, nous entendons nous détacher des spécialités traditionnelles. Même si le choix des méthodes ou des moyens nous a contraints parfois à nous refférer à des modes d'expression particuliers (dessin, musique, poésie) c'est à l'ensemble des langages et des formes artistiques que nous pensons sans aucune exclusive. C'est autant l'éducation par l'art que l'art par P'éducation qui nous intéresse.

Cette revalorisation de l'éducation artistique, support primordial à partir du langage naturel de l'enfant d'une formation culturelle allant s'élargissant, n'est possible que si notre société renonce à ses clivages traditionnels. Tant que notre système de valeurs fera de l'artiste un être à part, foncièrement différent de l'artisan ou du technicien, bien que tous concourent à la recherche et à la création d'un monde à la meilleure mesure de l'homme, nous aurons du mal à faire prendre conscience aux familles et aux enseignants de la partie déterminante qui se joue à travers les ébauches enfantines.

## 3) L'éducation générale pour un nouvel équilibre de vie

Nos sociétés occidentales deviennent totalement éducatives. Nul ne peut, a aucun moment, considérer que sa formation professionnelle est achevée. Nul n'échappera désormais, à l'école ou hors de l'école, aux influences de l'education globale et permanente.

L'éducation des masses ne peut avolr comme fin unique la mise au travail, conçue en termes de production économique. La scolarité doit préparer tous les enfants a la vie en commun, dont la participation professionnelle n'est qu'un aspect.

Pour ces raisons, l'éducation doit préparer l'homme à trouver les valeurs qui ordonneront sa vie et la société dans laquelle il s'insère. Elle se défnit d'abord, pour l'ensemble de la population comme la recherche et liapprentissage d'un «art de vivre $\geqslant$, qui fasse corps avec lhumanisme.

## Un art de vivre

Dans cette perspective, l'utilité d'une discipline d'enseignement ne se juge plus en fonction seulement de la rentabilité économique. Il ne saurait y avoir des matières utiles, nobles, rentables et d'autres dites fácheusement accessoires. Toutes les matieres concourant a l'epanouissement de l'individu et à son insertion sociale sont nécessaires à un développement harmonieux, individuel et collectif.

Si la participation à la vie collective exige de tous la maitrise d'un certain nombre de techniques de communications (lire, écrire, compter...) et un fonds de connaissances minimum commun, l'épanouissement de chacun doit s'appuyer sur ce qui lui convient le mieux. La hiérarchie traditionnelle des matières d'enseignement perd son sens. On peut favoriser la formation d'un élève et son intégration sociale par la gymnastique ou les couleurs, et la compromettre à jamais par le latin et les mathématiques.

## Latitude culiurelle

La culture n'est jamais dans lobjet mais dans la qualité des rapports s'établissant entre Thomme et l'objet. A cet sgard, toute setection abouttissant à des programmes strict.s, it des ceuvres ou à des themes privilégiés, fausse notre optique. Il n'importe pas tellement que les maîtres appremnont, urre fois pour toutes, à tirer parti de tels ou tals sujcts dretude particuliers, méme si ceux-ci sont plus riches que d'autres, mais qu'ils partent du fonds culturel commun de I'environmement et de I'f́poque dans laquelle vivent leurs eleves. Tout peut ef doit être objet de culture pouf gut salt se placer dans lattitude convenable.

Mexpllcation at la dómonstration ne peuvent fonder à olles seules une d́ducation. Notre monde nous parvient, skant et hors l'ecole de façon sensible et immédiate. La méthode traditionnelle consistant le plus souvent à prendre une couvte defja inventoríe, en grande partie privée de son pouvoir d'untuallté, désamorcée, pour, à travers une analyse rationnelle, y découvrir des raisons d'émotion, ne suift plus. I'education doit aussi et surtout prendre à sa charge l'oxamen compréhensif et l'exploitation intelligente de ce qui nous parvient dans l'agression de l'actuallté. L'homme de demain ne doit pas être celui qui a fait io tout du monde dhier, mais avant tout celui qui est arré pour ordonner, tiver parti de la quotidienne nécessite, on vue de maitriser l'avenir.

Les éduoateurs dolvent être formés et soutenus dans Hidée que le décalage temporel entre l'événement et son exptoittation catturene y'est pas nécessalrement une garantie dobjectivité de l'enseigmement et qu'un processus éducatif équilioré exige la discussion, la confrontation des opintons à partio de l'examen lucide du présent.

## 4) Röles de l'éducation artistique

I'édication artistigue doft résulter dưne préoccupation commune à toutes les influences éducatives et se distinguer ainsf te lonsel|mement artistique proprement dit, pius spécialement engagé dans les techniques et formatrons particulteres.
Si Yenselionement artistiqute peut, en ce qui concerne la formation des specialistes d’art, être traité comme une partie ayont ses exicences propres, I'éducation artistique est intimonent integré à la formation générale et ne suumit être fraitée duns la part d'éducation nationale cormathe ì tous, comme un ensemble d'éléments indépencuants el survioutés.

Eéducation est dabord la formation de tous. C'est au fur et A-mesure de sa progeession qu'elle doit se diversifoer en fonction des bosoins ot des possibilltés de chacun, et en patricultor des speciallistes.

In est evident qu'alle ne peat s'assigner comme seul Tole la formation des praticiens de l'art, ni se concevoir uniquement on fonction des exigences de cette formation.

## Les étapes

En allant de la formation générale aux formations partiouliêres of en stivant l'évolution psychologique de l'en-
fant, nous pouvons défnir ainsi les rôles successifs et complémentaires de l'éducation artistique.

Permettre à tous une imprégnation, un élargissement de l'expérience et de l'acquis sensible, une familiarisation par l'environnement à différents modes d'expression.

Comme le fait si bien l'école maternelle française, donner beaucoup à voir, à entendre, plonger les enfants le plus souvent possible dans un bain de sons, de couleurs, de formes, de gestes, dimpressions muttiples; créer ainsi une relation familière avec la matiere foumillante des stimulations sensibles.

En cela l'éducation artistique ne peut se définir en « matières » ou « disciplines » d'enseignement. Créer aussi une attitude de réceptivité, une disponibilité à ce qui vient des autres; habituer à admettre et aimer la diversite des messages ; favoriser la communtcation qui commence non par «savoir s'exprimer» mais par «savoir recevoir \$.

Dans le même temps s'appuyer sur la nature même de lenfant qui le pousse à participer à ce qu'il ressent et permettre l'expression a sawvage », c'est-à-dire la créativité naturelle, vierge, spontanée, sans soucl de contrainte technique ou esthétique.

Apprendre ainsi que l'on est doté de pouvoirs multiples d'expression pour être en mesure un four de choisir et reconnaitre aux autres la légitimité de leurs choix diversifiés.

Habituer les hommes à ne pas considérer la qualité de l'environnement comme un superflu, mais comme l'un des \& sels de la vie » collective et individuelle. Créer le besoin de la forme, du rythme et retrouver l'équilibre sans lequel les rapports avec les objets contraignent et meurtrissent. La pratique de l'art est toujours bénéfique quel que solt le niveau auquel on peut atteindre.

## De la pratique aux savoli-faire

La compréhension ou la véritable sympathie avec l'expression artistique peut être aidee par un minimum de connaissances et de maniement des matériaux. L'introduction d'un souci technique doit se faire progressivement, non par l'apprentissage et l'utilisation mécanidue de recettes ou de procédés, mais par la découverte et le perfectionnement, au fur et à mesure de l'émergence des besoins, de moyens conscients d'expression ; la référence aux ceuvres d'art peut et doit favoriser cette action.
L'éducation artistique doit contribuer a maintenir en vie et développer la créativité. Seul le jeu des options, s'ajoutant à une éducation scolaire commune à tous, permettra à ceux que leur penchant incline vers telle ou telle forme d’expression, de la pratiquer facilement. Car si la créativité est surtout conditionnée par un climat Iibéral permettant l'expression personnelle : elle exige des moyens, du temps et la diversité des choix.

A ce stade, le cadre de l'école ne peut suffire et les appuis extra-scolaires doivent compléter l'éducation scolaire, en Haison directe avec elle.

## Consommateurs d'art

L'éducation artistique doit former des a consommateurs d'art $\%$, au sens le plus noble du terme. Cela suppose que l'action éducative doit, non seulement se poursuivre sous
des formes adaptées a de la maternelle à la Faculté » mais aussi se prolonger au-delà du milieu et de l'âge scolaire en une éducation artistique permanente. I'animation culturelle doit prendre le relais de l'école et, en favorisant la connaissance de lart vivant, en maintenant un contact et des échanges entre les \& consommateurs d'art \& et les créateurs, des plus humbles aux plus éminents, en facilitant le rayonnement de l'objet artistique et cuiturel, éviter que ne se figent les attitudes à lissue du processus scolaire, ou que le besoin et le niveau d'exigence culturels ne retombent dans une désolante mediocrité, faute d'aliments ou de stimulations renouvelées.

## Praticiens de l'art

Rnan elle doit former des spécialistes. Encore convientil ici d'en distinguer deux types :

- les enseignants ou, plus exactement, les animateurs chargés de l'éducation artistique (afin de conjurer la tendance au didactisme particulièrement néfaste en ce domaine) ;
- les artistes eux-mêmes.

Cependant, ces deux fonctions ne devraient pas engendrer deux types de formation étrangères l'une à l'autre, mais plutôt deux types d'apprentissage complémentaires et en appui mutuel l'un sur l'uutre, avec des périodes de formation et de réflexion communes.
Il est certain que les fonctions énumérées ci-dessus : consommateurs d'art, animateurs chargés de l'éducation artistique et artistes, sont les supports de circuits économiques dont on a tort de négliger généralement l'importance. A ce titre, les activités artistiques appartiennent non seulement à un patrimoine culturel, lié au prestige national, mais à un patrimoine économique, contribuant au revenu national. Dans un contexte d'échanges économiques mondiaux et à l'aube d'une civilisation des loisirs, le développement de ces activités parait avoir une importance considérable ; l'éducation artistique est en définitive un investissement productif a moyen et long terme, que lon songe par exemple au rôle important sur les marchés les plus divers, joué par les arts appliqués sous forme de publicité, d'esthétique industrielle et de «conditionnement \%.

## CADRES DE CETTE EDUCATION : ENSEIGNEMENTS ET HORAIRES

Le rétrécissement progressif des activités artistiques parmi les activités scolaires nous a enseigné, de facon exemplaire, que la sawvegarde du temps était la première condition d'une existence réelle. Persuadés que nous sommes de la nécessité d'une grande souplesse dans l'organisation du travail scolaire et des relations interdiseiplinaires, mais conscients aussi des servitudes d'un système et de mentalités qui, hélas, ne changeront pas d'un coup, hous n'avons pas cru pouvoir renoncer dès maintenant à la sauvegarde des horaires d'activités. Nous souhaitons simplement que le droit de cité d'un mode éducatif ne soit plus uniquement fonction de programmes et
d'emplois du temps et que, le plus tôt possible, ces cloisonnernents contraignants puissent disparaitre, sans entrainer le dépérissement et l'élimination d'activités, au nom d'une fausse échelle de valeurs fondée sur la rentabilité immédiate ou les hiérarchies scolaires périmées.

Certes, l'école, lieu de formation obligatoire pour tous, reste l'instrument principal. Mais, à l'école même, le souci d'éducation artistique ne doit pas être uniquement l'affaire de quelques-uns et à certains moments déterminés. Le cadre de vie scolaire, la liberté d'expression, le climat d'imprégnation et de réceptivité concernent tous les enseignants.

L'école est la première maison de la culture : elle doit, à ce titre, fournir à l'enfant un cadre soigneusement preparé, un lieu de vie de qualité où il se plaise et se forme. Nous sommes loin du compte.

En sciences naturelles, en mathématiques, en histoire, l'attitude du maitre est aussi importante que celle du professeur d'éducation plastique, d'éducation musicale, de langue et de littérature française et l'objet de chaque discipline doit fournir non seulement l'occasion d'éduquer l'intelligence mais de faire jouer les ressources de la sensibilite.

## 1) Ecole maternelle et école élémentaire

C'est à l'école maternelle et à l'école élémentaire que se joue en grande partie la réussite de cette éducation. C'est là que doivent être préservés et développés les intérêts et les besoins d'expression, que la variété et la qualité des apports culturels ont le plus de chance de produire des effets profonds et durables sur la nature encore très malléable de l'enfant.
Fin outre, le rôle polyvalent des maitres évite l'éclatement en disciplines et en moments rituels d’activités étrangères les unes aux autres. L'école maternelle et l'école élémentaire doivent, grâce à l'unité du maître, intégrer de façon intime l'éducation artistique à l'éducation générale en maintenant chez l'enfant l'exercice de formes multiples de langages qui lui sont au moins aussi naturels que le langage discursif trop privilégié à l'école élémentaire.

## A - L'école maternelle

Tous les enfants doivent pouvoir dès l'âge de 2 ans recevoir l'éducation de l'école maternelle à laquelle ils ont droit.

A tous les niveaux, l'expression est la base de la péd̉agogie.

L'activité créatrice est la vie même de l'école maternelle, elle s'exerce dans de multiples domaines tels que : jeu, expression graphique, plastique verbale, corporelle et musicale. Ces activités de libre création :

- aident à la maitrise actuelle ;
- affinent la sensibilité et développent l'imagination;
- constituent des stimulations intellectuelles dans des états de concentration.


## Les mattres

L'education y est donnée par une maitresse polyvalente en liaison avec le millieu familial et social. Le rolle de la directrice est prépondérant pour créer une équipe educative; maintenit la cohésion de l'action pédagogique. L'école maternelle favorise un échange permanent entre l'école et les parents.

## Lhoraire

La plus grande liberté est laissée dans ce domaine à 1'éducateur:

- pour l'organisation de la journée qui doit préserver : - Mharmonie de la vie collective,
- I'autonomie de chaque enfant.
- le principe essentiel étant le respect du rythme de maturation et de travail de l'enfant.


## B - L'école élémentalre

La discontinuité du processus éducatif entre l'enseignement pré-élémentaire et l'enseignement élémentaire, Mineohérence qui en résulte, engendrent des ruptures traumatisantes dans le développement harmonieux de l'enfant.
L'école maternelle et l'école élémentaire de 6 à 11 ans s'inscrivent dans une perspective d'éducation globale et continue, chaque enfant devant pouvoir découvrir selon un rythme propre, les eléments d'un pratrimoine culturel commun préalablement défini. Cette continuité permet de préserver les valeurs de créativité de l'enfant qui le condulront à maitriser des moyens d'expression plus complexes ef plus conscients.

C'est à travers une activité fonctionnelle de création fondée sur l'expérience vécue et nourrie par la qualité de l'éducateur et de l'environnement que s'opère la premiere sensibilisation aux valeurs artistiques.

## Les maitres

I'éducation y est donnée par l'équipe des maitres, équipe qui favorise chez ceux-ci une certaine spécialisation permettant à chacun de répondre aux besoins des enfants sans faire d'aucun maitre un spécialiste au sens strict du terme.

Pour réaliser une giobalisation essentielle à Penseignement, au sein de cette équipe, des conseillers ou maitres artistiques travallent en collaboration étroite avec les maltres et les eleves; ils contribuent à assurer une communication entre tous les groupes d’activités des établissements scolaires d'un secteur, d'un canton, d'un arrondissement...

Par alleurs; ils forment un des éléments de liaison entre le cycle olementaire et le premier cycle.

L'enseignement à ce niveau garde le soucl de conserver l'unité affective du groupe.

## L'horalre

## 

L'horaire proposé est celui des trois temps pédagogiques.
En fonction des circonstances et des motivations des élèves, l'horaire hebdomadaire se répartit de façon aussi équilibrée que possible entre les trois familles suivantes:

```
- activités d'ordre corporel,
- activités à dominante intellectuelle,
- éveil et culture de la sensibilité,
```

étant entendu que ces trois familles sont en interférence constante à travers des phases de création, de découverte, d'acquisition, d'exploitation.

Cet horaire n'excelde pas 27 heures pour les élèves.
Cet allègement limite le danger de saturation chez les élèves et permet à l'équipe des maitres de se consacrer pendant 3 heures hebdomadaires à un travail critique de réflexion, de préparation et de mise au point.

## 2) L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire doit permettre par le jeu des options, une diversification des points d'application de l'éducation artistique en fonction des intérêts et des goûts de chacun, sans pour autant y sacrifier une formation générale indispensable et commune à tous.

Mais de plus, il doit donner à chaque enfant la possibilité de fonder sa réussite éducative personnelle sur ses intérêts et ses aptitudes particulières. Dans ces conditions, les élèves capables de construire leur formation sur des activités artistiques doivent pouvoir le faire aussi facilement que s'ils s'appuyaient sur les disciplines intellectuelles traditionnelles, en équivalence de moyens de dignité et de diplômes. I'on pouvait naguère obtenir sa formation générale à partir des langues mortes, de la rhétorique et de la mythologie. Les activités artistiques, dans un ensemble éducatif diversifié mais cohérent, ne peuvent-elles pas avoir des vertus comparables?

```
Nv*
```


## Une école ouverte

Cependant l'école ne pourra rien si elle s'obstine à rester un champ clos et protégé qui se suifirait à luimême. Ne l'oublions pas: le «fonds culturel» vient essentiellement du dehors, du milieu de l'enfant, de son expérience quotidienne. Il ne suffit pas alors à péducation artistique d'exploiter les seules ressources scolaires, il lui faut encore fertiliser le monde non scolaire, l'enrichir et l'utiliser.

L'éducation artistique, c'est aussi l'exposition itinérante, le concert, la discothèque, le théâtre, le cinéma, la télévision. C'est plus encore la qualité de l'environnement banal et quotidien, le soin apporté a lobjet familier, au lieu de vie familial et social, la sollicitation permanente du cadre architectural, des structures et du décor de la vie. Le jouet, le revêtement, 1'ustensile, le meuble, 1'habitat, le square, le site urbain ou rural sont autant d’objets
de formation, d'exigence artistique et culturelle. Sans cela, l'apport de I'éducation scolaire intervient comme un placage artifficiel, sans lien solide avec les éléments profonds et fondamentaux au contact desquels s'est formée la personnalité affective de l'enfant. A cet égard, le tabouret, l'assiette ou l'ours en peluche revêt plus d'importance que le Rembrandt tardivement découvert.

## Rapports école-milleu

S'il veut avoit une action éducative véritable, l'enseignant ne peut rester indifferent au cadre extra-scolaire. Dans ce domaine, l'enseignant ne peut, certes, avoir une action directe, mais son influence permanente doit avec d'autres, jouer un roble determinant s'il se sent solidaire de la collectivité dans laquelle il vit, s'il accepte d'y participer, voire y jouer un role de promoteur. Sans cette solidarité culturelle, l'action enseignante restera superficielle et temporaire.

S'adressant à la sensibilité de l'enfant et de l'adolescent, l'édueation artistique est un moyen privilégié d'action pédagogique qui valoriserait une excellente fixation des connaissances dans beaucoup de disciplines.

Non seulement l'école doit provoquer l'enrichissement de I'environnement et en tirer parti en éducation artistique, mais son action doit se prolonger dans les activités socio-cuiturelles dégagées de toute contrainte, y compris des contraintes scolaires; occasions de rencontre et d'échange entre les enseignants et les non enseignants, entre les générations et les différents milieux sociaux.

Il ne peut $y$ avoir de barrière intranchissable, d'exclusivité de compétence entre la classe et les activités du club de dessin, de photographie ou d'expression dramatique. Il importe, là aussi, que les professeurs soient présents afin que les options offrent les champs d'application véritables de l'éducation scolaire, sans contradiction avec elle. Il faut aussi que l'école sache s'ouvrir à tous ceux qui sont susceptibles, par leur richesse personnelle, leur expérience, de venir se prêter au dialogue, à l'échange que l'enfant réclame et auguel 11 a droit.

## A - Premier cycle du second degré

Le premier cycle de Penseignement du second degré : 11 a 15 ou 16 ans.

De même qu'il ne doit pas y avoir rupture entre l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire, la culture par linitiation aux arts et a larchitecture, par les activites créatrices et d'expression doit être dispensée en continuité avec les enseignements du $1^{* 5}$ degré dans toutes les classes du second degre, terminales comprises.

L'éducation artistique participe à l'épanouissement de l'être social, favorise la communication avec autrul. Il ne faut pas perdre de vue que pour un nombre fort important d'enfants, cette éducation risque d'être leur seul bagage d'adulte dans ce domaine. Elle initie aux connaissances et aux méthodes. Elle développe les facultés intellectuelles, la puissance d'attention, d'observation, d'imagination, la sensibilité, l'esprit d’analyse et de synthèse. A cet égard,

I'étude de Penvironnement est déterminante par le contact avec l'art contemporain. Blle aide à surmonter la crise de I'adolescence.
Les maitres. L'enseignement est donné par des maîtres spécialistes en étroite coordination avec les autres membres de l'équipe de professeurs. Les maitres spécialisés apportent une contribution spécifique et irremplaçable, indispensable à une observation complete et à une orienfation positive des élèves;

- les activités artistiques comprennent:
- arts plastiques, architecture, musique et arts sonores, activités manuelles, expression corporelle, arts d'animation, activités dramatiques, activités de synthèse;
- Vhoraire prend en charge à l'école tout le travall de l'élève, il est divisé en trois temps pédagogiques :
- 6 heures par demi-classe comprenant :
éducation plastique
éducation musicale
travaux manuels éducatifs
2 heures d'une activité artistique au choix de I'elève;
- Expression corporelle et discipline d'éveil (étude du milieu à dominante humaine et naturelle, exploitation de l'événement) ;
- Disciplines intellectuelles fondamentales et travail personnel de l'élève sous la direction des professeurs.


## B - Deuxième cycle du second degré

Le deuxième cycle de Tenseignement du second degré, $15-16$ à 19 ans.

L'éducation artistique contribue à la formation de l'adulte et le prépare à son rôle social.

- Elle équilibre le poids de l'abstraction livresque;
- elle répond aux aspirations de l'adolescence;
- elle perfectionne les moyens d'expression;
- elle exerce à une réflexion analytique et synthétique sur l'art vivant.
- Les maîtres : spécialisés.
- Les activités : prolongement des activités du Ioz cycle.
- Lhoraire : pour tous les elèves :
- disciplines artistiques obligatoires, 2 h . par semaine (au choix : arts plastiques, musique, activités manuelles, etc...) ;
- activités de synthèse obligatoires, 3 h . par mols (contacts, échanges entre les élèves ayant choisi des matiéres différentes parmi les disciplines artistiques obligatoires) ;
- ateliers et clubs libres avec un renforcement d'animateurs spécialisés.


## Option Arts :

- s'ajoute aux possibilités ci-dessus :
- réservée aux élèves qui le désirent (remplace en général une langue vivante ou s'ajoute aux matières obligatoires) ;
- étendue à toutes les sections du second cycle et du baccalauréat;
-3 h . par semaine.


## C - Sanction de la formation culturelle of artistique

Tant que le baccaiauréat sanctionnera les études secondafres et ouvitira laccès à l'enseignement supérieur, un baccalauréat devrait fire institué.

Ce baccalauréat artistique aurait deux options :

- Arts et Sclences socio-économiques;
- Arts et Sciences exactes.

Cette réforme suppose la mise en place de la formation culturelle et artistique à Pécole materneile, à l'école élémentaire et dans le premier cycle du second degré.

Cle bacealauréat ouvrira la voie des études supérieures de toute sorte comme des carriéres artistiques.

## 3) L'enselgnement supérleur

Aur niveau de lenseignement supérieur, il est indispensable de promouvoir une éducation générale rassemblant les étudiants par ailleurs engagés dans leurs spécialisations. A l'intérieur de cette formation commune de Thomme et du citoyen, l'éducation aristique' apporte à la culture permanente un fonds sans cesse renouvelé et dire fement exploitable. Ce n'est pas un hasard si le théarre, le cinéma, l'auditorium, l'exposition d'art sont des lieux de convergence et d'échange non seulement pour les étudiants entre eux, mais pour toute la communauté.

D'occasionnelle cette activité culurelle doit devenir une véritable écucation générale, certes nourrie de la connaissance compzéhensive du passé mais surtout élargie aux probldman de l'épocue contamporaine. C'est a ce prix que les Facultés Éparses redeviendront l'Université.

## A - Faculté des Arts

Sahs remtettre of catise Yraticulation en départements retenue par le Colloque de Caen, nous proposons, dans le cadre des structures actuelles, la création de la Faculté des Arts. Elles seraient implantées dans les villes où la coopération avee les établissements spécfalisés serait la plus tavorable. Elles dispenseraient les grades universitaires, au meme titre que les autres facuites :

- $1^{e r}$ cyele : D.U.E.A. (diplôme universitaire d'Etudes artistiques, en 2 ans) ;
$-2^{\circ}$ cycle : Heence et maitrise, en 2 ans;
- 3. cycle : doctorat.

Ies futurs enseignants des disciplines artistiques seraient recrutés au niveau de la maitrise, avec une formation pédagogique du type C.A.P.E.S. (1)

[^5]
## B - Les auťres facultés

Par ailleurs, dans toutes les autres facultés, l'enseignement supérieur doit :

- entretenir et développer, pour la formation des maitres de toutes disciplines, la sensibilité artistique nécessaire à une pédagogie rénovée ;
- prolonger l'éducation artistique antérieure des êtudiants de toutes disciplines, en vue d'assurer leur épanouissement;
- s'associer étroitement à l'éducation artistique permanente de lindividu.

Le compartimentage actuel des établissements d'enseignement supérieur constitue un obstacle à la réalisation de ces objectifs. L'introduction de l'education artistique dans l'enseignement supérieur suppose, à tout le moins, un assouplissement des structures actuelles. Il exige aussi une coopération étroite avec le Ministère des Affaires culturelles.

## 4) Coordinations interdisciplinaires et extra-scolaires

Les disciplines à dominante artistique cionneront lieu à des coordinations entre elles et avec les disciplines intellectuelles. Elles exploiteront l'apport des techniques audio-visuelles, établissant ainsi une liaison entre le milieu scolaire, la vie personnelle de l'élève et son enviromement.

Blles trouveront des prolongements à l'extérieur (foyers et maisons de jeunes, maisons de la culture, associations à initiatives diverses, etc...)

## 5) Education permanente

Enfin, après l'école, les adultes, de plus en plus nombreux, qui souhaitênt affiner leur goât, découvrir des aspects nouveaux de pexpression esthétigue ou s'initier a des techniques nouvelles, doivent trouver dans des cadres très souples et selon des modalités diverses faisant une place plus ou moins grande à la contemplation personnelle ou à l'animation de groupe, la réponse à ce besoin.

Le critère de cette éducation permanente sera en définitive non pas le nombre d'entrées dans les musées, ni même le nombre de disques ou de livres d'art vendus ou la multiplication des peintres ou des musiciens du dimanche, mais d'une manière plus profonde l'embellissement de l'environnement dans la vie quotidienne.

C'est pour cette raison que la liaison entre lécole et les équipements socio-cuiturels (maisons de la culture, maisons de jeunes, foyers, clubs, centres sociaux...), entre les enseignants et les animateurs en milieu non scolaire
nous paraît une des principales conditions d'une éducation artistique, comme d'ailleurs d'une véritable formation générale de lindividu. Une grande souplesse d'articulation, qui suppose l'ouverture de l'établissement scolaire, doit permettre les échanges les plus divers et substituer à la notion trop bien délimitée d'école, celle d'équipements socio-éducatifs comprenant aussi bien les classes-ateliers scolaires privilégiés que les ateliers d'activités libres, ouverts à tous.

## 6) Investissements humains et matériels

La mise en pratique de cet esprit nouveau et un minimum d'améliorations et d'aménagements permettront cet enseignement, mais rien de durable ne pourra étre fait sans investissements importants et sans études architecturales menées en liaison avec les utilisateurs.

L'information, la formation, le recyclage des spécialistes, appellent l'organisation d'échanges, de rencontres, de stages et de séminaires régionaux, nationaux et la prise en charge, par la collectivité, du temps de recherche et de recyclage des maitres, la participation de l'artiste à la formation des élèves et des maitres, indispensable au rétablissement du dialogue entre l'artiste et son public.

## FORMATION DES MAITRES

## 1) Pour tous les professeurs

L'éducation artistique ne peut résulter de la seule action des professeurs spécialisés. Profondément conditionnée par la préparation de l'enfant à la réceptivité sensible, par le respect de l'expression personnelle, par la richesse et la qualité du milieu, par l'attitude respectueuse et ouverte a l'égard de ce qui vient des autres, par un désir profond de communication compréhensive, elle est le résultat d'une action pédagogique concertée. A cet égard, la pédagogie des écoles maternelles et des groupes d'éducation nouvelle nous fournit des éléments d'expérience dont nous devons tirer parti.

L'exploitation dans des disciplines plus spécifiquement artistiques de la sensibilisation des enfants suppose une sauvegarde des possibilités de tous dès le départ. L'école n'est pas faite pour renforcer les contraintes socio-culturelles par ses limites, ses traditions et ses interdits mais pour compenser les inégalités.

C'est d'abord une formation de tous les éducateurs soucieux de révéler et de développer la personnalité de l'éléve qui rendra possible une authentique éducation artistique.

Il faut en outre habituer tous les maîtres, sans distinction de discipline, à tirer parti du présent, de l'actualité, de l'événement d'où qu'il vienne. Certes l'inventaire, la réflexion sur les œuvres du passé restent enrichissants. Mais
ce qui compte surtout c'est se sentir capable de vivre avec son temps, ne pas subir passivement ou ne pas refuser le nouveau, l'insolite, faute de méthode permettant de l'intégrer à sa vie, à sa culture.

Or, cette méthode qui seule prépare lhomme à faire face et à s'affirmer, on ne l'apprend qu'en la pratiquant.

Etre prêt à fonder son cours sur l'émission de télévision de la veille, le fait du jour, politique, économique ou social, l'exposition d'art abstrait voisine ou le film de la semaine, c'est tout un. Cela réclame de l'enseignant, quelle que soit sa spécialité, la même attitude. Hélas ! peu de maitres, actuellement, y sont préparés. On ne peut cependant concilier le respect de l'intérêt de l'élève, la communication vivifiante, avec le refus de l'actualité.

Mais l'exploitation de l'actualité ne sera possible que si l'on redonne sa juste place à l'improvisation dans l'action pédagogique. Il faut cesser de confondre improvisation et impréparation, la première n'étant possible, justement, qu'après une longue préparation. La formation de tous les maitres doit être suffisamment polyvalente, leur fonction doit retrouver une marge de confiance, de liberté et d'appréciation personnelle dans le choix de leurs méthodes et moyens d'action éducative, pour favoriser un véritable enrichissement mutuel du maître et de l'élève.

Cette formation doit surtout les préparer au travail en commun. Faute de travail en équipe sur des themes susceptibles de provoquer une réflexion et une action pédagogique collectives, nous ne parviendrons jamais à une véritable éducation générale.

## 2) Pour les professeurs de disciplines artistiques

Dans le processus global de la formation de l'individu, l'éducation artistique est «une dimension de l'éducation tout entière qui prépare une certaine qualité d'existences.

Le problème n'est done pas seulement l'insertion de «matières artistiques» dans l'enseignement, ni la formation des seuls enseignants artistiques, mais l'introduction de cette dimension au bénéfice de tous, à tous les niveaux et à tous les degrés de la formation. L'art est devenu un terme abstrait, ambigu, conçu soit comme patrimoine, soit comme création. Il doit être communiqué, à travers l'aide ou la résistance d'une technique, par des activités d'expres. sion et des activités de création.

Les éducateurs dans ce domaine sont entièrement à former.

Sur le plan quantitatif, la formation actuelle des maitres de l'enseignement artistique traditionnel est déficitaire. Dans le seul secteur des «professeurs de dessin», les travaux de la commission d'équipement scolaire pour 'e Vo Plan font apparaitre pour l'enseignement du $2^{\circ}$ degré la nécessité de former tous les ans une moyenne de 400 maitres pour assurer la perpective des besoins en 1972.

Or, la nouvelle définition du rôle de l'éducateur va exiger une révision non seulement de la formation pédagogique de ces maitres, mais également une refonte de leur formation de spécialistes.

En effet, et avec les réserves faites sur la signification du mot «artistique», l'enseignant des disciplines de l'art est, au premier chef, un éducateur. Il est éveilleur d'énergie, initiateur. Il est aussi un maitre, dans le sens de la possession d'une maitrise.

En tant qu'éducateur, il est préparé à intervenir en équipe, il est apte à l'exercice pluri-disciplinaire de sa mission.

Mais aussi, au sein même de l'école, il joue un rôle d'animateur pour ses élèves et pour tous ceux qui viennent dans une école ouverte, participer à l'éducation permanente.

Par rapport à l'environnement de l'enfant, l'éducateur doit être un médiateur.

L'esquisse de ce profil de l'éducateur par l'art conduit à formuler l'exigence fondamentale de sa formation qui est de donner un comportement d'éducateur. Cette formation nécessite :

- Iouverture, le désenclavement et la despécialisation;
- l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques dans le domaine artistique ;
- le travail en équipe;
- laptitude à la recherche et à l'intégration dans la communauté humaine.

Elle comprend donc deux éléments complémentaires : une formation spécialisée destinée à l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques dans le domaine artistique, une formation à la communication et à la mission spécifique de l'éducateur.

Ces deux formations sont données dans une Faculté des Arts, comportant les trois cycles d'études supérieures.

Pour l'élaboration et la mise en place de cet enseignement, une coordination est nécessaire entre le Ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles et le Ministère de l'Education nationale.

## A - Formation spécialisée

## Elle a pour but :

- de faire acquérir une culture et une pratique artistique ;
- d'initier aux techniques d'expression qui ne constituent pas la spécialité choisie;
- de préparer à la communication par une série de stages de dépaysement, c'est-à-dire dans des milieux diversifiés.

C'est à ce moment que se décident les vocations d'enseignant, vocations sanctionnées par une prise en charge financière correspondant à un engagement de service public.

La formation spécialisée est offerte aux titulaires de tout baccalauréat, mais il est évident que les titulaires du baccalauréat artistique seront mieux préparés à la recevoir. Elle est offerte aussi aux possesseurs d'un titre admis en équivalence.

Des artistes - selon des critères à définir - pourront être dispensés de ce cycle de spécialisation.

La pratique d'un art est menée en commun avec des artistes qui ne se destineront pas à l'enseignement (mais qui pourront y accéder ultérieurement). Les ateliers nombreux et très divers, les salles de musique ou d'expériences sonores, etc... sont ouverts sur l'extérieur, en particulier aux futurs enseignants des autres disciplines.

Initiation aux techniques d'expression qui ne constituent pas la spécialité : par exemple la spécialisation dans le domaine des arts plastiques, pourrait s'accompagner d'une initiation aux travaux manuels éducatifs, au cinéma, aux activités dramatiques, etc...

L'organisation de stages actifs, de dépaysement et de contacts permettra l'apprentissage de la communication et đu travail en équipe, en développant le champ des expérience et la connaissance de milieux diversifiés.

Il peut s'agir de stages dans les centres d'éducation populaire, les maisons de jeunes, des entreprises, C.E.M.E.A., etc.

A ce stade de la formation du futur éducateur, il est essentiel de développer sa disponibilité, en lui offrant un choix très varié d'activités d'expression et de création.

## B - Formation en commun avec les autres maîtres

Destinée à tous les enseignants, elle est commune aux éducateurs par l'art et aux maitres des autres disciplines.

Elle forme les éducateurs pour tous les niveaux de l'enseignement de la maternelle à l'université et à l'éducation permanente. La hiérarchie devrait s'opérer uniquement en fonction des responsabilités exercées et non pas en fonction de l'âge des enfants auxquels on s'adresse.

Des cours et des séminaires portant sur la psychologie, la pédagogie, les techniques de communication, et utilisant les méthodes actives sont organisées, en commun avec les enseignants des autres disciplines.

Des stages obligatoires comprennent :

- stages pour tous dans les différents niveaux de l'enseignement individuel et en équipe, en particulier dans les établissements expérimentaux.

L'acquisition de l'expérience pédagogique doit se faire en équipe avec des enseignants artistiques et ceux des autres disciplines.

- Stages à l'étranger avec mission culturelle ou pédagogique bien définie (dans le cadre d'échanges culturels bilatéraux ou de jumelage d'établissements par exemple) ;
- stages dans le monde socio-économique.

L'ouverture sur la recherche ne doit pas être vaine. Deux domaines s'offrent à l'éducateur par l'art :

> - la recherche sur la création;
> - la recherche pédagogique.

Dans les deux cas, la recherche doit être pluri-disciplinaire et ouverte aux créateurs.

La formation permanente s'adresse aux enseignants en exerelce pour leur apporter le perfectionnement, les contacts, la possibilité d'interrompre momentanément leur mission pour faire de la recherche.

Elle s'adresse également aux enseignants des disciplines non artistiques qui souhaitent s'initier aux pratiques de tait en llatson avec les établissements spécialisés.

## 3) Structures

La mise en cuvre de la formation des educateurs demande ainsi une adaptation profonde des structures existantes.

La Commission est consciente des difficultés soulevées par les multiples exigences contenues dans la définition
des facultés des Arts ainsi que des problemes de structures laissés volontairement sans réponse.

Afin d’éclairer le débat, elle propose deux exemples pris dans des pays (la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale) où la souplesse des structures facilite une meilleure adaptation de l'enseignement.

Elle souhaite cependant appeler l'attention sur deux idées-force qui lui paraissent fondamentales :

1) la notion d'équipe de travail interdisciplinaire qui dépasse la simple coordination et demande une transformastion des mentailiés ;
2) l'autonomie à tous les niveaux et à tous les degrés de responsabilité des équipes, des établissements, des centres de formation.

L'organisation des trois catégories de stages notamment ne peut se faire que dans une hypothèse d'autonomie du système de formation.

Cette autonomie doit s'accompagner de la libre disposition d'une partie des crédits destinés au fonctionnement de l'ensemble dans une proportion à définir.

RAPPORT = ANREXEE

## PROFOSITIONS POUR UNE FORNATION CUMTURELIE

## Evidences ef consłatations

Ce rapport contient un certain nombre d'évidences.
Ce sont celles que d'ordinaire on oublie le plus volontiers ou que l'on reconnait comme telles pour omettre de les discuter.

Mais il importe de les répéter sans cesse jusqu'à leur prise en charge profonde et réelle par l'ensemble du corps enseignant.

En particulier, nous devons réaffirmer en préliminaire de ce document qu'une formation culturelle bien comprise peut permettre de satisfaire vraiment aux finalités de l'éducation, rendues plus impératives par les mutations et les bouleversements quotidiens du monde moderne.

## Objectiis

En fait, la formation culturelle est avant tout éducation, s'appuyant sur les valeurs du passé, tout en s'intégrant proiondément à la vie présente.

Cette formation est essentiellement dynamique : elle pénétre dans tout l'établissement, elle vivifie toutes les disciplines, et elle dispose, dans l'emploi du temps et hors emploi du temps, d'horaires réservés pour lui permettre d'atteindre plus aisément ses objectifs.

Elle développe la créativité qui, seule, lavorise la mobilité et l'agilité et défie toutes les pesanteurs.

Mais l'éducation culturelle est en même temps générale et sociale, Elle doit donc :

- seion une démarche plus libre et plus spontanée,
- selon des progressions définies localement, dans un système de rapport : enseignant-enseigné, établissement - milleu, valorisant lhomme et la vie,
contribuer à former :
- un être sachant s'informer, raisonner et communiguer,
- un être libre et đésaliéné, adulte et responsable, disponible et novateur, capable de s'organiser et d'assumer le changement on inventant des solutions toujours nouvelles aux problèmes toujours nouveaux qui se posent à Iui quotidiennernent, ayant pour tout dire $<d u$ devenir dans I'esprit»,
- un être communautaire et participant, sachant agir au sein du groupe, possédant son autonomie tout en refusant l'isolement,
- un étre déséquilibré, capable de découvrir un art de vivre, et d’acquérir une dimension générale compensatrice des spécialisations déshumanisantes bien que renđues de plus en plus nécessaires.


## Contenus

Rappelons qu'aucun programme ne peut se fixer arbltrairement 《d'en haut». La formation culturelle relève par sa nature même d'un esprit et dépend fondamentalement de l'attitude des chefs d'établissements, des animateurs et de l'environnement.

Seules de grandes orientations peuvent être dégagées à partir des objectifs précités. Les expériences anglosaxonnes et québecoises nous montrent la voie sur ce point.

## Selon :

- les données du milieu humain et culturel,
- la personnalité de chacun : maître et élève,
- les concours internes et externes à l'établissement,
- les besoins exprimés par les élèves (profonds ou momentanés) et du groupe auquel ils appartiennent, les animateurs détermineront sur place les comportements et les progressions souhaitables.
Mais, quelles que soient ces progressions, elles devront tenir compte des principes suivants :
- partir autant que possible des réalités vécues, des événements et des faits et idées du monde contemporain,
- s'efforcer d'élever simultanément, dans une perspective de đéveloppement, l'enseigné et son milieu,
- confier aux enseignés des responsabilités dans le choix et la conduite des activités, et dans la gestion des locaux et du matériel,
- assurer l'éducation permanente dès le plus jeune âge, en fortifiant la possibilité d'être et d'agir par l'entrainement à la décision, à l'organisation et à l'imagination; la formation individuelle passe désormais par le travail de groupe.

Ainsi, dans la perspective de l'éducation permanente, la formation culturelle doit résulter d'un cheminement dialectique constant entre le milieu des élèves, le milieu de l'établissement et le monde extérieur, le tout représentant le microcosme de la société vivante. Elle doit toujours s'accompagner à tous les niveaux, d'activités de recherche et de contrôle.

La réponse à la demande en matière de formation culturelle ne peut se faire que sur les lieux mêmes où elle est formulée.

Le milieu propre à l'établissement est formé, rappelonsle, tout à la fois de l'ensemble du corps professoral, du personnel administratif, d'encadrement et de service (internats et externats), des parents d'élèves.
Précisons que le milieu extérieur concerne les grands secteurs de vie de l'homme et de la cité :

- le monde du travail : entreprises et syndicats,
- le monde de la famille, vue sous l'angle de la microsociété et du cadre de la vie quotidienne,
- le monde du temps libre, sous ses deux aspects essentiels : structures culturelles (associations volontaires, institutions préexistantes et nouvelles) et détente,
- le monde de la cité : collectivités locales, structures résidentielles et groupes d'influence,
- le monde de la société globale tel qu'il est percu à travers les moyens de communication de masse (presse, radio, télévision).

Le tout constitue l'essentiel de l'école parallèle.
Il faudrait ajouter qu'à terme, à l'imitation des «Vil-lage-Colleges» anglais et de certaines institutions nordiques, l'Ecole et l'Université, adoptant la formation culturelle, préparent de ce fait à l'éducation permanente. Il en résulte que le professeur devient un animateur d'adultes; le praticien, l'artiste, le professionnel, le syndicaliste deviennent dans le même temps des éducateurs d'adolescents.

Rappelons encore que chaque fois, à loccasion de chaque activité, tout peut être assumé :

- le développement des facultés d'analyse et d'expression,
- la pratique des responsabilités,
- l'exercice de l'imagination créatrice,
- la recherche en commun,
- la perception de l'univers sensible,
- et, en définitive, I'affirmation de la globalité de la personne, qu'il s'agisse de l'approche d'un fait quotidien dans la presse, de l'organisation d'une confé-rence-débat. de la préparation d'un voyage d'études ou d'un montage poétique, de la conduite d'une enquête sur la condition de la femme ou la place de l'enfant dans la société...


## Le professeur - animateur

L'efficacité d'un éducateur ne se mesure pas à sa seule compétence technique et intellectuelle. Le vrai «maitre» est celui qui \&devient» avec son expérience, car ni l'équilibre, ni la maitrise ne peuvent se trouver dans l'immobilité.

Au lieu de se contenter d'être un informateur, il doit à chaque instant «élucider» les situations où il est impliqué, et c'est dans la mesure où lui-même est en mouvement et en Éveil qu'll facilitera le devenir des autres.

Il est au carrefour de la vie de l'établissement et de son environnement. Il ne fait pas, mais fait prendre en charge. Il ouvre les chemins, Il possède la faculté fondamentale d'être disponible et de se remettre en cause. Plus qu'un informateur, il est incitateur, à la limite un provocateur.

Mais la qualité des animateurs devient alors la pierre angulaire du système et leur formation se révèle en conséquence une des plus importantes et des plus délicates dans la formation des maitres, tout autant que leur recrutement (1)

[^6]
## Conception d’une répartition de temps

Tout en affirmant la nécessité absolue de 1'utilisation d'un tiers temps pour les activités culturelles les plus variées, il nous semble important d'éviter toute rigidité dans son application.

II faut rappeler que Pépanouissement de la personnalité s'accomplit par des voies mutitiples : les moments de paresse ou d'inactivité apparente peuvent être aussi riches que les moments d'efforts.

Nous valoriserons donc tout autant : les temps libres, les veillées et les activités imprévisibles et implanifiables. (2)

## L' \& EDUCATION ARTISTIQUE * DANS LA FORMATION CULTURELLE

Dans ce contexte «l'éducation artistique» est autre chose que le simple rajout d'un horaire pour des disciplines jusqu'ici sacrifiées, car l'approche de l'art par l'éducation importe tout autant que l'éducation par l'art et poser le problème de cette éducation vise plus loin que la seule revalorisation et multiplication des maitres artistiques : c'est réclamer une prise de conscience de données historiques et psycho-sociologiques de notre éducation, et de la façon dont elles ont déterminé certains *comportements * parmi lesquels celui qui refuse l'art.
Notre société enferme l'art et les artistes dans un système aliénant pour eux, qui les fige dans les représenta-
(1) La Commission est soucieuse de citer à ce propos les heureuses initiatives du ministère de l'Agriculture tant sur le plan du statut personnel d'éducation culturelle et d'animation (le seul existant à ce jour) que sur celui du recrutement et de la formation.
La Commission souligne l'importance de ces innovations pour en réclamer l'application au ministère de l'Education Nationale; elle demande en particulier la création d’un corps d'animateurs.
(2) LES FOYERS SOCIO-EDUCATIFS (qu'il faudrait mieux appeler Centres Socio-Culturels).
Ils doivent répondre à un programme architectural précis et distinct, indépendant de l'ensemble scolaire tout en y étant intégré.
Leur conception esthéticue et fonctionnelle valorise le cadre de vie et incite à la créativité et aux responsabilités.
Ce sont des outils à la disposition des élèves qui y trouvent la possibilité d'être chez eux, d'y créer et de s'y détendre, avec ou sans l'aide des ainés : leurs professeuts.
Ils sont les lieux d'election de la formation culturelle.
Là encore, la Commission estime nécessaire de renvoyer aux documents très précieux du ministère de l'Agriculture en la matière.
Mais sans doute encore faudrait-il aller plus loin, com-pte-tenu des objectifs et contenus précités, et préconiser une certaine autonomie des chefs d'établissements dans le cadre des petites et grandes régions, pour assurer la formation générale et la formation culturelle en fonction de l'adaptation permanente au changement et au milieu.
tions traditionnelles qu'on s'en fait. Si, en apparence, elle met l'Art et les Artistes sur un piédestal, en fait elle les maintient à distance, ou les coupe de lartisanat, de l'industrie et de la vie, tout comme l'Ecole traditionnelle nous enforme dans des concepions désuètes de la culture et l'education.

Les clivages en classes sociales, ont leur reflet dans la hiérarchie autoritaire de notre vieux systeme éducatif et toutes ses segmentations; mais ils se refletent aussi dans lopposition tranchée que l'on fait couramment entre artistes, artisans et techniciens, alors que tous concourent, à des degrés divers, à la création, la consommation et la diffusion de l'art. Il nous faut cependant constater comme un lait la multiplication, la présence obsédante des objets et des créations sous toutes leurs formes : vêtements, réalisations architecturales, films, disques, affiches, etc...; tout ce monde dobjets doit être accepté lui-mème comme mati ère d’éducation, et lié à la découverte du monde présent que nous ne pouvons nous contenter de subir.

Une éducation véritable devra donc «assumer» ce milieu de vie en l'exprimant dans des langages: expressions poétique, plastique, sonore, cinématographique, gestuelle, etc... seront alors autant exploration et utilisation de l'espace humain que de l'espace extérieur. Elles ne seront pas seulement application à vide de techniques ou traditions contraignantes, mais culture nouvelle, facteur d'équilibre et recherche d'un langage universel.

## AMENDEMENTS AU RAPPORT, PROPOSES LORS DE

## LA SEANCE PLENIERE

La question est posée, à la fin de 1'exposé de M. MANDRA de savoir pourquoi la commission a réclamé, pour Penseignement artistique, la création de Facultés - alors que cette division en Fैcultés est de plus en plus contestée par de nombreux membres de l'enseignement supérieur et non la création de départements, conformément aux recommandations du colloque de Caen. M. Mandra répond que la commission serait probablement tout entière d'accord avec une telle demande; mais, ajoute-t-il, la commission s'est crue avant tout obligée de prendre position pour une sorte de droit de cité de l'enseignement artis-
tique dans les Universités, droit qui ne lui est pas encore unanimement reconnu.

Répondant ensuite à la question : «En quoi consiste la recherche artistique»?, M. Mandra préoise :
«Il s'agit d'un problème très particulier aux milieux artistiques. Si les structures de l'enseignement supérieur ne se transforment pas au point d'être suffisamment ouvertes à ce qui se passe en dehors de l'enseismement, c'est-à-dire si l'enseignement supérieur ne devient pas un lieu de convergence, un lieu de rassemblement de tous les efforts, on voit mal comment des sections de recherche pourraient naitre. Il faut espérer que le chemin qui sépare à l'heure actuelle les milieux oì se construit l'art vivant - et auxquels appartiennent parfois des membres de l'enseignement - de l'enseignement supérieur finira par être parcouru, pour le plus grand bien de la formation culturelle et peut-être aussi de toutes les autres disciplines».
M. le Recteur Robert MALLET insiste sur la difficulté de définir la recherche en art : «Par essence, le créateur d'art est un chercheur. Mais il faut que les chercheurs qui seront formés dans les facultés ou départements d'art soient aussi des créateurs». Un autre aspect à souligner est que la recherche en art est aussi une recherche en histoire de l'art, c'est-à-dire en archéologie. Deux voies s'ouvrent donc à la recherche : la voie de la création, qui s'ouvre presque spontanement, et la voie de l'histoire de l'art, qui nécessite un travail en équipe.

A une question posée à propos de la création d'un baccalauréat en art, M. MANDRA répond que le problème du baccalauréat n'a pas été au centre des préoccupations de la commission. Mais il pense que beaucoup d'enfants qui renoncent aux études secondaires au niveau de la classe de troisième auraient eu des chances d'atteindre le niveau du baccalauréat si des sections artistiques existaient. Il en va de même pour de jeunes artistes, engagés de bonne heure dans l'apprentissage d'un métier difficile, dont les servitudes les contraignent à abandonner leurs études secondaires. Pour tous ces cas, la création d'un baccalauréat en art parait souhaitable.

Enfin, M. le Recteur MALLET confirme : «Il s'agissait pour nous de faire intégrer léducation artistique dans la notion de culture essentielle, existentielle de thomme. Il fallait donc s'intégrer aux structures existantes pour y acquérir un droit de cité. Si, en plus, la commission avait demandé que les structures fussent différentes, ce droit de cité serait probablement encore moins accordé».

22


Président: N. CROS, inspacteur génêrai de Mécucation nationale, assisté de M. NumOI, Directeur de II.N.A.S.

Rapporteurs:M. ANTONNE, recteur de l'Académie d'Orléans.
M. DEHEUVELS, proviseur de la Cité scolaire d'Amiens.

Au sein d'un monde qui a été justement défini comme «monde du changement», le système éducatif ne peut étre seul à accepter de se scléroser dans des formes traditionnelles, si prestigieuses qu'elles aient pu être dans le passé.

La pression du développement démographique, technique ef économique conduit donc inéluctablement à remettre en question plusieurs des fondements de notre enseignement. En effet, appelé aujourd'hui tout à la fois à son ancienne mission d'information, à une mission de formation intellectuelle, artistique et physique, de préparation à la vie professionnelle et d'initiation à la vie collective, cet enseignement apparaît comme mal adapté à ses finalités.

Formation artistique et formation morale en sont pratiquement absentes. Linformation est trop souvent livresque, distribuée dans cette unité pédagogique fondamentale que demeure la classe, à la fois surchargée et de plus en plus hétérogène. L'enseignement donné est plus de contenu que de méthode. Dès le cours préparatoire, l'individualisme et l'esprit de compétition règnent sur Ia classe, avec les compositions, les classements, Pétiquette du bon élève et celle du cancre, le recours inévitable et rapide à la fraude. L'esprit d'examen domine d'ailleurs l'ensemble du système éducatif, pèse sur son organisation pódagogique, conduit à une diversification rigide des sections, à une orientation irréversible, à une sélection autoritaire - selon des critères faux - et par élimination. Dans cet établissement, isolé du monde extérieur, lenseignant se replie sur lui-même et sur sa classe. Son service reste curieusement défini sous la forme d'un nombre réglementaire d'heures d'enseignement. Il en est de même pour le travail de l'élève, déterminé sous la forme d'un nombre d'heures de cours hebdomadaires. Cependant, le professeur assure un «service» de 15 ou 18 heures; le service de l'élève varie de 25 à 44 heures suivant les sections. Et pourtant, lui aussi effectue un très lourd travail hors de la classe; on voudrait en outre qu'il puisse se cultiver, se détendre, apprendre à organiser ses loisirs.

Enfin, la répartition de l'autorité dans la gestion et le fonctionnement de l'établissement fait lobjet de textes anciens qui se trouvent aujoura'hui pratiquement vidés de leur substance.

## LES GRANDES LIGNES

## D'UNE RENOVATION PEDAGOCIQUE

Quelles devraient donc être les grandes lignes d'une rénovation pédagogique?

1) En premier lieu, il semble essentiel d’intégrer l'établissement dans un cadre d'éducation permanente. Une telle intégration devrait faire apparaitre un nouveau type d'établissement, largement ouvert sur le monde extérieur, et participant à une vaste entreprise de formation générale et culturelle, en collaboration étroite avec les autres organismes de la cité.
2) L'examen final doit cesser de peser sur tout le système d'enseignement.

L'institution d'un système d'options libres, prévoyant à tous les niveaux la possibilité réelle de changer d'option, donnerait à notre enseignement l'unité et la souplesse qui lui font défaut. Pour I'ensemble des disciplines de base - celles d'un tronc commun - l'examen pourrait alors être remplacé par un bilan des études achevées, mentionnant lindication des niveaux atteints. En revanche, l'accès aux établissements d'enseignement supérieur serait subordonné à la réussite à des examens séparés, dans les options exigées pour chaque spécialité.
3) Les excès de l'individualisme doivent être supprimés de notre système éducatif. On peut y parvenir

- en supprimant le principe du classement des élèves,
- en essayant de substituer à la notation traditionnelle une appréciation qualitative, et une indication de niveau (Lettres A. B, C, D, E).
- en développant à tous les niveaux les travaux de groupe, les activités de clubs, qui devraient être intégrés dans le temps de la vie scolaire.

4) Le travail de l'élève doit être organisé de façon plus logique et plus humaine.

- Il faut inclure dans son horaire de travail le temps réservé au travail individuel, et à la formation culturelie. L'horaire global ainsi obtenu ne devrait pas excéder celui d'un adulte.
- Il faut faciliter le travail individuel de l'élève dans le cadre même de l'établissement
- par un important service de documentation et d'information mis à sa disposition,
- par des salles de travail bien aménagées,
- par la présence à ses côtés de conseillers qualifiés.
- Il faut enfin, dans les disciplines fondamentales, individualiser le rythme de progression.

5) L'enseignement doit avoir pour objectif essentiel l'acquisition des mécanismes, des techniques de travail, la formation du jugement.

Son contenu devrait Stre fiké par cycle, et nor plus par anace scolaire.
5) Cette souplesse d'organisation rendrait nécessaire la constilution d'écuipes de professeurs, adoptent ture stratelyie pédagogique concertbe. A l'atorteur de chaque discipline, mais aussi dons des rencontres interdisciphinaires, de tels groupes de refiexion pedagocique devraient se muitiplier au niveau de l’átsblissement, chaque groupe dilIusant très largement auprès des autres le résultat de sos réllexions, et de ses recherches. Bien entendu, le personnel non enseignant (psychologue, documentaliste, bibliothécaires, représentants des services médicaux é sociaux) doit être introduit dans ces équipes pédagogiques.
7) Professeurs, parents, élèves, responsables des organismes professionnels et culturels de la cité, doivent être associés effectivement à la vie et à la gestion de l'étaolissement. Ins doivent être préparés à participer activement à toute procédure d'innovation pédagogique.
8) Toutes ces modifications supposent le choix de la souplesse, de la flexibilité pédagogique, au détriment de toutes les formules rigides de cloisonnement et d'orientation.

Elles supposent aussi une phus large autonomie de l'établissement, appelé à se modifier selon une meilleure adaptation aux conditions locales. Aucune réforme pédagogique ne devrait substituer a une ancienne formule rigide et gênérale une nouvelle formule tout aussi rigide, et applicable dans tous les établissements selon une règle unique.

A court terme, il parait essentiel de recommander à l'ensemble des établissements d'utiliser tous les moyens dont ils disposent pour procéder à une rénovation pédagogique aussi complete que possible.

Chaque tentative devrait alors faire lobjet d'une recherche concertée au sein de l'établissement : tous les documents concernant les innovations et les expériences pédagogiques devraient faire l'objet d'une très large diffusion.

## LES CONDITIONS NECESSAIRES A LA CREATION D'ETABLISSEMENTS ADAPTES A L'EVOLUTION

La triple exigence de flexibilité pédagogique, de mise en ceuvre d'établissements qui soient de véritables communautés éducatives, et dont le cadre assure le travail de tous, implique un certain nombre de conditions concrètes qu'll ne faut pas avoir peur de définir sans ambiguité.

Les unes regardent l'implantation des établissements scolaires, leurs dimensions et leurs relations.

Les autres concernent leur administration au sens large. D'autres encore la situation juridique des maitres et des élèves. D'autres enfin leur structure matérielle, leur architecture et leur place dans l'urbanisme de la cite.

## 1) Mmplantatlon, Clmanolons, rciations deo étaklissoments

Tradis ou neguerre, le lycee pouvait offinir à une popuIation privituglée P'taité de heu et d'action pédagoglque cies classes primaires aux classes terminales et preparatoires. Demain, luleve ne trouvera normalement cette tulte cu'au niveau du district scolaire, en passant de l'école du premater degné au C.E.S. et du C.E.S. à r'établissement de second cycle.

Dès lors, une action ou une expérience éducative ne peut plus être concue que dans le cadre du district. Celuici doit devenir bien autre chose qu'un découpage géographique : il doit acquérir une véritable existence pédagogique, matérialisée à son chef-lieu par un organisme propre dont les missions de documentation, d'information, de liaison, d'orirntation, devront être définies avec soin.

Quant à l'établissement scolaire lui-même, il peut être đéfini comme une entreprise d'enseignement dont l'effectif est égal ou supérieur à deux unités d'éducation, l'unité étant fixée à 600 élèves.

Il est parfaitement concevable que la taille des établissements varie selon les besoins et la nature des lieux. Mais ce qu'll faut bien voir c'est que varie en même temps son mode d'administration : chaque unité de 600 élèves doit posséder son responsable pédagogique et le *patron» d'un ensemble de plusieurs unités doit être l'animateur de l'équipe de direction.

## 2) Administration des établissements

De toute manière, pétablissement doit être envisagé comme niveau de décision et comme noud de services.

## A) L'établissement comme niveau de décision

C'est avec une sorte d'mpatience frémissante que de nombreux membres du groupe ont demandé une plus large liberté de manceuvre pour le chef d'établissement, qu'il s'agisse d'initiatives pédagogiques ou simplement de modes de gestion.

Ne pourrait-on pas, pour commencer, lancer la politique de «la liberté du $10 \%$, applicable à tous les problèmes : $10 \%$ du budget, $10 \%$ de la suriace à construire, $10 \%$ de l'horaire et du calendrier, etc...

Cela suppose la substitution au contrôle préalable d'un contrôle a posteriori.

La liberté de manceuvre pour le chef d'établissement ne signifie point action despotique, si éclairée qu'elle puisse être. Elle doit être associée à une plus large participation du personnel enseignant et à une véritable co-gestion par les conseils.
Le corps doit lui-même s'organiser en groupes animés par des chefs d'équipes ( © head-masters \%), assurant en outre la liaison entre les divers services et conseils. Certains pourront diriger, le cas échéant, des groupes de recherche en éducation.






Ste ett Ia dowimentation : \& pakacioskalemakí, b-i-0n 3u

lechure jublicue doit commaencer pas: la ievture a reseoze ;

- Les services médicaux et sociaux ;
- les services de psychologie scolaire.

It comment ne pas ajouter ici le vœu de voir créés de vrais \& foyers socio-éducatifs » confés aux soins d'animateurs culturels, tels que ceux dont sont dotes d'ores et déjà les lycées agricoles ?

Dans un tel schéma, le rôle du chef d'établissement consiste à :

- se charger des tâches de prévision, de coordination et d'animation générale ;
- assurer les relations extérieures ;
- prendre les décisions nécessaires pour mettre en œuvre la politique de la Maison.

A ces fins, il devra disposer du concours d'un groupe de direction et d'un secrétariat.

Le groupe de direction possède à la fois des responsabilités éducatives et des fonctions de type administratif.

L'unité d'éducation représente un nombre d'élèves qu'un responsable puisse effectivement suivre.

## Conséquence pratique :

- à la tête de chaque unité d'éducation doit se trouver un directeur pédagogique, adjoint au chef d’établissement.
- ce dernier doit étre assisté d'un conseiller d’administration.
- les services d'intendance doivent être libérés des táchós de calcul et d'ordonnancement des traltementa quí seroat contralisées au niveau acaámíque.

Le temps alnel récupóré sera donné à des missions qui intéreasent davantage la vie de l'établissement.

Quant au secrétariat mis au service du groupe de direction, il doit assurer a la lois :

- le service de l'accueil,
- la gestion administrative du personnel adulte, celle du persomnel élève,
- la réception, la mise en œuvre et la communication des informations scolaires et extra-scolaires.

Il serait souhaitable que, la communication commensant par l'accueil, le visiteur passe d'abord par un hall offrant une exposition permanente du travail. réalisé dans l'établissement et soit accueilli par une.secrétaire-hôtesse.

 क九etiones lienseigriement.

A cet franc, il paralt necessaive de preciser et de modiAer le régme achuel de la responsabilté civile des chofs d'etablissement et des maitres ; celui-cl constitue en effet une entrave directe à toutes les expériences de discipline libérale, d'auto-discipline et à beaucoup d'expériences pédağogiques.

## Deux solutions sont concevables. On peut :

- soit considérer que les élèves sont exposés à des risques particuliers, du lait du régime scolaire, et étendre le régime de protection forfaitaire đont bénéficient déjà les élèves des établissements ou sections d'enseignement technique ;
- soit instituer un régime d’assurances obligatoires protégeant les élèves contre tous les risques auxquels les expose la vie scolaire.


## 4) Ecole, archilecture ef urbanleme.

L'école, nœud de relations, ne peut pas plus se satisfalre d'une simple juxtaposition de classes que la ville, tissu de relations à une plus vaste échelle, ne peut se contenter d'une simple juxtaposition de bâtiments.

En outre, c'est assez clair, l'espace pédagogique doit être conçu, aménagé en fonction des liaisons à instaurer entre l'école et la vie de la collectivité, afin que l'école prenne sa place et joue son rôle au centre de la vie cuiturelle de la cité.

On peut résumer d'un mot toutes les domnées du problème : à école nouvelle, urbanisme nouveau.

Quant à l'architecture elle-méme des établissements, elle incarnera tout naturellement ce qui a été dit de leur définition : ensemble d'unités d'édrucation ionáes sur une pédagogle souple : nœud de services communs à ces unités.

L'existence de contraintes financières sur lesquelles il vaut mieux ne pas fermer les yeux, conduit a insister sur le principe et la pratique de la convertibilité et de la multivalence d'un certain nombre de locaux.

Les progrès dans l'adaptation de l'architecture scolaire aux besoins des utilisateurs seront favorisés, faut-il le dire ? par la reprise du dialogue entre les hommes de l'art et ceux de l'éducation.

A cet égard, il faut souhaiter la création, à l'échelon des académies, «d'ateliers permanents de recherche .s où seront associés à la mise au point des normes et des programmes de construction, architectes, ingénieurs, sociologues, médecins,: enseignants, administrateurs. . ....e i. .

## LISTE DES PRINCIPALES MESURES A COURT TERME RECOMMANDEES PAR LA COMMISSION

1) Mise au point de nouveaux textes sur la responsabilité civile des enseignants.
2) Création d’ateliers de recherche pédagogique et architecturale au niveau académique.
3) Création de comités permanents de coordination et d'initiative regroupant des représentants des différentes administrations intéressées par l'éducation (Education nationale, Jeunesse et Sports, Affaires culturelles, Finances, Agriculture, etc...). Ces comités devraient être créés à l'échelon départemental, régional et national.
4) Mise en place de groupes de direction et de services administratifs adaptés aux dimensions et aux caractères des établissements dans le respect des unités éducatives.
5) Elargissement des services d'information et de documentation mis à la disposition des maîtres et des élèves. Elargissement des services médico-sociaux et de psychologie scolaire.
6) Introduction de la liberté des $10 \%$.
7) Réforme de la notation pour les Élèves et les maîtres.
8) Assouplissement de l'examen qui doit être considéré comme un bilan positif et une analyse des profils de personnalité plutôt que comme un jugement négatif.
9) Rénovation aussi complate que le permettent les textes en vigueur, tant des structures que de laction éducative.
10) Encouragement à toutes les initiatives tendant à Ia co-gestion de r'établissement par les élèves, les parents, les easeignants, etc...
11) Mise en place d'un cispositif d'options à côté au système de sections.

## AMENDEMENT AU RAPPORT, PROPOSE LORS DE LA SEANCE PLENIERE

Directeur de l'Ecole Alsacienne de Paris, M. Georges HACQUARD, intervient alors pour une définition du chef d'établissement :
"Il me paraît naturel que l'homme chargé de former des hommes responsables soit lui-même nanti de responsabilités à la fois administratives et pédagogiques. Or, la définition du chef d'établissement que vous avez donnée répond à peu près à celle qui est de règle dans l'enseignement privé. Je souhaite vivement que mes collegues de l'enseignement public, et leurs établissements et leurs élèves, bénéficient de la même chance que la loi Debré donne à l'enseignement privé ».

# rapport sur la "formation inuthale  

Président : M. REVUZ, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris; assisté de
M. TRICART, assesseur de M. le Doven da la Faculté des Lettres de Strasbourr;
M. de PERETTI, directeur de recherche à I'I.N.A.S.;
M. GIROD de l'AIN, du Conseil de Direction de I'A.E.E.R.S.

Rapporteurs:M. SCHNEIDER, Doyen de la Faculté des Lettres de Nancy;
M. FRAENKEL, Professeur à la Faculté des Sciences de Strasbourg;
An of ox ming
Mme BEST, Directrice de l'Ecole Normale.

## PRINCIPES

## LE COLLOQUE

1) Estime nécessaire de tout faire pour mettre fin à l'actuelle division du corps enseignant. C'est pourquoi la formation initiale et permanente des maitres doit être conçue de telle sorte que les enseignants de tous les niveaux soient formés dans les mêmes institutions et qu'un même statut puisse, à terme, leur être appliqué.
2) Reconnait la nécessité urgente de la formation continue, líe à la formation initiale, l'une et lautre conçues dans la même perspective. Elles devront associer dans les disciplines à enseigner des enseignements de niveau supérieur à l'apprentissage et à la pratique du métier. Ces dispositions sont valables pour tous les maitres y compris ceux de l'enseignement supérieur.

8）Ta formation initiate devreif componter deux aspects：
－l＇un de formation iondamentaie ；
－I＇autie de formation professionnelle．

Is formation fondamentate cievra Etre Connde dans luae université zunovie ef diversiliée．Nine devra permeture l＇acouisition de comaissances solites et de méthodes cie thavall perbonmel．Is misz on Quvre de cette foxmation devra futr la cidactisme et comprendive un entrainemont a la communication et a la recherche．

La formation professionnelle devra essentiellement faire fond sur la pratique eifective du métier，dans des condi－ tions réelles，c＇est－à－dire en situation de responsabilité． Il nous est apparu，en effet，qu＇une partie importante des connaissances théoriques en psycho－pédagogie et des con－ naissances plus appliquées（pédagogie de la discipline， conduite de la classe，rapports maftres－éleves）seront mieux assimilées par des maitres stagiaires en situation de responsabilité que par des étudiants．D＇autre part，on espere éviter ainsi de fixer les futurs enseignants sur des stéréotypes injustifiés．

4）L＇apprentissage du métier comme la formation continue devront se faire dans des centres universitaires de formation et de recherche en éducation constitués au－ près de chaque université．Leur action sera relayée par des centres départementaux où se retrouveront toutes les catégories d＇enseignants．

Dans le domaine de I＇éducation，comme dans les autres， il ne peut étre question de dissocier l＇enseignement de la recherche．

5）Les institutions répondant à ces besoins devront gar－ der une souplesse permettant d＇accuelllir des étudiants à tous les niveaux．Il devra être également possible de dé－ boucher à tous niveaux dans d＇autres établissements d＇en－ seignement supérieur．

6）L＇éducation permanente devenant une mission essen－ tielle de luniversite，les institutions de formation devront également s＇ouvrir aux éducateurs de toute origine．

7）Tant pour le recrutement que pour le jugement porté sur les stagiaires en cours de formation，il importe que les capacités intellectuelles ne soient pas les seuls criteres． En effet，il est indispensable de tenir également compte des qualités humaines et de la personnalité．

$$
\begin{aligned}
& \text { あった }
\end{aligned}
$$

## MESURES D＇URGENCE

La mise en application de ces principes doit être envi－ sagée dans deux perspectives ：
－des mesures d＇urgence，immédiatement applicables et sur lesquelles un large accord s＇est manifesté；
－des mesures pius complètes qui，dans l＇actuelle déti－ cience de notre recherche en matiere d＇éducation，ne peu－ vent faire l＇objet d＇une définition exacte et d’us choix arrêté．



1）Instaurer sure formation des instituteurs selon les dispositions sutivastes ：
－recrater les futurs insitatuteurs après le baccalauréot， étant erstendu que sera mis au point un systome eifieace dixcilation à la poursuite d＇études au－dela de la scolarité ostigatolite gotu：re pas scetter des carmiares de lenaxi－ gnement les Covdiamts issus de milieux socialement duia－ vorisés；
－prévoir pour eux deux années de formation fonda－ mentale universitaire et deux années de formation pro－ lessionnelle en responsabilité．

Les diverses solutions que nous énumérerons ci－après devront être expérimentées sans délai dans plusieurs uni－ versités．

2）Pour permettre la formation professionnelle des mai－ tres nouvellement recrutés et la formation continue de tous les enseignants，il est nécessaire de mettre en place rapi－ dement et par priorité les centres universitaires de for－ mation et de recherche en éducation．

3）Instaurer pour les futurs mâ̂tres de tous niveaux la formation pédagogique définie plus haut sous forme de stages en responsabilité．La confrontation des expériences et l＇approfondissement des problèmes rencontrés par les stagiaires au cours de leur activité péđagogique concrète devraient faire l＇objet de réunions tenues régulièrement au sein de l＇établissement et des centres de formation．

Toutes dispositions devraient être prises avant ou au début de ce stage pour éviter les erreurs grossières pré－ judiciables aux élèves．Ce stage devrait être précédé au cours de la formation universitaire d＇une expérience concrète des enfants et des adolescents，notamment au cours de stages obligatoires dans les mouvements de jeu－ nesse et d＇éducation populaire（centres de vacances，acti－ vités post ou péri－scolaires，échanges internationaux，etc．）

4）Instaurer une formation continue des matires，forma－ tion qui devrait à la fois s＇inscrire dans une structure institutionnelle et répondre aux besoins spontanément manlfestés par les enseignants dans le cadre de leurs associations．

Elle aurait lieu dans les établissements par le travail en équipe des maitres et dans les centres de formation dépar－ tementaux et académiques au cours de stages périodiques． Elle aurait pour objet la mise à jour des connaissances scientifiques et culturelles et l＇approfondissement de la relation pédagogique．Elle s＇appuierait sur des méthodes de travail en groupe．Un des effets de cette formation permanente devrait étre de briser l＇isolement dans lequel sont confinés de trop nombreux enseignants．

Cette formation continue doit être enfin considérée comme une partie du service de l＇enseignant．Il doit en être tenu compte dans les horaires de service．

Des associations et syndicats en mesure de prendre des initiatives dans le domaine de la formation continue de－ vront pouvoir bénéficfer de conventions avec les pouvoirs publics，ce qui est déjà en usage dans d＇autres secteurs d＇activité professionnelle．

Le pexfectionnement permanent doit être distingué de la promotion et de l＇avancement traditionnels qui s＇inspirent


 ef de perfectionmement. Celies-ei rbtomaent drabord a ia Desoin commun, a certaines pexnosus, incispendamment de tonte promadion. Intes sont ensuite ?occasion poru: cetth qui a ête promm à cias fomokions ditiontates de se
 20nctions.

Cette formation doit pouvoir bentificier aut personnel enseignant de tous les ordres, en parifoulier de ceus qui participent à la formation initiale, dechargés partieliement ou totalement d’autres services pour une durée limitée, de sociologues, de psychologues et des statisticiens, de personnels techniques, de secrétariats. Des moyens modernes devront être prévus à cet effet (télé-enseignement, reproduction et diffusion de documents; etc...)

## PROBLEMES A ETUDIER

Des recherches ont etté jugées nécessaires pour Mélaboration d'un plan d'éducation.

Parmi les problèmes majeurs à étudier figurent :
19) I'analyse des contraintes liées à l'existence des institutions en place;
$2^{\circ}$ ) L'unification du corps enseignants ;
$3^{\circ}$ ) Les nouveaux criteres de recrutement des enseignants, tenant compte des qualités humaines et de la personnalité ;
$4^{\circ}$ ) Le développement des recherches fondamentales et appliquées touchant aux problemes de communication et de relation pédagogique ;
$5^{\circ}$ ) L'incidence des résultats de ces recherches sur les modes d'enseignement à tous les niveaux;
60) L'articulation de la formation fondamentale et de la formation professionnelle au niveau initial;


cathon:
80) Les protilmer syecifentes posés par la Jormation Cles matires du cycte cibnemtaire et préseolaire;
 mentes sans duat. De tolles soluhioas devraicat faike jobjet dexperimeatation rédie dans piusteurs universités.
a) Des Etudes conduisans aus diplêmes de zin de premier cacie en facuité, compzétées par des comalasances théoriques pormettant la polyvalence et par une formation proiessionnelle telle qu'lle a été envisagée plus haut.
b) Deux années d'études universitaires conçues sur un nouveau modelie permettant d'associer des disciplines que les programmes actuels des facultés séparent, suivies des deux années de formation professionnelle prévues plus haut.
c) Deux années d'études de niveau universitaire (suivies des deux années de formation professionnelle) domnées dans les centres universitaires de formation et de recherche en éducation. Il s'agirait de développer la solution envisagée comme mesure d'urgence.
Ces expériences devront notamment contribuer à élucider le problème posé au paragraphe précédent.

## AMENDEMENT AU RAPPORT, PROPOSE LORS DE LA SEANCE PLENIERE

A propos de ce rapport, M. PROST propose l'insertion d'un paragraphe précisant que «les professeurs de l'enseignement général court doivent être pourvus, conformément au décret du 10 janvier 1959, d'une licence appropriée d̀ leur mission». La pénurie de professeurs ayant disparu, il importe de passer à l'application des mesures prévues, il y a près de dix ans.

 de Jranco, Zrestanai da Missoditions áciufle peur 2'enpatision de la rectiorcho yellarthone; assatite de
M. PEQUIGNOT, Professeur à la Faculié de Médecine de Paris;
M. BAUCHET, Directeur scientifique au C.N.R.S.;

Rapporteurs:M. ADER, Inspecteur départemental de 1'ducation nationale;
M. GLOTTON, Inspecteur départemental de l'Education nationale;
M. GRECO, Professeur à 1Ecole pratique des Fautes Etudes ;
M. EICHER, Professeur à la Faculté de Droit de Dijon;
M. LIOT, Membre du Bureau national du Syndicat national de l'enseignement superieur.

## INNOVATION, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Une politique nationale d'Education doit découvrir et analyser les besoins croissants des eniants, des adolescents, des adultes de notre pays. Elle doit s'efforcer de répondre à tous ces besoins par une utilisation rationnelle des moyens de tous ordres et elle doit étre constamment éclairée par un ensemble de recherches et d'actions de développement conduites à lintérieur comme à l'extérieur du système scolaire lui-même.

Ces recherches exigent désormais des ressources, financières et humaines, sans communes mesures avec celles du présent. Le dégagement de ces ressources, leur mise en cuuve dans le cadre d'un plan de dix ans constituent, pour l'avenir du pays, un impératif décisif.

Face aux changements sociaux, l'innovation pédagogique, telle qu'elle est apparue au cours des quarante dernières années, représente une démarche individuelle et collective (mouvements pédagogiques ou syndicats) tendant à modifier un secteur plus ou moins étendu des systèmes éducatifs.

L'innovation peut, bien entendu, être a loxigine d'une recherche. Ou bien, si elle parait eificace, elle peut sans tarder être débloquée, généralisée.

En éducation, de même que dans tout autre domaine scientifique et ainsi qu'il sera précisé plus loin, la recherche peut Ctre fondamentale, orientée ou appliquée. Mais, à la phase du développement, avant d'entrer dans la pratique courante, les incidences entrainées par l'application des résultats des recherches, dans tous les do-


at 2 Hm movation, la recherche et le difveloppement repré-
 tion, il in'en reste pas moins gu'ils dolvent reagiz constamment les uns sur les autres.

La conception, la mise en œuvre de la recherche et du développement, ainsi que l'évaluation de la distance des résultats par rapport aux objectifs exigent la coopération étroite des enseignants, des administrateurs et des chercheurs, dans un dialogue permanent facilité par des règles précisées.

## LES DIFFERENTS ASPECTS DE LA RECHERCHE EN EDUCATION

L'expression «recherche pédagogique» peut prêter à équivoque. Elle inclut bien évidemment la recherche didactique - celle qui porte sur les méthodes de la transmission des connaissances propres à chaque âge et à chaque discipline - aussi bien que la recherche sur les aspects affectifs interpersonnels, etc... de la communication et de la formation de l'esprit et de la personnalité. Mais ce n'est pas seulement à la recherche pédagogique que nous nous intéressons ici, mais beaucoup plus largement à la recherche sur l'éducation, qui l'englobe.

L'éducation constitue en effet une fonction essentielle de la Société en son entier. De cette fonction, l'école représente un champ d'exercice privilégié, celui dont il convient sans doute de s'occuper en premidre urgence, mais certainement pas le seul. Par voie de conséquence, la techerche en éducation ne se réduit pas à la seule réfleaion et à la seule expperimentation pédagogiques. Fille se préoccupe également des interactions entre l'cétablissement d'éducations, et l'environnement économique, social et culturel dans lequel il est inséré. Pour être plus précis, les sciences de l'éducation ne doivent pas étre considérées comme les sciences auxilaires de la pédagogie, mais comme un ensemble de recherches concernant les divers aspects de la fonction d'éveil et de stimulation, c'est-à-dire de la fonction d'éducation de la société.

A ce titre, les sciences de l'éducation, dans leur contenu et aux divers niveaux, appellent la collaboration organique des difiterentes sciences et notamment des sciences de l'homme.

Ces remarques préalables n'ont pas pour but d'étendre indéfiniment le domaine de la recherche éducationnelle. Elles visent seulement à préparer un programme différencié de recherches effectives qui ne peuvent et ne doivent vraisemblablement pas être prises en charge toutes au même niveau, ni par les mémes organismes, ni dans les mêmes structures.

Un des problèmes majeurs de la recherche en éducation consiste dans la communication, la collaboration entre
cherchevt's (spécialistes des diverses sciences prenant pour objek certains aspects de l'action educative) et its prathichens de l'écucstion fenselgamits ou responsables de lenseignement, de X'animation et de la ionmation). It inut éviter que les uns se trouvent coupés des autres pas les difficultés a'établir un iangrage commun, pax ies différences ie situction et dubojectijs cut risquent de créex incompréhension é attitudes de dicicase,

La collaboration mécessaire eatre checcheurs et praticiens de l'éducation suppose la miso en celuvre dune politicue concertée de la recherche par une répartition des tâches à quatre niveaux :

- recherche fondamentale, c'est-à-dire l'ensemble des investigations scientifiques qui permettent d'explorer des domaines encore ignorés ou mal connus, sans but pratique explicité ;
- recherche orientée, visant à partir d'une situation historique donnée à atteindre un objectil général;
- recherche appliquée, c'est-à-dire l'étude systématique des connaissances, des méthodes, des techniques et des instruments avec des objectifs précisément formulés;
- recherche de développement qui a pour objet les conditions d'applications concrètes des innovations et des résultats des autres recherches dans une perspective de diffusion.

Cette distinction des niveaux de recherche of des tâches correspondantes est une des conditions de la collaboration entre praticiens et chercheurs.

Mais cette collaboration exige dautre part :

- la coopération constante avec tous les mouvements d'action éducative et socio-culturelle ;
- la publication des résultats de la recherche en éducation, en respectant les droits des auteurs;
- l'étude et la diffusion des innovations intéressantes ;
- l'établissement systématique, par des équipes, de matériel pilote.


## STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE EN EDUCATION

Les structures et les méthodes actuelles de 1'enselgnement ne favorisent pas - c'est le moins qu'on puisse dire - la recherche en éducation. Pour instaurer cette derniêre, il faut envisager des modifications radicales, Et ces modifications doivent se situer également à deux stades :

- au stade de la formation initiale des maitres,
- au stade de la définition mème du métier d'enseignant.


## 1) Formation initiale des maitres

C'est lors de la formation initiale que l'enseignant doit acquérir le goût de la recherche, qui généralisera l'inquiétude pédagogique, source de tout progrès. La recherche
doit y apparaitre comme le support incispensable ditu enselgnement vivant, éclairé et modeme. Lienseignement d'ture discipline quelie quteile sol̂ suppose à theure actuelie la prise de conscience que cette discipine peut sthiz des transiomations dans les anmées proches. Le savoir transmis est susceptibie de mutations, la mamière de ie transmettre aussi.

Le gont de la recherche sera développé au mieux par la pratigue de ceste demiere. Ausst peut-on penser cue les futurs enseiguants - - \& दuelque orare d'erseignement quills se destinent - doivent, au cours d'une formation suffisamment prolongée, avoir la responsabilité d'une expérience réelle de recherche.

Cette exigence vaut a fortiori pour les futurs membres de l'enseignement supérieur.

Une telle liaison de l'enseignement et de la recherche suppose évidemment un regroupement au plan régional des moyens de formation des enseignants de tous ordres.

## 2) Définition du métier d'enseignant

Certains enseignants parviennent, dans les structures actuelles, a effectuer quelques démarches dilinnovation. Mais qu'il e'agisse de la période initiale e'entrée en fone tion ou des des stades ultérieura de sa carriere, d'enselgnant ne trouve généralement aucun encouragement à la recherche, ni dans les structures administratives, ni dans la mentalité scolaire ambiante, ni du côté des parents d'élèves. Dans certains cas, la recherche peut même être formellement déconseillée, voire interdite à l'enseignant. On peut dire que la simple innovation est généralement mal reçue. Consacrer du temps à la recherche, même si l'enseignant en a le désir, représente pour lui un effort considérable et ne lui attire souvent que des difficultés.

A ce constat négatif, il faut opposer un certain nombre de propositions visant à préparer la promotion de la recherche en éducation :

- coopération des divers enseignants d'un même établissement ou de plusieurs établissements pour la mise en commun des expériences et des problèmes ;
- reconnaissance du fait que les réunions de travail sur les problèmes de l'éducation font partie de la tache méme de l'enseignant. Elles doivent entrer en ligne de compte dans le service puisqu'elles sont partie intégrante de la fonction;
- contacts au cours de telles réunions avec des chercheurs qui pourront apporter leur aide pour la formulation précise des problèmes et éventuellement pour leur solution. De tels contacts seront l'oceasion de découvrir et d'exploiter des innovations ou des problèmes ouverts qui doivent faire l'objet d'enquêtes et de recherches. Ces recherches pourront être menées dans le cadre de l'établissement, ou, s'il y a lieu, envoyées à des expériences de * laboratoire».
- Droits donnés aux établissements d'entreprendre certaines recherches, et innovations, qui sont actuellement impossibles dans la rigidité administrative, notamment celle : du contrôle financier.
- Rossibitaté, pour ies praticiens et les chercheturs, de constitue: cies grcupes de travaik.
- Possibilité pour les erseignants dans le cadre de la formation permanente d'etre aéachés pour une periode domnée dans une équipe de recherche et de compléter leur formation théorique sur tel ou tel problème ảétucation.
- Possibilité effective pour le ou les responsables d'expériences de travailler en collaboration avec les parents et les groupes de parents aussi bien qu'avec les groupes d'étudiants ou d'élèves.
- Possibilité enfin de participer à une action de développement.

Tout cela pose évidemment le problème des structures de l'enseignement lui-même. Cela suppose que soient prises les dispositions légales améliorant la sécurité matérielle, morale et juridique de l'enseignant.

Cela suppose également que les établissements ouvrent plus largement leurs portes à certains chercheurs, en même temps que les enseignants puissent appartenir à une équipe de recherche. Il faut souligner qu'une véritable politique de la recherche en éducation ne peut se faire qu'avec les enseignants : encore faut-11 que ces derniers non seulement aient le goat de la recherche mais encore jouissent de possibilités effectíves pour y participer.

## LES STRUCTURES DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT

## 1) Pourqual?

Le besoin de créer des structures nouvelles nait d'un triple constat

- La recherche en óducation est encore trop souvent confondue avec une expóximentation pédagoglque limitée, trop liée à la peraonne de l'expérimentateur.
- La connalssance statistique des données die base ; eflectifs, tauk d'encadrement, couts unitaires.,. est pareillafe of pactois sujetite a eation.
- La diffusion et la mise à la dioposition des praticiens des travaux déjá réalisés, en France ou alleura, ne sont pas asaurées ot les besoins des praticiens sont mal connus.


## 2) Conditions requises pour une bonne structure de recherche

Il importe en premier lieu de coordonner la recherche en éducation.
a) Des recherches fondamentales et appliquées seraient suivies et dirigées par un mème organisme central qui en contrólerait la progression générale, sous ses différents aspects économiques, sociaux, pédagogiques, artistiques, etc...

Tel çu'il est ici conçu, cet organisme serait le tuteur naturel des experionces et des recherches. In en sevait responsable devant les instances administratives comminncs.
b) Toutefois, cette perspective ne doit pas conduire is une centrallation de la recierche. Il ne faut pas que ies études solent coupkés dé la pratique quotidiemne du milieu enseignant. Il convient d'éviter au contraire une centralisation qui risquerait de conduire au développement d'un contre administrativement lourd et inneificace dans la recherche effective.
c) Enfin la structure de recherche ne doit pas étre placée dans une administration de gestion. Tout en reconnaissant la nécessité pour ces administrations de s'éclairer sur leurs décisions par des études, il n'entre pas dans leur fonction première de faire de la recherche et l'expérience montre que parfois elles la paralysent. Sans doute, l'Administration de gestion doit être représentée dans les structures de recherche, mais ces structures doivent lui rester exérieures.

## 3) Les structures proposées

a) Plutôt que la création d'organismes formels, découpés en structures rigides et abstraites, il importe

1) de prévoir une pluralité de sources de financement et, à cet effet, des fonds d'intervention permettant de souscrire des contrats avec des équipes prêtes à travailler.
2) De créer un conseil chargé d'assurer la coordination, d'un point de vue scientifique, des actions et des moyens de la D.G.R.S.T., de la Direction des enseignements supérieurs, du C.N.R.S., des services spécialisés des ministêres de l'Agriculture, de la Jeunesse, des Affaires Sociales, de la Justice etc... Ce conseil pourrait prendre la forme d'une commission de la recherche en éducation auprès du C.N.R.S. Il se composerait d'un nombre restreint de membres représentant, hors de toute hiérarchie, les chercheurs et praticlens des différentes disciplines ainsi que les services des administrations of ministères intéressés.
b) If convient d'autre part, en particulier pour les recherches ne comportant pas une expérimentation à I'6́cole, đe eréer où de développer des laboratoires propres ou associés ait C.N.R.S, qui devraient être generalement de neture interdisciplinaire.
c) A côté des différents instituts nationaux spéciallsés, il convlent de créer en outre, auprès d'un certain nombre d'universités du territolve, des instituts de recherche en éducation. Il en résulterait une émulation fructueuse dans ce domaine. On assurerait également une liaison organique régionale avec les Instituts de formation des maitres ainsi que la liaison directe nécessaire avec les champs d'expérimentation.
d) Ces champs d'application seraient en particulier constitués par des établissements pleinement expérimentaux ou chargés d'expériences déterminées. Dans ces deux cas, les établissements doivent recevoir des missions claires.

Les Etablissements pleinement expérimentaux et les établissements pilotes doivent pouvoir bénéficier - et dès maintenant pour ceux qui existent déjà, - de statuts par-
ticullicrs en ce qui conceme leur fonctionnement ef leur yocrutement, Cos shatuts, tout en assusant cies diaisons ortanigures avec les institats régionaus ou nationaux oui gutdent les recherches, devraient comporter un assouphissoment dies redies auministratives et garantix les ressorces nikessaires pour que ces etrbilioments assurent leme mirnion. Les personnels cie ces étntitssements soigneusement recrutés et fommés doivent bènéficier, après un stage probatoine, de certaines racaititiss de promotion intuxac lew assurant des avantades statataires.
e) La recherche en éducation conduite à l'initiative d'associations pédagogiques, de mouvements d'éducation permanente, de syndicats professionnels, etc... doit pouvoir bénéficier d'une aide officielle si cette recherche a un intérêt national ou international et satisfait aux conditions méthodologiques d'une recherche scientifique. Une collaboration est souhaitable de façon générale entre les instituts de recherche en éducation de tous statuts (1).

1) Certains membres de tu Commission «Recherche en Education » ont proposé l'insertion avant le dernier alinéa d'un paragraphe supplémentaire f) ainsi conçu:
«f) Structures de développement en éducation. Pour assurer la coordination étroite entre la recherche et le développement, il est nécessaire de prévoir, en liaison avec les structures de recherche, les structures de développement,
If conviant done che crêer sur la plan natlonal et aur le plan acaddoniqua des conseits de perfectionnement en ddu= cation comprenant dos repredentante de l'odmindetration, des parents, dea repróaentants dius des enselgnants, des chercheurs, afin d'étudier en priorité la généralisation des résultats. »
Ce texte n'a pu être débattu et n'a pas été soumis à un vote explicite de la Commission.

C'est à ce prix que cextaites douloureuses experiences du passé pourront étre śvités et que ia recherche en éciucation participera efficacement à la renovation de léducation française.

## * <br> PROPOSE LORS DE LA SEANCE pleniere

Au moment de la discussion de ce rapport, un membre du Colloque demande comment les «instituts de recherche en éducation» prévus par ce rapport auprès d'un certain nombre d'universités du territoire, s'accorderont avec les «instituts de formation des maîtres et de recherche en éducation», dont la commission sur la formation des maîtres recommande, de son côté, la création auprès de chaque université. M. LICHNEROWICZ, président de séance, répond qu'il est parfaitement d'accord et que, à son avis, il devrait exister dans chaque université du territoire, un organisme ayant vocation de recherche en éducation.

Un membre du Colloque regrettant qu'aucune sommis blon the be boit consacrée a 1'étude des problemes finan= clers, M. LICRNEROWICE prédse qu'll est bvident, poux tout le monde, que rien re peut être falt sans moyens financiers appropriés. Toutefols, le but du Colloque n'était pas de rechercher des moyens financiers, mais de mettre en évidence un certain nombre de solutions possibles aux problèmes actuellement posés à l'enseignement français.

## La création duniuersites autonomes ef pluridiscipiliniries

## I. - Un saut dans l'inconnu

La création d'universités autonomes, pluridisciplinaires et cogérées est maintenant en route. Cette immense entreprise a pris un difficile départ. La première esquisse des nouvelles strucfures universitaires pour l'ensemble de la France ressemble en effet plus à une caricature, où sont aggravés des défauts du système ancien, qu'à
une préfiguration de cette organisation vraiment nouvelle et dynamique annoncée par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Certes, cette esquisse est provisoire et on ne cesse de le répéter au cabinet du ministre, en ajoutant qu'il s'agit essentiellement de sortes de circonscriptions électorales. Mais que ce premier essai soit si peu novateur est fort inquiétant.

Pour mieux en juger, il faut d'abord rappeler les intentions et l'un des objectifs majeurs de cette loi, qui avait été approuvée par le Parlement avec une unanimité si prometteuse. Il s'agit de mettre fin à une organisation des études supérieures fortement centralisée et uniforme dans toute la France, instituée par Napoléon et inadaptée depuis longtemps aussi bien đ̀ l'enseigne. ment qu'à la recherche. Voulant à la fois canaliser lo torrent de mai et utiliser sa poussée, M. Edgar Faure reprit à son compte une des idées majeures exprimées alors : la constitution en France de véritables universités, disposant de réels pouvoirs de décision et d'initiative. L'idée n'était pas nouvelle. Elle avait été exprimée avec force - mais sans aucun résultat malgré les promesses

## Par B. GIROD DE L'AIN

formelles des ministres successifs de l'éducation nationale, MM. Fouchet et Peyrefitte - par le colloque de Caen de 1966 et bien auparavant par les pères de la réforme universitaire des années 1880 : Lavisse, professeur à la faculté des lettres de Paris, et Liard, directeur de l'enseignement supérieur (1).

A l'époque, on estimait que la victoire allemande de 1870 avait été notamment forgée dans les puissantes universités d'outre-Rhin, centres dy. namiques d'enseignement et creusets de découvertes scientifiques. Ces réformateurs avaient déjà compris que le système traditionnel des facultés régnant chacune sur une tranche du savoir (droit, lettres, sciences, médecine, pharmacie) - et
la défendant jalousement - était incompatible avec le caractère multidisciplinaire de la recherche. Le corporatisme des disciplines ayant alors triomphé, la réforme universitaire de 1885 - dont le cadre juridique est toujours en vigueur - ne réalisa une décentralisation limitée des pouvoirs qu'au profit des seules facultés. Elles furent dotées de la personnalité civile. La reconstitution quelques années plus tard - en 1896 - des universités supprimées par Napoléon n'y changea rien. Les pouvoirs avaient été accordés aux facultés, bien résolues à ne plus les - lâcher ${ }^{\text {. }}$

## (Lire la suite page 9.)

[^7]tés traditionnelles, ne les mention.


# LA CRÉATIOA D'UNIVERSIIÉS AUTONOMES ET²PTURFDICPPTANARRES <br> <br> II. - Les hardiesses de la loi s'estompent 

 <br> <br> II. - Les hardiesses de la loi s'estompent}

Elle prescrit en effet au ministre de l'éducation nationale e d'établir. avant le 31 décembre 1968, après consultation des diverses catégories d'intéressés, une liste provisoire des unités d'enseignement et de recherche destinées à constituer les diffé rentes universités \%. Cette liste a été publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 9 fanvier 1969. Il s'agit donc d'un découpage des actuelles facultés (une centaine pour toute la France) et instituts universitaires en unités d'enseignement et de recherche. Celles-ci devront se regrouper en une quarantaine d'universités pluridisciplinaires. Le processus, tel qu'il est prévu par la loi et ses décrets d'application, est le suivant :

- Des élections ont lieu au sein de chacune de zes U.E.R. provisoires, selon un système compliqué que nous avons déjà exposé (le Monde du 29 novembre 1968). Certaines des U.E.R. sont formées à partir d'une seule discipline (français, par exemple), les autres de plusieurs disciplines ou d'un cycle d'enseignement (premier cycle de faculté des sciences, par exemple);
- Les enseignants, répartis en trois collèges (professeurs et maîtres de conférences, maitres-assistants et catégories assimilées, assistants), les etudiants, séparés a dans la mesure du possible, dit la loi, en collèges distincts, selon les années ou les cycles d'études ?, enfin les chercheurs, les personnels administratifs et techniques élisent leurs délégués. Ceux-ci devront, avant le 15 mars 1969, élaborer le statut de leur unité. Dans de nombreux cas - possibilité
peu explicitée dans la loi, mais formellement confirmée par le ministère, - ces délégués pourront remettre en cause le découpage de leur propre unite. Il leur faudra alors se réunir et se mettre d'accord avec les délégués d'autres unités pour proposer un nouvean découpage. Si, au 15 mars, une U.E.R. n'a pu établir de statuts, elle en sera dotée à titre provisoire par décret ;
- Une fois cette première opération réalisée, la seconde sera entreprise : réunion d'une a assemblée constitutive provisoire de l'université : (article 40 de la loi). Elle comprendra les délégués (enseignants, étudiants, etc.) des différentes unités qui souhaitent se regrouper dans la même université. Cette deuxième opération sera délicate et longue car, dans de nombreux cas, les vceux exprimés par les différentes unités seront loin de coincider.
En 1880, comme nous l'indiquions dans l'article précédent, les réformateurs d'alors, Lavisse et Liard avaient également voulu constituer de véritables universités. Ils échouè rent parce qu'ils accordèrent d'abord des pouvoirs et la personnalité civile aux facultés, qui ne voulurent plus les réduire au profit d'un organisme pluridisciplinaire. Certains estiment que, quatre-vingts ans après, M. Edgar Faure a répété la même erreur de tactique. Ils sont d'avis qu'enseignants et étudiants auraient été plus enclins à faire preuve cimagination s'ils avaient été d'abord obligés de réfléchir et de faire des propositions d'universités pluridisciplinaires : c'est-à-dire de concevoir le tout avant de se prononcer sur ses parties (les unités).


## Le danger de «parcellisation»

M. Edgar Faure a adopté le processus inverse : découper ce qui existe (les facultés) en unités plus petites, puis procéder à de nouveaux regroupements. Ce choix a été, sem-ble-t-il, inspiré par deux considérations majeures intimement liées :

- éviter tout retour en arrière en obligeant les intéressés à ne plus imaginer l'avenir dans le cadre des facultés :
- permettre à tous les enseignants et étudiants d'exprimer leurs souhaits, en reconstruisant, apiès l'éclatement de mai, en partant du bas. Le ministre a donc voulu laisser se constituer des sorles de communes libres (les unités) on leur lais. sant le soin de se regrouper dans des ensembles plus vastes : les universités.
Ce processus est tout à fait conforme à e l'esprit de mai s, que M Edgar Faure a voulu satisfaire. Une des grandes revendications du mouvement fut que le sommet doit être issu de la base. Ce principe prenait le contre-pied des traditions centralisatrices de l'administration française : les décisions du centre sont transmises à des échelons intermé dicires, qui les répercutent sur les cellules de base.
Mais la vérité est-elle. Y'envers de l'erreur ? Dans les pays où le pou-
voir politique a d'abord été installé au niveau local, comme les EtatsUnis, l'Allemagne ou la Suisse, if a fallu de longues luttes et, en général, des situations de crise pour que des autorités régionales ou centrales puissent obtenir quelques pouvoirs. Les unités, une fois constituées, ne vont-elles pas refuser d'accorder des attributions importantes aux universités ?
Ce danger a été manifestement minimisé par M. Edgar Faure et par ses collaborateurs. Ils pourraient d'ailleurs souligner à juste titre que la loi d'orientation donne une prééminence de prestige et de pouvoirs cux universités multidisciplinaires, dont les unités ne sont, en quelque sorte, que des vassales. Mais le texte est bien imprécis et comporte un certain nombre de dérogations bien alléchantes pour tous ceux qui n'ont nulle envie de voir un organisme multidisciplinaire se mêler de leurs affaires.

Cette menace de e parcellisation des facultés, latente au moment du vote de la loi, s'est considérable. ment aggravée depuis lors.
Des discussions passionnées se sont ouvertes dans la plupart des facultés. Presque partout on posa d'emblée la question essentielle: a avec qui, nous économistes, nous linguistes, nous biologistes, allons-nous

Ceux qui, depuis longtemps, do. nonçaient le cadre dépassé de nos structures universitaires, virent enfin dans la loi l'occasion tant attendue de faire du neuf. D'autres, plus nombreux, estimèrent que ce texte, dont les aspects les plus inquiétants à leurs yeux avaient été atténués loŕs des discussions parlementaires, permettait des concessions raisonnables à l'esprit du temps. Enfin, la quasiunanimité des enseignants virent dans les solutions esquissées la possibilité de combler les fossés qui s'étaient creusés en mai entre des étudiants et des maitres, cinsi qu'entre ces derniers. Bref, le départ était bon.

De nombreux projets novateurs furent élaborés. Ici on esquissait une universitć des sciences ot des techniques et une autre du droit ef des lettres, là une université biologique qui curait regroupé médecine, pharmacie, biologie et préparation aux carrières para-médicales. Mais ces différents projets se heurtèrent à de nombreuses difficultés et à dide puissantes résistances.

Par exemple, des propositions d'université pluridisciplinaire, qui aurait regroupé des unités de sciend ces et d'autres de sciences humairés furent battues en brèche. La majorité des professeurs des facultés des sciences, presque partout, se refusèrent énergiquement خे * cohabiter * avec les a gens , trop remuants des sciences humaines. Quant aux littég raires purs, ils dénoncèrent de tels projets qui, en leur * arrachant s les sciences humaines, risquaient de $1 \hat{\alpha}$ duire leur influence et leurs créditsz

Ailleurs, on avait envisagé de rassembler des unités de sciences et d'autres de sciences économiqués dans une même université. Cela pro: voqua la fureur des juristes, quif auraient dû - pour constituer une autre université - se a marier of avec ces littéraires agités.

A ces obstacles a familiaux = s'en fajoutèrent d'autres, d'ordre financier. Qees facultés riches, c'est-à-dire celles des sciences et de médecine, qui fisposent d'importants laboratoires et de nombreux chercheurs, craignaient, zif elles étaient regroupées avec les og pauvres $\%$, c'est-d-dire les juristes et les littéraires, dans la même uniअंGersité, de s'y voir imposer par eur arque répartition égalitaire des crédits rié recherche. a Comment voulez. vous faire comprendre à un profes Beur de grec, nous disait un chercheur de physique, qu'il faut des millions pour taire fonctionner un ogrécteur nuclécire ? Enfin les 'recoles, qu'il s'agisse de celles d'ingénieurs ou des instituts d'études politiques, firent rapidement savoir qu'elles étaient bien décidées à dé. fendre leur autonomie au sein des rơuvelles universités ou même "qu'elles voulaient dépendre direc${ }^{5}$ tement de Paris.

## Les freins

anbie
nof Ce retour en force du conservarisme universitaire était prévisible. D'autres corps sociaux ont fait preuve d'une même vigueur défensive du l'égard de mutations aussi proAfondes. Il suffit de rappeler la résis. tance des médecins lors de l'instauration du système de conventionnement avec la Sécurité sociale ou, actuellement, celle du patronat à Wégard de la participation des traspilleurs à la vie des entreprises.
II s'agissait done de savoir si le gouvernement, tout en laissant une grande latitude aux intéressés pour Imaginer des solutions, allait rester ferme sur les principes inscrits dans la loi d'orientation. Or c'est le con. traire qui s'est produit.
Certains de ces principes, comme celui des universités pluridisciplitaires, avaient besoin d'être explicités. Or le ministère a conservé sur ce point un prudent mutisme. Dans des explications données par écrit, il s'est contenté de fizer des normes quantitatives : une université pourrait comprendre entre 8000 et 15000 étudiants: une unité d'enseignement et de recherche entre 800 et 2500. Il était donc tentant, pour les actuelles facultés, lorsqu'elles ne dépassent pas ce chiffre de 2500 de se transformer en unités, c'est-d-dire de conserver le regroupement traditionnel des disciplines.

Depuis la promulgation de la loi, M. Edgar Faure, homme de contacts, a reçu un grand nombre de doyens et de professeurs. La plupart de ses et de professeurs. La plupar de ses
ficultés de transformations radicales, voire leur vive hostilité à l'égard de cette aventure. Le ministre a mul. Stiplié les apaisements. Ses interloifeuteurs en ont souvent conclu qu'ils quatient le feu vert pour ne rien changer : c'est- $\alpha$-dire, on fait, pour 1. proposer des découpages en unités conçues pour aboutir à un regroupement dans le cadre des actuelles facultés.

Tandis que M. Edgar Faure prenait ainsi le risque de vider proqressivement sa propre loi de son dynamisme, le premier ministre contribuait, lui aussi, mais pour nd'cutres molifs, à en atténuer la portée. Pour M. Couve de Murville, inquiet de certaines dispositions jugées aventureuses de la loi d'orienitation et du climat qui règne dans nombre de facultés, il s'agissait surtout de rendre la loi plus e sage . et d'éviter à tout prix qu'elle ne s'applique aux écoles. Le communiquué, publié récemment (le Monde du 22 décembre 1968) par la présidence du conseil sur les vertus des grandes écoles, est significatif. Le premier ministre parait vouloir donner la définition la plus large possible des écoles. A la suite de ses interventions et, vraisemblablement cussi celles de l'Elysée, non seulement les grandes écoles traditionnelles, dont la plupart ne relèvent pas de l'éducation nationale, conserveront toute leur indépendance, mais les écoles nationales d'ingénieurs. les instituts d'études politiques, les instituts universitaires de technoloqie, toutes catégories d'établissements qui, eux, dépendent de l'éducation nationale, font l'objet de clauses dérogatoires, qui aboutissent pratiquement soit à en faire des universités à part, soit à interdire toute ingérence dans leurs affaires bef leurs budgets aux universités pluridisciplinaires auxquelles ils oseraient rattachés.

La méfiance du premier ministre d̀ l'égard des innovations et le goût des ménagements de M. Edgar Faure se sont donc finalement conjugués - même s'ils ont été, à de nombreuses reprises, en désaccord apour réduire considérablement la Thardiesse bien floue de la loi d'orientation.

## Prochain arlicle

## DES CRAINTES MULTIPLES ONT ÉTOUFFÉ LES IDÉES NEUVES

$\square$ $3-$ $-2$ $+8$

## LA . crétion duviversitís atoonomis


उपडारपणण अMIAMइR Par B. GIROTJ DE L'AIN 4
$\qquad$

 étuilans est révolutionnaife, 10 fair qưelles
d'orientation de l'enseignement supérieur est de créer en France une quarantaine d'universités pluridisciplinaires et autonomes (voir notre précédent numéro). Sit teur cogestion par les enseignants et les seront iutonomes n'est hardi que dans une perspective française : dans la plupart des pays développés les universités n'ont jamais été étritement contrôlées par l'Etat, même lorsqu't les financait.

Dans les arficles précédents nous avons indiqué qu'au lieu de demander d'abord aux intéressés de définir le cadre de ces futures universités, les disciplines et les formations que chacune regrouperait, le ministre a préféré faire établir par la « base. une liste provisoire a d'unités d'enseigne-timetori
9) pesire aouploup 2sq of of SITVEM if ment at de rechercheab. La seule consigne officielle était que chacune de ces U.E.R. devait rassembler de huit cents à deux mille cinq cents étudiants. Examinons cette liste qui a été publiée pour chaque académie.

## III. - Des craintes multiples ont étouffé les idées neuves

Pour chaque académie, la liste a été théoriquement établie par le recteur, qui devait consulter les différentes catégories intéressées. En fait, les recteurs, qui vont perdre l'essentiel de leurs pouvoirs sur l'enseignement supérieur au profit des présidents élus des nouvelles universités, se sont contentés, à quelques exceptions, d'être * des facteurs ?, comme ils le disent. Ils ont simplement retransmis à Paris la proposition de découpage qui avait recueilli la majorité des suffrages dans chacune des facultés. Dans certains cas les étudiants avaient été associés à l'élaboration de ces propositions, dans d'autres non.
Dans les petites villes, chaque faculté a des effectifs correspondant en gros à ceux qui ont été fixés pour les futures unités. La solution de facilité consistait donc à proposer de rebaptiser unités les actuelles facultés. C'est ce qui s'est fait presque partout : à Amiens, Besançon, Limoges, Nice, Orléans, Pau, Reims, Rouen, Saint-Etienne et Tours. Dans aucune de ces villes il ne s'est dégagé de courant majoritaire pour profiter de cette loi, pour proposer au ministre un découpage différent de celui des facultés traditionnelles. En revanche, à Brest, il a été constitué une unité d'enseignement et de recherche de lettres et sciences sociales $>$, qui réunira les lettres, les sciences humaines, le droit et les sciences économiques.

C'est parce qué les facultés tradi-
tionnelles défendaient si jalousement leur indépendance à l'égard de leurs voisines que les universités n'ont jamais réellement existé en France. Il est difficile d'imaginer un changement quelconque si elles se transforment avec armes et bagages en unités d'enseignement et de recherche. D'autant plus que les informations diffusées par le ministère auprès des econstituants - assuraient que a ces unités jouiront dans le cadre de l'Université d'une autonomie administrative assurant une grande souplesse de gestion pouvant aller, le cas échéant, jusqu'à une délégation de pouvoirs aux directeurs d'unités par le président du conseil de l'Université s.

Il est donc à craindre que dans ces villes l'université pluridisciplinaire voulue par le législateur n'ait aucune réalité et surtout aucun pouvoir. Les pouvoirs continueront व̀ être détenus par les facultés-unités. Mais jusqu'à présent ils étaient minimes, puisque Paris prenait les décisions essentielles, notamment en matière financière et pédagogique. Dans une perspective d'autonomie, la survie du système des facultés risque de rendre le système encore plus rigide et cloisonné.

Dans les grandes villes, compte tenu du nombre élevé des étudiants et du seuil maximum de deux mille cinq cents par unités, il fallait bien prévoir un nombre d'unités très supérieur á celui des actuelles faculiósp:

Le culte de la k discefplinels isi kir ．．．．．．
Presque partout，après que des propositions moins conformistes eu－ rent été souvent avancées puis reje－ tées par la majorité，c＇est la solution la plus proche des usages tradition－ nels qui a été adoptée ：le décou－ page par disciplines．
C＇est ainsi qu＇á Lyon，pour les sciences，il y a une unité de physi－ que，une de chimie－biochimie，une de sciences de la nature，une de mathématiques ：à Toulouse，une unité de chimie，une autre de mathé－ matiques，une unité de physique et une des sciences naturelles．Mais c＇est dans les facultés des lettres que le culte du mono－disciplinaire a été poussé au maximum．C＇est ain－ si qu＇a Bordeaux la philosophie for me une unité à elle toute seule， tandis qu＇à Nancy cette discipline forme une unité commune avec la sociologie et la psychologie．Le re－ cord du découpage subtil est détenu par la faculté des lettres d＇Aix－en－ Provence，qui a réparti les études de français en trois unités ：e lettres ． －littératures，＂expressions et lan－ gages．Dans ce dernier cas，et on retrouve cette tendance dans d＇au－ tres facultés，le découpage aboutit en fait a maintenir le privilege des chaires professorales supprimées par la loi d＇orientation．

C＇est également une organisation par micro－disciplines qui a finalement prévalu à la faculté des sciences de Paris，qui a proposé de découper la biologie ou la physique en quatre unités chacune．

Des solutions différentes ont été adoptées dans une minorité de fa cultés，scientifiques surtout．C＇es ainsi que la faculté des sciences dorsay est decoupee on trois unites provisoires d＇enseignement et de re－ cherche de premier cycle（orienta－ tion et formation en mathématiques et physique；en chimie；en biologie et géologie），en une unité de second cycle（sciences exactes et naturelles） et en cinq unités de recherche（ma－ thématiques；physique；biologie；géo logie；chimie）．Le modèle le plus neuf est celul qui a été adopté par les facultés des sciences de Greno－ ble et de Montpellier ：une unité de premier cycle（formation générale et orientation scientifique），trois de second cycle（formation scientifi－ que et pédagogique des maitres； formation scientifique fondamentale et dinitiation a la recherche；forma tion des cadres techniques et d＇édu－ cation permanente）et des unités de recherche．

Quelques catres facultés ont éga－ lement adopté un découpage par cycles d＇études ：celles de médecine de Grenoble，des sciences de Nan－ tes，de droit et de sciences éco－ nomiques de Bordeaus par exemple．

La Sorbonne représente une fois de plus un cas à part．Certaines des unités sont fort petites comme celle de grec，d＇autres gigantesques，com－ me celle de littérature et de langue française（ 8000 étudiants）ou celle de langue anglaise（ 7000 ）．．Nous avons voulu rendre ces unités invi－ vables？，nous a déclaré M．Van Effenterre，président de la commis－ sion paritaire de réforme des struc－ tures de la faculté des lettres de Paris．© Nous ne proposerons rien d＇autre tant qu＇on ne nous cura pas dit où nous irons et avec qui nous nous regrouperons，＊
Rappelone＂que cette commission
（le Monde du 14 décembre 1968）a réclamé la création dans l＇agglomé？ ration parisienne de plusieurs uintin versités pluridisciplinaires disposant． chacune de ses locaux propres ${ }^{\circ}$ 㩆 regroupant des unités de lettres，de sciences，de médecine，etc．Mais les facuites de sciences，de droit ou de médecine de Paris ne paraissent guère désireuses de se couper en différents morceaux dont chacun se ＂marierait．avec ces littéraíés． agités．

Dans toutes les facultés avaient des effectifs trop importanta pour se transformer purement et simplement en unités d＇enselqnement et de recherche，les enseignants seuls ou des commissions comprenant des étudiants se sont en fait ralliés of deux systèmes ：découpage vertical ou horizontal．

Dans le premier cas la structure de base est la discipline，tandis que le second système repose sur des fonctions ：orientation et formation générale dans le premier cycle，spési cialisation dans le second．A la faculté des sciences de Paris， les partisans du système vertical ont proposé que chaque unité aille du bas jusqu＇en haut，c＇est－ḋ－dire embrasse．pour une même disci－ pline，le premier et le deuxième cycle et aussi la recherche，Les te－ nants de la méthode horizontale， en revanche，ont en général prévan des unités distinctes pour la re－ cherche．

Les facultés，qui，pour la première fois en France，avaient la liberté d＇imagines de nouvelles structures； ont donc adopté des formules diffé rentes．Il s＇agit là d＇une conséquence logique et heureuse de l＇autonomie． Ces structures sont d＇ailleurs provi soires et pourront être modifiées par les intéressés à leur guise．
Quelle qu＇en soit la forme，le pre－ mier défaut de ce découpage，et il est inévitable，est d＇avoir été fait －à chaud s，c＇est－d̀－dire dans une période troublée．La violence de la contestation dans de nombreusés． facultés，l＇agressivité de certains． étudiants à l＇égard de leurs maitres， ont suscité des réflexes défensifs qui，souvent，ont pesé plus lourd que les idées neuves．
Ayant constaté que bien souvent la contestation sauvage－pan exemple l＇interruption de cours par des commandos－était menée pa des étudiants d＇autres disciplines； les professeurs ont eu tendance donner un aspect de a pare－feu ces nouvelles structures．En propo sant que l＇unité corresponde à leur discipline，ils ont voulu reconstituer une sorte de cellule familiale dai maître et de ses disciples．C＇est d＇ailleurs au sein de chaque disci， pline que s＇effectuèrent en général les échanges les plus fructueux en： tre enseignants et étudiants on maj dernier，et qu＇ils se poursuivirent， plus ou moins difficilement，lorsque le dialogue fut rompu au niveau da la faculté tout entière，dans les établissements les plus troublés．
D＇autres craintes ont égalemén poussé à adopter la solution des unités verticales par disciplines．Le fait que le Centre national de la recherche scientifique et ses labo： ratoires propres ont été exclus du champ d＇application de la loi d＇orien： tation a fait craindre à de norak
 facuités dans l＇enseignement a pour réduire leurs activités et leurk crédits de recherche．OI la recher． chée，et c＇est une tendance que l＇on constate dans le monde entier，est de plus en plus considérée par les haniversitaires comme leur mission Rf leur activité dominante．En eni fermant dans une même unité vet ticale l＇enseignement de premier，de second cycle et la recherche，pis sieurs facultés ont voulu se protéger cintre ce danger．
${ }^{1}{ }^{1}{ }^{3}$ D＇autres inquiétudes ont joué dans ina même sens．Il y a notamment －la crainte，très générale，que，cone titués en unités horizontales，les pre－ miers cycles ne deviennent des enti tós distinctes des facultés ：des en－ seignants craignent de s＇y voir en－ fermer et imposer des horaires de cours ou de travaux pratiques pluis aimportants．Des étudiants s＇opposent Fran tel découpage parce qu＇ils y volent une menace de sélection pour l＇entrée dans le second cycle．Enfin． ode nombreux enseignants ont estime qừe sleurs intérêts de carrière se raffent moins bien préservés s＇ils se iretrouvaient minoritaires de leur dis cipline dans une unité pluridiscipli

is Ide constitution d＇unités horizonta．
été également motivée，mais a moindre titre semble－t－il，par des réfleres défensifs，Ce système per mel en effet de mieux distinguer
entra unité d＇enseignement et unité detreeherche，et donc d＇éviter que eelle－ci puisse être perturbée dane sa．gestion par les a barbares is iqeest－at－dire les étudiants de premié

（ih）Fes partisans du système vertical Hitath remarquer，non sans raisons． toque ce découpage par disciplines to ay moins l＇avantage de ne pas pré figurer l＇avenir et donc de laisse olla sichamp complètement libre aur －consiffuants pour décider de celles quit seront regroupées dans la même ．université disciplinaire．
（9M．Mais il faut ajouter que cette for rmule parait peu propre à atteindre ${ }^{11}$ 14esp objectifs de la loi d＇orientation aghous forte raison à satisfaire les agpirations auxquelles elle voulait répondre．
8．HEA voulant constituer des univer－ s）sif Thoure répondait à deux revendica． utions＇s bien distinctes，L＇une，déjà for ＂rintée par le colloque de Caen， intéresse essentiellement les univer－ ．sitarires．Il s＇agit d＇abattre les cloi－ sonf entre les facultés pour donner －unplus grand essor à la recherche， qui doit de plus en plus associer des spécialistes de différents domai－ ness．Mais，pour les étudiants qui ent si vivement dénoncé en mai auparavant－les cloisons trop－rigides de la réforme Fouchet dans les facultés des lettres et des Eciences，le epluridisciplinaires a un autre sens．Il s＇agit de permettre cux étudiants de ne pas se spécia－ liser dès le début des études supé－ aieures dans un domaine trop étroit， der pouvoir étudier en même temps des disciplines actuellement offertes evidans des facultés distinctes，par exemple la physique et la sociolo－ dfe，I＇histoire et le droit，la psycho－ tagie et la biologie．Dans toutes les Mülversités des pays développés，des Hfudiants expriment la même reven－ ical．

 － $=$

## 

 adena toujours ete beaucoup moinsspecialisé qu＇en France，la tendance spectuelle est de permettre à chaque eludiant de composer son menu a a la cartes．
प⿲亻丨⿱⿰㇒一十凵⿴囗十 Ore les Américains ont constaté quid pour y parvenir，le système des tógadrements rassemblant chacun les imenseignants d＇une même discipline UFHoldes unités verticales on sont la Tebpie－est inadapté．Depuis plu－ sipurs années déjà，ce système，jugé imoderne en France，est vivement ＂品itiqué outre－Atlantique parce qu＇il tend a faire vivie en vase clos les runiversitaires de chaque discipline． Toes critiques se sont faites plus WYives lorsqu＇il s＇est agi d＇accroitre ole incaractère pluridisciplinaire des ${ }^{16}$ premières années d＇études．C＇est apourquoi dans les nouveaux campus deq universités publiques des Etats de Californie et de New－York notam－ ment un système horizontal a été adopté．Pour ce qui correspond à notre premier cycle，l＇unité de base Pestile collège de huit cent à mille étudiants－il y en a plusieurs dans chaque campus．Dans ce collège en－ seignent côte à côte des professeurs del sciences et de lettres notamment． 2hes délégués，qui sont actuellement télus dans les unités d＇enseignement set de recherche，vont donc avoir la －Uouble tâche de réexaminer ces ifluhctures provisoires et，en surmon－ atant leurs craintes réciproques，de

b









## IV.-Une ouvve de longtie hateine thr sion

- Il n'y a pas de politique sans risques, mais il $y$ a des politiques sums chances , aime à dire M. Edgar Faure.
Arrivé en juillet au ministère de l'éducation nationale, dans des conditions fort difficiles, il a immédiatement optó pour une politique du mouvement. Il a donc pris déli bérément des risques en offrant à I'Université la possibilité de se redéfinir elle-même. Jamais une chance pareille ne lui avait été offerte dans ce pays si fortement centralisé
Mais une telle aventure réclame beaucoup de courage et d'imagination de la part de tous, non pas tant pour réussir - puisque l'ceuvre sera longue - que pour ne pas échouer au départ.
Comme nous l'avons déjá indiqué dans les articles précédents, de multiples pressions, profitant de l'imprécision de la loi d'orientation et des dérogations qu'elle prévoit. se sont déjà exercées pour que le neuf ressemble le plus possible à l'ancien. Le gouvernement ef le mi. nistre de l'éducation nationale sont-ils réellement décidés à y résis. ter ?
M. Edgar Faure va-t-il notamment tenir bon en annonçant qu'il refuse les projets élaborés par les a constituants = qui violeraient cette dis position capitale de la loi d'orientation (article 6) : \& Les universités sont pluridisciplinaires et doivent associer autant que possible les arts et les lettres aux sciences et aux techniques. Elles peuvent cepen dant avoir une vocation dominante ,?
Dans les grandes villes où les facultés ont des effectifs atteignant, ou dépassant, ceux qui sont prevus pour les futures universités, - 8000 à 15000 étudiants - un grand nom bre de protesseurs voudraient que chacune de ces facultes soit rebaptisée université. S'il se constituait à Paris, par exemple, une université des sciences, une autre du droit et des sciences économiques, une troisième de médecine, une quatrieme de lettres, rien ne serait changé aux cloisonnements actuels entre enseignants et étudiants des différentes disciplines.
Ceux qui défendent de telles solutions réagissent souvent en fonction de la situation actuelle, qui est certes difficile : éviter par exemple l'influence des contestataires des lettres ou sciences humaines sur les étudiants moins agressifs de droit ou de sciences. Mais ces conceptions défensives risquent de provoquer sous peu de nouvelles explosions.

Expliquant la crise de mai, le socio logue Edgar Morin faisait justement remarquer que l'explosion avait été
provoquée par la conjonction de deux courants : lun tres minori taire, constitué par les étudiants, qui contestent la société de consommation, l'autre formé par tous ceux qui s'inquietent de ne pas y trouver de débouchés.

Or les facultés traditionnelles, par leur finalité même, par la séparation dépassée qu'elles instituent entre des disciplines qui pourraient se compléter dans des formations nouvelles, n'offrent que des débouchés limités: essentiellement l'enseignement pour celles des lettres et des sciences, qui rassemblent presque les deux tiers des 600000 étudiants. Ce problème n'était pas aigu tant que les effectifs des facultés étaient faibles. Or ils ont sextuplé depuis 1945.

Alors qu'il y a quelques années encore un étudiant en lettres ou en sciences qui obtenait sa licence était pratiquement assuré de trouver un débouché dans l'enseignement secondaire ou supérieur, il n'en est plus ainsi.

L'absence de sélection à l'entrée des facultés françaises rend encore plus nécessarire l'organisation d'études visant à préparer à une gamme importante de métiers et de spécialisations où des débouchés existent.

Concevoir de nouveaux diplômes et de nouvelles filières d'études devrait donc être une des missions de l'université pluridisciplinaire. C'est ainsi qu'une université à dominante scientifique pourrait préparer à des carrières d'ingénieurs ou de cadres technico-commerciaux si elle disposait d'un département d'économie appliquée et de gestion des affaires. D'autre part, des départements de langues vivantes devraient exister dans toutes les universités, les langues ne devant plus être presque uniquement enseignées dans les facultós des lettres, comme c'est le cas avec le système actuel.
La création d'universités réellement pluridisciplinaires est également rendue indispensable par l'organisation
des stages d'orientation prévus par le loi. Adversaire résolu de la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur, le ministre a proposé - ce qui a été approuvé par le Parlement - l'institution de tols stages s da l'usage des étudiants nouvellement inscrits lorsque les universités estiment utile de vérifier leurs aptitudes aux études qu'ils entreprennent. A I'issue de ces stages, il peut être recommandé aux étudiants de choisir dans la même université d'autres études ou un cycle d'enseignement plus court adapté à une activité professionnelle ? (article 21).

L'organisation de ces stages sup. pose donc l'existence dans chaque université d'un premier cycle - les deux premières années d'études ou soit offerte aux étudiants une gamme variée de disciplines aussi bien littéraires que scientifiques. La mise en place de ces cycles d'études courts exigera que soient conçus des programmes comprenant des matie res enseignees actuellement dans des facultés séparées. C'est donc à partir d'objectifs et de finalités concernant aussi bien l'enseignement que la recherche que devront être définis l'orientation et le regroupement de disciplines de chaque université nou velle.
La tâche des e constituants, sera $\mathrm{d}^{\prime}$ autant plus difficile que les études comparatives sur les structures universitaires - si abondantes dans les pays anglo-saxons - sont à peu près inexistantes en France. Ils ne peuvent même pas disposer d'en quêtes du type du rapport Robbins en Grande-Bretagne ou du rapport Parent au Québec. Dans ces deux cas des gouvernements soucieux de l'avenir avaient demandé à des personnalités indépendantes de visiter lonquement des universités de plusieurs pays et de faire des propositions en tenant comple des réussites ou des échecs étrangers, Il n'est pas encore trop tard pour les imiter puisque cette restructuration de 1'Université françise ne sera pas ache




# LA CRISE DE L＇ENSEIGNEMENT <br> SECONDAIRE 

## 

＊Notre film sera thistotre d＇on garcon qui pense pouvoir changer le lycée．Il veut libérer les élèves des contraintes et des conditionnements qui pèsent sur eux．Il y parviendra．Les élèves，à la suite d＇un coup de force，prendront le pouvoir dans l＇établissement．Ce sera le règne de la liberté． Mais aussi du désordre．De l＇anarchie．Peu à peu， ils comprendront qu＇à leur niveau cette révolution est impossible parce qu＇ils n＇ont pas appris l＇usage de la liberté．L＇éducation qu＇ils ont reçue ne leur permet pas d＇être libres．．．＊Cette conversation avec les eleves du \＆club cinéma－dun lycée de la région parisienne remonte à mars 1968．Lie film
n＇a jamals éré ferminé tréalisé selon la technique du cinéma vérité，il prévoyait notamment un « chahut monstre＊dans le réfectoire）．Mais à un an de distance le scénario apparait prophetique Le theme inventé par ces élèves est plus ou moins n train d＇être vécu dans tous les lycées de France

Comment？Jusqu＇à quel point？Selon certains， on a bien atfeint le stade de l＇anarchie，le regne des cancres et des voyous．Les anecdotes scanda－ leuses se multiplient．Les élèves ne respecteraient plus rien．Les professeurs seraient livrés aux fau－ ves．Des incidents violents et veridiques sont sou－ vent signalés ：manifestations，grèves，comporie－
ments injurieux，bagatres，renvois d＇elèves．L＇af－ faire devient politique．Si pour certains＊révolu－ fionnaires a la lutte contre la société bourgeoise commence dans les salles de classe，à droite－et au sein même de la majorité－on utilise l＇agi－ tation dans les lycées comme machine de guerre contre M．Edgar Faure．

Mais l＇attention n＇est－elle pas polarisce sur les quelques lycées «rouges» de la capitale et des grandes villes？Que se passe－t－il ailleurs？Qui sont les lycéens de 1969 ？Ou＇en est－il de la téforme？ Il est，bien sûr，impossible de décrire I＇un seul trait la vie intérieure des mille deux sent cin－
quante lycées de France ef le comportement des cinq cent dix－huit mille potaches qui les peu－ plent（1）．L＇atmosphère d＇un établissement sco－ laire dépend de bien des variables ：l＇esprit qu＇y font régner l＇administration et les professeurs，le recrutement social des élèves，l＇architecture et la configuration des bâtiments，l＇influence des parents et de la société locale．．

Mais une chose est certaine ：si les incidents et les violences demeurent exceptionnels，ils sont les signes extérieurs d＇une tension générale que personne ne nie．

## ＊hail 1．－LES ENFANTS AU POUVOIR

Liorage de mal the pas éciats dans un ciel serein．A qui prétailo oreille，ses grondements étalent depuis longtemps perceptibles， Sans parler des manifestations， greves et incidents divers qui out meublé les chroniques，comme affaire du lycéen de Condoreets renvoyé pour agitation politique； en fanvier 1968 un malaise tris en janvier iscait dans alaise ures let apparaissait dans la popula－ ion lyceenne．En février 1968 ， deux cents lyceens de la region parisienne，membres de la Jeus aesse étudiante chrétienne，par－ ticipasent à une＂rencontre » trois jours dans un séminaire，O y entendit une longue suite de doléances et de protestations．«ill aut que ca change．．＂Quot？ L＇ennui，la routine，labsence de contacts vrais avec les profes－ seurs，le désintérêt de l＇école pout out ce qui est «la vie »，l＇injus－ ice l＇indipférence «Il faut agir ice， responsables．．．$\%$ ，concluait un ant－ responsables．．．＂，concluait un an êtudiant du stage，fixant mateur etudiant du stage，fixant droit dans les yeux une brochette
d＇adultes（enseignants，adminis－ d＇adultes（enseignants，adminis－
trateurs，parents，psychologues， trateurs，parents，psychologues，
prêtres），quelque peu interloqués prêtres），quelque peu interloqués， venus participer à une＂＂table ronde＂dont l＇acad

## Du《lycée de papa»

au «lycée autogéré»
Déjà une certaine dureté pou－ vait se lire sur les visages，et une mertume qui uransparations aussi dans bien des conversawions u dans les «joumaux et là．a Av qui，fleurissaient icl eb la．＂Al ycee，cest le vide，nous disaient a la méme époque，avec un senti－ ment de rage et de decourage－ ment melés，des internes d＇une petite ville du centre de la Frane dont la torpeur venait d＇être se couze par une greve et une ma－

Iy professezus，ladmenistratent．｜ Tes steves，tout le mande se desin－
teresse de tout．On végete．On téresse de tout．On végete．On attend le samedi pour s＇en，aller． Personne ne se parle．On na rien uii sort de l＇ordinaire et pour－ ait être intéressant échoue par a．mauvaise volonté générale．．．» Les dizaines de milliers d＇élèves ui，en mai，ont occupé les lycees， un． audé des plans de réformes aude des plans de retritents etaient pas tous des miltants des comités Vietnam de base，de ntaoistes，des trotskystes ou des anarchistes（2）．C＇etaient pour une grande part des adolescents dé cus qui attendaient autre chose de l＇école que ce qu＇elle leur donnait et qui ont cru qu＇enfin ca allait changer．．．》．Effecti－ ement，les enfants，comme dans －Victor de Vitrac，ont ete «au pouvoir \％．On a vu des provi－ seurs séquestrés ou interdits de sour dans leur propre établis－ sement，des lyceés occupés de suit comme de jour et＂gérés＂ nuit comme de jour et＂geres＂
par des éleves，des drapeaux par des eleves，des drapeaux rouges flotter sur des frontons
aux appellations insolites ：«Lycée de la Commune »，＂Lycée libre» «Lycée autogéré 》．．Les vacances sont venues，comme un vaste coup deeponge，effacer cet univers en folle，ce monde à l＇envers．
Mais，avec la rentrée，chacun sentait bien que le＂lycée de papa » était mort et que le retour our et simple à lordre ancien était impossible．Il fallait bien que quelque chose se passe．Pen－ dant tout un trimestre，les ré－ formes ont plané sur les établis－ sements secondaires comme une nuée qui ne parvient pas à se former．Après la folle revolution－ naire du mois de mal，où tout avait paru possible，il fallait sattacuer posément à la dure realité des choses．Par quoi com－ mencer？Que faire？Tout à coup les difficultés apparals－ Sajent Innombrables．La réalité

## Wre Tongue periode de wrans <br> ton commencait of in tatialt jouant malaisément du frein en ouant malaisement du frein et de l'accélérateur. Poussée par les jeunes, qui avaient eu la révélation de leur puissance, entravée par la masse des parents et des enseignants effrayés par tout changement, une administration mal préparée et sourdement hostile devait effectuer une manceuvre périlleuse, sans instructions et sans savoir où elle allait. Lie premier trimestre fut pour beaurcoup une longue suite de tremblements. On vivait dans la hamtise des incidents, de la contéstation, voire de la récusation. Avec la parution de textes offit ciels créant les houveaux orga nismes de gestion et réglant It epresentation des elèves, le sol a commence a se raffermir sous les pieds. Il ne reste plus qu'à mettre en place et a faire fonctionner es lourdes machines parlemenaires. Si le climat reste tendu, du moins l'objectif s'est-il précisé. <br> L'autorité en question

Les événements de mai n'ont fall quaccentuer une evolution aient dermis prolosseurs consta-
eleves sont à la fois plus murs eb pius inquiets, plus ouverts sur les problèmes extérieurs, et de ce falt plus exigeants qu'autrefois. Ils n'hésitent pas à faire connaitre leur point de vue, à critiquer ouvertement le contenu d'un couss ou la méthode d'un professeur: Cette attitude nouvelle, qui s'ex prime de facon plus ou moins agressive, peut provoquer chez les enseignants des reactions tres diverses. Pour les plus autoritalres, elle est proprement irrecevan ble : toute intervention dans leur cours est une agression, une attaque contre leur autorité ; pour les plus ouverts, elle est l'amorce d'un dialogue qui fait partie de l'acte pédagogique lui-même (tout enseignement n'est-il pas récipro-s que ? Le maître n'est-il pas impliqué dans le groupe constitue par la classe, et par consequent soumis a ses critiques et ses sug gestions ?) ; pour la majorité des professeurs, elle est source d'angoisse, dans la mesure ou ils ne sont pas armés sur le plan psychologique et pédagogique

formulée souvent de facon maladroite ou provocante. Le désarroi de nombreux enseignants qui ont le sentiment d'être remis en ques ion dans leur pratique profese con ll est ré et constitue sionnelle est reel

Cet aspect nouveau pris pan da elation entre le professeur et l'élève a été l'un des éléments qui ont provoqué, après le mois de mais une cassure profonde au sein du corps enseignant, manifestée noz tamment par l'apparition de groupes autonomes à côté des syndicats traditionnels. Dans de nombreux établissements le conflit, est ouvert : on ne se salue plus est méfie: la salle des profeson se mest plus cet endroit oin seum flâner et se détendre on ávénements de mai ont conLes evenements de mal on partie les urbue a redistribuer en partie le. cartes dans la repartition entre droite et gauche : au clivage politique traditionné dordre pédagogique. La constitution des groupes autonomes a été le résultat d'un double réflexe: la réaction contre lintroduction de la politique au

Cette question de l'autorité est bien au centre du débat et est ressentie plus douloureusement encore par les chefs d'établissement. Pour certains, et pour des raisone comréhensibles, le mois de mol co l'a survi ont cors de mal ev ceqitable calun consretion se trouvant ouvert onction than surnent pafouée. Nombreux sont ceux maintenant qui considèrent les nouveaux consells d'administraion, qui limitent considérablement leur pouvoir de décision, comme une mutilation : le proviseur deviendra l'exécutant d'un conseil où siègent des professeurs, des parents et des élèves, et non plus le "seul maitre à bord après bien Cette mutation est diffi lo complet d'attitude.
Lâ encore, la peur de céder, de passer pour un faible ou une (carpette)" (selon l'expression de certains d'entre eux), a été le 2eflexe déterminant. Or la personnalité du , chef d'étrablissement
et de lensemble de léquipe adomi-
nistrative (censeur, survelllants géméraux est un élément fondaméntal du "climat" qui règne dans un etablissement I'excès d'antoritarisme, l'absence de sen du dialogue sont à Jorigine de bien des conflits récents Maio il a aussi des lvcées heureux sand u histoires lyces heureux e ${ }^{5}$ nisitratires" lorsque les adminosurateurs sont de véritables éducateurs. Le calme n'est pas la daricon de la faiblesse ou de la démission.
Sans histoires ne veut pas dire sans difficultés. La réduction des horaires de surveillance, hativement justifiee par la mise en Hrace de l'autodiscipline, a contribué à désorganiser la vie des etablissements. Dans bien des en đraits, les entrées et les sorties he sont plus guère contrôlées, les eleves, en dehors des cours, sont liviés à eux-mêmes. On ne passe pas d'un four à l'autre d'un systeme de discipline autoritaire et reposant sur l'obéissance et la prassivité à un autre faisant appel Antinnresponsabilite personnelle I'usage de da liberté s'apprend;
(actintigingy
cette matière-là, jusqu'à présent, n'était pas au programme. La presence dans de nombreux lycees de comités d'action lycéens ayant une visée proprement politique et révolutionnaire, très liés at muvement étudiant et recevant leurs mots d'ordre de grou„eés extérieurs aux établissements, pose souvent des problèmes délicats.
La réforme a voulu introduire des principes de fonctionnemen democratique dans un mivers oi toutes les relations étaient hié varchiques et autoritaires et ou a vie était fixée par des réglements venus d'ailleurs. It fau apprendre à dialoguer, négocier ecouter, inventer, prendre des responsabilités.
Le malaise que connait l'enseignement secondaire n'est pas accidentel et passager. Il s'agit d'unecrise proionde ou est remise en cause la finalité même d'une institution. Le mois de mai a posé brutalement une question atente depuis plus de dix ans: quoi servent les lycées? Leul onction sociale n'a-t-elle pas rofondément changé alors qu'a ommencé Pére de l'enseignement le masse ?

## II. - A QUO HERVENT LES LYCÉES


#### Abstract

Crées par Napoléon, les lyeees avaient a leur origine une mis- sion essentiellement politique et sociale : ils devaient assurer la formation morale et intellectuelle des futurs cadres du régime naissant (3) Te lycée prenait en sanarge lindividu pour le faconcharge lindividu pour de lois et ner dans le respect des lois et des grandes valeurs classiques, pour faire de lui un futur chef et un sujet fidèle. L'organisation de la vie scolaire et la pédagogie étaient orientées en fonction de cet objectif : internat à discipline de type militaire, exercices reposant sur la répétition et la mémoire, primauté du discours latin permettant l'accès aux modèles romains de civisme et de moralité. L'éducation était caractérisée par l'abstraction et la contrainte : le lycée avait repris la vieille ideée des jésuites qu'il s'agit de tuer en l'enfant ce que la nature garde de sauvage, pour le conformer au moule de l'idéal humaniste classique.

Vers les annees 1870-1880, sous la poussée du positivisme et du développement universitaire, de nouvelles idées se font jour : lenseionement doit devenir plus enselgheme et souvrir aux discinlines modernes (sciences matt ciplines modernes (sciences naturelles, géographie langues vivantes). Les professeurs de lycée commencent à être formés dans les facultés, qui prennent à cette époque seulement leur


véritable essor. Le cours magisHal fait- son apparition fusqualors te travail scolative se imitait essentiellement à des exercices de répétition dans des permanences). Une étude de Mme Isambert sur les discours de distribution de prix fait apparaitre à cette époque la définition d'objectifs nouveaux pou lécole elle doit remplir une fonction scientifique et technigue se rapprocher de la vie nique, se rapp de l'conemie (4) et des besoins de reconomie (4) L'adoption de la gratuité de lenseignement secondaire, en 1930, devait être le point de départ d'une troisième étape marquée par deux phénomenes dont les conséquences ne se feront sentir que lentement: la démocratisation de l'enseigne ment et l'apparition d'idées pédagogiques nouvelles sous linfluence des progres de la psychologie de l'enfant. Le recrutement de lenseignement secondaire s'élargit : il n'est plus réservé à une élite bourgeoise mais à une proportion tres large d'enfants et bientot à toute une classe d'âge; d'autre part, on admet que l'éducation n'a pas pour seul objectif de transmettre a lenfant des connaissances fixées une fois pour toutes mais d'assurer le développement individuel de chacun de faciliter son vidundisement et son adapta epan

## Une grande force de résistance


#### Abstract

Toutefois ces trois objectifs successifs de l'enseignement secondaire - politique et social, scientifique et technique, pédascientifique et et et psychologique - ne se gogique et psychologique à l'autre sont pas substitues un a force de aut fil de Thistoire, La force de resistance et de conservation sibles les mutations brusques même en cas de changement de régime politique. Ainsi ces differentes missions de lenseigneèrent se sont superposées et on ment se sont superposees et on contint


C'est ainsi que la visee scientifique qui, theoriquement, transcendait toute consideration d'ordre social ('enseignement et les dre sours étaient los mêmes pour concours distinction d'origine) tous sans distinction dorigine) permis en fait de masquer le role de sélection sociale que l'ecole continuait de jouer. L'enseignement secondaire n'était en effet assimilable que par les enfants dont le milieu socio-culturel était suffisamment élevé et qui étalent ainsi soutenus intellectuellemen et psychologiquement par leur famille. Cette réalité pouvait être niée tant aue demeuraient deux filières parallèles: celle des lycée fillere parnes bourgeois pour les jeunes bourgeois (ou pensait-on, pour les plus doues et celle du primaire supérieur pour les fils d'ouvriers et de paysans. La réforme de l'enseignement. commencée en 1952 en amorcant leur fusion en une filière unique, a permis à la contradiction d'éclater : on sapercoit que l'égalité ne consiste pas à traiter en égaux ceux quil ne le sont pas.

De même si l'apparition d'idées pédagogiques nouvelles s'est manifestée par quelques tenta tives isolées (les classes nouvelles, les dispositions de 1945 sur la vie des établissements), elles ne sont aucunement parvenues à modifier en profondeur le mode de fonctionnement de l'école. Il est curieux de constater que ces idées nouvelles se trouvaient très fréquemment exprimées dans les circulaires et les textes officiels de l'éducation nationale, mais que leur répercussion dans la realite de lenseignement etait pratiquement nulle. En effet, pendant tres
longtemps, leducation nationale a cru pouvoir orienter une evolution dont elle sentait la necessité par la persuasion et les site parandions verbales, sans recomercevoir que toute mutation s'aper impossible si on ne s'atta était impossible si on ne sattaquait pas aux structures administratives et pédagogiques. C'était là une tâche extrêmement difficile; elle demandait de bousculer des habitudes intellectuelles et professionnelles, de briser des interets corporatiis. Il est certes plus facile pour un ministre ou un directeur de lenseignement de faire de brillants développements sur l'école idéale que de ments sur lecole ideale que de prendre les quelques mesures concrete qui perm réelle mais corcer une evolution reelle mals souleveront le tollé des intéresses. Pour avoir trop tardé, ou trop longtemps cru à la magie du verbe des circulaires, on a laissé mutir des contradictions qui ne pouvalent aboutir qu'a une explosion : alors que la mission nouvelle de l'école est d'accueillir tous les enfants et de permettre à. chacun d'eux de développer ses a ropres aptitudes pour sorienter propres aptiudes pour sorier et sadapter au monde exterire l'enseignement secondaire est replie sur lui-meme, sourd a
la vie, et distribue de façon égala vie, et distribue de facon éga-
litaire un savoir abstrait et arislitaire un

Cette inadaptation entre l'enseignement et la population a laquelle il s'adresse apparaissait clairement dans une curieuse étude de $M$. Testanière sur le chahut le Monde du 20 mai 1967). Finis les chahuts - fêtes d'autrefois. symboles diume connivence tacite symbor vieux " bahut alestines avec le vieux * bahut $\%$, destines à figurer dans la future geste du parfait lycéen. On a affaire maintenant à une agitation vague, un malaise diffus qui, estime M. Testanière, exprime confusément le désaruol des enfants pris entre deux systemes culturels totalement hétérogenes: celui du milieu familial et celui du lycée (4).

Une chance gâchée
Lorsque, après la guerre de 1870, la mission nouvelle de l'école apparut, l'enseignement supérieur fit un effort important pour for-
 gences scientifiques nouvelles. Comme cette période coincidait avec une phase de recrutement intense, après la longue stagnation du Second Empire, lenselgnement secondaire eut en quelques années un corps professoral selon les besoins de l'heure. C'est ce qui fit la renommée de l'enseignement francais, qui etait seignement francais, qui etait considére pendant le premier tiers
du vingtieme siècle comme l'un des meilleurs du monde.
Au contraire, lorsque, à partir de 1957, un besoin important de nouveaux maitres se fit sentir pour faire face a l'arrivée dans les lycées des générations massives de l'après-guerre, rien ne fut entrepris pour adapter leur formation aux exigences de la pédagogie moderne. En neut ans,
trente-trois mille six cents nouveaux professeurs agrégés et certifiés ont été embauchés par l'éducation nationale, soit près des quatre cinquièmes des enseignants pourvus des titres réglecice. Or leur formation a continué d'être assurée de façon traditionnelle. Une chance inespérée de rénover l'enseignement a ainsi été gâchée. Cela est d'autant plus regrettable que ce rythme considérable de recrutement va maintenant se ralentir, l'accroissement démographique ayant atteint un palier.

Héritière de la doctrine de la fin du siecle dernier, la formation des maitres repose uniquement sur des critères scientifiques : il faut donner aux futurs enseignants des connaissances approfondies dans leur discipline. Or même cette mission ne fut pas Or meme cette mission ne fut pas tionnement de l'enseignement supérieur étant très défectueuses, peu de candidats obtiennent les diplômes requis, volontairement Aussi, pendant plusieurs années, a-t-il fallu recruter une masse
d'enselgnants n'ayant pas les d'enseignants n'ayant pas les
connaissances théoriques nécessaires. On ne dira jamais assez les ravages qu'a pu provoquer, dans des disciplines comme les mathématiques ou les langues vivantes, la présence dans les établissements, alors que les condibissements, alors que les conditions de travail etaient particulierement difficiles et les classes souvent surchargées, d'ensei-
gnants novices, inexpérimentés et gnants novices, inexperimentes et
incompétents, quels que soient incompetents, quels que soient volonté. Cette carence a contribué à susciter chez beaucoup d'élèves un dégoût prompt à se muer en révolte.

Toutefois, le problème du ntveau théorique n'est pas seul en cause. Bien des agrégés ou des "capésiens " le reconnaissent : ils ne sont guère mieux armés, malgré la somme de travail qu'ils ont fournie, pour affronter la réalité de lenseignement secondaire. Il leur manque les connaissances et l'expérience indispensables de psychologie de lenfant, de technique de groupes, d'animation qui, seules, leur permettraient de comprendre les besoins des individus qu'ils ont en face d'eux et dont les disparités sont immenses. Les techniques pédagogiques. le contenu de l'enseignement et les modes de transmission des connaissances sont également à reconsidérer en fonction des dispositions et des intérêts réels des enfants. S'il est vrai que l'enseignement ne peut plus étre "centré sur les connaissances " à une époque où celles-ci évoluent à un rythme très rapide, mais doit être «centré sur l'enfant» pour lui permettre d'acquérir la plastique nécessaire, l'ensemble du systeme de formation des maitres est entièrement à revoir (5).

## Compenser les inégalités

Il en va de même de l'organisation de la vie scolaire. Elle est tout entière conçue autour des classes, c'est-à-dire d'un enseignement magistral également distribué à tous. Cette formule est égalitaire mais peu démocratique puisqu'elle consiste à traiter de façon identique des individus profondément dissemblables de par leur milieu familial et de par leurs aptitudes personnelles. La tâche essentielle de l'institution scolaire à l'époque de l'enseignement de masse devra donc être de compenser le plus possible les de compenser le plus possible les
inégalités socio-culturelles. Pour inégalités socio-culturelles. Pour
cela, elle devra assumer les fonccela, elle devra assumer les fone-
tions naturellement remplies par le milieu familial bourgeois : l'aptitude à l'expression, l'enrichissement de l'environnement culturel, le lien entre la culture et la vie. De plus en plus l'aे-côté de lenseignement - le "péri» ou le "para" scolaire - deviendra fondamental dans la mesure où il aidera à constituer sure ou il aidera a constituer
lhumus indispensable dans lequel Thumus indispensable dans lequel racine. Dans le lycée moderne, la tâche de transmission du savoir - la seule pour laquelle les maitres soient formés et les établissements concus - deviendra sinon secondaire du moins un exercice parmi d'autres. Elle devra sintégrer dans un ensemble d'activités ayant pour fonction de développer l'imagination et l'esprit creatif, de faciliter la compréhension et la maitrise de l'environnement social et intellectuel et d'assurer l'equilibre pertuel et
sonnel.

Le travail on ateliers et en petits groupes pour affirmer l'expression graphique, verbale et manuelle, la fréquentation des bibliotheqques, les sorties dans les
museees, les usines ou les théatres, le commentaire critique de l'information écrite et parlée feront partie de l'education scolaire au même titre que les leçons proprement dites. Encore ne faudrait-il pas que ces activités d'intégration socio-culturelle demeurent paralleles et étrangères à l'enseignement : elles doivent progressivement l'irriguer, le transformer, le rendre plus vivant, comme cela commence à se faire dans certaines classes des sections économiques par exemple, où la lecture des journaux, la constitution de dossiers par les éleves, les visites d'entreprises et le commentaire de l'actualite immédiate constituent l'ossature mème de l'enseignement.
Une telle évolution suppose d'abord que les établissements soient équipés convenablement. L'architecture traditionnelle en salles de classes, de taille uniforme, correspondait à une conception pédagogique précise : celle de l'enseignement magistral par groupes de trente ou quarante éleves. La pédagogie nouvelle suppose la possibilité matérielle de travailler en groupes plus restreints, d'organiser des clubs ou des ateliers. Il faut également multiplier les bibliothèques et les salles de documentation. Pour que la collectivité scolaire constitue un milieu enrichissant et sécurisant pour l'élève, elle doit être à l'échelle humaine. Les établissements de plus de mille cinq cents ou deux mille élèves, comme on en construit encore, rendent toute éducation impossible, à moins qu'ils ne soient divisés en unités plus petites, autonomes et pédagogiquement structurées.
D'autre part, la nature de la
tache educative etant modilice conception meme du "service"
des enseignants doit evoluer. Ce-lui-ci est calculé en fonction des heures d'enseignement, systeme qui correspond à la pratique de la pédagogie traditionnelle. Or, on ne saurait plus prétendre que le rôle du professeur se limite ses cours proprement dits. Pour connaítre l'enfant (c'est-à -dire pour que son enseignement soit pour que son enseignement sol veritablement enface) il doit Yobserver dans des situations pedagogiques diverses, donc partici per davantage a le de reta blissement. Une définition nouvelle de ses obligations profes sionnelles et de son mode de rémunération doit étre trouvée de facon qu'il puisse assurer l'ensemble de ses tâches nouvelles Il semblerait naturel d'exiger une plus grande presence des enseignants dans l'etablissement en leur assurant des traitements plus conformes à leur statut social et à leur niveau de qualification.

L'ensemble de ces dispositions sera onéreux, Il serait toutefois intéressant d'en comparer le montant avec celui des échecs scolaires et des redoublements de classe, calcul qui n'a jamais été fait, l'éducation nationale ignorant l'estimation de la rentabilité.

La mise en place de l'école nouvelle ne peut se faire que par étapes. La secousse de mai a indéniablement contribué à en hâter la gestation. Peut-on estihater la gestation. Peut-on estimer que la reforme en
constitue l'étape décisive?

## Prochain aricle:

## RESPONSABILITÉ ET POLITISATION

(1) In ne s'agit là que des éléves de second cycle long (de trolsieme aux terminales), qui sont 471000 , et des classes préparatoires ( 47000 ). Les effectirs de comprennent également 108000 daire comprennent egalement ofleses dans le second cycle court eleves dans le second cycle court 540000 dans le premier cycle (de la sixième et troisième), lesquels se répartissent entre les lycées, les collèges d'enseignement secondaire et les collèges d'enselgnement général.
(2) Une partie des textes établis dans ces commissions ont été publiés dans les Lycéens gardent la parole (Le Seuil) et dans les Cahiers pédagogiques no 76 (S.E.V.P.E.N., 13, rue du Four, Paris-6e).
(3) Voir à ce sujet louvraze
remarquable andone Prost, l'Enremarquable d'Antofne Prost, l'En- $^{\prime}$. seignement en France 1800-1967 (Ar-
mand Colin, collection U.
(4) Revue francaise de sociologie, numéro spécial 1967-1968. : sociologie de l'éducation.
(5) Il y a actuellement 42700 professeurs certifiés ou agrégés sur les 58500 enseignants de second degre. Les autres se repartissent entre charges ou adjoints d enselgnement (3600), Instituteurs (1200), contrac (10 600). Signalons que la proportion de certifiés et d'acrésés a aummenté de certifies et dagport à ce qu'elle était il y a quelques années.


> L'inquiétude qui-règne dans les lycées n'est pas née d'une crise passagère, Elle est le signe d'un bouleversement en profondeur, dans lequel la finalité même de l'enseignement secondaire est remise en question.
> Destiné depuis toujours à transmettre les connaissances nécessaires à la formation des futurs cadres issus de la bourgeoisie, celui-ci se trouve, a l'ere de l'enseignement de masse, investi d'une tâche nouvelle: compenser les différences socio-culturelles et donner à chaque enfant la possibilité de s'adapter à une réalité sociale et technique essentiellement mouvante. Les réformes en cours sont-elles à même de préparer cette mutation? (Voir motre précédent numéro.)

L'un des principes de la réforme - qui constitue une clef de la rénovation de l'enseignement est l'appel à la responsabilité de réléve, que ce soit par la désignation de délégués appelés à prendre part aux décisions dans la gestion des établissements, par l'autodiscipline ou par l'organisal'autodiscipline ou par lorganisa-
tion de foyers socio-éducatifs animés par les adolescents euxmêmes. On peut discuter l'aspect parlementaire des nouveaux conseils d'administration et les procédures d'élection qui tendent à calquer le lycée sur le mode de fonctionnement de la démocratie occidentale. On retrouve là le mythe de la "république d'élèves " qui hante la littérature pédagogique

En fait, cette formule risque rapidement de ne retenir de la démocratie que ses aspects les plus caricaturaux : élections routinières et mal préparées, constitution d'une caste de "notables », de " larbins» ou de «technocrates » selon les cas, mise en place d'organismes lourds, peu efficaces et guettés par la paralysie. Il est évident que, dans un établissement scoque, dans un établissement $s c o-$
laire, toute structure où les élèves laire, toute structure ou les eleves
sont impliqués n'a de sens que sont impliqués n'a de sens que par l'intérêt pédagogique qu'elle
présente. La plus belle «constiprésente. La plus belle "consti-
tution» est vaine si elle n'est pas tution"" est vaine si elle n'est pas
utilisée comme moyen d'éducation et véritablement percue comme tel par les elèvese pans ta " lourdre anciere an
nt percue rience et de justifier un retour
cette période de mise en place, ce fut loin d'être toujours le cas: beaucoup de lycéens ont voté sans savoir exactement pour qui ni pour quoi, et des élus (parfois en fait " désignés " par l'administration) se sont trouvés fort embarrassés de leur mandat.
Malgré cela, bien des enseignants et des administrateurs ont été frappés par la maturité, le sérieux et le sens des responsabilités des délégués, qui n'hésitaient pas à prendre la parole en conseil de classe ou d'administration, à faire connaitre aux professeurs le point de vue de leurs camarades et à intervenir auprès de ces derniers pour qu'ils aupres de ces derniers pour quils prennent conscience de le devirs. Si la droits et de leurs devoirs. Si la
mise en place des foyers sociomise en place des foyers socio-
éducatifs est ralentie par des éducatifs est ralentie par des (manque de locaux et d'argent) et administratifs, dans de nombreux établissements on n'avait pas attendu leur création pour organiser des clubs ou des coopératives dans lesquels les élèves font preuve de beaucoup d'initiative.
L'Office central de la coopération à l'école (O.C.C.E.) notamment, regroupe depuis quelques années de nombreuses coopératives de lycées, animées par des eleves qui tiennent des congrès nationaux et elisent un "conseil national des adolescents "dont la vitalité est remarquable (1) Il en va de même des foyers socio-éducatif's regroupés dans la FOFEV.EN. (Fédération des Fouvres éducatives et de vacances œuvres éducatives et de vacances
de l'éducation nationale) (2). Au de l'éducation nationale) (2). Au cours du congrès que vient de tenir cette organisation à Orléans, les adultes ont $p u$ s'apercevoir que la participation des élèves à la discussion et aux travaux était loin d'être de la figuration.
Il est évident que cette évolution très positive dans la mentalité des élèves reste un phénomène encore limité et fragile. Trop tabler sur elle pour changer brusquement les règles du jeu serait une attitude inconsidérée ou - ce qui n'est pas toujours exclu - inspiree par le désir

a fransition est aritod ment difficile en ce qui concerne l'autodiscipline. Le systeme franlautodiscipline. Le systeme francals traditionnel établit une distinotion tranchée entre les tâches des professeurs, responsables des élèves dans leurs classes, et celles des surveillants, qui doivent faire regner lordre dans les couloirs les etudes et les récréations (le comps de survellants n'existe pas dans les établissements scolafres de la plupart des pays ótrangers)
De nombreux exemples concret
De nombreux exemples concrets essible. ossible. Excer l'ex perience soit faite dans des conditions convenables. La précipitation avec laquelle, pour des raisons essentiellement budgétaires, le ministere a réduit les heures de service des survelllants peut avoir dans certains cas des effets déplorables. On ne passe pas du our au lendemain et sans un certain nombre de prócaution du régime autoritaire traditionnel a l'autodiscipline. Celle-ci ne peut consister à transférer purement et simplement la responsabilité de la surveillance aux délégués des élèves. Ceux-ci, d'ailleurs, refusent généralement tout net une telle conception qui, esti-ment-ils à juste titre, revient à les couper de lensemble de leurs camarades en les faisant passer pour des "flics» our des "agents de tadministration des "agents l'acceptent, en revend. Lorsqu'ils exemple exemple, la des sanctions à leurs condisciples, les résulitats sont généralement mauvais et n'aboutissent qu'à, engendrer de nouveaux conflits. L'autodiscipline ne peut donc sinstaurer que lorsque la classe a pris conscience de sa cohésion et des règles qu'elle doit se donner et respecter pour vivme de facon harmonieuse. Te climat dé néral de l'établissement la dispo sitio et sition et la quantite des locaux sont des éments importants pour la réussite de l'expérience Mais plus déterminante encore
est l'intervention des enseignants et des élèves responsables pour aider à cette maturation et pour permettre au groupe de se constituer et de maitriser son agressivité.

Les lycées dans lesquels l'autodiscipline est appliquée de facon satisfaisante ont généralement adopté la formule suivante . les adopté la formule suivante: les
éleves, en dehors des heures de eleves, en dehors des heures de classe, peuvent se répartir librement dans des salles de "niveau sonore" différent; dans certaines, réservées au travail Individuel, le silence absolu est requis, dans d'autres, les élèves peuvent se reunir par petits oroupes et parlor à voix basse dans d'autres, enfin ils ont toute latitude de se de tendre et de dans la dans la limite, bien sur, de ce qui est acceptable pour les classes voisines. Cette passibillté de disposer d'un choix suffisant de salles est une condition fondamentale de la mise en place de l'autodiscipline. Celle-ci peut d'ailleurs fort bien fonotionner a la satisfaction générale pour certaines classes et échouer dans d'autres ou les conflits sont a vie ou encore réissir un sont à vir, «mal eore "énéralisation ensuite. Toute crire. Dans certains est à proserire, Dans certains cas, l'échec est redouté en premier lieu par es eleves : on a pu voir dans un etablissement des délégués des eleves demander à l'administrabion de revenir un certain temps au systeme traditionnel, Pautodiscipline ayanit du mal io sinstaurer.
Certains collèges de jésuites ont depuis longtemps adopté l'autodiscipline avec la formule suivante : des équipes d'une quinzaine d'éleves de niveaux différents sont constituées. Elles ont un responsable et se consacrent à des tâches éducatives précises en dehors de la classe (théâtre, reliure, photographie, construction...). La cohésion de l'équipe suffit alors à assurer lordre.

## Deux tabous

L'accès des élèves à la responsabilité est intimement lié au phénomène de la politisation. Celle-cl s'est révélée de façon foudroyante au mois de mal, puisque des lycéens ont été très rapidement, aux côtés des étudiants, partie prenante du mouvement révolutionnaire. Pour beaucoup de parents, ce fut un shoa, pour ne pas dire un traumatisme, pour he pas dire un traumatisme. Lindignation contre la politisation des lycées fut un élément important de la réaction du mois de juin. Nombreux étaient ceux au sein même du gouvernement - qui estimaient que c'était là un des aspects les plus graves de la crise et un important mouvement d'opinion s'est déclenché sur ce thème. L'argument le plus souvent invoqué était le danger deudoctrineque etait le danger d'endes camarades plus âgés ou des adultes (l'attitude de certains professeurs, accusés d'encourager eurs élèves à l'action politique était ouvertement dénoncée). On senitait, dans cette réaction, la crainte de voir ressurgir dans les lycees cette vieille cassure du peuple francais entre la gauche et la droite, les bleus et les blancs, les révolutionnaires et les conservateurs, dont l'école a si
souvent été l'enjeu. «On a mis assez longtemps à se débarrasser du poison du cléricalisme pour ne pas voir la laïcité remise en
 dans une réunion de son association. Il y a des cicatrices touciation. If y a des cicatrices toujours prêtes à se rouvrir.

Cette attitude, qui a étś renforcée par d'indéniables excès, appelle plusieurs remarques. Tout d abord la politisation d'une minorité de lycéens est loin d'être un phenomene nouveau : des lyceens étaient sur les barricades en 1848, dans la Commune en 1870. Camelots du rof et républicains n'attendaient pas d'être en faculté pour échanger des horions: des lycéens de Parls on ete parmi les premiers morts de la Résistance; après la guerre, on parlait dans les lyoées du coup de Prague, de l'appel de Stockholm, de l'Indochine. L'O.A.S. et l'aide au F.L.N. y ont trouvé leurs plus ardents militants et plus récemment les «comités Vietnam" Le nier our tendre linterdire serait pure illusion. On ne voit pas d'ailleurs au nom de quoi on le feralt alors que la dépolitisation est quotidiennement dénoncée comme un des aspects les plus néga-

contire la famille. Cet aspect a été rendu particulleremnt aigu. par la nature du mouvement de mai qui, en se définissant par son opposition contre toutes les orgar nisations structurées existantes - et donc adultes, - a pris aussi l'aspect particulier d'une lutie entre classes d'âge. Pour la première fois dans la vie politicue
française, apparaissaient des mouvements révolutionnaires. spécifiquement «jeunes».
Ce serait toutefos une erreur que de donner à la politisation des jeunes le sens étroit d'une activité militante au service d'une doctrine définie. Pour nombre d'entre eux, il s'agit d'un sentiment beaucoup plus général allo menté par une opposition à l'untmenté par une opposition a 1 un-
vers scolaire. Est politique tout ce qui releve de la vie, ce qu'on ce qui releve de la vie, ce quon est vrai et intéressant. Des cercles de discussion se sont formés dans plusteurs établissements. On

Y parle de toub 9 de la Tchécoslovaqule, du Blaíra, de la démoSlovaquie, du Biarra, de la demo-
cratisation de l'enseignement, du racisme, de la liberte. Un professeur d'économie d'un lycée gardols a été stupéfalt de voir plus de trois cents éleves assister quatre jours de suite à l'heure du déjeuner à une série d'exposés qu'il faisait sur la crise monétaire. Les débats dans les établissements entre journalistes sur des sujets d'actualité connaissent depuis rentrée un franc succès.

Les élèves recherchent avant tout des éléments leur permettant de comprendre le monde, de saisir une information de plus en plus parcellaire, d'établir une synthèse dans une mosaique de faits et de jugements. Cette nécessité de
situer est d'autant plus imp situer est d'autant plus impérieuse que le milieu familial, le choix culturels implicites. L'appétit de connaitre s'accompagne

Wectull et dune dilftulté à étayer
et formuler sa propre pensée. Cette quête d'une cohérence, sinon d'une vérité, conduit les eleves à avoir une attitude plus tranchée à l'égard de la position personnelle de leur interlocuteur. on préfere le professeur qui a ane opinion, même si on la conteste, a celui qui se dissimule derrière une fausse neutralité, La politisation des élèves peut prendre des aspects sectaires ou hargneux, engeindrer des comportements aberrants, surtout lors${ }^{9}$ qu'elle se heurte à l'hostilité ou à lincompréhension des adultes. whe peut susciter des manifestations incohérentes ou anarchiques, ce qui n'est pas surprenant ques, ce qui nest pas surprenant
dans la mesure oû elle s'accompagne d'une récusation radicale de la société politique, et qu'elle refuse tout ce qui pourrait ressembler a une mise en tutelle par un parti ou une institution quelconque. L'éveil à la vie politique se fait à un âge d'instabilité affective, et la forme qu'elle prend parfois d'une aventure quelque peu désespérée et solitaire contre le molosse de l'" ordre bourgeois" ajoute encore à ce caractere de déséquilibre.
Toutefois les aspects positifs de ce phénomène ne sont pas négligeables.
La polltisation des élèves corfespond plus largement à l'affirmation personnelle, à la prise de conscience de la responsabilité, notamment au sein de l'établissement. Une enquête, dont fésultats sont publiés dans dernier numéro d'Economie Humanisme, fait apparaitre que Humanisme, fait apparaitre que
la politisation va de pair avec la la politisation va de pair avec ia
\%. socialisation scolaire $\geqslant$, c'est-a K. socialisation scolaire $\%$, c'est-a-
dire avec l'aptitude a prendre dire avec aptitude a prendre
des responsabilités au sein de Pétablissement (3).
Des garde-fous sont nécessaires pour que les établisse ments ne deviennent pas champ clos de propagandes, pour éviter le double danger du monopole ou de l'affrontement monopole ou de lairontement chreulation de l'information, l'affichage selon certaines règles, le fichage selon certaines regles, es maniement critique des idees dans le respect de toutes les
opinions, sont appelés à faire opinions, sont appelés à faire patiie de la vie scolaire, Là encore des expériences probantes
existent. Maís la routine, la timidité, la peur des incidents. sont des obstacles difficiles surmonter. "Peu nous importe que nos élèves deviennent prétres, militants gauchistes ou respansables d'une cellule commuponsables d'une cellule commu-
inste, nous déclarait un éducapiste, nous déclarait un éduca-
teur: Notre rôle est de donner a chacun la possibilité de se réaliser et d'assumer pleinement son engagement personnel. 》

## Une stratégie

## de la novation

Pour les professeurs, le type nouveau de dialogue qui s'établits
poser de multiples problèmes,
Beaucoup sentent la necessite de modifier leur enseignement et tentent de le faire. Encore fau-drait-il qu'ils en aient les moyens. La conduite dune classe ne se réduit pas à une technique qu'on peut changer à son gré. C'est avant tout une relation humaine dans laquelle le prohumaine dans laquelle le professeur comme les eleves sonte modification importante aura des modification importante aura des conséquences affectives et psychologiques souvent difficiles à maitriser et engendrant des sentiments d'insécurité, d'anxiété ou d'agressivité... De par sa formation et l'isolement profond dans lequel se déroule sa pratique professionnelle, l'enseignant est peu armé pour affronter les changements. Il ne le deviendra que s'il est soutenu, encouragé, que sill est soutenu, encourage, conseillé, s'il est à meme
d'echanger ses difficultés et ses dechanger
suggestions.

Les mutations qui s'annoncent demandent plus que de bonnes intentions ou de brillantes directives : elles exigent la mise en cuvre d'une stratégie permettant à tous ceux - minoritaires, mais dont la proportion n'est pas négligeable - qui veulent changer d'en avoir les moyens matériels, administratifs et théoriques. La multiplication des stages de formation et d'indes stages de formation et a information a tous les niveaux (enseignants, personnel adminis-
tratif et parents), la diffusion tratif et parents), la diffusion
systématique des expériences ensystématique des expériences en-
treprises et de leurs résultats, treprises et de leurs résultats,
Parganisation de débats permanents sur les grandes orientations pédagogiques, sont maintenant nécessaires.
Un espoir important est né chez nombre d'éleves et d'enseignants après la secousse du mois de mai et l'annonce des réformes. L'évolution engagée est irvéversible. L'an dernier un proviseur. M. Rouède, relatait dans le Lycée impossible l'histoire d'un échec de rénovation pédagogique à Jéchelon d'un établissement (4), Si on n'y prend garde, et si les lecons n'en sont pas tirées, cet échec peut se reproduire à l'échelon national. Les conséquences en seraient désastreuses. «Nous en seraient desastreuses. "Nous rait le surveillant général d'un rait le surveillant general dun grand établissement parisien. impossible. La seule issue est d'avancer. Ce sera difficile. Il y aura des dêsordres. Mais ils seront beaucoup moins graves que si on ne fait rien... "
FIN
(1) 101 bis, rue du-Ranelagh, $\mathrm{Pa}-$ ris- $16^{e}$.
(2) 6, rue Boussingault, Paris- $13^{\circ}$ (3) J. C. Texier, « l'Intérêt policéennes », Economie et Humanisme, no 185, janvier-février 1969.
(4) Ed. du Seuil, collection Esprit, « la Cité prochaine $\%$.




#### Abstract

ARTICLE Ier. - 'Les Uniiversités onit pour mission fondameritale 1'éláhoration ét la transmission de la connaissance. 'Le idéveloppemerít de la recherche et la formation des hommes.

Elles doivent s'attacher à porter au plus haut niveau et au meilleur rythme de progrès les formes supérieures de la culture et de la recherche en en procurant l'accès à tous ceux qui ren ont la vocation et la capacité.

Elles doivent répondre aux besoins de la mation en lui fournissant des cadres dans tous lles domaines. Dans cette tâche, rlles doivent se conformer à T'évolution démocratique exigée par la révolution industrielle et technique.

A l'égard des étudiants, l'Université doit s'efforcer d'assurer les moyens de leur orientation et du meilleur choix de 'ractivité professionnelHe à laquelle ils entendent se consacrer ret lleur dipenser à cet effet, non seulement les connaissances nécessaires, mais des óléments ide ila iormation.

Clles doivent assurer la formation des maîtres de ileducation nationale de telle sorte que Alunité générale de cette formation - sans ipréjudice de l'adaptation des diverses catégories d'enseignants à leurs ttâches respectives - pertmette l'amélioration continue de ila pédagogie et le renouveliement des connaissances cet des méthodes.

L'enseignement supérieur doit être ouvert aux anciens ćtudiants ainsi 'qu'aux personnes qui n'ont pas eu la possibilité de poursuivre des


cétrides afin ade ileur permettre, iselon leurs camadités. d'ameliorer fleurs chances de promotion cou the conwertir leur activité professionnolle.

Lies Universités concaurent, notamment en tirant parti des imoyens mouveaux de diffusion udes connaissamees, à l'éducation upermanente à T'usage de tontes les catégories the sla populaition et à toutes fins gu'elle peut comparter.
D'une imanière générale, les Universités et les eetablissements a'enseignement supérieur conscourent à la promotion culturelle de la société et par ila même ia son :évolution sociale en wue d'une responsabilité plus grande de chaque homme dans son propre destin.

Dès sle début, une iliaison importante est ffaite entre il'enseignement pur ( ("transmission (de lla connaissance as), ta recherchectestincée à approfondir lla connaissance tet à rrenouveler ll'enssignemerit dans son contenu cet zlans ses méthodes -et enfin la « Iormaition des hommes ». ctest-ä-dire leur préparration à une wie professionnelle et ${ }_{\text {à ll'action }}$ rpratique.

Cette triple alliance entraîne normalement ula nécessité वlelléducation permanente: il faut ifaire éclater au maximum ila barrière andienne entre ile temps de l'apprenitissave theorique et celui de llaction pratioue. ILa iformulation de ces idées iest un pou vague ret les principes sont affirmés avec moins tle тigueur juridique que de littérature moralisante.

## INSTITUTIONS <br> UNIVERSITAIRES

ARTICLE 2. - I es Uriiversités prennent dans le caore défini par les pouvoirs publics, les iniithiatives eft les dispositions nécessaires pour organiser ét développer la coopération universitaire interndtionaie. Des liens particuliers नoivenit être êtablis avec les Universités des 'Etaits menibres de la coonmunauté économique europëenne.
Hhlissemonts puiblies mavadère 'scientifique et coulturd, gouissanit de la personnailité, morule cet
de lautonomie financière. Whles groupent des unités d'enseignement et de recherche pouvant ëverituellement recevoir le statut d'établissements publics a caractere scientifique et culturel eft assument l'ensemble des activités exercees par les Universités et les Facultés présentement en aetivité, ainsi que, sous réserve des démogations qui pourront être pronomecées par décret, par lles instituts 'qui leurs sonit rattachés.
Morsque 'les unités d'enséignement et de re-
(SSUITE 2N PAGES 8 et 9 )
(SUITE DE LA PAGE 7)
cherche ne constituent pas des établissements puhlies, elles bénéficient des possibilités propres de gestion et d'administration qui résulteront de la présente lol et des décrets pris pour son application.

Des décrets fixent la liste des établissements publies d'enseignement supérieur relevant du ministre de leducation nationale auxquels les dispositions de la présente loi seront étendues, avec les adaptations que pourra imposer, pour chacun d'entre eux, la mission particulière qui leur est dévolue. Des décrets déterminent ceux de ces établissements qui seront rattachés aux Universités.

Les établissements publies à caractère scientifique et culturel sont créés par décret après avis du Conseil national de IEnseignement supérieur.

Les unités d'enseignement et de recherche qui n'ont pas la qualité d'établissement public à caractère scientifique et culturel sont créées par arrêté du recteur d'cadémie.

Les Universités auront elles-mêmes un rôle à jouer dans la coopération internationale et jouiront d'une certaine liberté pour prendre contact avec leurs homologues de l'étranaer. Il est nécessaire d'assurer une certaine molibité des étudiants. des enseignants et des chercheurs par-delà les frontières. Mais ouel sera "le cadre défini par les pouvoirs publics " ? Les instances universitaires nationales devraient avoir ici un rôle plus important à jouer que l'administration.

Le cadre des anciennes facultés explose. Il ne reste plus que des unités d'enseignement et de recherche et des universités : celles-ci sont autonomes.

Les "unités " seront ou ne seront pas des établissements, publics : ce pourront ètre simplement des divisions d'enseignement jouissant d'une certaine autonomie dans le cadre des universités. Ce pourront étre aussi des instituts ou des écoles à statut original. Dans certaines disciplines, le Ministere de l'Education Nationale continuera de partager sa tutelle avec un autre Ministere.
ARTICLE 4. - Une ou plusieurs universités peuvent être crécées dans le ressort de chaque académie.

Les universités sont pluridisciplinaires et doivent associer autant que possible les disciplines littéraires et scientifiques. Elles peuvent cependant avoir une vocation dominante.

ARTICLE 5. - Dans chaque régien est institué par décret un Conseil régional de Y'enselignement supérleur et de la recherche.

Ces conseils comprennent des représentants élus des universités, des représentants élus des établissements d'enseignement supérieur et de recherche indépendants de ces universités et pour un tiers des personnalités extérieures représentatives des collectivités locales et des activités régionales.

Les enseignants et les étudiants représentant les universités et les établissements à caractère scientifique et culturel de la région relevant du ministre de l'Education nationale sont élus au scrutin secret et en collèges distincts par les étudiants et les enseignants membres des conseils d'université èt des conseils d'établissement.

Le décret qui les institue fixe leur composition et les conditions de désignation de leurs membres.

Ils contribuent dans leur ressort à la prévision à la coordination et à la programmation de l'enseignement national. Ils donnent leur avis sur les programmes et sur les demandes de crédits des universités et des autres établissements publics de caractère scientifique et culturel de ce ressort.

Ils assurent toutes les liaisons et coordinations avec les organismes chargés du développement régional.

Une autre barrière saute : celle qui sépare aujourd'hui si fortement les littéraires des scientifigues. L'enseignement et la recherche devront être pluridisciplinuires. Ceci est très important. Les littéraires purs et les scientifiques purs sont des borques. Entre les «humanités" et les sciences pures, les sciences humaines ont établi une
passerelle dont il faut espérer qu'elle reviennc un pont véritable.
Les Conseils régionaux pourront jouer un rôle important pour la cohésion et les tacts entre les différentes disciplines et différents établissements, à l'échelle de ca région qui est tout de même plus «réelie» que l'Académie qui n'est qu'une abstraction administrative, Etudiants et enseignants formeront l'essentiel de ces Conseils - et c'est bien naturel. Pour ce qui est des « personnalites extérieures » seront-elles cooptees ? On imagine mal dans le contexte actuel qu'elles puissent être nommées. Un problème évident se pose donc et le choix de ces personnalités risque de n'être pas facile d'autant plus que le prestige risque de l'emporter sur la compétence. Ces personnalités formeront $1 / 3$ des Conseils ce aui est certainement abusif: le gouvernement a sans doute l'intention de se servir de leur poids pour amoinat it les conflits qui pourraient naitre au sein des «universitaires ". Mais le rôle des Conseils Régionaux risque de toute façon d'étre très limité. C'est cependant un pas dans le sens de la régionalisation et de «louverture sur la vie ». Chère raguère à M. Peyrefitte.
ARTICLE 6. - 11 est institué un Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la recherche qui comprend des représentants élus des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche indépendants de ces universités, et pour un tiers des personnalités extérieures, représentant les grands intérêts nationaux.

Les enseignants et les étudiants représentant les universités et les établissements à caractère scientifique et culturel relevant du ministre de l'Education nationale sont élus au scrutin secret et en collèges distincts par les étudiants et les enseignants membres des conseils d'universités et des conseils d'établissement.

Un décret fixe la composition du Conseil national ainsi que les conditions de désignation de ses membres.
Le Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la recherche :

1)     - Prépare la planification de l'enseignement supérieur et de la recherche en liaison avec les organismes chargés des plans périodlques nationaux, compte tenu de ceux-ci et en vue d'une prospective à plus long terme.
2)     - Est saisi pour avis des programmes et des demandes de crédit des Universités et des autres établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'Education nationale, est obligatoirement consulté sur la répartition des dotations budgétaires entre les différents établissements.
3)     - Donne spn avis au ministre de l'Education nationale sur les oppositions formees par les recteurs, conformément à l'article 11 ciaprès, aux délibérations des conseils des établis-- sements.
4)     - Fait toutes propositions et donne tous avis sur les mesures relatives à lharmonisation des statuts des différents établissements publics à caractère scientifique et culturel et assume une mission générale de coordination entre les diverses universités et autres établissements.
5)     - Fait toutes propositions et donne fous avis sur les mesures relatives aux conditions d'obtention des diplômes nationaux relevant du ministre de l'Education nationale et à l'établissement de règles communes pour la poursuite des études.

Le Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la recherche exerce les attributions actuellement dévolues au Conseil de I'Enseignement supérieur. Il peut siéger par sections et s'entourer de l'avis de commissions correspondant à des disciplines diverses.

Au Conseil National on retrouve la mëme composition. Etudiants et enseignants seront élus au second degré. Même mystere pour les « personnalités extérieures ": se-ront-ce des techniciens des "grands corps» des syndicalistes, des hommes de paille ? Il faut attendre le décret d'application. Le Conseil n'aura en fast aucun pouvoir : il proposera et donnera des avis. Son rôle sera important dans le domaine financier et pour la planification; pour le reste, il sera une courroie de transmission entre les universités et l'administration nationale.

ARTICLE 7. - Les établissements publics à caractère cientifique et culturel et les unités d'enseignement et de recherche groupées par ces établissements déterminent leurs statuts, leurs structures internes et leurs liens avec d'auires unités universitaires conformément aux dispositions de la présente loi et de ses décrets d'application.
Les délibérations d'ordre statutaire sont prises à la majorité des deux tiers des membres composant les conseils.
ARTICLE 8. - Les établissements à caractère scientifique et culturel sont administrés par un Conseil élu et dirigés par un président élu par ce Conseil.
Les unités d'enseignement et de recherche sont administrées par un Conseil élu et dirigées par un directeur élu par ce Conseil.
Les Conseils sont composés, dans un esprit de participation, par des enseignants, des chercheurs, des étudiants, et par des membres du personnel nou enseignant. Nul ne peut être élu dans plus d'un Conseil d'université ou dans plus d'un conseil d'unité d'enseignement et de recherche.

Dans le même esprit, les statuts peuvent prévoir la participation de personnes extérieures. Les dispositions relatives à celfe participation sont homologuées par le Conseil de l'Université ou de l'établissement en ce qui concerne les unités d'enseignement et de recherche quils regroupent et par le ministre de l'education nationale sur avis du Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la recherche en ce gui concerne les universités et les autres établisse-
ments à caractère scientifique et. culturel.
La représentation des enseignants doit être au moins égale à celle des étudiants dans les organes mixtes, conseils et autres organismes où ils sont associés. La représentation des enseignants exerçant les fonetions de professeur ou maitre de conférences y doit être au moins égale à celle des autres enseignanis.

Les étudiants du troisième cycle déjà engagés dans des travaux de recherche sont sents électeurs ou éligibles pour être associés avec les représentants des personnels des autres catégories $\grave{\mathrm{a}}$ la gestion des centres et laboratoires de recherche à l'exclusion de la détermination du programme de recherche et de la répartition des crédits correspondant qui relèvent ties seuls enseignants et chercheurs de meme niveau.

L'autonomie administrative des établissements est nettement affirmée puisqu'ils seront maitres de leurs statuts et de leurs structures. Ils pourront des maintenant se redéfinir en fonction de leurs tâches et de leurs options. Ils pourront ensuite souplement s'adapter en fonction des nécessités de l'enseignement dont l'évolution sera de plus en plus rapide. Pour les élections au conseil d'établissement les colleges sont distincts et les enseignants ne pourront pas être mis en minorité par les étudiants yui sercnt donc relativement sous-représentés. Précaution est prise aussi pour que les assistants ne débordent pas le corps professoral.
ARTICLE 9. - Les représentants des diverses catégorles dans les conseils des unités d'ensei-
gazment of de recherche, dans les conseils des oniversités et dans les conseils des autres établissements a caractère scientifique et culturel sont désignés au suffrage universel et secret par collèges distincts.
Les représentants des étudiants sant élus au serutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, avec représentation proportionnelle. Des dispositions seront prises pour assurer la régularité et la représentativité du scrutin, notamment par l'institution d'un quorum qui ne peut être inférieur à $60 \%$ des étudiants inserits, et par l'interdiction des inscriptions mulLiples dans deux ou plusieurs unités d'enseignement et de recherche.
Les élections des délégués étudiants ont lieu par collèges distincts selon les années ou cy: eles d'études. Le droit de suffrage est réservé aux étudlants ayant accompli avec succès une année d'études dans l'enseignement supérieur.
Un décret fixera la composition des collèges électoraux et les modalités de recours contre
les électlons.

ARTICLE 10. - Le conseil de l'établissement public à caractère scientifique et culturel élit §on président. Le président assure la direction de l'établissement et le représente à l'égard des tilers. Ce président est élu pour une période qui me peut être inférieure à deux ans ni supérieure à 4 ans. Il ne peut être réélu plus d'une fois consécutive. Il doit être professeur titulaire de H'établissement.

Le directeur de chaque unité d'enseignement parmi les professeurs titulaires et les maitres et de recherche est élu par le conseil de l'unité, de conférences.

La démocratie directe est heureusement rejetée et rares sont ceux qui regretteront les assemblées générales qui votaient à
main levée. Un quorum est fixé pour le vo-
te des étudiants et c'est une bonne chose
car la participation aux élections syndicaHes n'est jamais très élevée ; cette disposition, cependant, jouera le pius souvent en
faveur des modérés. Les élèves de première
année réclameront le droit du vote ; la ma-
jorité universitaire ne leur es nas accordée et cette disposition est discutable : les "bizuths " se sentiront brimés. Enfin, le
doyen d'antan est mort : touts les établis-
sements auront un président qui, heureu-
sement, ne pourra pas rester trop longtemps en place.
ARTICLE 11. - Le recteur d'académie assure la coordination de l'Enseignement supérieur et des autres enseignements.

En qualité de chancelier des Universités de son Académie, 11 représente le ministre de l'Education natimnale auprès des organes statutaires des établissements publies à caractere scientifique et culturel relevant de son ministère, assiste à leurs séances où s'y fait représenter; peut suspendre l'effet de leurs délibérations pour raisons graves jusqu'à décision cum ministre de l'Education nationale, cui doit statuer dans les trois mois, après consultation du Conseil national de l'Enseignement supérieur et ale la recherche.
Le recteur d'Académie représente le ministre de iEducation nationale auprès du Conseil régional : il assiste aux séances du Conseil régional ou s'y fait représenter.

ARTICLE 12. - Les fonctions de recteur d'Académie, de président d'une Université et de directeur d'une unité d'enseignemert́ of de recherche sont incompatibles.

ARTICLE 13. - En cas de diffieulté persistante dans le fonctionmement des organes statutaires, ou défaut d'exercice de ieurs responsabilités, le ministre de l'Education nationale peut après consultation du Conccion mational de l'Enseignement supérieur et de in recherche, prendre à titre exceptionnel et provisoire toutes dispositions nécessaires. Dans ces mèmes cas, le recteur a qualité pour prendre toutes mesures conservatoires.

Le recteur, finaloment, a vardé son titre et le qualificatif de chancelier ne lui apporte rien puisque ce terme cst sans signification dans le droit fronçais et n'est employé pour aucune in tution si ce - n'est pour la Légion d'honneur et l'Ordre de la Libération. C"es؛ le représentant du. ministre qui possède un droit de veto capable de suspendre toute décision des conseils d'établissement. C'est un jeu cependant auquel il ne pourra que modérément se livrer. Le Ministre statuera sur les délibérations arrêtées par le veto et aucun recours ne sera alors possible ailleurs que durant le Conseil d'Elat : l'administration garde ici l'atout pour imposer sa déciston. Toutefois il sera difficile au Ministre d'uller à l'encontre de l'avis du Conseil Nattonal. C"est là quand même une source possible du conflit ; au minimum elle permettra de suspendre pendant trois mois la décision d'un conseil d'établissement - ce qui peut n'ètre pas inutile à l'Administration. D'autre part, le Mintstère garde la ressource d'intervenir comme bon tui semble : l'expression «défaut d'exercice de leurs responsabilités "peut être largement interprétée.

## AUTONOMIE PEDAGOGIQUE ET PARTICIIPATION

TITRE IV

ARTICLE 14. - Les établissements publics à caractère scientifique et culturel et les unités d'enseignement et de recherches groupées dans ces établissements déterminent leurs activités d'enseignement, leurs programmes de recherche, leurs méthodes pédagogiques, les procédés de contrôle et de vérification des connaissances et des aptitudes sous la réserve de dispositions de la présente loi, des statuts des personnels appelés aux fonctions d'enseignement et de recherche.
ARTICLE 15. - Les programmes des études conduisant à des grades, titres ou diplômes nationaux relevant du ministère de l'Education nationale et les modalités de leur sanction sont définis par le ministre sur avis ou sur proposition du Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la recherche.
Les titres de docteur sont conférés après la soutenance d'une thèse ou la présentation d'un ensemble de travaux scientifiques originaux. Cette thèse et ces travaux peuvent être individuels ou si la discipline le justifie collectifs, déjà publiés ou inédits.

En matière pédagogique les établisser ments et les unités d'enseignement sont largement autonomes. Ils sont libres de s'organiser autant dans l'enseignement que dans la recherche C'est une porte ouverie à toutes les expériences et la meilleure condition d'un nouveau dyvamisme de l'Université. Même l'organisation des' examens sera de leur ressort. Ceci est impor-
tant et risque de poser des problèmes : en effet, les titres et diplômse sont définis var le Ministère. Les conditions d'obtention des mêmes diplômes pourront donc varier d'un établissement à l'autre et pour que la valeur de ces diplômes ne souffre pas de disparités régionales le Ministère et le Conseil National pourront avoir à donner leur arbitrage. En ce qui concerne la thèse deux innovations importantes sont $\dot{a}$ souligner : la possibilité de présenter des traveux collectifs, l'autorisation de publier les travaux avant de les présenter à un jury - ce qui peut être très intéressant pour les chercheurs jusqu'ici obligés de garder secrets leurs travaux
ARTICLE 16. - Les Universités pourvoient à Jorganisation, par les unités d'enseignement et de recherche qu'elles groupent et dont les étudiants ne sont pas recrutés par examen ou concours de stages d'orientation à l'usage des étudiants roouvellement inscrits.
Ces stages sont obligatoires pour tous les étudiant au bénéfice desquels ils sont prévus. A l'issue de ces stages, il peut être recommandé aux étudiants de choisir dans la même Université d'autres études ou un cycle d'enseignement plus court adapté à une activité professionnelle. Si l'étudiant suit la recommandation, la nouvelle inscription est de droit. S'il persévère dans son choix initial et s'il termine sans succès l'année d'études, il peut être appelé au début de l'année suivante à un nouveau stage pluridicciplinaire dont les conclusions seront obligataires.

ARTICLE 17. - Les Universités prennent toute dispositions en liaison avec les organismes nationaux, régionaux et locaux qualifiés, pour l'information des étudiants sur les problèmes de l'emphoi et sur les débouchés éventuels de leurs études.

L'orientation des nouveaux étudiants est en soi une bonne chose. Nombrcux sont ceux qui hésitent encore aprés le baccalrutréat ou qui prennent leurs désirs pour des réalités. Cependant on conçoit mal ce que seront ces stages, vu le nombre des étudiants, leur organisation sera un rude problème. D'autre part si des tests psycirotechniques sont concevables on imagine mal comment des stages permettraient. de savoir si tel étudiant doit faire de la sociologie ou de la psychologie.
ARTICLE 18. - Après avoir reconnu leur aptitude, les Universités organisent l'accueil de candidats déjà engagés dans la vie professionnelle, qu'ils possèdent ou non des titres universitaires. Elles leur permettent d'accéder à des enseignements de formation ou de perfectionnement et d'obtenir les diplômes correspondants. Le contenu des enseignements, les méthodes pédagogigues. la sanction des études, le calendrier et leg horares sont syeciaierweri adaposes

ARTICLE 19. - Les Universites pourvaient
a lorganiation de Péducation permanente dans les unités d'enseignement et de recherche qu'el' les groupent, dans les établissements quí leur «ont rattachés et dans les services qu'elles créent à cet effet. Cette activité est organisée en liaison avec les collectivités régionales et locales, les établissements publics et tous autres organismes concernés.

E'ouverture de l'Université aux personnes déjà engagées dans la vie professionnelle a été réclamée par tous. Il faut quie chacun
puisse se perfectionner ou se recycler. Mals il faut affirmer que les cours du soir ne sont pas une solution. C'est sur le lieu dus travail que le problème véritable se pose; c'est là que les horaires doivent être aménagées. la meilleure chose serait sans doute l'organisation de sessions d'études accélérées pendant lesquelles le travailleur ou le cadre serait détaché de l'entreprise à l'C'niversité (notamment pour les langues ou les disciplines technigues).

ARTICLE 20. - Les établissements publics à caractère scientifique et culturel disposent, pour l'accomplissement de leur mission, des éruipements, personnels et crédits qui leur sont affectés par l'Etat. Hs disposent en outre de ressources propres, résultant notamment de legs, donations et fondations, rémunérations de services, fonds de concours et subventions des collectivités publiques.
La loi de finances fixe pour l'ensemble des établissements à caractère scientifique et culturel relevant du ministre de Téducation nationale le montant des crédits đe fonctionnement ef d'équipements qui leur sont attribués par retat.
La répartition des crédits de personnels par catégories, figure à la loi de finances, ainsi que les crédits que celle-ci affecte à la recherche scientifique et technique.
$A u$ va de leurs programmes, et conformément aux critères nationaux, le ministre de l'éducation nationale, après consultation du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, répartit entre les divers établissements les emplois figurant à la loi de finances, et delègue à chacun de ces établissements un crédit global de fonctionnement.

Il répartit, en outre, les crédits d'équipement entre opérations, dans le cadre des orientations de la planification après consultation du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. Toutefois, une fraction des crédits d'équipement peut' être répartie entre les divers établissements et délégués à ces derniers. suivant les modalités définies au précédent alinéa. Chaque établissement répartit, entre les unités d'enseignement et de recherche qu'il groupe et ses services propres, les emplois figurant à la loi de finances qui lui sont affectés, sa dotation en crédits de fonctionnement et, le cas échéant, sa dotation en crédits d'équipement. Il vote son budget qui doit être en équilibre. Ce budget doit être publié.
Les crédits de fonictionnement visés ci-dessus peuvent être utilisés à couvrir les dépenses de fonctionnement et de matériel des éta-
blissements et de leurs unités d'enseignement et de recherche, ainsi qu'à recruter et rémunérer des personnels autres que ceux figurant a la loi de finances.
Les unités d'enseignement et de rechercho non dotées de la personnalité juridique, disposent d'un budget propre intégré dans le budge de l'établissement dont clles font partie. Ce budget est approuvé par le conseil de l'établissement.
Le président de chaque établissement a qualité pour recouvrer les recettes autorisées ế pour ordonnancer les dépenses dans la limite des crédits votés.
Le comptable de chaque établissement est désigné par le conseil de l'établissement sur une liste d'aptitude approuvée conjointement par le ministre de l'Education Nationale et par le ministre de l'economie et des Finances. II a la qualité de comptable de l'inspection générale de l'éducation nationale. Les comptes appuyés des pièces justificatives adéquates, sont soumis aux vérifications de linspection
générale des finances et au contrôle de la Cour des comptes.
Un décret en conseil d'Etat précise les eas et conditions dans lesquels les $-u$ udgets de ces établissements devront être soumis à approbation et fixé leur règlement financier y compris les conditions du contrôle a posteriori.

L'autonomie financière a êté l'objet d'un important débat. Le gouvernement hésitant à l'accorder. Les universitaires ont fait remarquer que c'était la condition d'une véritable autonomie. Toutefois c'est la loi des finances qui fixe le budget global et c'est le Ministère qui le répartit. On voit mal comment il en serait autrement mais c'est là une importante limite. Chaque etablissement est alors maitre de son propre budget à condition de l'équilibrer et de ne pas mélanger les crédits de fonctionnement et les crédits d'équipement. Les établissement peuvent avoir des recettes mais on ne sait pas encore dans quelles conelitions (fonds privés, contrats de recherche etc...).


ARTICLE 21. - Dans les établissements d'enseignement supéricur relevant du ministère de l'Education Nationale, l'enseignement est assuré par des personnels de l'Etat et par des personnels contractuels propres à ces établissements.

ARTICLE 22. - Le personnels affectés par l'Etat aux Universilés et aux établissements qui leur sont rattachés doivent avoir été déclares aptes par une instance nationale à exercer les fonctions pour lesquelles ils sont recrutés.
L'examen des questions individuelles relatives au recrutement et à la carrière des personnels relèvent dans ehacun des organes compétents des seuls représentants des enseignants d'un rang au moins égal à celui de l'intéressé. Nul ne peut être élu pour plus de six ans, niímmédiatement réélu dans les organismes à
compétence nationale appelés à cet examen.
Les établissements font en ouire appel, pour l'enseignement aux chercheurs, à des personnalités extérieures et, dans toute la mesure du possible, aux étudiants qualifiés.

ARTICLE 23. - Le choix des enseignants permanents d'un établissement relève d'organes composés e: 'usivement d'enseignants d'un rang au moins égal.

Les établissements peuvent engager des enseignants contractue's - ce qui est nécessaire pour utiliser les connaissances de spécialistes ou de chercheurs qui ne sont pas normalement des enseignants. Le statut des enseignants est encore à redéfinir mais un certain nombre de points importants sont adoptés: les étudiants n'ont aucun rôle
(SUITE EN PAGE 10)
abpucio
(SUITE DE LA PAGE 9)
dans le choix des enseignants et la compétence de ceux-ci est fixée à l'échelon national. Les étudiants pourront - mais on ne sait pas comment - enseigner avant d'avoir fini leurs études ; c'est nécessaire : il $y$ a tout un nouvel assistanat 'à organiser. Le recrutement se fera en fait par cooptation - les moins élevés dans la hiérarchie n'ayant pas leur mot à dire pour choisir les autres professeurs : les vieux maitres auraient-ils peur de lopinion de leurs élèves et de leurs jcunes collìgues ?
ARTICLE 24. - Les dispositions actuellement en viguevr quant à la distribution des enscignements sous forme de chaires personnellement aittribuées à des professeurs sont ahrogées sans qu'il en résulte aucune autre modification dans le statut de ces personnels, ni quart arx droils et garanfies dont ils bénéficient.
$\checkmark$ a rénartifion des enseignements et les activités de recherche relève des enseignants permanents. Elle fait l'objet de revisions périodiques.

Les enseignants permanents ont compétence exclusive pour organiser le contrôle des connaissances et des aptitudes, désigner les jurys et décerner les tî́res et diplômes.

Seuls les responsables stafulaires des établissements et des unités d'enseignement et de recherche ont pouvoir pour engager ou congéđier, sous réserve de leur stâut, les personnels placés sous leur autorité.

Les établissements fixent létendue de la mission de direction. de conseil et d'orientacion des étudiants qu'implique toute fonction aniversitaire d'enseiznement et de recherche
et les obligations de résidence et de présence qui y sont attachés. Hs ne peuvent dispenser de tont ou partie de cette mission et de ces obligations qu'à titre exceplionnel et par un règlement homologué par le ministre sur avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.
ARTICLE 25 . - Les enseignants et les chercheurs jouissent dune pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions de la présente loi, les principes dobjectivité et de tolérance.

La chaire est morte. Tant mieux. On a vu trop de vicux professeurs biens assis et fiers d'une gloire qu'ils cherchaient tout au long de leur carriere : ils étaient arrivés ; ils étaient les maîtres, il fallait les revérer et de leurs bouches d'or tombaient les paroles de la seule verité. S'il était une institution inutile c'était bien celle-là. Enfin, les professeurs n'auront pas qu'à faire leur cours ; ils seront liés à l'établissement et devron't s'occuper mieux de leurs élèves : mais auront-3ls des bureaux pout travailler et pour $y$ recevoir ceux qui auront besoin de les voir. Les obligations de résidence tcront, elles, frémir, bien des professeurs qui donnent leur cours entre deux trains. Enseignants et chercheurs, d'autre part, ne sont pas obligés î cacher leurs opinions: ils peuvent les exprimer dans lewr travail mame, à condition de n'en être pas aveuglés.

## - DES FRANCHISES UNIVERSITAIRES

ARTICLE 26. - L'enseignement et-la recherche impliquent robjectivité du savoir et Ia tolérance des opinions. Its sont incompatibles avec tonte forme de propagande ef doivent demeurer hozs de toute emprise politique ou économinue.

ARTICLE 27. - Les étudiants disposent de la Werté d'information à l'égard des problèmes poliiiques, économiques et sociaux, dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche. qui mo prêient nas à monopole ou propagande et quil me troublent pas Mordre public.
Les locaux qui seraient mis a cette fin al Ia disposition des étudiants seraient distincts des locaus destinés à l'enseignement et à la recherche et extérieurs aux enceintes hospitajières.

ARTICLE 28 - Les présídents des établissements et les directeurs des unités d'enseignement et de-recherche sont responsables do Pordre dans les locaux et enceintes universitaires. Ils exercent cette mission dans le cadre des lois, des règlements généraux et du régiement intérieur de l'établissement.
Un décret en conseil d'Etat déterminera les condilions d'application du présent article.

Les dispositions de ces articles tentent de donner satisfaction tant aux partisans de la neutralité (en insistant sur lobjectivité du savoir et la tolerance des opinions) quiaux entagés dont l'introduction de la liberté politique de l'Université était une des principales revendications. Mais les premiers ont rappelé samedi au cours de leur journée d'étude, qu'ils jugent nécessaire que de semblables débats aient lieu a l'extérieur des établissements et non dans des locaux spéciaux à l'intérieur.

Les seconds s'irriteront des restrictions apportées aux libertés politiques et synuticales à l'Université (ils feront de cette revendication leur cheval de bataille (comme r'annonçait, vendredi, le Secrétaire général du SNE-Sup au meeting de la Sorbonne).

Quant aux dispositions de l'article 28, on ne saurait formuler un jugement à leut sujet tant que ne sera pas connu le décret en Conseil d'Etat qui doit en déterminer les conditions.
ARTICLE 29. - Le pouvoiz disciplinalre et exercé à l'égard des enseignants en premier ressort par les conseils d'Universités ou par ceux des établissements publies à caractère scientifíque et culturel indépendants des Universltés, et en appel par le conseil supérieur de l'Education Nationale.

Les conseils statuant en matiere juridictionnelle, sont constitués par une section disciplinaire dont les membres sont élus en Ieur sein par les représentants élus đu corps enseignant.

Pour le jugement de chaque affaire, la section disciplinaire qui me peut comprendre que des enseignants d'un grade égal ou supérieur, est́ éventucllement complétée. selon les cas, solt par coopération d'un membre du corps auquel appartient le justiciable si ce corps n'y est pas représenté, soit par nomination de représentants des établissements d'enseignement superieur privé.

Ces juridictions, complétées d'un nombre égal de membres élus en leur sein par les représentants élus des étudiants, exercent le pouvoir disciplinaire à régard des étudiants.

Un décret en conseil d'Etat déterminera jes peines applicables et précisera la composition ef le fonctionnement de ces juridictions.

Tant au niveau des établissements qu'dे l'échelon national, les étuciunts participeront donc à l'exercice du pouvoir disciplinaire par l'intermédiaire de leurs représentants élus dans les différentes structures. Mais en matière juridictionnelle, l'enseignant ne sera jugé que par ses pairs lla fraction dure des étudiants exigeait même $\dot{a}$ ce niveau la participation étudiante comme vient de le rappeller la symbolique traduction devant un jury par le Mouvement d'action universitaire de ia Sorbonne) du professeur Deloffre.

ARTICLE 60. - Avant le ler décembre 1968, Ye ministre de l'Education Natiobale établira, après consultation des diverses eatégories d'intéressés, une liste provisoire des unités d'enseignement et de recherche destinées à constitever les différentes Universités. Les collèges électoraux des différentes catégories seront convoqués par les recteurs sur la base de celle liste provisoire en vue d'élire leurs délégués. La détermination des collèges élecioraux, les modalités des serutins et les dispositions nécessaires afin d'en assurer la régularité et la représentativité, nồamment en ce qui concerne le quorum seront fixées par đécret.
ARTICLE 31. - Les dėlégués ainsi đésignés derront:

1)     - Décider s'ils approuvent la constitution des unités auxquelles ils sont rattachés.
2)     - Dans l'affirmative, en élaborer les statu s qui devront être adoptés, soit en assemblée unique à la majorité des deux tiers des membres composant l'assemblée soit en assemblées distinctes à la majorité des membres composant chaque collège. Ces statuts devront être approuvés à titre provisoire par le recteur d'Académie.
3)     - Désigner les délégués de l'unité à lassemblée constitutive provisoire de l'Université.
Les unités d'enseignement et de recherche qui à la date du 15 février 1969 n'auraient pas adopté les statuts conformes aux dispositions de la présente loi pourront être dotées à titre provisoire de statuts établis par décret.
Dans le cas où les unités d'enseignement et de recherche n'auraient pas, à cette même date, désigné leurs délégués à l'assemblée contitutive provisoire de l'Université, les enseignants, étudiants et autres personnels de ces unités désigneraient directement leurs représentants à l'assemblée constitutive provisoire de l'Unīversité.

ARTICLE 32. - Les représentants élus par les unités. ou élus directement. dans les conditions ci-dessus prévues, constitueront l'assemblée constitutive provisoire de l'Université. Kis élaboreront, aux conditions de majorités définies ci-dessus, les statuts de l'Université qui devront être approuvés par le ministre de l'Education Nationale et ils désigneront leurs représentants au conseil national.

La structure des collèges électoraux, les règles relatives à l'électorat. l'éligibilité et les modalités du vote, la composition des assemblées seront déterminées par décret.
Deux mois après la publication de l'arrêté ministériel désignant les Universités d'une Académie, celles qui n'auraient pas adopté de statuts conformes aux dispositions de la présente loi pourront être dotées de statuts établis par décret.
Les Universités régulièrement pourvues d'un statut seront érigées par décret en établissements à caractère scientifique et culturel.

ARTICLE 33. - Des decrets en consell d'Etat règleront le transfert aux établissements publics à caractere scientifique et culturel crees en application de la présente loi, des droits et obligations des anciezs établissemenis ainsi que des biens leur appartenant en propre.

AETICLE 34. - Le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche pourra être valablement constifué lorsqu'un ensemble d'Universités groupant la moitié des enseignants et̂ des étudiants de l'ensemble de la France auront pu adopter leurs statuts et désigner leurs représentants.

ARTICLE 35. - En attendant la mise en place des institutions prévues par la présente loi, décrets pourront en dérogation aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur décider toutes mesures provisoires destinées à assurer la gestion des établissements universitaires et notamment à assurer la transition entre les anciennes et les nouvelles institudions.

Tout devra aller très vite. Mais certaines unites n'auront qu'à peu modifier les statuts qu'elles se donnaient en juin. Le Ministere est seul juge du bien-fondé de ces statuts et de leurs conformité à la loi. Des problemes d'interprétation se poseront riormalement et s'il y a conflit seul le Conseit d'Etat pourra trancher. Ce n'est pas ià une procédure tré souple.


ARTICLE 36. - $\mathbb{E n}_{n}$ ce qui concerne les enseignements supérieurs conduisant aux professions médicales, pharmaceutiques et dentaires et les recherches qui leur sont associées, les dispositions de la présente loi seront applicables sous réserve de l'ordonnance du 30 décembre 1958 et du code de la Santé Publique.
Le ministre des affaires sociales sera associé à toutes les décisions concernant ces enseignements et ces recherches.

ARTICLE 37. - Les dispositions de la présente loi relative à la recherche s'appliquent uniquement à la recherche non orientée effectuée dans les Universités et dans les autres établissements d'enseignement supérieur, en vue de maintenir l'enseignement au niveau le plus élevé des comnaissances.

Les dispositions de la présente loi n'ont pour objet de modifier ni la mission du centre national de la recherche scientifique, ni les modalités de son intervention, nî̀ la compétence des organismes consultatifs qui dépendent de Iui, notamment le Comité national de la recherche scientifique.

En ce qui concerne l'article 36, il faut rappeler que les contestataires réclament non seulement une réforme de l'organisation universitaire, mais une réforme globale de la politique de santé rui ne dépend évidemment pas de l'Education nationale et sur laquelle aucune garantie n'est donnée.

Par ailleurs, la loi d'orientation ne s'appliquant pas aux établissement de recherche pure, tel ie C'NRS, dont l'organisation est pourtant également contestée, elle iaisse en suspend des problemes sans que l'annonce d'une nouvelle disposition législative en laisse espérer la solution prochaine.

L
E 6 mai, au lendemain de l'occupation de la Sorbonne par la police et de la première manifestation de rue dans le quartier Latin, l'Union nationale des étudiants de France et le Syndicat national de l'enseignement superieur lançaient un ordre de grève illimité. En moins d'une semaine la quasi-totalité des facultés françaises cessaient de fonctionner. Ce ne devalt, pas cependant être un simple arrêt de travail. Presque partout, en effet, des éfudiants et des professeurs, souvent en très grand nombre, se réunissaient en * commissions paritaires \% ou en

Rouen. Dans d'autres, au contraire, étudiants et professeurs ont su, tout en menant des discussions serrées, ne pas perdre de vue leur inférêt commun d'aboutir. On peut citer en exemple la faculté des lettres de Clermont-Ferrand, qui a entériné la semaine dernière l'accord intervenu ontro toutes les parties en élisant selon les normes fixées par les nouveaux stafuls un nouveau doyen, M. Exhard. Le préambule des statuts adoptés indique précisément l'esprit et la portée de l'entreprise : «Les statuts adoptés le 14 juin 1968 par l'assemblée des enseignants et
«assemblées générales constituantes » pour réfléchir sur leurs conditions de travail et pour élaborer des projets de réforme des structures universitaires. Pour se consacrer à ce travail, les minorités actives d'étudiants ont réclamé et obtenu que les examens de fin d'année soient reportés à la rentrée.

Dans le climat révolutionnaire qui régnait alors, le passage de l'intention à la réalisation ne semblait guère poser de problèmes : sans attendre, des collèges « s'érigeaient » en facultés, des
facultés se proclamaient aufonomes, des organismes officiels décrétaient leur propre dissolution, des institutions subitement créées affirmaient qu'elles étaient désormais seules compétentes... Avec le reflux du mois de juin il fallut souvent déchanter, et des organismes dont on avait proclamé la mort donnaient des signes évidents de résurrection. Des conflits ont éclaté entre structures anciennes ef nouvelles. Il n'en reste pas moins que du travail enorme qui s'est effectué durant le mois de mai bien des choses demeurent et ne pourront être abolies. Certes, le
chercheurs et par l'assemblée des étudiants et, le 25 juin, par l'assemblée des personnels administratif et technique, n'ont pas pour but de substituer à lorganisation traditionnelle de la faculté un organigramme rigide qui risquerait d'être à son tour dépassé par la modification souhaitée du rapport pédagogique et par l'indispensable refonte dés carrières de l'enseignement supérieur. Il s'agit de mettre en place, à titre expérimental, un nouveau mode de gestion qui comporte en lui-même un organisme et des procédures qui lui permettront de s'amender, n

Dans d'autres facultés, les institutions nouvelles déjà installées dans les faits se rodent peu à peu, et tout retour en arrière parait d'ores et déjà rendu impossible.
L'analyse que nous présentons est faite à partir de travaux réalisés dans une quinzaine de facultés de Paris et de province. Le degré de "realitén de ces documents et la representativite de leurs auteurs est vaxiable : il peut s'agir de textes ayant dejà rencontré un large accord et pratiquement entrés en application ou au contraire de réflexions plus théoriques élaborées par
des minorités particulièrement imaginatives. On retrouve toutefois dans l'éventail des propositions et-des divergences un certain nombre de préoccupations communes et de suggestions complémentaires. A voir l'audace des propositions les plus modérées par rapport à la situation anterieure, on se dit que, plus ou moins consciemment, les réformistes de mai avaient fait leur le slogan des révolutionnaires : "Soyez réalistes, demañdez l'impossible ! !

FREDERIC GAUSSEN.

## I. - Structures et autonomie des facultés

LES commissions de reforme s'étant constituées dans le cadre des établissements existants, leurs propositions portent le plus souvent sur la réorganisation des facultés. Certains établissements toutefois ont tenu à remattre en question l'ensemble du système universitaire. Même si certaines propositions peuvent paraître légerement utopiques, elles mettent souvent l'accent sur des points fondamentaux.

## C.L.I.F. : le minisitère de l'éducation nationale est supprimé.

Le comité de liaison inter-facultés décrit ainsi l'organisation de l'université autonome :
" Le ministère de l'éducation nationale est supprime en tant que ministère de gestion scientifique et de gestion administrative de l'enseignement. La structure de l'éducation nationale ne descend, plus du ministère vers descend, plus au ministere vers
les établissements de base, c'est les etablissements de base, cest au contraire une structure fédé-
rative d'établissements autonomes qui se regroupent ou se co* ordonnent de la base au sommet. ". Pour lenseignement supérieur, l'unité autonome de base ne peut etre ni l'université ni la faculte, mais l'ensemble des étudiants et enseignants réunis - dans une organisation évolutive: departement et laboratoire dans uepartement et metme discipline ou établissement répondant à une fonction qui ne peut se rattacher à une seule discipline. Ces unités de base se fédèrent dans des universités autonomes géographique ment localisées.'"

- COLLĖGE littéraire de BREST : une fédération nafionale des universités.
L'université ne devant plus dépendre du ministère de l'éducation nationale, le collège littéraire de Brest suggère la création d'une fédération nationale des universités composée " pour $80 \%$ des représentants enseignants et étudiants élus par les gnants et etudiants elus par les
sités, pour 10 \% par des représentants des autres ordres d'enseignement, pour $10 \%$ par des membres extérieurs provenant des milieux économiques, syndides milieux économiques, syndicaux, culturels, administratifs...". nisme souverain pour toutes les questions touchant à l'université » et notamment les diplômes, les carrieres des enseignants, les statuts des étudiants, le budget, les programmes d'enseignement et la recherche. Elle serait assistée par un " secrétaire national» chargé de la direction des services administratifs et financiers, nommé par le gouvernement sur proposition de la fédération. Une fédération existerait également au niveau régional, composée des-délégués des différents établissements. Sur le plan local le collège littéraire de Brest suggère que chaque université ne compte pas plus de 15000 étudiants et comprenne " des unités de formation théorique donnant un enseignement non directement orienté vers la qualification professionnelle: les facultés de langues, d'histoire, de physique..., et des unités spécialisées débouchant sur une qualification professionnelle : les instituts de technologie, de pédagogie... Les professeurs seraient des pro= fesseurs d'untversité dont l'enseígnement peut chevaucher plusieurs instituts et facultés ». Les étudiants pourraient suivre un enseignement à la fois dans une faculté et dans des instituts.


## - FACULTÉ DES LetTRES DE NANCY : un chancelier élu.

La faculté des lettres de Nancy a rédigé le texte d'un décret "régissant les structures des universités ". Il prévoit notamment l'élection dans chaque université d'un " chancelier " responsable des questions scientifiques, pédagogiques et financieres, par les assemblées des facultés et des divers établissements d'enseignement supérieur. Sur le plan national, les chanceliers des universités formeraient,. «avec les représentants des grands établissements, tants des grands etablissements, une commission chargée de répartir entre les universités la seignement supérieur et de pla-
nifier la recherche et le déve. loppement $>$.
L'idée d'un responsable élu de l'enseignement supérieur sur le plan académique, au lieu du recteur actuel proposé par le gouvernement, est avancée à plusieurs reprises : " Il apparaît souhaitable de créer un recteur d'université élu. uniquement chargé des problèmes universitaires " (Lyon, droit).
"Les facultés ne sauraient relever que d'un recteur démocratiquement élu par les divers établissements d'enseignement supérieur " (Poitiers, lettres). "Chaque université est placée sous la direction d'un conseil et d'un chancelier élus par les différents organismes cogérés de l'université " (Lille, sciences économiques).

Même preoccupation à la fa~ culté des lettres de Besançon, pour qui le consell d'université composé délus des différentes facultés « administre l'université, gère son budget, est chargé de la prospective sur le plan de l'enseignement, de la recherche et des équipements et services communs à deux ou plusieurs établissements ". Pour Besançon aussi le recteur " est élu pour trois ans parmi les professeurs ».

## - YOULOUSE : créalion de

départemenis interdisciplinaires.
L'éclatement du cadre traditionnel des cing ordres de facultés et la constitution d'unités universitaires nouvelles ont été étudiés de façon plus précise à Toulouse. Une commission interfacultés a décidé la création de départements interdisciplinaires expérimentaux pour la rentrée prochaine. Ces départements ne se substitueront pas aux sections déjà existantes dans les différentes facultés, mais mettront en place. un enseignement parallèle. Rassemblant des spécialistes de psychologie, sociologie, économie, géographie, histoire, pédagogie, architecture, agronomie..., il exercera son activité sur des thèmes dans lesquels ces différentes disciplines peuvent être impliquées : aménagement de l'espace urbain et régional, pédagogie des enfants déficients...
de remplacer ces structures par des organismes demooratiques places a tous les niveaun de decision et conçus de manière a détenir un pouvoir. La définition de structures devant être à la fois démocratiques, souples, efficaces, techniquement réalistes, est un problème difficile qui ne peut être résolu hativement; aussi, les structures proposées par la commission sont-elles concues pour être évolutives, et s'améliorer au contact de l'expérience. "

## - CLERMONT (leffres) : frois assemblées disifincies.

L'article premier des nouveaux statuts de la faculté des lettres de Clermont-Ferrand est le suivant :
" La faculté des lettres et sciences humaines de ClermontFerrand est une communauté formée d'une part d'enseignants et de chercheurs, d'autre part d'étudiants et, enfin, de personnels administratifs et techniques. Elle se gouverne elle-mème, dans le cadre du statut général de la fonction publique, du statut de l'étudiant et des règlements généraux de l'université, selon le principe de la cogestion. "
En application de ce principe, les statuts prévoient trois assemblées générales distinctes: celle des enseignants, celle des étudiants, celle des personnels administratifs et techniques.

Les auteurs s'expliquent ainsi de cette séparation en trols "ordres":
«Il faut éviter qu'une des parties prenantes $\grave{a}$ la gestion de l'établissement puisse imposer sa volonté aux autres dans le cadre d'une assemblée commune. En effet, les rapports anciens entre enseignants et enseignés survivent et survivront encore longtemps; il est par conséquent nécessaire de permettre aux ensei-
$\qquad$

## 11. - Financement des universités

L'autonomie financière est unanimement réclamée, mais dans des cadres différents : facultés ou universites. Allant plus loin, plusleurs propositions suggèrent la création d'un office national des universités qui recevrait une masse globale de crédits qu'il répartirait entre les différents établissements. Cet office serait composé de délégués élus des universités.

## O Une ou plusieurs sources <br> de créditis.

La plupart des facultés insistent sur la nécessité de pouvoir gerer comme elles l'entendent et selon leurs besoins le budget qui leur est alloué, le contrôle s'exerçant a posteriori. En général, elles estiment que les facultès étant des établissements d'Etat «les crédits nécessaires à leur fonctionnement doivent leur etre accordés par l'Etat et l'Etat seul» (Poitiers-lettres).
Toutefois, la faculté de droit de Lyon n'exclut pas «la possibilité de faire appel à des ressources venant du secteur privé (emprunts, mais également donations, legs, faisant appel à l'idée d'une sorte de mécénat...).
La faculté de drolt de Grenoble déclare que "les établissements d'enseignement supérieur public peuvent recourir à des financements complémentaires sous réserve de rester fidèles aux fonctions sociales de l'université et à leur vocation fonáamentale. Pour n'être pas une source d'insécurité dans la gestion, ces financements doivent garder un caractère additionnel. La décision en la matière appartient aux personnels directement intéressés, sous réserve de l'accord de l'organisme pluripartite dirigeant l'établissement. "
Le rapport établi par les élèves des grandes écoles de Nancy préconise également " la pluralité des sources de financement : par les collectivités régionales, par l'Etat, dans le cadre de la politique de régionalisation, dans le cadre de certaines activités
concertées (plan calcul par exemple), taxes d'apprentissage, contrats de recherche ».
BESANCSON (loifres) : lin. tégration dans la région.
La faculté des lettres de Besançon lie l'autonomie financière de l'université à une régionalisation politique et économique : "Une autonomie véritable de l'université doit etre cherchée dans le sens d'une régionalisation équilibrée par les impératifs de la recherche fondamentale. La spécialisation régionale ne peut en aucun cas se faire dans un sens technocratique et aux dépens des nécessités fondamentales de l'enseignement et de la recherche concertées à l'échelon national.
," L'autonomie budgétaire de l'université est assuréc dans le cadre de la régionalisation des crédits du plan. Cela implique que les crédits qui font objet de régionalisation ne sont plus uniquement des crédits d'équipement mais aussi des crédits de fonctionnement et de gestion des personnels. Cela implique aussi que les assemblées régionales (dont l'université), représentatives de toutes les catégories sociales, sont délibératives et non plus consultatives.
" Cette intégration de l'université dans la régionalisation de l'économie dans son ensemble comporte une étude permanente des possibilités de l'emploi dans la région, afin d'assurer des débouchés aux diplômés de l'Université. L'édification du plan au niveau à la fois régional et national par des instances délibératives représentant l'ensemble de la population permet de limiter ou de faire cesser la pression des structures capitalistes
" Grâce aux structures régionales, l'Université autonome se trouve étroitement liée à tous les autres secteurs de l'activité. Dans ce contexte, les possibilités d'entrer à l'Université des ouvriers et des paysans se trouvent plus solidement assurées par une concertation avec les assemblées régionales.»

## III. - Cogestion

La quasi-totalité des rapports insistent sur deux points : faire participer la totalité des intéressés et notamment les étudiants à tous les organismes nouveaux de gestion; distinguer dautre part un "législatif» constitué dune ou plusieurs assemblées largement representatives et un "exécutif" restreint sapable de gouverner et de prendre des décisions. Toute-
fois, d'un établissement à l'autre les modalités adoptées à l'intérieur de ces deux chapitres sont très différentes.
La commission paritaire de la facuité des sciences d’Orsay écrit dans son rapport :
" Il ne s'agit pas de juxtaposer aux structures existantes des structures paritaires à rôle plus ou moins consultatif, mais bien
gnés comme aux enseignants de s＇en libérer．
＂S＇il est souhaitable que soit modifié le rapport pédagogique actuel qui établit une barrière entre enseignants et enscignés，il faut tenir compte du fait que les interats des enseignants et ceux des enseignés paraissent encore aes enver divergents sur nombre des intéressés．Supposer abolie cette frontierre，c＇est en fait courir le risque de voir les an－ ciens rapports se réinstaller dans les faits，quelque progressistes que puissent paraître ${ }^{\circ}$ les institu－ tions．＂

Les trois assemblées élisent des représentants à la＂délégation permanente»（exécutif）．Il est prévu d＇autre part des assemblées paritaires dans le cadre de cha－ que département．

La position de Clermont－lettres apparait comme originale．Géné－ ralement，en effet，les facultés prévoient d＇instituer une seule prsemblée Sa composition varie Dans de nombreux cas，elle ras－ Dans de nombreux cas，elle ras semble tous les enseignants et un nombre égal d＇étudiants élus par leurs camarades．Dans d＇autres， on prévoit un＂parlement＂moins nombreux composé de représen－ tants élus des différentes catégo－ ries．Cette assemblée peut être soit totalement paritaire（Orsay sciences），solt tripartite ：pro－ fesseurs ；maitres－assistants et assistants：étudiants（Lille－ sciences）．

## －ORSAY（sciences）：le doyen choisit son cabinet．

Dans presque tous les projets， 11 est prévu un deuxième orga－ nisme plus restreint，désigné par l＇assemblée．Selon les fonctions qui lui sont dévolues il s＇agit d＇un bureau charge de contrôer l＇exe－ cutif（le doyen et ses assesseurs） ou d＇un véritable organe de déci－ sion．La première conception pre－ vaut dans les projets de Lille－ sciences et d＇Orsay－sciences．A sciences e doven «est le chef de Orsay，le doyen＂est le chef de l＇exécutif permanent．Il choisit son cabinet＂；le bureau，qui siege au moins une fois par mois， ＂veille à l＇application de la po－ litique définie par l＇assemblée de
la faculté \％．Il．est composé de a facuile（quatre étudiants． neux mrofesseurs un maitre－ eux proresseusistant．un cher－ assistant ou assistant，un cher－ cheur，un technicien ou un admi－ nistrateur）．

Dans certaines facultés．ce bu－ reau est le véritable exécutif． C＇est ainsi qu＇à Clermont－lettres， une＂délégation permanente＂ de huit membres（le doyen，trois enseignants，trois étudiants．un administrateur）« règle l＇admi－ mistration ot la police interieure de la faculté 》．
e la faculte＂．
La formule la plus＂llber－ taire $"$ est celle du collège litté－ raire de Brest，puisque le＂con－ seil de faculté＂s se réduit à un organisme de quatre niembres （＂deux enseignants sans consi－ dération de titre ni de grade et deux étudiants 》）dont la fonc－ tion est＂d＇exécuter les decisions prises en assemblée de faculté， prostior les affaires courantes， aexperésenter l＇stablissement à de representer letas l＇extérieur＂．La designation des enselgnants au bureau est prevue selon deux formules．Dans cer－ tains cas ils sont élus par leurs pairs（Clermont－lettres）．Dans d＇autres ils sont désignés par les assemblées paritaires，c＇est－à－dire que des étudiants participent à leur élection（Poitiers－lettres）．

## －BREST（leffres）：un étu－ diant peut êfre doyen．

Dans tous les projets les délé－ gués des étudiants participent à l＇élection du doyen．La durée de son mandat（trois ans）n＇est généralement pas modifiée．Il continuera à être élu parmi les docteurs de la faculté．Parfois son mandat est ramené à deux ans（facultés des sciences de Lille et de Brest）．Au collège littéraire et de Brest）．Au collège litteraire de Reims on spécifie que＂les professeurs，les maîtres de confe－ ment，les maitres－assistants pour－ ront être élus aux fonctions de doyen et d＇assesseur 》．Au col－ lège littéraire de Brest on pré－ voit l＇élection pour un an＂d＇un délégué général enseignant et d＇un détégué général adjoint étu－ diant ou vice versa et deux as－ sesseurs $>$.

## IV．－Le recrutement des professeurs

L＇un des points chauds des né－ gociations portait sur le recrute－ ment des professeurs．En clair， la question était la suivante ： les étudiants peuvent－ils interve－ nir dans la désignation et la no－ mination des professeurs ？En gé－ neral，la réponse a été négative．

La faculté des lettres de Cler－－ mont met carrément à ce sujet les points sur les i．
＂L＇organisation traditionnelle de la faculté permettait et encou－ rageatt，a loccasion de services rendus et de faveurs octroyées． la flatterie des inférieurs à l＇égard des supérieurs，mais，à l＇inverse，l＇association des étu－ diants au choix du personnel cn－ seignant et à l＇élection des ensei－ gnants co－responsables de la ges－ tion permettrait et encouragerait
la démagogie dans la gestion quo－ tidienne et dans l＇enseignement．＂ Dans le projet de la faculté de droit de Paris．il est spécifié que ＂la section des professeurs de l＇assemblée paritaire，siégeant sé－
parément，a compétence pour tout ce qui regarde la nomina－ tion des professeurs，leur service et leur discipline＂．
De même à la faculté des lettres de Poitiers ou étudiants et professeurs slégeront ensemble à l＇assemblée plénière，il est précisé
que «les enseignants seuls dé－ cident des propositions defini－ tives de nominations

Notons toutefois qu＇au collège fittéraire de Reims le projet pre． voit que le conseil de direction de la faculté，dans lequel siègent des étudiants «statue sur les pro－ positions des départements，en
> matière de nomination du per－ sonnel enseignant．．．Tous les membres du conseil de direction sont soumis au secret profession－ nel en ce qui concerne les ques－ tions de personnes＂．

Il existe une position intermé－ diaire qui paraît devoir prévaloir à la faculté des sciences d＇Orsay： les représentants des étudiants seraient consultés mais n＇au－ raient pas le droit de vote．

D＇autre part，plusieurs projets suggèrent la suppression des chaires magistrales．Celui dor－ say－sciences propose＂la créa－ tion d＇un cadre unique d＇ensei－ gnants＂A＂fonctionnaires（cor－ respondant aux actuels maistres
de conférences et professeurs）． Des aménagements seraient pré－ vus pour permettre au，profes－ seurs étrangers d＇entrer dans ce cadre．
＂De plus，la commission pro－ pose qu＇il soit attribué à la fa－ culte un nombre important de postes budgétaires destinés à des professeurs associés à titre tem－ poraire．Elle recommande le rem－ placement du titre de＂profes－ seur de Faculté＂par celui de ＂professeur de l＇Université＂，＂

## - C. B. P. E.

## V. - Liberté d'expression syndicale et politique

Plusieurs facultés ont pris des dispositions pour assurer la Qiberté d'expression syndicale et politique à l'intérieur des locaux universitaires.

La faculté des lettres de Poitiers "affirme son indépendance vis-à-vis de toute idéologie... souhaite que tous les courants de pensée puissent s'exprimer dans l'enceinte de la faculté et aut sein de toutes ses, instances délibératives ».

Le projet de la faculté de droit de Grenoble stipule :
"La liberté individuelle d'expression et d'engagement de chacun a pour corollaire l'interdiction pour l'Université en tant que corps de prendre aucune resolution susceptible de porter atteinte à ces libertés individuelles. L'Université ne peut sous aucun prétexte ni à aucun moment etre mise $n i$ a plus forte raison se mettre au service d'un mode de culture ou de pensée, d'un système économique et social d'un pouvoir ou d'un parti quel qu'il soit. "

L'assemblée générale provisoire de la faculté des lettres de Caen a pris des mesures concrètes pour " reconnaitre le droit fondamental des étudiants et des ensei-又 gnants a linformation et a la discussion politiques et syndicales
à l'intérieur de la faculté -n décidant d'accorder un local permanent pour les syndicats étudiants et enseignants et le droit d'affichage aux emplacements réservés à cet effet dans les locaux de la faculté.
" Elle accordera en outre des salles et des amphithéatres aux organisations et aux personnes qui en feront la demande, sous réserve que ces dernières déclarent respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les organisateurs de ces reunions seront responsables de lordre observé à l'intericur des locaux et de l'état de ces locaux.>

D’autre part elle a " décidé d'instituer une formation civique qui comprendra notamment des enseignements de caracterres historique, politique, sociologique et économique. Ceux-ci pourront être donnés sous forme de cours ou séminaires réguliers et conférences. Ils seront assurés par des enseignants ou des étudiants de la faculté ou par des personnes, universitaires ou non, qui leut sont étrangères. Cet enseignement sera organisé par un comité paritaire.
" L'assemblée demande que part-soit faite à cette formation civique dans le budget général de la faculte.."
.

Les conditions de lindépenadance

TOUS les projets ou <chartes * sont autant de variations sur deux thèmesclés : la cogestion et l'autonomie.
Au nom de la cogestion, les étu’ diants ont obtenu d'être largement représentés dans les différents organismes de gestion des facultés. Tous les mouvements étudiants, de gauche comme de droite, réclamaient une - telle participation depuis des années. Ils s'étaient heurtés à une fin de non-recevoir de la majorité des professeurs.
Grâce à la pression de mai, ils ont obtenu à ce propos bien pius qu'ils n'avaient jamais demandé auparavant. Il reste a savoir si, par un mouvement pendulaire, on n'a pas substitué dans certaines facultés un nouveau déséquilibre à l'ancien en leur accordant une représentation excessive pour une gestion efficace.
La deuxième question qui se poss est de savoir sur quoi portera la cogestion. En effet, dans le système actuel, les assemblées ou conseils de facultés n'ont guère de pouvoir. Les décisions importantes se prennent soit plus haut, au ministère (diplômes, programmes, répartitions des crédits, affectation des chercheurs, etc.), soit plus bas par chaque professeur dans le cadre des chaires (contrôle des carrières des assis. tants, méthodes pédagogiques, etc.).
La seule attribution majeure du conseil de la faculté porte sur le recrutement des professeurs, domaine qui dans la plupart des projets échappe à la cogestion.
Pour que cette cogestion ait un sens, il faut donc que les détenteurs actuels des pouvoirs réels acceptent de les redistribuer. Est visé au promier chef le ministère, dont les attributions et les interventions se sont multipliées depuis quelques années à mesure que s'accroissaient les dépenses de l'enseignement supérieur. Sur ce point les projets sont unanimes. Ils réclament tous plus d'indépendance pour les facultés aussi bien pour la gestion des crédits que pour l'organisation de l'enseignement.
Mais, comme il $\alpha$ été souligné à nombreuses reprises par les par-
tisans de l'autonomie, et notamment au colloque de Caen, celleci est impraticable sans de profondes modifications des institutions universitaires. Leurs organes législatifs actuels - conseil d'université, de faculté, de département - et exécutifs - recteur et doyen - doivent disposer de réels pouvoirs de décision. Ce qui signifie qu'au \& sacrifice, du ministère en matière de gestion doit correspondre l'abandon par les professeurs de certaines prérogatives.

Il s'agit notamment que tout ce qui concerne l'emploi des crédits d'enseignement et de recherche, les programmes et les méthodes d'enseignement, fasse l'objet de décisions collectives. Or, à ce propos, les projets des facultés restent très imprécis.
L'autonomie pose un autre problème majeur. Dans de nombreux projets, et notamment dans celui du centre de liaison inter-facultés, Ia collectivité universilaire, désormais élargie aux étudiants, fixe seule ses besoins et ses orientations. Cette conception autarcique est très dangereuse et finalement rétrograde.
D'une part, l'Université est au service de la collectivité, qui a donc légitimement le droit d'intervenir dans la détermination de ses objectifs et de son fonctionnement. D'autre part il est illusoire de penser que l'innovation puisse so réaliser en vase clos. L'institution universitaire, comme les autres, résiste au changement et doit alors être soumise à des pressions extérieures.
Il s'agit donc de prévoir une représentation des intérêts collectifs (administration, patronat, syndicats, etc.) dans les organes de décision des institutions autonomes. Tant qu'une telle ouverture ne sera pas réalisée, le gouvernement pourra prétendre légitimement qu'il doit conserver ses pouvoirs puisqu'il est le seul représentant de l'intérêt gé. néxal.
Enfin, plusieurs projets insistent sur la vocation qu'a l'Université de soumettre la société à une critique permanente. Ce souci est positifí à condition que l'Université admelte que la contestation soit réciproque.
B. GIROD DE LAIN.

Yoici, selon les dispositions légales actuellement en vigueur, les différents organes chargés de gérer les facultés.

## - L'assemblée

Elle comprend tous les professeurs, maitres de conférences et agrégés de l'enseignement supérieur (droit et médecine), c'estáfire tous les enseignants pourvus du grade de docteur. X siègent également des représentants des maitres-assistants (droit, lettres, sciences) et deux délégués des assistants (lettres, sciences). Les étudiants n'y sont pas représentés.

L'assembléc a deux fonctions essentielles : délibérer sur toutes les questions qui se rapportent a l'enseignement de la faculté, élire le doyen. Surtout dans les if grosses " facultés parislennes, ils s'agit d'un organisme très nombreux plusieurs centaines de personnes - et par conséquent peu efficace.

## - Le conseil

Il se compose des seuls professeurs titulaires. «Il s'aglt, comme l'écrit justement Georges Ames toy, d'un conseil des anciens (1). Cet organisme a deux attribiftions essentielles : approuver le budget de la raculté, recruter par cooptation de nouveaux professeurs lorsque des postes sont vacants.

## - Le doyen

Recruté obligatoirement parmi les professeurs titulaires, le doyen est nommé pour trois ans (renou-
velables) par le ministre, sur une double liste de dieux noms présentées par l'assemblée de la faculté et par le conseil de l'université. En fait, ll est élu par cette assemblée, le ministre ne faisant que ratifier son choix.
Le doyen est charge, indiquent les textes, " de 'l'admiaistration Intêrleure et de la pollce de la faculté. Il assure l'exécution des déllbérations du consell et de l'assemblée. Il prépare les budgets. Il engage les dépenses. Il ordonnance. "
11 peut être assisté d'un ou deux assesseurs. Signe de notre centra~ lisation, Ia nomination d'un sem cond assessetr doit être approuvée par le ministre.
La plupart des textes quifixent cette organisation remontent a 1885. Ce n'est qu'en 1893 que furents recreees les universités supprimées par la Révolution. Mais alors que celles-ci sont, à l'étranger, des organismes dotés de pouvoirs importants, en France, elles ne sont que la reunion geographique des facultés des différents ordres. C'est pourquoi, le conseil de l'université n'a guère de pouvoir, sauf dans le domaine aisciplinaire, face aux facultés jalouses de leur indépendance.
(1) Les Universités françaises. Education et gestion, 4, rue Danton, Paris-6c. Rédigé par un inspecteur général de l'éđucation na: tionale, cet ouvrage qui vient de paraitre, est un guide précieux de lorganisation si touffue de l'enseignement supérieur.

## UNE DEFRITION DE IUNIUERSTTE NOUVEINE

Un groupe de travail intitulé * comité de liajson inter-facultés" a réuni des personnalités universitaires et des étudiants de différentes disciplines. A la suite de longues discussions, il a élaboré une sorte de charte de l'Université. Ce texte particulièrement caracteristique du courant de contestation a influencé les travaux de nombreuses facultés. En voici le préambule :

La rigidité du système français d'enseignement, son ultracentralisation et son adaptation à la société ancienne lui ont permis de résister pendant plus de cent cinquante ans a toute tentative de réforme profonde.

Il s'est écroulé d'un seul coup sous la poussée du mouvement des étudiants et des travailleurs. Ensemble étudiants et enseignants recherchent maintenant les principes des structures futures, Celles-ci dovent permettre un renouvellement et une contestation qui revétiront un caractère permanent.

Trois principes fondamentaux, d'emblée, se sont imposés : contestation, autogestion, autonomie.

## Contestation

L'Université est un centre de réflexion permanente qui permet la contestation du savoir de la société et d'elle-même.

La transmission du savoir ne peut être celle d'un savoir sclérosé : la recherche, par vocation, remet en cause tout savoir pour le renouveler. Elle ne peut qu'étre critique des connaissances acquises et par conséquent des finalités de la vie économtque et sociale, nécessairement liées aux formes du savoir. Cette contestation doit déboucher sur une action concrète Les conflits entre les conceptions que la recherche met en question et celles qu'elle élabore sont inévitables. L'Université ne peut accepter d'être l'entreprise moderne qui fabriquerait les cadres que lui demanderait la
société : il lui faut apprécier elle-mème les besoins qu'elle satisfait, les orienter et les créer choisir librement ses activités d'enscignement, de recherche et de formation.

D'autre part, elle se doit de contribuer à la définition de l'avenir de la collectivité nationale. L'enseignement supérieur doit, par des representants élus dans toutes les instances d'élaboration du plan de développement économique et social, apporter son concours à la prospective et a la prevision selon ses critères qui ne sont pas nécessairement ceux de la rentabilité économique. Un nouveau type de rapports doit ainsi s'établir entre l'Université et la societé et donner progressivement son sens au devoir de contestation de l'Universilé. A l'éfiard d'elle-même ce devoir de contestation implique que les étudiants et les enseignants puissent remettre en cause regulièrement et en toute liberte le contenu et les formes de l'enseignement
La liberté d'information politique, l'information et les débats librement organisés dans l'Université entre étudiants, enseignants et travailleurs, sont indispensables à cette contestation. Un ensemble de règles intérieures à chaque établissement d'enseignement supérieur doit garantir ces principes ainsi que la présence et la libre expression des minorités.

## Autogestion

Cette contestation permanente ne peut être le fait des seuls enseignants ou des seuls étudiants. Elle provient de l'ensemble. Un nowveau rapport entre étudiants et enseignants, déjà pressenti dans les commencements actuels, doit se définir progressivement à cette fin.

Ce rapport' doit notamment se traduire dans la conjonction systématique de l'enseignement et de la recherche, dans l'asso-
ciation des étudiants avancés à cette double activité et dans l'autogestion des établissements d'enseignement, cette autogestion confiant à tous les échelons le pouvoir de conception et de décision aux étudiants et à tous les enseignants.

## Autonomic

Le pouvoir de conception et de décision des étudiants et des enseignants serait illusoire si l'enseignement en général et ses établissements n'étaient autonomes, ce qui implique que soit laissée à chacun la respionsabilité de ses affaires propres.
Cette responsabilité ne peut se concevoir sans l'institution d'organismes capables de neutraliser les forces extérieures qui. avec la complicité de certains universitaires conservateurs et technocrates, pourraient deposseder en fait étudiants et enseignants du pouvoir de conception et de décision en tout ce qui concerne le fonctionnement de l'Universite.

D'autre part, la révolte légitime contre une centralisation de type napoleonien ne doit pas faire oublier que l'autonomie ne peut commencer que par l'instauration d'un pouvoir proprement universitaire capable de s'imposer ses propres règles et d'en assurer le respect L'existence d'une autorité centrale, émanation directe du pouvoir politique, étant récusée, ce pouvoir suppose une organisation allant de la base ar sommet, une coopération eatre établissements se complétan mutellement, coordonnant leurs vocations et leur fonctionnement et se fédérant aut sein d'instances de niveaux de plus en plus élevés.

Assurer la contestation par l'ensemble des étudiants et dies enseignants suppose donc au départ une organisation autonome fédérative. Cette organisation ne pourra se définir que progressivement, mais il convient d'en fixer le cadre sans tarder.


[^0]:    (I) N.d.T. - Chama-se "Academia" a circunscrição universitária francesa incluindo vários Departamentos e chefiada por um Reitor. 0 território francês esta dividido atualmente em 23 Academias.

[^1]:    O Conselho Nacioncl de Ensino Superior e Pesquisa podert ser legalmente cinstituldo quendo um conjunto de

[^2]:    Soper duation du tranc On peut penser. eftot, auxai bien pour les autres mon. perts ten de gros risques, les ex quand la Ftance en fullet derniet la lecture do message du próry quand la

[^3]:    (1) Le présent recueil comprend : la déclaration finale, ainsi que les rapports présentés par les cinq commissions et approuvés lors de la séance plénière de clôture du Colloque d'Amiens.

    Les a Actes » du Colloque (comptes rendus des séances de travail, rapports, résolutions...) feront l'objet d'une publication uitėrieure.

[^4]:    Puisque le rôle de Pécole doit être d'assurer la confluthee et la cohession des Informations d’une «société éducatrice s et des acquisitions du milieu scolaire, la péda-

[^5]:    (1) Sous réserve des réformes à intervenit cans la formation des maitres. Cf. ci-après, le rapport de la Commission: "Fommation initiate - Formation permanente des maitres $\%$.

[^6]:    (1) et (2) Les paragraphes ci-contre en italique sont des suggestions de certains membres du groupe et qui n'ont pu être discutées en commission.

[^7]:    (1) Voir à ce propos le passionnant ouvrage d'Antoine Prost : L'enseignement en France, 1800-1967. Armand Colin.

